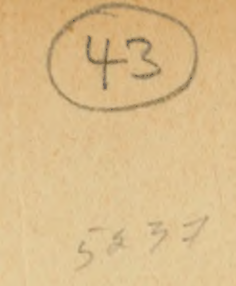

3 1761 06396060 3


43

NAPOLÉON ET LA POLOGNE

1806-1807

NAPOLÉON

ET

LA POLOGNE

1806-1807

D'APRÈS LES DOCUMENTS DES ARCHIVES NATIONALES
ET LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PAR

MARCEL HANDELSMAN

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1909

PRÉFACE

Colson, Zaluski, Montalembert et bien d'autres qui ont abordé au début du siècle dernier et à l'époque du second Empire la question des rapports de Napoléon avec la Pologne, ont toujours envisagé ce problème d'une façon purement subjective. Il ne s'agissait généralement pas d'une étude scientifique, mais plutôt d'une œuvre de propagande pour ou contre le bonapartisme, destinée à défendre les Polonais contre les calomnies de Thiers, etc. . Une étude scientifique ne pouvait être entreprise qu'après une assez longue période de temps, après que la cause elle-même était devenue absolument historique. C'est alors seulement qu'il fût possible de la traiter plus ou moins *sine ira et studio*.

Dans toutes les histoires de Napoléon, d'Alexandre, de la Prusse et de la Pologne, du commencement du XIXe siècle, il est question de ce problème, mais toujours incidemment, et les ouvrages consacrés spécialement à ce sujet ne sont pas nombreux. Il n'y a pour ainsi dire qu'une seule brochure de 25 pages de M. Rüther. Cette brochure présente, de plus, de nombreuses lacunes, car les sources où l'auteur a puisé, sont bien insuffisantes.

M. Röther se base presque uniquement sur la correspondance de Napoléon, de Davout et de Talleyrand, et cite à peine une trentaine de livres pour la période de 1806 à 1812. Aussi son livre est-il rempli d'erreurs. Le rôle de Kosciuszko n'est pas suffisamment mis en relief et l'œuvre de Wybicki est mal interprétée. L'auteur ne se rend pas compte de l'importance qu'avait à cette époque l'organisation de l'opinion publique à Paris. Les relations avec l'Autriche, le plan d'une insurrection en Volhynie, les motifs qui ont décidé Napoléon à conclure la paix après Friedland, la genèse du statut constitutionnel du Duché, sa proclamation et son caractère ont été superficiellement décrits. Leur étude est pleine d'assertions arbitraires et de lacunes.

Récemment, plusieurs auteurs se sont occupés de la période de 1806-1807, et ont contribué à éclairer cette époque. C'est d'abord M. Loret qui l'envisage au point de vue de la politique autrichienne, en s'appuyant principalement sur les sources puisées aux archives de Vienne et de Dresde. M. Konic vient ensuite avec son ouvrage sur l'organisation du Gouvernement provisoire à Varsovie, d'après les archives de Varsovie. C'est enfin M. Schottmüller, qui publie les rapports des agents prussiens où l'on trouve la description de l'insurrection en Pologne en 1806-7. La préface de ce volume est plutôt une œuvre de propagande nationaliste antipolonaise qu'une étude véritablement scientifique. L'auteur y est d'ailleurs plus d'une fois en contradiction flagrante avec les sources sur lesquelles il s'appuie, ou même qu'il publie. Mais son ouvrage est écrit d'après les documents inconnus puisés aux archives de Berlin et de Posen. Toutes ces études renferment beaucoup de matériaux

nouveaux qui nous ont permis d'aborder l'étude de notre problème avec plus de documents que notre unique prédécesseur. Nous nous sommes appliqué d'autre part à compléter les études citées plus haut en puisant principalement dans les archives françaises. Nous avons essayé d'esquisser non seulement les rapports de Napoléon avec la Pologne, mais aussi ceux de la Pologne avec l'Empereur. Sans chercher à nous attarder aux détails de l'organisation administrative et militaire, nous nous sommes efforcés de tracer un tableau politique de la Pologne qui doit servir de fond à l'action de Napoléon, figurer l'objet de ses rapports et de sa politique et faire ressortir les causes et le cours d'une révolution nationale. Le récit commence avec la Révolution et prend fin avec celle-ci, c'est-à-dire avec l'organisation définitive d'un nouvel État, issue de l'action combinée de l'Empereur et de cette révolution.

Dans ce sens, c'est le premier essai, bien imparfait sans doute, d'une définition scientifique des rapports de Napoléon et de la Pologne.

Les sources inédites dont notre étude est le résultat, sont des recherches faites avant tout aux Archives nationales à Paris. Les cartons A. F. IV, 1687 et A. F. IV, 1692 forment le fond des matériaux nouveaux. En outre, nous avons fait des recherches dans tous les autres cartons de la secrétairerie d'État, concernant l'Autriche, la Prusse et la Russie (pour la même époque), ainsi que dans certains cartons qui renferment les rapports de la police à l'Empereur.

Aux Archives du Ministère des Affaires étrangères (Aff. Étr.) ce sont les volumes Pologne Mémoires 16, Cor-

resp. 324, ainsi que Saxe Corresp. 76 et 77, Prusse Corresp. 240. Autriche Corresp. 379 qui ont fourni le plus de preuves à l'appui de notre thèse.

Au musée des Czartoryski, à Cracovie, nous avons consulté les volumes 3930 et 5231, à Rapperswil, au Musée national polonais, les Annales polonaises de Chodzko et les dossiers historiques, à la bibliothèque des Krasinski, à Varsovie, plusieurs mémoires et la correspondance de Krasinski. Les autographes de la Bibliothèque polonaise à Paris et ceux de la famille des Sokolnicki, nous ont fourni un complément de ce que nous avons trouvé aux Archives de Paris. Mais c'est dans celles-ci que nous avons surtout puisé.

Les sources imprimées sont citées plus loin. Voir la Bibliographie : A, B et C.

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui, d'une façon quelconque, ont bien voulu s'intéresser à notre tâche et en ont rendu l'accomplissement plus aisé, soit par leurs indications, soit en nous facilitant l'accès des sources. particulièrement, M. le professeur G. Monod, M. le professeur Meyer v. Knonau, M. Mickiewicz et M. Posner; M. le professeur Askenazy; M. le professeur St. Kutrzeba, M. Korzon; M. L. Farges, chef de la section historique des Archives du Ministère des Affaires étrangères, M. A. Tausserat-Radel et M. G. Espinas, M. Ch. Schmidt et M. Viard aux Archives Nationales, M. Pulaski, bibliothécaire de la bibliothèque de Krasinski, MM. Karczewski et Znaniecki à Rapperswil, M. Strzembosz, bibliothécaire de la bibliothèque polonaise à Paris, M. Sokolnicki et M. Gierszynski.

NAPOLÉON ET LA POLOGNE
1806-1807

CHAPITRE PREMIER
A BERLIN

I

« Écoutez Bonaparte consul, il vous dira, comme il me le disait alors : « La France est encore humiliée d'avoir contemplé avec une lâche timidité la destruction d'un royaume comme la Pologne. Les Polonais ont toujours été les amis de la France, *c'est à moi qu'il appartient de les venger*. Jamais il n'y aura de paix stable en Europe tant que le royaume de Pologne ne sera pas rétabli sur ses anciennes bases dans son intégrité. Patience ! si je vis vingt ans, je forcerai bien peut-être la Russie, la Prusse et l'Autriche à restituer les provinces que, par trois fois, elles se sont partagées. La politique des cours du Nord fut odieuse ! infâme ! spoliatrice [1] ! » Voilà ce que dit Bourrienne et nous n'avons aucune raison pour douter de sa sincérité. Bonaparte général, consul, empereur, pouvait bien exprimer de semblables idées, il pouvait même les exprimer sincèrement, mais entre ses idées, ses sentiments et sa manière d'agir, il devait bien souvent exister une divergence profonde.

La cause de cette divergence, il l'expliquait lui-même, en

1. Bourrienne, IX, 104. Voir Oginski, II, 229.

disant: « Moi, je me déclare le plus esclave des hommes, mon maître n'a pas d'entrailles, et ce maître c'est la nature des choses. » La nature des choses, la nécessité le poussait sans cesse vers un but. Ce but, c'était l'amoindrissement de l'influence de l'Angleterre, l'obligation de donner à son nouvel empire carolingien de l'espace et des forces pour une saine évolution économique[1]. Cette lutte lui avait été léguée encore par la royauté et surtout par la Révolution. Il n'était que l'ordonnateur des besoins et des idées surgissant dans l'ordre des choses depuis plus d'un siècle. Son rôle nouveau consistait dans une lutte consciente. Ce qu'il y avait d'inconscient chez ses prédécesseurs devenait chez lui l'effort raisonné d'une volonté ferme qui tend à arriver au but par la voie la plus directe. Il veut embrasser tout le continent, il veut en faire un corps uniforme pour imprimer dans l'évolution économique sa puissante volonté[2].

Jeté dans cette lutte par la force des circonstances et des conditions, lutteur réfléchi, il est bien loin d'avoir un système d'action, un système unique pour tous les cas et toutes les éventualités. Son système varie, il s'adapte au milieu où « son maître » le fait agir. Napoléon « tend vers un but, on ne peut le méconnaître, mais il n'a pas de plan d'action fixe et arrêté. Il profite du temps, des circonstances, des fautes de ses ennemis, surtout de la mollesse des partis sur lesquels il doit agir; mais il n'a jamais et il n'aura jamais de plan régulier, pas plus en politique qu'à la guerre[3] ». Ce jugement d'un rancuneux abbé « bizarrement célébré », l'archevêque de Malines, est bien juste, Napoléon n'a pas de principes : il est un praticien, il se décide vite, agit vite, tombe sur sa proie comme un aigle planant dans le ciel. Avant la guerre il prévoit mille éventualités; mille ordres nécessaires sortent de son cabinet. Une fois lancé dans cette voie de la guerre il devient « irrégulier ». Nulle règle ne saurait l'empêcher de regarder la vérité en face et de voir toutes les conséquences de sa position.

1. R. Hoeniger, p. 18.
2. Buchholz. Lenz. *Napoléon und Preussen*, la belle biographie de Napoléon. Madelin, Eisner, p. 317 et suiv.
3. Pradt, *Histoire de l'ambassade*, p. 30.

II

Le 13 août 1806, Napoléon prononçait ces graves paroles : « Les affaires du continent se trouvent aujourd'hui tellement arrangées qu'il doit compter sur un repos durable. En vain sèmerait-on l'or et la corruption, on ne trouverait plus de souverain qui voulût vendre le sang de ses sujets [1]. » Mais ce démenti officiel ne devait être que précurseur d'une nouvelle guerre, cette fois avec la Prusse. La cour de Saint-Cloud se prépare : tous les préparatifs faits, on se rapproche de l'Autriche. Napoléon lui-même, et Talleyrand, cherchent par tous les moyens à influencer Metternich. L'Autriche, en s'armant, se décide pour la plus parfaite neutralité : on veut attendre l'issue de la guerre qui va éclater [2].

Or il existait une question qui devait intéresser fortement la cour de Vienne. Dans le cas d'une guerre, les opérations pouvaient être poussées jusqu'en Pologne et la question polonaise allait se poser devant l'Europe. Metternich déclarait qu'à Paris on parlait de rétablir la Pologne, que même Jérôme était désigné comme son futur roi. Dans les bureaux on faisait des calculs statistiques pour savoir, s'il serait possible d'échanger la Silésie contre la Galicie [3]. Ce n'était que de vagues rumeurs, mais dans ces nouvelles il y avait un fond de vérité. A Paris on était prêt à tout et on n'oubliait pas que dans les armées prussiennes il y avait des soldats et des officiers polonais, et qu'on pouvait s'en servir dans la prochaine guerre. Le maréchal Berthier annonce à l'Empereur que la quantité des déserteurs est si considérable, que l'on peut en former plusieurs légions. Le 20 septembre, Napoléon fait appeler Zayonchek et lui ordonne de former une légion du Nord à Juliers. Le chef de la légion reçoit l'ordre d'envoyer des officiers aux avants-postes de l'armée française pour recueillir

1. *Moniteur*, 1806, II, n° 225.
2. Beer, 241, 246, 251, Loret, p. 9.
3. Beer, 253.

les déserteurs prussiens et les organiser. Deux jours plus tard, l'Empereur ordonne la formation d'une nouvelle légion à Nuremberg, sous le commandement du colonel Henry. « Les colonels pourront faire des proclamations pour provoquer la désertion, *sans jamais prononcer le nom de Pologne* [1] ». Ce n'était pas encore les projets, depuis longtemps « couvés » dans le « manoir infernal de Saint-Cloud » sur la Pologne, ce n'était que des mesures purement militaires, le premier coup dirigé contre la Prusse.

L'impression causée par cette décision fut profonde. Le comte Razoumowski, ambassadeur à Vienne, vint s'entretenir à ce sujet avec le ministre comte Stadion. Les craintes au sujet de la Pologne ont fixé plus particulièrement leur attention. Ils se demandaient, si « l'audace de caractère, l'ivresse du succès, la confiance dans sa fortune (ne) pourraient faire concevoir à Bonaparte le dessein de se porter rapidement en Pologne, d'y fixer le théâtre d'une nouvelle guerre, d'y frapper un grand coup contre la puissance qu'en secret il redoute le plus et de précipiter ainsi la révolution qu'il médite [2] ».

L'hypothèse, bien que fantastique et difficilement réalisable pour le moment, cachait cependant beaucoup de vérité; elle pouvait, elle devait même se réaliser avec le temps. Elle se basait sur le rôle que la Pologne avait à jouer dans la guerre déjà commencée.

Ce rôle était suffisamment clair. La Pologne prête à s'armer pouvait ébranler définitivement la Prusse et faire rechercher à la Russie la paix, tant désirée par Napoléon; la Pologne en armes le pouvait encore davantage. On savait Alexandre prêt à la paix, « cette paix lui semble, malgré tout, possible, même prochaine, si Napoléon ne tente pas la restauration de la Pologne [3] ». « Par la Pologne il saura conquérir la Russie; Adair a parfaitement raison en garantissant à celle-ci tout au plus la Sibérie », écrit Gentz à Ompteda [4].

1. *Corresp. de Napoléon*, XIII, 283-4, n° 10835; 302, n° 10858. Voir Nouv. rev. retrosp., 1898, I, 293 et suiv.
2. Wassiltchikow, II, 3, p. 35, dépêche du 15 X 1806, v. st.
3. Pingaud, p. 355, d'Antraigues à Canning, novembre 1806.
4. Ompteda, I, 211, n° 140, le 29 XI, 1806.

Napoléon le savait mieux que tout autre. La Pologne partagée, occupée, comprimée, sans gouvernement, ni représentation propre, ne pouvait lui offrir jusqu'alors aucune prise ; il ne pouvait prétendre à agir *sur* elle qu'après l'avoir matériellement touchée [1]. Mais il se décide à agir par elle. Son nom doit lui servir de bouclier et en même temps lui fournir un piège contre la Russie. Dans son premier bulletin, il en parle beaucoup, il parle d'un projet de résurrection de la Pologne qui, d'après de vagues bruits, avait troublé la conscience du cabinet de Berlin, avait enflammé les partisans de la guerre. Il parle de ce projet que lui-même, dans ses conversations avec Metternich, il avait qualifié de dépourvu de toute idée d'européisme, pour montrer le duc Constantin sur le trône de la Pologne, pour attirer l'attention d'Alexandre.

III

Napoléon s'approche de la capitale ennemie à pas de géant, après avoir fait une campagne inouïe. Les capitulations se succèdent, la panique règne dans les rangs de ses adversaires. Le seul nom de Français remplit de terreur les cœurs de l'armée de Frédéric [2]. Le système d'organisation féodale était fatal aux Prussiens [3].

Si l'on se demande ce que Napoléon pouvait désirer dans ces moments avant Berlin, on ne peut trouver qu'une seule réponse. Il voulait la paix, mais la paix générale, la Russie comprise, la pacification du continent la plus prompte et la plus complète. Ce procès traîné en longueur par « les procureurs » de l'Angleterre le gênait et le détournait de sa voie

1. Vandal, I, 3.

2. « Yesterday morning the Swedish commandant at Anclam was surprised by the arrival at full gallop of fifteen hundred Prussian cavalry pursued by *nineteen* French chasseurs. Their officers, were calling to them, for God's sake, not to behave thus and telling them no more chasseurs were following. But this had no effect. « Sie sind Franzosen ! sie sind Franzosen ! » exclaimed the men, as if that was a sufficient excuse for their dastardly conduct. » Jackson, II, 35-6.

3. V. d. Goltz, *Die wahren Ursachen der Katastrophe.*

naturelle. Pour conquérir cette paix il emploie ses moyens habituels; son activité redouble. L'armée française marche toujours en avant, s'enfonce de plus en plus profondément dans l'intérieur de la monarchie, atteint déjà la Pologne, l'occupe. « Le maréchal Davout », proclame-t-il dans le 30e bulletin, « est entré à Posen avec un corps d'armée le 10 (novembre). Il est extrêmement content de l'esprit qui anime les Polonais ». Il veut contraindre l'ennemi à chercher l'armistice, sinon la paix définitive.

Et la Pologne, dont il louait l'esprit? « La Pologne, tant pis pour eux », disait-il à Comeau, avant d'arriver à Berlin : « ils se sont laissés partager... ils ne sont plus une nation, ils n'ont plus d'esprit public... des nobles qui sont trop; un peuple qui est trop peu... c'est un corps mort auquel il faut redonner la vie avant de penser à en faire quelque chose. Je leur ferai des soldats, des officiers, après je verrai. » Puis, ajoutait-il, « je vais prendre sa part à la Prusse. J'aurai Posen, Varsovie, mais je ne toucherai ni à Cracovie, ni à la Galicie, ni à Vilna. On se trompe quand on croit que j'aime la guerre[1]. » On pourrait croire son plan d'action déjà fixé. Point de phrases sonores de l'époque du Consulat, point de rêveries chevaleresques! L'empereur ne veut pas se brouiller avec l'Autriche; il n'ira pas en Russie, n'occupera que la Prusse': la Pologne n'y compte qu'une province lointaine, qu'on peut armer contre son gouvernement.

A ce moment on pouvait attacher la Prusse au char du vainqueur, lui imposer la paix sans la détruire, ou bien achever l'anéantissement de la monarchie des Hohenzollern. Napoléon semblait être poussé par le cours des événements dans cette seconde voie, son plan ainsi qu'il le révélait à Comeau, ne pouvait donc être définitif. Il voulait ménager « l'Autriche dans le présent, la Russie dans l'avenir », il ménageait « l'espoir de la paix avec Alexandre[2] », il entrait en Pologne et voulait la soulever. Pour faire s'insurger cette dernière il fallait encourager les espérances des Polonais, prendre vis-à-vis d'eux certains engagements. Or, l'insurrec-

1. Comeau, p. 281, voir Lorraine Petre, 12-15.
2. Ségur, II, 70, 64.

tion en Pologne devait entraîner des mouvements en Galicie et dans les provinces polonaises de la Russie. Les difficultés allaient se multiplier, surtout dans le cas où il ne serait pas question de détruire la Prusse.

Ces difficultés ont divisé les ministres de Napoléon. « Talleyrand, vieux et usé, soupirait après son hôtel de Paris et se souciait peu d'une promenade d'hiver en Pologne; il s'y montra contraire; Maret pensait qu'on pouvait en faire l'essai parce qu'il y voyait d'immenses avantages et des chances de succès[1]. » Le même désaccord régnait dans les rangs des généraux : Berthier et Lannes étaient contre la campagne polonaise, tandis que Davout, Savary et Murat l'approuvaient[2].

Il faut donc considérer la conversation avec Comeau comme le premier indice du parti que l'Empereur allait prendre à l'égard de la Pologne. Ce n'est qu'à Charlottenburg qu'il avait médité sérieusement sur les conséquences possibles de la victoire d'Iéna et la désorganisation complète de la monarchie prussienne. « Achèverai-je l'anéantissement de la Prusse ou profiterai-je des regrets de son roi[3] »? Voilà ce qu'il se demandait lui-même. Tandis que Napoléon restait indécis et cherchait à résoudre ce problème plein d'obscurités pour lui, en Europe ses vues semblaient déjà évidentes pour tout le monde. Adair écrivait à Stuart que Napoléon veut ériger en Pologne une barrière contre la Russie et qu'il y veut mettre sur le trône Jérôme après l'avoir marié avec la fille de l'électeur de Saxe[4].

Il ne s'agissait plus de méditations générales sur un objet depuis longtemps connu, mais d'une étude approfondie de matériaux nouveaux bien définis qui éclairaient la question, à plusieurs points de vue. Les Polonais arrivaient, mettaient à la disposition de Napoléon leurs services et leur parfaite connaissance du pays. Dombrowski rejoignit Napoléon à Dessau, bientôt suivi de Wybicki. Les provinces polonaises

1. Jomini, *Vie politique*, II, 327.
2. Dembowski, I, 321.
3. *Corresp. de Nap.* XXXII, 443. Montholon, *Récits de la captivité*.
4. Adair, p. 344. Cf. aussi 145.

étaient aussi représentées près de l'Empereur. « On est en mouvement en Pologne », écrit-il à Lannes le 3 novembre : « beaucoup de propositions me sont faites ; ils commencent à se remuer[1]. » Il avait reçu aussi des mémoires.

IV

On lui avait remis notamment, dans les premiers jours de novembre (entre le 1er et le 3), des « *Observations sur le rétablissement de la Pologne*[2] ». Ce mémoire, écrit par un ancien employé du bureau des affaires étrangères de Pologne, était basé sur la connaissance de la situation dans toutes les parties de la Pologne — dont il donne le tableau — ainsi que sur l'idée que la Turquie ne pouvait plus exister. Cette idée était fort répandue dans l'Europe de ce temps-là[3]. Le rétablissement de la Pologne devait assurer une paix solide à la France et à l'Europe. La Pologne, puissance composée de ses tronçons réunis et alliée de la France, devait faire échouer toutes les coalitions dirigées contre cette dernière. Le rétablissement devait être complet dans les limites d'avant 1772, la Prusse orientale et occidentale y devait être réunie. On pouvait rompre ainsi toute communication directe entre la Prusse et la Russie. La Pologne allait avoir besoin d'alliés : à l'occident ce serait la Saxe et la Confédération du Rhin ; au sud, les Turcs, dans leur désorganisation, ne pouvaient plus résister à la Russie. Il fallait donc faire une nouvelle répartition de leur territoire : la Bessarabie et la forteresse de Bender seraient données à la Pologne, l'Autriche obtiendrait une partie de la Turquie en échange des Galicies, le royaume d'Italie serait agrandi vers le midi. Resterait encore l'ancienne Grèce, où l'on pourrait établir un prince français, et la Pologne, l'Italie et Naples auraient ainsi un nouvel allié.

Pour faire réussir ce plan, il fallait remuer tous les Polo-

1. *Corresp. de Nap.*, XIII, 574, n° 11160.
2. Annexes n° 1.
3. Vandal, I, 4.

nais, il fallait faire reparaître à côté de Dombrowski le généralissime Kosciuszko qui avait « pour lui l'opinion publique », il fallait déclarer que Napoléon veut donner aux Polonais pour souverain son propre frère et leur laisser autant que possible la forme de gouvernement établie par la Constitution du 3 mai 1791. L'auteur de ce mémoire comprend bien que Napoléon peut ne pas vouloir exécuter un plan si hardi, aussi fait-il appel à la protection du vainqueur pour que les Polonais puissent rentrer dans la possession de leurs biens et soient admis au moins aux emplois publics.

Tout autres sont le ton et le point de départ de Montgaillard, un autre interlocuteur de Napoléon, dont le mémoire (écrit le 5 novembre 1806) devait parvenir à celui-ci le 11 du même mois. Ce dernier envisageait depuis longtemps la question polonaise comme un problème vital de l'Europe et surtout un problème de premier ordre pour la France. Il considérait la restauration de la Pologne comme « la mesure la plus propre et peut-être la seule efficace pour retenir la Russie au-delà des frontières orientales de l'Europe et l'empêcher de franchir désormais ces limites ». Il fallait, concluait-il, la qualifier de mesure de première nécessité, « s'il n'était plus permis d'espérer que le cabinet de Berlin consentît à opposer une sérieuse résistance à la Russie[1] ». Il revient sur le même sujet, mais il l'examine plus profondément, il veut résoudre cette fois le problème d'une façon définitive. Son mémoire est d'une très grande importance : l'un des plus vastes projets, la plus sérieuse de toutes les dispositions de Napoléon dans son étroit rapport avec la question polonaise, s'y trouve indiqué.

Après toutes les humiliations qu'elle a subies, la famille royale prussienne doit être l'éternelle ennemie de la dynastie impériale. Il est donc indispensable de détruire la Prusse et de rétablir par conséquent la Pologne. Cette restauration pourra affermir le nouveau système européen. Elle détachera l'Autriche de la Russie et fermera le Sund et les Dardanelles à la Grande-Bretagne et à la Russie.

1. *Aff. Etr. France, Mémoires*, 661, f° 267 (10 septembre 1806). Lacroix, p. 303.

« L'influence continentale, la force commerciale et le despotisme naval de l'Angleterre doivent même être attribués en grande partie » au démembrement de la Pologne et aux conséquences de cet acte de violence.

Pour que l'Empire puisse acquérir une prépondérance décisive, il faut rétablir la Pologne dans ses anciennes limites, occuper les villes hanséatiques, donner Hambourg au Danemark et le lier avec la France.

Ce plan sera pas trop difficile à réaliser; la Prusse et l'Autriche ne sont pas en état de résister. Reste la Russie; pour peu qu'elle soit inquiétée ou menacée sur la mer Noire, elle sera réduite à évacuer la Pologne. Cette restauration contribuera au surplus à prolonger et à affermir l'existence de l'empire ottoman.

Les ministres français ont commis la faute de permettre les partages de la Pologne. « Le remède est précisément à l'endroit où la faute fut commise; le rétablissement de la Pologne peut rejeter en Asie l'empire russe et l'effacer en Europe du rang des nations; il doit avoir *pour conséquence* nécessaire, inévitable et prochaine, *d'effectuer contre l'Angleterre le blocus continental* ». Pour affermir ce système il faudra créer une grande flotte et détrôner les Bourbons d'Espagne [1].

Voilà les grandes lignes d'un nouveau système que Napoléon adoptera désormais. Montgaillard trace un plan gigantesque qui sera bientôt réalisé en partie : Napoléon ne prête son entière attention qu'à la partie de ce plan qui concerne l'Angleterre. Dix jours plus tard, il lance son fameux décret sur le blocus continental par lequel il va recommencer avec cette puissance une lutte à mort, une lutte qui le conduira un jour à Sainte-Hélène. Le 21 novembre marque une nouvelle étape dans ses relations avec la Grande-Bretagne. Quant à la Pologne, il n'adopte ni le projet polonais, ni le plan de Montgaillard. C'est au Suisse Jomini qu'il appartiendra « de trouver le plan pour la campagne présente » [2].

1. Lacroix, 310-317.

2. *Berlin im October und November 1806. Tagebuchaufzeichnungen eines Diplomaten* De Bray Deutsche Rundschau 1900, t. 105, p. 65 (le 10 novembre 1806).

Jomini présenta un mémoire dans lequel il montra l'avantage que l'on pourrait trouver dans l'alliance de la Prusse. On pourrait agrandir celle-ci de toutes les parties du territoire polonais qu'il serait possible de réunir par la suite en conservant à celles-ci leur nationalité. C'était obtenir l'espèce de contrepoids nécessaire, sans s'exposer aux chances d'une guerre interminable contre la Prusse, la Russie et l'Autriche. Ce mémoire faisait ressortir surtout le danger que pourraient courir les Français en passant la Vistule, si l'Autriche débouchait sur leurs derrières avec 150 000 hommes [1].

V

La décision de Napoléon mûrissait lentement. Il faisait avancer sans cesse ses armées. L'armistice devait bientôt se négocier. Cependant aucune décision n'était encore prise. Le 7 novembre il écrivait à Mortier : « il est possible que dans quelques jours je me porte de ma personne au milieu de la Pologne [2] », quelques jours plus tard il annonce au général Dejean qu'il va prendre peut-être le parti de soutenir l'insurrection de la Pologne (le 12 novembre [3].) On est tenté de croire que Napoléon hésite et ne sait quel parti prendre. C'est seulement le 17 novembre, les délégués de la Prusse ayant déjà signé l'armistice, qu'il fait écrire par Berthier à Davout : « Je dois vous dire, et vous devez le faire connaître, que l'intention de l'Empereur est véritablement de proclamer l'indépendance de la Pologne, si elle fournit quarante bons mille hommes de troupe, sur lesquels on puisse compter comme si l'on avait un corps de 40 mille hommes de troupes règles [4] ». Mais comment comprenait-il cette indépendance? s'inclinait-il vers les plans polonais ou vers ceux de Mont-

1. Jomini, *Vie politique*, II, 328-329. *De Pultusk à Eylau*, p. 4, Lecomte, p. 57-60 : le mémoire fut remis à peu près le 10 novembre.
2. *Corresp. de Nap.*, XIII, 607, n° 11198.
3. *Corresp. de Nap.*, XIII, 643, n° 11238.
4. Mathieu Dumas, XVII, 386.

gaillard, prêtait-il l'oreille aux idées de Jomini? a-t-il trouvé une voie nouvelle?

Napoléon parlait de la Pologne dans son exil, et ce récit nous semble bien véridique : « J'avais besoin du Hanovre et des provinces prussiennes de Saxe, de Westphalie et de Franconie. Il me fallait aussi Magdebourg. Mais si je posais la couronne de Pologne sur la tête du roi de Prusse, l'indemnité effacerait le regret des pertes; Frédéric-Guillaume, roi de Prusse et de Pologne, serait un plus puissant monarque qu'avant la bataille d'Iéna. L'Autriche n'était pas en mesure de me refuser l'échange de la Galicie contre une partie des provinces Illyriennes[1]. » Il réunissait ainsi les idées de Montgaillard et de Jomini et les fondait en un projet unique, celui de rejeter la Prusse au delà de l'Elbe et de rétablir la Pologne pour la donner au roi Frédéric.

Le plan définitif que Napoléon portait en germe dans sa tête depuis Berlin, se dessinait et se cristallisait dans son esprit, non seulement sous l'influence des idées énoncées dans les mémoires, mais aussi et surtout des événements qui se déroulaient. Erfurth, Prenzlau, Stettin, Magdebourg et Lubeck étaient tombées entre les mains du vainqueur. Les généraux, entrés en Pologne, lui envoyaient des rapports, décrivant l'enthousiasme qui y régnait. L'armistice se négociait déjà. Il fallait aller au plus vite à la réalisation de ce qu'il désirait depuis longtemps, c'est-à-dire à la paix générale. Mais à mesure qu'il approchait du but, il comprenait que la Prusse était trop faible pour résister et trop forte pour être considérée comme détruite, que la Russie était prête à entrer en campagne, et qu'il fallait la contenir et l'amener à la paix ; c'est à la Pologne que devait incomber ce rôle.

VI

Napoléon commence par créer à Paris une opinion favorable à la Pologne. Le 13 novembre il envoie le manuscrit de

1. *Corresp. de Nap.*, XXXII, 443, Vandal, I, 14.

Pistor à Cambacérès en lui ordonnant de le faire imprimer et d'y ajouter « un précis rapide qui peigne toute l'indignité du partage de la Pologne et son influence sur l'abaissement de la Suède et de la Porte, et dès lors sur l'équilibre de l'Europe ». Cet ouvrage doit être publié sous huit jours[1]. En effet, bientôt on pouvait lire dans la préface ajoutée au manuscrit de Pistor : « Mais l'injustice a produit elle-même son remède : le scandaleux partage de la Pologne a réveillé l'énergie de la France ; un grand homme a recueilli et développé les germes de sa force et de sa gloire ; il a jeté le fondement d'un nouvel édifice social, vengé la morale des rois et préparé la prospérité des peuples[2] ».

La presse parisienne, le *Moniteur*, le *Publiciste* surtout, reproduisaient les bulletins et les proclamations, et par cette voie l'opinion française et l'opinion du monde entier apprenaient tout ce que l'Empereur leur voulait faire connaître.

C'est à la même époque que fut réimprimée la brochure « *Kosciuszko au peuple français*, » écrite jadis par Wybicki alors que le généralissime polonais était encore emprisonné[3]. On ne la réimprimait pas sans arrière-pensée. Depuis longtemps en effet l'opinion publique voyait dans ce noble général le représentant de la Pologne. C'était encore à Vienne en 1805 (17 Frimaire) que Napoléon recevait d'un gentilhomme polonais une lettre dans laquelle il le suppliait de rétablir la Pologne : « Déjà cette nation généreuse et infortunée, le cœur ouvert à de douces espérances, vous tendait les bras. Deux cent mille braves préparaient leur courage, le *nom de Kosciuszko*, protégé par V. M., avait retenti dans tous les cœurs »[4]. L'auteur des « Observations » le rappelait de nouveau à la pensée de l'Empereur, toute la Pologne retentissait du même désir.

Le 3 novembre Napoléon écrivait à Fouché, ministre de police : « Faites venir Kosciuszko ; dites-lui de partir en diligence pour venir me joindre, mais *secrètement* et *sous un autre nom* que le sien. Il s'adressera au général Dombrowski

1. *Corresp. de Nap.*, XIII, 649, n° 11247.
2. Pistor, p. XCIX.
3. *Bulletin polonais* 1894, p. 27-33 ; 96.
4. *Arch. Nat.* AF. IV, 1687, Pologne, n° 6 Fabian Szaniawski.

ou directement au grand maréchal Duroc : donnez-lui tout l'argent dont il aura besoin. Faites partir aussi tous les Polonais qu'il aurait avec lui. Je désire que tout cela *se fasse le plus secrètement possible* [1]. » Ces paroles indiquent que son plan n'était pas encore arrêté définitivement et qu'il ne voulait pas en dévoiler même la première ébauche à ses ennemis. Fouché s'adressa à Kosciuszko, qui demeurait à Berville, et lui communiqua l'ordre de l'Empereur. Il fut bien étonné et scandalisé d'apprendre que le général ne voulait suivre l'Empereur qu'après avoir acquis la conviction que Napoléon veut effectivement rétablir la Pologne [2]. Kosciuszko refusa, parce qu'il ne croyait pas que Napoléon pût faire quelque chose pour la Pologne. « Ne pense pas, disait-il à la fin de 1807 à Chlapowski, qu'il va restaurer la Pologne ; il ne pense qu'à soi-même, il déteste toute grande nationalité et plus encore l'esprit d'indépendance. C'est un tyran, son seul but est la satisfaction de sa propre ambition. Il ne créera rien de durable, j'en suis sûr [3]. » La réponse de Kosciuszko ne changea rien dans ses rapports avec Fouché : il était toujours

1. *Corresp. de Nap.*, XIII, 567, n° 11153.

2. Korzon, 519-523 ; Loret, 27-29.

3. Chlapowski, I, 30. Rapperswil *Kosciuszko biogr.* n° 210 Kosciuszko, en 1806 et en 1814. Notices faites après une conversation particulière avec le général Lafayette.

« ... Le génie de K. était assez supérieur pour juger la position de Napoléon. Le héros polonais ne se trompait point sur l'influence de son nom en Pologne. Un seul mot de sa part suffisait pour soulever tous les compatriotes. Ne devait-il pas craindre qu'une pareille diversion ne contraignisse (*sic*) pas la Prusse à offrir promptement la paix à l'Empereur ? et dans ce cas pouvait-il compter sur la bonne foi de celui qui avait déjà trahi la confiance des Polonais à Campo-Formio, à Lunéville et à Presbourg ?... Qne seraient devenus alors les malheureux qui, dans une aveugle confiance, auraient levé l'étendard de l'indépendance ?... C'est ainsi que raisonnait K. S'il avait été jeune, peut-être aurait-il accepte les propositions du conquérant : car il aurait au moins partagé le danger de ses compatriotes et péri comme eux victime d'un amour inébranlable pour la patrie.

Voilà les vrais motifs du refus de la part de K. de participer à la guerre de 1806. L'Empereur avait envoyé auprès de lui le comte de Ségur, qu'il savait être honoré de l'estime du héros polonais ; mais rien n'a pu fléchir ce dernier. Dans la chaleur de la conversation, K. ajouta même : « Bonaparte veut-il que je l'aide à étendre son despotisme jusqu'en Pologne ? elle en a assez et il ne vaut pas la peine de verser du sang pour l'obtenir de loin ».

honoré et un mot de lui suffisait comme recommandation pour tous les Polonais qui venaient à Paris [1].

Ayant reçu la réponse de Kosciuszko, Napoléon écrivit à Fouché : « Si Kosciuszko veut venir, bien ; sans cela on se passera de lui ; il serait pourtant bon qu'il vînt [2]. » Il le croyait, bien qu'il pensât en même temps que « le peuple de Pologne n'est pas un peuple qu'on remue avec des proclamations ». Mais Fouché, qui restait à Paris et qui ne le savait pas encore, pensa bien faire en insérant dans le *Publiciste* (du 18 décembre 1806) une fausse lettre de Kosciuszko. Ce moyen « bien misérable » et « bien pitoyable », surtout vu de Varsovie [3], était d'une grande valeur, si l'on considérait l'influence qu'il produisit sur l'opinion de l'Europe. Nous le retrouvons encore en 1809, reproduit dans l'*Annual register* [4].

Kosciuszko protesta contre l'abus qui avait été fait de son nom. « J'ai lu », écrivait-il en vain à Fouché le 22 décembre, « dans les papiers publics, une lettre adressée aux Polonais, signée de mon nom, mais qui n'est pas de moi ; je crois de mon devoir de la désavouer auprès de vous, le ministre de l'Empire français [5] ». Le 22 janvier il écrivait de nouveau à Fouché après avoir reçu apparemment des nouvelles de la Pologne où l'on était persuadé que l'Empereur lui avait laissé la liberté de choisir les conditions auxquelles il devait prêter son concours. Il se dit prêt à partir pour la Pologne, si l'Empereur voulait assurer par écrit et publiquement : 1° que le Gouvernement en Pologne sera tel qu'il est en Angleterre ; 2° que les paysans seront libres et propriétaires des terres qu'ils détiennent à présent ; 3° que les frontières iront de Riga à Odessa et de Dantzig jusqu'à la Hongrie. Mais Napoléon n'attachait déjà plus aucune importance à Kosciuszko.

Fouché, en exécutant l'ordre de l'Empereur, s'adressa aussi aux autres Polonais de marque qui restaient à Paris, entre autres à Thadée, comte Mostowski [6]. Au lieu de se rendre en

1. *Arch. Nat.* F 7, 3711. rapport du 19 novembre 1806.
2. *Corresp. de Nap.*, XIII, 725, n° 11328 (30 novem.)
3. *Corresp. de Nap.*, XIV, 157 n° 11527.
4. *Annual register*, 1809, 664-666.
5. Rapperswil, *Annales polon.* 1801-1807.
6. L'ancien ami des Girondins, l'ancien sénateur de Pologne, proprié-

Pologne,il envoya au ministre un mémoire, où il démontrait la nécessité de rétablir la Pologne. Cette Pologne devait recevoir un prince héréditaire français, une constitution et des lois calquées sur celles de la France. Il croyait important d'abolir le servage et ajoutait que si l'on craignait de prononcer cette abolition sur-le-champ, il fallait assigner un délai de trois années,afin que l'on puisse s'arranger définitivement durant cet intervalle [1].

Il se disait malade, retenu par les docteurs, et il l'était vraiment. Mais ce qui le retenait surtout, c'était le peu de confiance qu'il accordait aux projets de l'Empereur. « J'attends comme toi », écrivait-il à Niemcewicz [2] « des résultats plus clairs qui pourront définitivement fixer et fonder notre existence nationale, après que l'on aura battu et chassé les Russes au delà de la Dwina... Je ne vois encore rien d'assez clair pour que je puisse te conseiller d'entreprendre tout de suite un voyage long et peu fructueux. » Il ajoutait : « en outre, je ne pense pas qu'il y ait dans le plan général du maître de céans de faire de la Pologne un pays grand, puissant et fort, parce qu'il pourrait facilement, avec le temps, devenir dangereux pour les autres pays fédérés et même parce qu'il pourrait être amené à lutter avec l'autorité suprême... Le seul espoir de conserver notre intégrité serait qu'il veuille se déclarer pour toujours Empereur des Français et Empereur des Slaves pour fonder une forte barrière à l'Orient et écarter tout danger dans l'avenir ». Mostowski ne partit pas pour la Pologne. Son mémoire fut également envoyé à Maret par l'intermédiaire de Batowski, l'ancien député à la Diète constitutionnelle,qui suivait les ordres de Fouché et se rendit sur le théâtre des événements. Mostowski le recommanda à Maret et cette recommandation ne fut pas sans effet.

taire de terres en Pologne et en France, Mostowski, fatigué et malade, était un homme d'un rare esprit et de vastes connaissances.

1. Annexes, n° 2.

2. Mostowski à Niemcewicz. La Motte-sur-Beuvron, 30 avril 1807. *Bibl. polonaise* à Paris.

VII

Tandis que Napoléon cherchait à attirer les Polonais de Paris, il agissait d'autre part directement en Pologne même. Dombrowski et Wybicki devaient lui servir d'instruments nécessaires. Dans une conversation avec eux où il leur disait : « Je verrai si vous méritez d'être une nation », et où sans doute on décidait de faire venir Kosciuszko, il leur ordonnait d'écrire une proclamation. C'était d'autant plus nécessaire que, comme l'écrivait Davout : « les têtes commencent à être en fermentation en Pologne[1]. » Il fallait donc entretenir cette fermentation, soulever un enthousiasme favorable à la conscription et à la création d'une armée. La proclamation proposée par les deux Polonais fut acceptée et imprimée le jour même (le 3 novembre)... « Polonais », y était-il dit, « il dépend donc de vous d'exister et d'avoir une patrie ; votre vengeur, votre créateur est là... Agissez et prouvez-lui que vous êtes prêts à verser votre sang pour recouvrer votre patrie. Il sait que vous êtes désarmés, il vous fournira des armes. Bientôt Kosciuszko, appelé par Napoléon le Grand, vous parlera par ses ordres[2]. » Il était fait aussi mention de légions qui devaient assurer la protection du vainqueur. La proclamation était le premier symptôme d'une action directe en Pologne.

Avant de partir pour la Pologne, Dombrowski et Wybicki qui devaient personnellement organiser l'insurrection, envoyèrent cette proclamation à Posen (Poznan) et à Varsovie[3]. Dans des lettres à leurs compatriotes, qu'ils joignaient à ces proclamations, ils annonçaient l'arrivée prochaine de Napoléon à Posen, et invitaient les nobles polonais à se rendre dans cette ville[4]. Ils les priaient aussi de répandre le

1. *Corresp. de Davout,* I, 308, n° 206 (2 nov. 1806).
2. Angeberg. 440-441.
3. Schottmüller, p. 37.
4. Falkowski, I, 257-8.

plus possible cette nouvelle, car « c'est une proclamation à tous les Polonais ».

En même temps, Napoléon donnait des ordres à ses généraux qui devaient soutenir l'esprit d'insurrection chez les Polonais et les attacher au vainqueur. « Prévenez le général Beaumont de maintenir une sévère discipline et établissez-là dans votre corps d'armée ; il serait malheureux d'indisposer les Polonais », écrivait-il le 7 novembre à Davout [1]. « *Sans écrire*, faites part aux Polonais du mouvement que vous faites et faites-leur dire que s'ils veulent s'insurger contre les Prussiens et désarmer la garnison de Varsovie ils en sont les maîtres et que vous les soutiendrez avec votre cavalerie. » En cas d'insurrection, il doit envoyer Dombrowski à Varsovie et s'y rendre lui-même ; il serait convenable que les insurgés occupent la ville de Lenczyca [2]. Le 14, il ajoute qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que deux des plus riches propriétaires du pays forment des régiments de uhlans à leurs frais et que l'on organise la garde nationale à Posen et dans les autres villes. Mais « ne prenez part à tout cela que par vos conseils et par des encouragements verbaux, et faites connaître que je ne puis me déclarer que lorsque je verrai les Polonais organisés et armés [3]. » Davout faisait tout ce qu'on demandait, il entretenait la plus parfaite discipline dans ses troupes : deux chasseurs, convaincus de pillage, avaient été déjà fusillés le 7 novembre à Francfort [4]. Napoléon donnait les mêmes ordres à Lannes, qui marchait sur Thorn. Le 7 il lui disait : « Faites observer une sévère discipline en Pologne », le 9 il lui faisait la même recommandation [5].

Des encouragements, l'entretien de l'agitation, et en même temps des restrictions ! Napoléon ne promet rien, ne garantit rien, il parle de la patrie et de la liberté, mais pas un mot de son rôle, de sa responsabilité dans tout cela.

Il en est de même lorsqu'il reçoit la députation du palatinat de Posen. Admis à l'audience de l'empereur (le 19 novembre)

1. *Corresp. de Nap.*, XIII, 604, n° 11196.
2. *Corresp. de Nap.*, XIII, 651-2, n° 11251 (13 nov.)
3. *Corresp. de Nap.*, XIII, 661, n° 11258.
4. *Corresp. de Davout*, I, 322, n° 214.
5. *Corresp. de Nap.*, XIII, 609, n° 11200 ; 623, n° 11221.

dans une salle pleine des trophées de la guerre et de la destruction de la Prusse, les députés offrent les hommages de ce palatinat à l'Empereur entouré de ses maréchaux, et expriment le vœu que Napoléon proclame l'indépendance de la Pologne. L'Empereur leur répond que la France n'a jamais reconnu les partages, qu'il ne peut néanmoins proclamer l'indépendance, qui ne doit dépendre que d'eux-mêmes, que lorsque une grande nation, lorsque plusieurs millions d'hommes veulent être indépendants, ils réussissent toujours, qu'il verra toujours avec un vif intérêt le trône de Pologne se relever et l'indépendance de cette grande nation assurer celle de ses voisins, mais que cela dépend plus d'eux-mêmes que de lui, que si toute la nation fait cause commune, il leur prédit le triomphe [1]. Cette audience solennelle et en même temps absolument secrète leur devait inspirer une espérance profonde, et cependant Napoléon n'avait rien promis, ne s'était engagé d'aucune façon. Si l'influence de cette audience sur eux ne fût pas aussi grande, c'est que les membres de la délégation étaient au courant de la présence de Zastrow et Lucchesini à Charlottenbourg. « Le séjour de S. M. à Berlin a jeté quelque inquiétude parmi les Polonais ; ils craignent des négociations contraires à leurs vœux bien prononcés [2]. » Cette inquiétude devait être d'autant plus grande que les Polonais ne pouvaient pas ignorer à Berlin la mission des délégués prussiens.

VIII

Les négociations se poursuivaient en effet. La présence des armées françaises en Posnanie, l'insurrection polonaise qui devait éclater ou qui éclatait déjà, l'arrivée des députés polonais à Berlin, tout ce qui se faisait secrètement, mais qui était bien clair et connu de tout le monde, tout cela devait

1. *Moniteur*, 1806, II, n° 334. *Corr. de Nap.*, XIII, 677-8, n° 11279. Loret 103-104.
2. *Corr. de Davout*, I, 331 n° 221 (14 nov.), voir Skalkowski, p. 125.

amener les envoyés du roi de Prusse à se soumettre à la volonté du vainqueur. Napoléon marchait droit au but, il voulait pacifier la Prusse et forcer ainsi la Russie à signer également la paix. Le projet de l'armistice, qui devait reléguer les Prussiens dans la Prusse royale, donner la Prusse méridionale (Posnanie) et une partie de la Prusse orientale à Napoléon et reconnaître la Pologne prussienne non occupée comme neutre qui devait obliger le roi de Prusse d'interdire l'accès de son territoire aux Russes [1], tendait au même but.

Haugwitz voyait dans les démarches françaises « ce terrible principe de la destruction de la Prusse pour servir de garantie au repos futur de la France [2]. » Et cependant Napoléon devait être toujours plus exigeant. Des succès inattendus, invraisemblables, allaient lui permettre de poser des conditions toujours plus dures. Néanmoins, Zastrow et Lucchesini allaient les accepter. « L'insurrection en Pologne », pensaient-ils, « aurait été empêchée ou affaiblie par l'armistice et le danger qui naît du rétablissement de la Pologne amoindri [3] » La peur de la Pologne renaissante les a jetés dans cette voie. Ils comprenaient bien que Napoléon ne voulait que la paix avec la Russie, que la Prusse serait absolument désarmée, mais le spectre de la Pologne les a terrifiés. Talleyrand pria les délégués de faire connaître à l'empereur Alexandre les dangers qu'allait courir la Prusse, si la Russie ne faisait pas la paix, et le danger qu'il y aurait pour la Russie elle-même à être rejetée au delà de la Dwina, si la Pologne insurgée, et les provinces conquises sur la Prusse venaient à recevoir un chef, vassal de la France [4]. En s'exprimant ainsi, il ne disait que ce que la diplomatie française pensait réellement. « Les conditions (de l'armistice) en sont telles que la Pologne, s'il y a une Pologne, recouvrera la liberté d'avoir et d'exprimer une opinion. Nos troupes ne se retirent pas de la partie de la Pologne prussienne que nous occupons déjà ; et il est convenu qu'il n'y aura ni troupes françaises ni troupes prus-

1. Bassewitz, I, 128-129. Lehmann *Stein*, I, 435 et suiv.
2. Bailleu, *Preussen u. Frankreich*, II, 578, n° 438.
3. Ranke, *Hardenberg*, V. 421.
4. Hopfner, II, 391.

siennes dans l'autre partie de la Pologne prussienne que nous n'occupons pas. Ainsi voilà *la Pologne prussienne considérée comme autre* que la Prusse ; et de plus voilà *la Pologne qui peut* se montrer, si elle en a les moyens et que — soit qu'elle se montre complètement, soit qu'elle ne fasse que des mouvements encore irrésolus — *menace la Russie*, et par là *l'amène à la paix* que nous voulons, c'est-à-dire à une paix conservatrice de la Porte Ottomane[1] ». La Pologne séparée de la Prusse et laissée à ses propres moyens, la Prusse paralysée, la Russie en voie de devenir une alliée, tels seraient les résultats de l'armistice, s'il était ratifié. La réalisation du plan général, avec son but final, devait être la conséquence de cette suspension d'armes. La diplomatie essayait déjà d'atteindre ce que les armées en mouvement et prêtes à agir devaient conquérir plus tard sur les champs de bataille.

Mais tout en faisant ce plan Napoléon ne s'illusionnait pas et ne perdait de vue ni ses forces réelles, ni le terrain général de l'action.

Le jour même il ordonna à Davout et à Lannes de ne faire aucune communication sur la suspension d'armes en Pologne, jusqu'à ce que les forteresses ne soient rendues. Après cela il leur « sera facile de faire comprendre aux Polonais que, par la suspension d'armes, leur existence est en partie reconnue », ce qui était vrai, puisque la Pologne devait être entièrement évacuée par les Prussiens, même sur la rive droite de la Vistule : et puis, ajoutait-il, « la suspension d'armes n'est qu'une mesure militaire qui sert à régler les questions d'hiver dans une saison aussi avancée et enfin tout est favorable à leur cause[2] ».

En même temps il faisait écrire à son ambassadeur à Vienne, le général Andréossy : « La saison se trouvant avancée, cette suspension d'armes atteint les quartiers de l'armée. Partie de la Pologne prussienne se trouve ainsi occupée par l armée française et partie est neutre[3]. » Pour le moment point d'ins-

1. Talleyrand à d'Hauterive, Berlin, 17 nov. *Aff. Etr. Pologne*. Supplément 16, f° 118.
2. Mathieu Dumas, XVI, 384, 386.
3. *Aff. Etr. Autriche, Corresp.* 379 f° 425 (minute).

tructions, point d'explications. Une simple nouvelle, l'armistice y est réduit absolument à l'état d'une mesure purement militaire.

La nouvelle de la non ratification de l'armistice arriva inopinément, alors que Napoléon n'était pas à Berlin[1]. Il était parti pour visiter les forteresses de Custrin et de Stettin et aussi pour se soustraire aux sollicitations dont l'accablaient les Polonais, « qui étaient fort mécontents de la suspension d'armes[2] ». Le 30 novembre, Talleyrand écrivait à Napoléon : « Le Roi n'a point voulu contracter une obligation qu'il est hors d'état de remplir ; il ne peut éloigner les Russes par la force ; il ne peut obtenir d'eux qu'ils se retirent, les Russes ayant déclaré que, d'après l'appel fait aux Polonais et les mouvements insurrectionnels dans la partie prussienne de la Pologne, ce n'était pas l'affaire de la Prusse seule, que c'était aussi celle de la Russie, et le Roi, m'ont-ils ajouté, ne peut empêcher les Russes de pourvoir à leurs propres intérêts[3]. »

Napoléon était déjà loin. Son plan ayant échoué, il avait pénétré en Pologne. Le 27 novembre il entra à Posen. C'était pour la première fois qu'il touchait matériellement cette Pologne où il devait aussi trouver pour la première fois un obstacle inattendu.

1. Lettow-Vorbeck, III, 57.
2. Ompteda, I, 249, n° 152, compte rendu d'une conversation avec Lucchesini.
3. *Lettres de Talleyrand*, 283-4, n° 217.

CHAPITRE II

LA POLOGNE SOUS LA DOMINATION PRUSSIENNE ET LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION

I

C'était la Prusse qui devait s'attirer le plus de haine pour la manière traîtresse dont elle avait agi en Pologne. C'était elle qui, après avoir excité les Polonais depuis 1788 jusqu'en 1791 contre la Russie, après avoir conclu avec eux une alliance des plus étroites, après les avoir brouillés enfin avec Catherine, leur avait déclaré la guerre en 1793. C'était la Prusse impuissante à vaincre les armées insurrectionnelles des Polonais, qui, grâce à la Russie, s'était établie au centre même de l'ancien royaume, à Varsovie. Elle avait arrondi son territoire, elle s'était emparée des rives de la Vistule, et avait mis la main, de cette façon, sur tout le commerce polonais. La Pologne était devenue une simple colonie, qui « devait fournir à la Prusse le blé, la laine, le bétail, le cuir, le bois, etc., comme la Martinique devait fournir du café à sa métropole, et cela à des prix très modérés, car il suffisait de fermer l'accès de la Vistule pour faire baisser la demande [1] ». La Pologne conquise par la Russie pour la Prusse devait assurer à cette dernière un revenu considérable, non seulement en qualité de terrain d'exploitation commerciale,

1. Winkopp, p. 49.

mais aussi et surtout comme pays où les dépenses publiques allaient être toujours inférieures aux recettes[1].

II

La Prusse avait promis de respecter la Constitution que les Polonais s'étaient donné eux-mêmes et, au lieu de tenir cette promesse, elle avait coopéré au partage et à la suppression de l'État polonais. On avait licencié l'armée polonaise et renvoyé les officiers sans leur accorder aucun dédommagement. On avait confié toutes les places à des Allemands, confisqué toutes les starosties pour les donner à des courtisans sans mérite. On n'avait pas même respecté la langue du pays et l'on s'était efforcé de supprimer son usage[2]. Dès le commencement le Gouvernement prussien montrait son vrai visage. Il n'y avait pas à s'illusionner, chaque acte de ce Gouvernement, chaque décret trahissait le but qu'il voulait atteindre, qui était de détruire la nationalité polonaise, de chasser les Polonais ou de les rendre Prussiens. « Les Polonais sont braves, » dit Cœlln, « ils sont faits pour la guerre. Composant un peuple à part, ils aiment leur nationalité : tout souverain dont ils acceptent la domination doit les ménager à cet égard[3]. » Les mêmes idées se trouvent dans le mémoire de Nassau, écrit par Stein, ministre régénérateur de la Prusse.

1.

	Revenus en écus.	Dépenses.	Surplus.	
1797-8 Nouvelle Prusse orientale.	1.059.483	1.005.851 (l'armée y comprise).	53.632	Tisons d'Hercule I, 1, 120-1
Prusse mérid.	2.582.541	1.501.553	1.080.988	Tisons d'Hercule I, 1, 117-8.
1801 Prusse orientale			434.090	
méridionale			310.571	Lettres confident. III, 1, 136.
1806 les Provinces polonaises (budget	6.670.288	3.107.098	3.563.190	Aff. Etr. Pologne Corresp. 324 f° 270

2. *Lettres confidentielles*, II, 107-108.

3. *Tisons d'Hercule*, I, 1, 68.

« La nation polonaise est fière de sa nationalité, elle est affligée de la persécution de sa langue, de son nom, et hait l'État qui lui fait ce mal[1]. » C'est justement ses biens les plus chers que visait le nouveau Gouvernement[2].

Après l'administration vénale de Hoym, ce fût Voss qui fut nommé au poste du gouverneur de la Prusse méridionale. Son gouvernement fut plus juste, mais en bas le système d'administration resta sans changements. Si Hoym et Voss, dans certains cas, ne perdaient pas de vue les intérêts des grands propriétaires polonais, Schroetter, nommé gouverneur de la nouvelle Prusse orientale, était tout différent. C'était un homme aux manières « un peu rudes », d'après l'expression de Boyen[3]. Mais c'était un homme qui avait un système d'agir, bien que ce système fut intransigeant et détestable pour les Polonais. On savait à quoi s'en tenir à son sujet, on le tenait pour un ennemi à outrance.

Après avoir chassé tous les Polonais des situations publiques on voulut sauver les apparences. Dans ce but on autorisa l'admission de Polonais comme membres d'honneur dans les régences et les commissions de justice de district (*Regierungen und Kreisjustizcommissionen*). On créait ainsi des institutions et des postes sans influence et sans aucune portée, qui en outre, à cause des chicanes du gouvernement local, ne devaient jamais être appelées à fonctionner[4]. La perte subie par les employés chassés s'élevait à 102 millions de florins polonais et on ne leur versa qu'une indemnité de 25 millions[5]. La Prusse méridionale était infestée de fonctionnaires véreux. La « purification » (Reinigung) ne pouvait remédier au mal : la vénalité régnait souverainement. L'administration, absolument sans influence sur les Polonais, ne faisait qu'écrire, ordonner et recourir à la force. Il se forma une classe de scribes, d'administrateurs qui n'étaient point liés avec le bien public. L'administration était absolument sans

1. Lehmann, *Stein*, II, 81.
2. Askenazy, *Les adieux au siècle*, p. 22 et suiv.
3. Boyen, I, 250,
4. *Ueber Preussens Verwaltung*, p. 15, 17.
5. *Die Ihemaligen Beamten*, annexe 2.

force morale, sans initiative, sous l'entière dépendance du pouvoir central, qui ne comprenait pas et ne voulait pas comprendre les intérêts de cette province nouvellement acquise [1]. Ce qu'on faisait en Pologne pour l'entretien de la civilisation, n'était fait que dans l'intérêt des employés (Officianten) prussiens [2].

Dans un pays habitué à une liberté complète, presque à l'anarchie, on détruisit toutes les institutionslibérales. La vie publique fut entièrement supprimée. Le Gouvernement prussien aimait à jouer le rôle de protecteur des paysans : cette mesure ne concernait que la noblesse. Mais les levées volontaires de troupes furent suivies de levées forcées et, à la plus grande indépendance, succéda la plus grande oppression. C'est le paysan qui souffrit le plus sous ce nouveau joug, inconnu dans l'ancienne Pologne.

On introduisit enfin les Codes civil et criminel prussiens, absolument contraires aux mœurs et aux lois de la Pologne, à son développement historique et même à ses intérêts. On les introduisait d'un coup pour pouvoir écarter « le doute » et les contradictions qui, selon l'expression du Roi, n'apportaient que l'arbitraire dans l'exercice de la justice [3]. L'arbitraire fut écarté, mais l'absence de toute espèce de justice ne cessa pas d'exister. Un certain Winterfeldt, l'unique avocat peut-être qui n'était pas vénal à cette époque, n'acceptait pas de plaider les procès des Polonais contre l'État, sa conscience, disait-il, ne lui permettant pas de se charger de causes qui étaient jugées d'avance. C'était pourtant la seule partie de l'administration où l'on trouvait quelques avantages, en comparaison avec l'ancien état de choses.

En détruisant la Pologne, en introduisant de nouvelles institutions et de nouvelles formes de vie publique, en luttant avec la nationalité polonaise, l'État, le Gouvernement prussien se posait en champion de la civilisation moderne, la Pologne était pour lui un foyer d'anarchie, le pays du chaos social où les paysans-serfs succombaient sous le fouet

1. Schottmüller, 149. 173.
2. H. v. C. *Materialien zur Geschichte*, p. 30.
3. Bröcker, p. 110.

des seigneurs. C'était la Prusse qui, de l'avis de ses rois, y apportait les lumières de la civilisation et c'est au nom de cette civilisation qu'elle avait non seulement le droit, mais le devoir même de détruire la barbarie polonaise [1], de protéger et de défendre les paysans contre l'aristocratie.

En réalité il en était tout autrement. L'aristocratie polonaise qui était bien une des causes des démembrements de la Pologne, corrompue par le luxe et efféminée, abandonnait ses terres à des fermiers pour aller en dépenser les revenus dans les pays étrangers, d'où elle ne rapportait que de mauvaises mœurs qu'elle communiquait à ses compatriotes. Telle l'habitude des jeux de hasard, importée de l'étranger. Une nuit suffisait souvent pour ruiner une famille. L'ennemi acharné des Polonais, Gruner, dit : « La noblesse ne s'occupait que du commerce du blé et des intrigues ; pour acquérir les places publiques, elle n'avait pas besoin d'avoir de l'instruction, mais la naissance et l'esprit de parti suffisaient. L'amour des études sérieuses et la civilisation avaient disparu et le caractère se transforma en arbitraire. Dans la jeunesse elle s'adonnait à des passions violentes, dans la vieillesse à l'avarice [2]. »

Ayant perdu tout espoir de la possibilité d'une insurrection victorieuse, la grande masse non seulement de l'aristocratie, mais de la noblesse, se renferme dans une existence exclusivement économique. Les vœux, s'il peut être question de vœux, sont d'ordre purement privé. En 1793 elle adresse au Roi une pétition où elle souhaite d'être économiquement incorporée dans l'État prussien. La vie sociale, la vie natio-

1. Nous trouvons un tableau intéressant dans une lettre de Lessel du 16 nov. 1793. Rapperswil, *autographes* , dans laquelle il décrit un bal, donné par le Roi aux Polonais « Der preussische Herr Kriegsrath war so besoffen, dass sich die Damen musten vorsehen nicht gestossen oder getreten zu werden ». « Die preussische Officir (!) welche mit ihren steif gekornte Stiefel und starch mit Mehl gepuderte Kopffe sehr schmuzig waren glichen freilich den Russen (même aux Russes !) in der Eleganz nicht. So kamen die Preussen sehr wenig an den Tantz, das sich, es bey nahe in Händel geändiget hatte ». Le roi Frédéric-Guillaume II étant chez les Radziwill « so hat er so vil dafon (les glaces) gegessen, dass man sich verwundert hat, mit Versicherung, das es dieses in Berlin nicht hätte »

2. Schottmüller, 141.

nale n'existent pas : on ne s'occupe que des menus intérêts quotidiens. Il n'y aura point de protestations contre la violence, contre les abus[1]. Il n'y a plus qu'une classe rurale de propriétaires fonciers fermée et distincte, qui s'adapte aux nouvelles conditions politiques.

III

C'est aussi la seule classe que le Gouvernement prussien protège. L'aristocratie polonaise vient présenter ses hommages pendant le sacre à Königsberg; elle est admise aux réceptions de la cour. Ses fils sont admis dans les écoles militaires et dans les corps de cadets, mais ce qu'elle trouve avant tout, c'est un crédit largement ouvert pour elle à Berlin. Ces prêts sur hypothèques institués spécialement, tout en lui fournissant l'argent liquide, devaient rendre possibles un jour les expropriations légales. L'argent coule donc à pleins flots. Jamais on ne s'était amusé autant à Varsovie que pendant cette période de domination prussienne.

Et le rôle civilisateur de la Prusse? la protection du paysan? on les verra se manifester lorsque les nobles des provinces polonaises demanderont, en 1798, l'abolition du servage. « Nous sommes arrivés à cette conclusion », disaient-ils, « non parce que les charges soient plus lourdes dans cette province, que dans les autres provinces ou pays, mais parce que cette mesure éveillera chez les paysans *l'amour de la propriété et de l'ordre* et fera *le bonheur d'une très grande classe d'habitants* et *par conséquent le bonheur des propriétaires fonciers eux-mêmes...*[2] » Le Gouvernement central ne tint aucun compte de cette pétition. Le Gouvernement s'occupait-il lui-même du sort de ces serfs, voulait-il seul accomplir cette tâche civilisatrice? Pas le moins du monde. Le paysan demeurait le serf de son seigneur, ainsi que sa

1. Grabski, *Przeglad polski* (Revue polonaise) 1904, t. 152, p. 211.
2. Lehmann, *Stein*, II, 48.

femme et ses enfants. Il était la victime de l'administrateur des biens du seigneur, il restait sous la juridiction absolue de son maître, qui pouvait le faire fouetter jusqu'à la mort. « Le Gouvernement prussien, ce gouvernement si humain en général et si noble, » dit Coelln, « n'a pas aboli cet esclavage. Tout ce qu'on raconte (geschwatzt hat) de cette abolition de l'esclavage en Pologne par le Gouvernement prussien n'est que mensonge [1]. »

Non seulement le sort du paysan n'est pas amélioré par le Gouvernement, mais il est devenu même plus dur encore. Les obligations envers le propriétaire ont été augmentées de moitié, « on introduit des obligations absolument inconnues auparavant ; la livraison de fourrages, la corvée du charroi ; celle de fournir des recrues est devenue plus lourde, le prix du sel a augmenté [2]. » Les starosties, les biens nationaux n'avaient plus d'administrateurs polonais, mais l'administration, au nom du Roi, se faisait dans le même esprit qu'auparavant. Les *Kantschuen* et les *Peitschen* restaient entre les mains de ces civilisateurs le meilleur moyen de stimuler le zèle du paysan. La seule mesure prise en faveur des paysans c'était l'introduction d'une certaine tutelle juridique et une juridiction plus conforme aux exigences de la justice.

Le Gouvernement s'opposait à toute initiative de la part de la nation, repoussait toute idée d'une réforme réelle et se renfermait dans la plus parfaite inaction. Tout en se donnant les airs d'un gouvernement généreux et humanitaire, dans cette question comme dans beaucoup d'autres, il n'avait que de la répugnance pour toute réforme dans l'intérêt de la nation [3]. C'est à Iéna qu'il devait acquérir un esprit plus moderne.

L'État féodal, l'État des privilèges, ne pouvait rien faire pour la civilisation. On lui attribue à tort la création du Tiers État en Pologne [4]. Ce Tiers État existait avant les démembrements de la Pologne [5], il se développait lentement, mais sans

1. Coelln, p. 50.
2. Schottmüller, 148 (le Mémoire de Gruner).
3. Pour les quasi réformes prussiennes, voir Hintze.
4. Lehmann. *Preussen u. Polen* Preuss. Jahrb. 1894. t. 78, p. 467.
5. Handelsman, p. 19.

interruption, grâce à la paix qui régnait depuis dix ans dans les États de la Prusse. Mais la Prusse faisait tout pour entraver l'évolution normale de Varsovie et d'autres villes polonaises, aux dépens desquelles devaient grandir les centres industriels prussiens. On protégeait les Juifs ; mais en les opposant aux Polonais, on ne leur accorda pas les droits des citoyens.

On attribue à tort également au Gouvernement prussien la suppression du désordre qui existait en Pologne. Les routes étaient dans le même état en 1806, au moment où les Français entraient en Pologne [1], que dix ans auparavant quand les Prussiens, après avoir détruit avec les Russes, successivement pendant des années, toute trace du bien-être, avaient occupé ce pays.

C'était peut-être pour l'éducation publique qu'on faisait encore le plus. Mais dans l'école prussienne la haine du polonisme « (das Polnische) » était le point du départ d'un système d'éducation qui ne tendait qu'à germaniser les élèves. Le lycée même de Varsovie ne devait servir qu'à ce but. On refusa de créer une Université à Varsovie, on attira les Polonais à Kœnisberg, Breslau ou Francfort. Le gouvernement de Frédéric-Guillaume III, homme bon, mais borné, sans intelligence et sans esprit d'entreprise, a réparé beaucoup de torts faits précédemment. C'est lui qui autorisa la création d'une « Société des Amis des Sciences » à Varsovie.

Le Gouvernement prussien essayait de germaniser le pays en favorisant la colonisation allemande en Pologne, sous prétexte de vouloir relever l'agriculture et augmenter le nombre d'habitants [2]. Le Gouvernement qui entreprit cette colonisation d'après le plan de Schrœtter trouva des auxiliaires même parmi les seigneurs polonais (Lubienski, par exemple). On ne

1. Lettow-Vorbeck, III, 58-63. Moranville à Weyhers, le 29 janv. 1807. « Pour vous donner une idée des chemins de la Pologne, figurez-vous que depuis Posen jusqu'à Varsovie j'ai trouvé au moins 400 chevaux morts dans des trous sur la grande route. Avant la gelée c'était un marais et ensuite une mer de glace. On passe dans les endroits où la terre n'a pas de fond du tout, sur des ponts qui ont près d'une demie-lieue de long et sur beaucoup de digues ». *Arch. Nat.* A. F. IV, 1692, n° 171.

2. Skarbek, I, 45 et suiv.

ménage pas les dépenses pour pouvoir introduire dans la population l'élément purement germanique, absolument hostile au paysan polonais.

Les années de la domination prussienne avaient apporté le bien-être en Pologne, disent les historiens prussiens. L'agriculture florissait, les villes s'élevaient des ruines et commençaient à devenir des centres industriels. L'industrie, le commerce et l'agriculture ont fait de grands progrès, surtout dans la Nouvelle-Silésie. En effet le pays[1] a changé d'aspect relativement à ce qu'il était à l'époque de démembrement, mais ce n'est pas à la tutelle où plutôt à la curatelle de la Prusse qu'il faut attribuer ce changement[2]. La nation reprenait des forces ; privée de la vie politique, elle les avait orientées toutes vers la production économique. Tout ce qui ne produisait pas s'amusait, perdait l'excédent de ses forces dans les plaisirs.

IV

A part un petit nombre d'aristocrates, le Gouvernement prussien ne pût s'attacher personne. La grande masse de la nation, la petite noblesse, devaient être contre lui : privée de ses droits et privilèges, chassée des starosties, des postes publiques, de l'armée, harcelée par les grands et petits employés, voyant ses droits, sa langue, ses mœurs, sa nationalité offensés, persécutés, supprimés, elle devait être ennemie acharnée de la Prusse. Le Tiers État n'avait rien gagné sous

1. « Les districts de Siewierz et de Lelow, réclamés à titre de la Nouvelle Silésie par le roi de Prusse contiennent 42 milles =, 15 villes, 301 villages, 12148 feux, nombre de fabriques, une population de 52.653 chrétiens et 2.088 juifs. On y ensemence 70.318 scheff. On y compte 16.973 bœufs et vaches, 3.188 chevaux et 12.884 brebis. » *Aff. Etr. Pologne Corr.* 324, f° 270. Le dépt. de Posnanie fabriquait pour 2.238.561 écus par an, consommait 1.534.360 écus, exportait pour 727.695, *Arch. Nat.* A.F. IV, 1692, n° 134.

2. *Ueber Preussens Verwaltung*, pp. 5-6 ; autrement H. v. C., pp. 27-28. « weil man für die Hebung der Städte, der Manufakturen und Fabriken in Polen durchaus vom Hofe aus nichts machte. »

le nouveau régime : son patriotisme qui s'était révélé à Varsovie et à Posen pendant l'insurrection de 1794, persistait toujours; il se trouvait froissé particulièrement par la dépendance commerciale à laquelle il avait été réduit vis-à-vis de la Prusse. La plus grande partie de la nation, les paysans, « n'était regardée que comme une chose et ne pouvait être prise en considération, lorsqu'on parlait de la nation[1] ». Le serf polonais, disait l'auteur des Lettres confidentielles[2], se plaît trop dans cet état machinal et passif où il végète, dans cet avilissement où il croupit, en laissant à son seigneur le soin de penser et d'agir pour lui. Toutefois s'il était patient et incapable de résister à son maître, il était catholique ardent, ennemi des Allemands, ennemi du gouvernement protestant et comprenait (ou pouvait facilement comprendre) que c'était la domination prussienne qui avait rendu plus lourdes les corvées. La grande masse du clergé, à qui on a confisqué ses biens, malgré les rapports excellents de l'archevêque avec la cour, était contre le gouvernement. L'opposition du clergé s'il se mettait en devoir d'agir sur les paysans, pouvait devenir une force dangereuse pour l'État.

Une partie de l'aristocratie polonaise, la population allemande et surtout les nouveaux fonctionnaires, les juifs en partie, tels étaient les éléments sur lesquels la Prusse pouvait compter en Pologne.

De tous les peuples réunis sous le sceptre de Frédéric-Guillaume III en 1806, les Polonais étaient seuls à avoir un sentiment national, *un esprit public* qui pouvait inspirer les grands aussi bien que les paysans. Cet esprit ne les animait pas cependant pour la conservation, mais pour la perte de la Prusse[3].

L'esprit d'indépendance et de protestation contre les agissements perfides et la violence dont la Pologne avait été l'objet, la tendance à reconquérir la patrie par les armes en s'alliant avec la France révolutionnaire, se manifestait dans l'action des légionnaires. Les légions polonaises remplies de

1. Schottmüller, 159 (mémoire de Hardenberg).
2. *Lettres confidentielles*, III, 1, 230.
3. *Tisons d'Hercule*, I, 1, 112.

Polonais qui avaient quitté leur pays natal, pour lutter dans les rangs de la Révolution, exprimaient en partie cet esprit public et ce sentiment national qui pouvaient, qui devaient même se manifester par un soulèvement général à l'approche des ennemis de la Prusse.

Les espérances des Polonais s'étaient d'abord tournées vers la Russie. Varsovie, lasse d'attendre, était un endroit propice pour accueillir toutes les déclarations même nébuleuses, mais pleines de promesses. Le Tsar allant combattre les Français qu'il devait rencontrer à Austerlitz, s'arrêta à Pulawy, la résidence des Czartoryski. C'est alors que fut développé le grand plan de la restauration de la Pologne sous le sceptre de Romanof. Mais comme tant d'autres il n'était qu'une fantaisie passagère du chimérique cerveau d'Alexandre.

L'esprit public se manifesta tout de suite contre les Prussiens. A Varsovie « les poissardes disaient aux yeux (*sic*) à tous les officiers de police : votre règne n'est pas de longue durée, les Russes viendront et nous vous chasserons [1] ».

C'étaient bientôt vers Napoléon qu'allaient se tourner tous les regards. Or, si l'on n'avait pas redouté l'insurrection en 1805 en Prusse, c'était uniquement grâce à l'armée russe de Kutusov qui entrait juste à point pour inspirer l'obéissance aux Polonais [2].

1. Askenazy, *Poniatowski*, 93-96, 262-3.

2. Ulmann, p. 305 (Stein à Hardenberg, le 18 déc. 1805). En Russie la question du soulèvement de la Pologne était longuement discutée par les dignitaires. *Recueil de la Soc. Hist.* t. 82, pp. 220-1, n° 64 ; 240, n° 73. Murat à Napoléon le 29 nov. 1806 (Colbert, IV, 353-4) : « Lorsque V. M. marchait de Vienne en Moravie, le bruit se répandit aussitôt en Pologne que vous alliez déclarer son indépendance et lui donner un roi. Ce bruit parvint bientôt dans le cabinet de Pétersbourg, qui en fut alarmé. Alors l'empereur Alexandre, pour opérer une diversion en sa faveur, fit partir des émissaires pour travailler en sa faveur les esprits polonais. Un de ses seigneurs fut envoyé à Varsovie et adressé directement au prince Poniatowski pour lui faire connaître les projets de son maître et lui offrir 40 mille rixdalers pour être distribués aux officiers polonais et les insurger en faveur de la Russie, et que l'empereur Alexandre était très décidé à leur donner le prince Poniatowski pour roi. Le prince P. lui répondit : « Reportez cet or à l'Empereur et dites-lui qu'il n'a pas besoin d'employer ce moyen ; qu'il n'a qu'à déclarer l'indépendance de la Pologne, lui désigner qui il voudra pour roi, et tous les Polonais sacrifieront leurs vies et leurs fortunes pour défendre son ouvrage ; mais sans

La révolution en Pologne était d'autant plus imminente que les autorités prussiennes de Pologne s'étaient montrées absolument incapables de défendre leur position. En automne 1806 on croyait encore l'insurrection peu probable et en même temps on harcelait de simples voyageurs[1]. Après Iéna ce fut un chaos complet dans l'administration, il n'était plus question que de fuir. Le manque d'initiative, la centralisation de l'organisme politique portaient leurs fruits; on ne faisait qu'écrire aux ministres. Les ordres des ministres semblaient être vagues, on écrivait pour en obtenir d'autres, on écrivait sans cesse, on n'agissait point. On ne trouve dans cette correspondance que la peur de l'ennemi et des Polonais, une préoccupation constante au sujet de l'avenir des fonctionnaires et de leur solde, et une indifférence absolue, à quelques exceptions près, à l'égard de l'État, au nom duquel ils remplissaient leurs soi-disant devoirs[2].

Lorsque l'armée française entra en Pologne, tout était prêt pour la recevoir : les autorités étaient paralysées, la masse des habitants était hostile à la Prusse et attendait les événements, le prestige de la Prusse avait été anéanti.

V

L'arrivée des armées françaises devait soulever un enthousiasme général et modifier entièrement les conditions de la vie publique. Ce soulèvement ne s'était pas manifesté avec la même intensité dans toute l'étendue de la Pologne prussienne, mais il était général[3]. C'est par les rapports des

cette déclaration l'empereur Alexandre ne doit compter sur aucun mouvement. »

1. Schottmüller, 12 * fait une erreur en voulant voir dans Bolesta et Kierzkowski (non Kierczewski) des émissaires. Voir Kierzkowski, 114 et suiv.

2. Schottmüller, 14-34.

3. Gruner a bien raison en disant : « Cette révolution n'était point imposée. Personne n'osait s'y opposer par paroles ou par actes ». Schottmüller, 125.

maréchaux que Napoléon se faisait une idée de son importance. Chaque nouvelle pesait pour ou contre le plan de la campagne d'hiver qu'il méditait alors. Ce plan, nous le savons déjà, se décida en faveur de la Pologne. Mais nous savons aussi que les rapports étaient non seulement de simples compte rendus de ce qui se passait en Pologne, mais aussi des arguments à l'appui de thèses différentes que défendaient les généraux français. Ces rapports reproduisaient non seulement l'attitude et les dispositions des Polonais, mais ils représentaient aussi les sentiments des Français, leur façon d'envisager la question polonaise. En général, les capitaines français n'étaient pas très favorables à l'égard des Polonais. Grolman raconte qu'à la fin de l'année 1806 ils ne dissimulaient pas leur dédain pour les Polonais et ne les ménageaient d'aucune façon. Ils les rendaient responsables de leur long séjour dans les sables de la Pologne; sans leur appel, disaient-ils, ils ne seraient jamais venus aux bords de la Vistule [1].

Lannes surtout n'aimait pas les Polonais. Encore en octobre il écrivait à Berthier : « Je crains beaucoup que cette expédition ne tourne contre nous. D'après moi, il me paraît impossible de rétablir cette nation, à moins d'une guerre extrêmement longue, et encore faut-il supposer que nous aurions du succès [2] ». Ses sentiments ne devaient pas se modifier et allaient plutôt trouver un semblant de confirmation dans les faits. La route suivie passait par Stettin et Bromberg, pays colonisés en grande partie par les Allemands. Ces derniers restaient fidèles à la Prusse, et Lannes généralisait cette observation d'autant plus volontiers que, selon lui, il était « impossible de rétablir cette nation, qui est dans une anarchie révoltante et que, si on arme les Polonais, il n'y aura pas de province qui ne se batte contre l'autre... Il paraît que d'ici à la Vistule c'est le pays le plus misérable qu'il soit possible de voir. C'est un véritable désert » [3]. Il était déjà près de Thorn, lorsqu'il écrivait le 18 novembre : « D'après tout ce que je vois et les renseignements qui me sont par

1. Grolman, pp. 54-55.
2. Ch. Lannes, p. 218.
3. Foucart, I, 70 (Stettin, le 7 nov. 1806).

venus, la Pologne est composée de deux classes d'habitants : la première est très riche et par intérêt ne peut se séparer du roi de Prusse ; la seconde, et c'est la plus nombreuse, tient le milieu entre l'homme et la brute ; ce sont des êtres sans aucune espèce d'énergie. Je prie Votre Majesté de croire avec confiance aux renseignements que je lui donne sur cette nation. Je suis bien convaincu que, si on veut chercher à la soulever, au bout de quinze jours elle sera plutôt contre nous que pour nous. Je suis fâché, Sire, qu'on juge l'esprit polonais dans les grandes villes ; il faut considérer plutôt la misère et l'avilissement des campagnes[1]. » Son jugement n'était ni vrai, ni impartial. Le soldat français croyait qu'il avait dit : « Le sang d'un Français vaut mieux que toute la Pologne[2]. » S'il n'avait pas prononcé ces paroles, du moins il pensait ainsi ; il détestait la Pologne et n'y voyait point d'enthousiasme. L'exemple de Bromberg lui avait fait perdre la foi dans la possibilité d'une insurrection[3]. S'il y avait beaucoup d'exagération dans ce jugement, il y avait cependant une part de vérité. Les provinces qu'il traversait ne s'étaient pas révoltées contre la Prusse, il y avait même beaucoup de marques d'attachement à la couronne[4].

Tout autres étaient les rapports de Davout avec les Polonais. S'il était l'ami des Polonais et désirait la résurrection de ce royaume[5], avec l'espoir peut-être de pouvoir obtenir ce trône, s'il était pour cette campagne, qui allait commencer, il était surtout soldat. Obéissant et discipliné, il ne faisait qu'exécuter les ordres de son maître. Sans parti pris, il voulait remplir sa tâche le mieux possible, aussi, il cherchait à étudier la situation en Pologne avec une minutieuse exactitude, et faisait tous ses efforts pour la soulever. Il est en

1. Foucart, I, 128.
2. Coignet, 140.
3. « L'esprit du pays est très mauvais pour nous et surtout à Bromberg. La populace courait les rues pour indiquer avant-hier aux dragons prussiens les maisons où les officiers français s'étaient réfugiés. Le peu de Polonais qui sont dans le pays sont comprimés par les autorités ». Foucart, I, 116 (le 17 nov).
4. Ranke, *Hardenberg*, III, 217. Delbrück, II, 43.
5. Blocqueville, II, 260 et suiv. comp. Montegut.

marche sur Poznan. Le 8 novembre, à Meseritz, il écrit : « Les Polonais nous reçoivent comme des libérateurs, il n'existe point d'armée ennemie pour comprimer leurs sentiments. Aussi ils s'y livrent avec enthousiasme [1]. » Le 12 à Posen. « Partout, nos détachements sont accueillis avec le plus vif enthousiasme par les nobles comme par le peuple. Posen est encombré de tous les Palatins et des premières familles nobles de la Pologne, qui se sont réunis pour venir au-devant de Votre Majesté [2]. » « Je puis moi-même juger de l'esprit de cette nation », ajoutait-il le 13 : « par ce qui se passe sous mes yeux à Posen où les Palatins, les anciens généraux et tous les principaux nobles de la Pologne sont réunis pour attendre l'arrivée de l'Empereur et sont, par toutes leurs actions, en révolte ouverte contre leur ancien souverain [3] ».

L'arrivée du 3e corps dans la Grande Pologne et surtout à Posen fut comme le signal de l'insurrection de tous les Polonais contre la domination prussienne. A Kalisz et dans quelques autres villes, il y avait de petites garnisons prussiennes. Les habitants, de leur propre mouvement, les arrêtèrent et firent prisonniers de guerre ces détachements. « Tous les Polonais vinrent offrir à M. le Maréchal de servir sous les ordres de l'Empereur. Des députations nombreuses furent envoyées de différentes villes, même de Varsovie, alors occupée par les Russes, pour l'engager à proclamer l'indépendance de la nation polonaise [4] ». L'enthousiasme s'empara de la masse du peuple de Posen et Kalisz, les nobles propriétaires furent bientôt entraînés par l'élan général. La révolution se répandait de ces centres avec une vitesse extraordinaire et elle embrassait les petites villes et les domaines des grands propriétaires de ces deux départements [5]. « Les hommes s'armaient comme ils pouvaient » ; les femmes « par leurs discours et par tout ce qu'il y a de séduisant dans leurs manières (et leur influence est bien plus grande qu'on ne le pense dans

1. Blocqueville, II, 247.
2. *Corresp. de Davout*, I, 329, n° 220.
3. *Corresp. de Davout*, I, 332, n° 222.
4. *Opérations du 3e Corps*, p. 89.
5. Voir les rapports des fonctionnaires prussiens, pleins de haine, Schottmüller, 53, 55, 59, 67 ; 37-42.

tout ce qui a rapport à l'enthousiasme militaire), secondaient ce mouvement, qui était vraiment national[1]. »

VI

Cette marche vers Varsovie était un véritable triomphe. On s'attendait à une réception des plus chaleureuses. « D'après tous les renseignements, on pouvait être sûr que la proclamation de Dombrowski produirait à Varsovie peut-être trop d'effet, les esprits des Varsoviens étant plus montés que partout ailleurs. » On attendait les ordres du général Dombrowski et l'annonce de l'arrivée des Français pour faire main-basse sur la garnison prussienne. Tous les habitants y attendaient les Français avec la plus vive impatience. Davout pouvait l'écrire d'autant plus sincèrement qu'il ajoutait : « la grande noblesse fait des vœux, mais elle est timide ; cependant il y a quelques exceptions[2] ». De Klodava, il écrivait à Berthier le 24 novembre : « Plus on s'approche de Varsovie, plus on retrouve l'esprit polonais, mais tout cela manque d'ensemble[3]. » On approchait du cœur même de la Pologne plein d'espoir et d'audace.

On pouvait être certain que l'approche des Français serait le signal du soulèvement dans cette ville, où régnait la plus grande fermentation. Le général Köhler le savait aussi. Pour aller au-devant des événements il essaye de rassurer les habitants de Varsovie, qui, selon son expression, « se laissent agiter par toutes sortes de faux bruits à l'occasion de la prochaine arrivée des Français et des événements qui pourraient en être la conséquence[4] ». La vérité est qu'il voulait se rassurer lui-même et prendre des mesures de précaution. En apparence le calme semblait absolu. Le Roi écrivait même

1. Saint-Chamans, p. 46.
2. *Corresp. de Davout*, I, 332-3, n° 222 ; 335, n° 223 : Blocqueville, II, 311 ; *Corresp.* I, 345, n° 228.
3. *Corresp. de Davout*, I. 354, n° 233.
4. Angeberg, 443-4 (le 11 nov. 1806).

qu'il est bien content de cet état des choses à Varsovie et pour mieux souligner son contentement il ordonnait de fusiller dans les 24 heures, « tout noble polonais qui excite les autres à l'insurrection et qui prend une part prochaine ou éloignée à l'insurrection [1] ». Les Russes étaient près de Varsovie, les Prussiens dans la ville, il ne pouvait donc être question pour l'instant de lutte ouverte. Mais les autorités prussiennes et Bennigsen se rendaient bien compte que l'approche des Français allait en faire éclater et qu'il fallait y voir le « foyer de la révolte [2] ». Les autorités, tout en faisant bonne mine aux Varsoviens, s'apprêtaient à évacuer la ville. Tout était en mouvement, on emportait les effets du Trésor, on se disposait à brûler le pont sur la Vistule. La ville restait absolument sans défense. C'est alors que le prince Joseph Poniatowski se décide, « cédant aux vœux des habitants de la ville, mais parfaitement d'accord avec la volonté du Roi, à organiser une garde municipale [3] ». La ville délivrée des Russes et Prussiens, au pouvoir des habitants, était désormais prête à recevoir les Français. Le 27 novembre, le jour même où les Russes quittaient la ville, le général Milhaud faisait son entrée. Murat arriva le lendemain et Davout le 29 du même mois [4].

Le prince Murat, reçu par la municipalité, une foule innombrable d'habitants de la ville et le prince Poniatowski, son chef apparent, était animé des meilleures intentions envers les Polonais. Il les aimait non seulement parce que son âme chevaleresque (de Bayard et de Franconi en même temps) se plaisait dans le passé chevaleresque de la Pologne, mais aussi parce qu'il se croyait près du terme de ses désirs. C'était son tour à lui de devenir roi. Il pensait ce que Duroc écrivait plus tard à Junot : « Cette nation veut tenir un chef de nous, un roi Murat leur plaît fort, avec ses panaches et ses uniformes brillants, mais surtout par sa bravoure, car tu sais qu'elle est de bon aloi [5]. » Napoléon jugea nécessaire de le

1. Schottmüller, 69-70.
2. *Mémoires de Bennigsen*, Russkaïa Starina, 1897, I, 88.
3. Askenazy, *Poniatowski*, 97-8.
4. Schottmüller, 70-75, le rapport de Hoym.
5. D'Abrantès, IX, 350, voir Annexes n° 9.

rappeler à plus de modération dans son enthousiasme : « Faites bien sentir que je ne viens pas mendier un trône pour un des miens; je ne manque pas de trônes à donner à ma famille [1] ». C'était là une instruction qui en vérité était dirigée non contre les Polonais, mais contre le lieutenant de l'Empereur lui-même.

Le 28 novembre celui-ci n'avait pas encore reçu ces instructions. Entraîné par les réceptions faites à Lowicz, à Sochaczew, enivré par la vue de la capitale, il se sentait déjà roi en Pologne. Avec un sentiment sincère et chaleureux il dépeint cette scène d'ivresse et de bonheur du délivrement [2] qui ne peut être décrite par aucune plume. « Je dois parler à V. M. », écrivait-il le 28 novembre [3], « de l'enthousiasme qui a éclaté aujourd'hui dans Varsovie à l'approche des troupes de V. M. ; il m'est impossible de vous le dépeindre, je n'ai jamais vu de ma vie un esprit national aussi fortement prononcé. Je suis entré dans cette ville aux cris mille fois répétés de « vive l'Empereur Napoléon, notre libérateur ». Ces mots sortaient de la bouche de toutes les classes de citoyens; les femmes surtout, de la noblesse et du peuple indistinctement, ne pouvaient contenir leur joie. Je ne puis mieux vous rendre ce qui s'est passé qu'en vous priant de vous reporter au jour où V. M. reconquit Milan et fit son entrée dans cette ville. Tous demandent des armes, des chefs et des officiers; Kosciuszko est appelé à grands cris ; ce nom-là est en vénération dans ce pays ; il y jouit d'une confiance générale. Tout le monde fait déjà chercher des chevaux pour se monter, et, lorsque je leur ai dit que V. M. proclamera l'indépendance de la Pologne lorsque vous verriez 40000 hommes bien organisés, on m'a répondu : « Nous en donnerons 100000, mais que le grand Napoléon ne nous abandonne pas. » Tous nos soldats ont été reçus sur toute la route par les nobles, par les paysans, par tout le monde comme des frères... Chaque habitant se disputait les soldats pour les loger chez lui, des sociétés avaient préparé des repas pour les corps d'officiers ; enfin,

1. *Corresp. de Nap.* XIV, 14, n° 11.350.
2. *Mémoires de Luczynski*, bibl. des Krasinski (Mss).
3. Colbert, IV, 351.

Sire, la joie est universelle. » Il ajoutait encore : Kosciuszko est le seul qui leur convienne ; le général Dombrowski n'y jouit pas, à beaucoup près, de la même confiance.

Il se sentait bien à Varsovie ; son ambition, son penchant à briller étaient satisfaits, puis il avait prévenu son rival Davout. C'était à Murat que Varsovie rendait ces hommages, c'est à lui qu'allait appartenir le rôle d'organisateur de la Pologne, puisqu'il allait en organiser le cœur même, Varsovie.

VII

L'enthousiasme, la joie et l'élan patriotique si vivement prononcés dans toutes les parties de la Pologne prussienne, un certain enivrement des masses, le désir d'action, mais un désir encore vague et peu défini, voilà ce qui avait lieu dans la partie du territoire, occupée par les Français, voilà ce qui caractérise toute explosion révolutionnaire. Mais la révolution, qui n'est qu'une explosion de forces depuis longtemps amassées dans le sein d'une nation, est surtout une protestation, une manifestation de la haine contre un régime odieux, une destruction de l'oppression et des oppresseurs.

Cet esprit se manifestait sous l'aspect d'une action sage ; dans beaucoup d'endroits, on a pris et désarmé des patrouilles prussiennes. Des paysans s'étaient emparés d'un officier envoyé à Kalisch. On avait aidé les Français à prendre le fort de Lenczitza, etc. Mais il y avait d'autres cas où les sentiments animant les Polonais contre l'administration prussienne se faisaient jour avec une fureur qui souvent ne connaissait pas de mesure[1]. Des actes de violence, des chicanes,

1. M. Schottmüller, en publiant les rapports de ce temps, écrits par des ennemis acharnés de la Pologne, les interprète d'une manière encore plus haineuse ; il cite même un texte qui doit appuyer sa thèse, mais il le cite en l'altérant. Ce texte dit « qu'il ne s'est manifesté aucunement le désir de massacrer les Allemands, qu'aucune fermentation générale n'a causé cette observation, mais que seules les excitations dues à des haines privées de quelques personnes d'importance ont pu attirer l'attention des chefs français ; que la plus grande partie de la nation polo-

des scènes bruyantes et burlesques ont eu lieu [1]. Nulle part toutefois, elles n'ont dépassé certaines limites, et si les mémoires prussiens, écrits la plupart du temps par des fonctionnaires, aiment à parler de la Terreur [2], il faut voir dans ces récits surtout des images d'exagération enfantées par une crainte bien légitime de représailles parfaitement méritées et qui ne se sont pas produites. Les maîtres d'hier se voient courbés sous la main de leurs sujets de la veille, d'où plaintes amères et nouvelles haines. Ils se voient privés des positions lucratives, c'est l'argument principal contre le nouveau régime.

La vérité est qu'après avoir chassé les fonctionnaires allemands, on rétablissait l'emploi de la langue polonaise, on remplaçait les aigles prussiennes par les aigles impériales, et que les anciens partisans de la Prusse étaient l'objet d'une étroite surveillance [3]. On substituait en un mot les germes d'un nouveau gouvernement à l'ancien. Ces transformations étaient dictées non seulement par les sentiments hostiles de la population envers la Prusse, mais aussi par des ordres formels de Napoléon, qui demandait à ses généraux de chasser les fonctionnaires prussiens et les remplacer par les Polonais [4]. Ces généraux se montraient implacables pour les Prussiens, lorsqu'ils étaient convaincus d'entretenir des rapports avec leur Roi, et ne se faisaient aucun scrupule d'appliquer des ordres une fois publiés avec une rigueur extrême [5].

L'enthousiasme des Polonais devait arriver à son apogée au moment de l'arrivée de Napoléon en Pologne. Ce fut un nouveau débordement de sentiments. Des fêtes, des récep-

naise pensait et agissait noblement, que les armées victorieuses de la France agissaient avec humanité envers les citoyens inoffensifs, que pour la consolation de l'humanité on en trouve la meilleure preuve pendant la dissolution des autorités à Lenczitz et Lowicz ». *Die ehemaligen Beamten*, pp. 44, 47; 51 et suiv. L'auteur de cet écrit cite les exemples d'une « rare » clémence envers les fonctionnaires.

1. Gley, II, 113-115.
2. Voir surtout le mémoire de Goetze pub. par Prümers.
3. Schottmüller, 41, 85.
4. *Corresp. de Nap.* XIV, 1, n° 11.332; 30, n° 11.371.
5. Prümers, *Die Erschiessung zweier Bürgermeister*

tions, des députations, des sollicitations alternaient sans cesse. Après Posen, c'était Varsovie[1] : une nouvelle explosion de joie. Napoléon pouvait bien écrire à Joseph : « les Polonais de toutes les classes montrent le plus grand enthousiasme », mais il pouvait aussi éprouver, en regardant ce qui se passait en Pologne, qu'« il y avait dans ces vives manifestations quelque chose de si irréfléchi, de si excessif, de si mobile, que les Français se prenaient de pitié pour tant d'imprudence et de légèreté[2] ». Mais si telle était l'impression produite sur un spectateur qui ne connaissait ni l'état de la Pologne avant l'entrée des Français, ni les instructions de Napoléon, comme Barante, l'historien y voit tout autre chose.

L'enthousiasme qui suivait de près l'explosion de la révolte n'était qu'un acte momentané, le résultat immédiat, mais transitoire de la délivrance toujours espérée, mais inattendue. Les événements se succédaient les uns aux autres avec trop de rapidité; on recevait en Posnanie la fausse nouvelle de la victoire des Prussiens près d'Iéna presque en même temps que celle de l'entrée des armées françaises dans la capitale de cette province[3]. Mais au cas même où les événements n'auraient pas été aussi rapides, la délivrance n'aurait pas produit un autre effet. On était délivré du joug, on avait l'espoir d'un avenir heureux. C'était l'effet de la révolution qui n'est toujours que le dernier argument d'une nation opprimée, mais c'était aussi celui des victoires de Napoléon, qui avaient totalement affaibli le gouvernement prussien et de ses excitations. Cette révolution était une conséquence nécessaire de l'état de choses existant en Pologne, une conséquence inévitable : tôt ou tard l'explosion devait avoir lieu. Elle était aussi le fruit de l'action de Napoléon. Les causes fondamentales et les conditions temporaires se sont réunies pour lier les Polonais avec l'Empereur.

L'explosion, telle que nous l'avons vue, a détruit le régime prussien sur les terres polonaises. Elle avait une autre consé-

1. *Gazeta poznanska* 1806, nos 101, 102; *Gazeta warszawska* 1806, nos 102, 103.
2. Barante, I, 190.
3. Bialkowski, pp. 1-4.

quence encore : « toutes les classes de la nation polonaise, » écrivait Davout à Napoléon[1] « sont dans le même esprit, et *presque partout* on peut dire qu'ils se sont déjà *mis la corde au cou* ». Elle a détruit l'ancien Gouvernement, elle a donné une délivrance momentanée, mais elle n'avait encore rien créé de durable, et il était déjà trop tard pour reculer. On ne pouvait plus revenir à l'ancien état de choses, il fallait aller encore plus loin, toujours en avant. Les Polonais étaient liés jusqu'à la mort avec Napoléon. C'était le seul résultat obtenu pour le moment. La Pologne indépendante, qui était le but de leurs efforts, était loin d'être conquise, le danger était imminent, l'alliance avec le vainqueur s'imposait.

VIII

Ces premiers transports passés, il fallait songer quelle était la politique à suivre et là-dessus les opinions variaient suivant, que l'on s'adresse à telle ou telle autre classe sociale de la Pologne, avant l'entrée des Français ou pendant leur séjour dans ce pays. Quels étaient donc leur attitude, leurs projets, leurs *rapports réels* avec Napoléon ? Quels étaient enfin les idées de ce dernier, son rôle personnel dans ce qui venait d'être acquis, la part que tenait la politique polonaise dans son plan général ?

Il est certain que si les dispositions des Polonais pour Napoléon s'étaient développées sous l'influence de sa politique, elles n'étaient pas sans exercer de leur côté une certaine influence sur son plan. Cette influence réciproque était d'autant plus forte que Napoléon, comme tant d'autres Français en Pologne, ne connaissait pas assez ce pays. Il écrivait à Murat qu'il suit depuis dix ans les affaires de la Pologne, il recevait depuis longtemps des renseignements sur ce sujet de Sulkowski et d'autres émigrés polonais. En effet, il ne la connaissait pas et à Berlin seulement il commença à comprendre la situa-

1. *Corresp. de Davout*, I, 332, n° 222.

tion intérieure de ce pays. C'était Rulhière qui devait être la principale source de ses idées sur la Pologne. Le 30 novembre il se fait envoyer son livre : « Je lirai avec plaisir le manuscrit de Rulhière sur la Pologne. J'en ai entendu parler avec éloge. » Le 31 décembre il « attend avec impatience » d'avoir un exemplaire de ce livre [1]. *L'Histoire de l'anarchie de la Pologne et du démembrement de cette république* publiée au commencement de 1807, devient bientôt son guide dans les affaires de la Pologne. Il ne s'y borne pas. Il fait venir tous les mémoires, renfermés dans les archives du ministère des relations extérieures, concernant ce pays. Ces mémoires lui furent envoyés le 28 décembre, mais bientôt renvoyés comme inutiles [2]. Il ne laissait passer aucune occasion pour prendre des renseignements nécessaires, interrogeait tous les Polonais qui l'approchaient et faisait preuve, chaque fois, d'une intelligence extraordinaire, mais d'un manque absolu de connaissances. « En général,il connaissait peu notre histoire, quant à l'histoire prussienne, il ne la connaissait, à ce qu'il me semble, que depuis Fréderic [3] ». Il prenait des renseignements non seulement en ce qui concernait les intrigues des grandes familles qui l'intéressaient vivement, mais il voulait connaître la situation du pays, sa richesse, ses produits, etc. Wybicki lui présenta deux mémoires sur l'étendue et sur les ressources pécuniaires de la Pologne [4] et Alexandre Sapieha, son futur grand chambellan à Varsovie [5], apporta de son côté une œuvre de Staszic, intitulée : « Idées générales sur la statistique de la Pologne [6] ». C'est surtout dans les relations verbales qu'il trouvait la clef de la vie polonaise et en profitait.

1. *Corresp. de Nap.* XIII, 724, n° 11.328; XIV, 158, n° 11.529.
2. Annexes, n° 14.
3. Chlapowski, I, 6.
4. Wybicki, p. 219. Annexes n° 3.
5. Dembowski, I, 292.
6. *Arch. Nat.* A.F. IV, 1692, dos. 2, n° 527, Staszic publia plus tard sa brochure sous le titre de « Coup d'œil sur la statistique de la Pologne », en y introduisant quelques changements. Maret avait lu très attentivement ce mémoire, mais l'empereur ne le vit pas parce qu'il contenait « des recherches plus curieuses qu'utiles ».

IX

La grande masse des habitants des villes et des paysans, à l'exception des grandes villes ou des endroits par où passaient les Français, ne bougeait pas. Elle se rendait peu compte de ce qui se passait, elle ne comprenait ni l'importance du changement qui venait de se produire, ni le rôle qu'on lui voulait attribuer. Les paysans se laissaient enrôler pour « une grande guerre », ne sachant ni au nom de quoi ni pour qui ils allaient se battre [1]; en général cette nouvelle guerre était pour eux ce qu'avaient été les guerres prussiennes. Ils partaient parce qu'ils devaient partir. Là cependant où le joug des Prussiens s'était particulièrement fait sentir, l'arrivée des Français, la possibilité de fuir l'autorité seigneuriale et de servir dans une armée où ils se sentaient égaux à la noblesse, il en était tout autre [2]. Assurément, même dans ce cas-là, le paysan ne connaissait pas au juste la cause qu'il allait servir, mais pour le moment le but lui était indifférent. Hier encore il était « courbé sous la glèbe et sous sa peau de mouton, liée à la ceinture par une corde de paille », aujourd'hui il devient « un cavalier élégant sous le plumet

1. Daleki, p. 1-4.

2. Uklanski, conseiller prussien (Bosniaque germanisé) à Maret, 23 févr. 1807 : « J'ai été conseiller de la Régence du Roi de Prusse à Varsovie et, ayant acheté mes terres Golice près de Lenczyc, j'y ai fait deux établissements de colonistes qui, d'après leurs contrats, travaillaient la corvée et payaient une rente foncière de leurs arpents. Un d'eux nommé Milonski s'étant avisé d'être désobéissant, a taché à séduire les autres à la désobéissance et comme il en fut convaincu de même, comme des grossières insultes contre ma personne, je lui ai dicté, en qualité de juridictionnaire une peine légère, de 7 coups de bâton pendant le gouvernement passé. Après que l'armée française avait occupé la Pologne le coloniste Milonski s'est dit gentilhomme, prit l'uniforme d'un cavalier national et fit une plainte mensongère contre moi à Lenczyc. Alors l'esprit de persécution contre les Prussiens s'est éveillé; on m'a fait arrêter dans mon château, on m'a menacé de la perte de mes biens, de mon honneur et de ma liberté à cause que j'ai donné quelques coups à mon coloniste, comme le prouvent les actes. » (*Arch. Nat.*).

du schapka, en brandissant sa lance au pavillon flottant [1]. » Et puis dans cette nouvelle armée il trouvait des chefs qui parlaient sa langue, qui savaient se faire aimer [2]. C'est là qu'il apprenait pour la première fois le nom de sa patrie et le sens de ce mot. Si même, au commencement, ils avaient marché contre leur volonté, une fois dans le camp la cause de l'armée devenait la cause de la grande masse des paysans, qui « avaient dorénavant la même espérance et les mêmes vœux que la noblesse insurgée », comme le dit Gruner [3]. Mais il y avait aussi une tout autre disposition d'esprit. Czenstochowa fut prise par Deschamps à l'aide d'un grand nombre de paysans des environs conduits par Miaskowski [4]. C'est seulement grâce à l'intervention des paysans polonais que le maréchal Ney pût passer la Vistule près de Thorn. « La rivière, large de 400 toises charriait des glaçons ; le bateau qui portait notre avant-garde, retenu par les glaces, ne pouvait avancer; de l'autre rive des bateliers polonais s'élancèrent au milieu d'une grêle de balles (prussiennes) pour le dégager. Les bateliers prussiens voulurent s'y opposer : une lutte à coups de poings s'engage entr'eux. Les bateliers polonais jetèrent les prussiens à l'eau et guidèrent nos bateaux jusqu'à la rive droite ». Le temps s'est écoulé, il n'y avait plus trace de l'œuvre de Napoléon près de Thorn et les paysans se rappelaient encore comment ils avaient sauvé « Napoléon lui-même [5] ».

Les paysans polonais apportaient des vivres aux armées polonaises [6], recevaient au début très favorablement les Français, poursuivaient et assommaient les Russes chaque fois qu'ils en avaient la possibilité [7]. Mais c'était le résultat d'un tout autre phénomène. Si le patriotisme s'éveillait dans la masse des paysans, il était dû à la haine des Prussiens, à l'arrivée des Français, peut-être aussi à la propa-

1. Lejeune, p. 47.
2. Daleki, 4, 10, 12.
3. Schottmüller, 48.
4. *Opérations du 3me corps*, I, 96.
5. Dembowski, I, 284-5.
6. Chlapowski, I, 12.
7. Foucart, II, 9, 146.

gande du clergé, qui semait la révolte depuis le commencement de la guerre parmi la population rurale [1]. Maintenant c'était une haine contre les Russes, une haine bien fondée. Les villages entre la Narew et le Bug ont perdu tout par la retraite des Russes, qui ne se sont pas seulement contentés de leurs enlever leur bestiaux et vivres, mais qui ont encore astreint les jeunes gens au service dans l'armée russe. De l'autre côté de la Narew c'était la même chose. Tous les villages jusqu'à Ostrolenka étaient tellement ruinés qu'on n'y trouvait « ni une botte de foin, ni un grain d'avoine, ni vivres pour les hommes ». La route depuis Czervonka par Pierzanowo et Rozan jusqu'à Dronzdzewo était tellement saccagée que les habitants devaient quitter leurs chaumières. Les villages entre la Skwa et Pissek étaient pillés, le pays restait sans ressources, mais les habitants, malgré les pertes subies et les malheurs infligés, étaient pleins d'assez bonne volonté [2]. Il serait inutile de rapporter tous les actes de violence des Russes, il suffira, pour caractériser cette « économie russe », de reproduire une lettre de Knesebeck à Scharnhorst [3] : « Ces hommes-là ne veulent que piller notre pays et le saccager pour se couvrir par un désert. Les gens dans la plupart des villages étaient tellement misérables qu'ils devaient mendier chez les Cosaques le peu dont ils vivent. Nombre d'entre eux meurent de faim et on a déjà trouvé dans les villages que les troupes occupaient, des cadavres non enterrés ».

Les paysans détestaient les Russes et voyaient dans les Français des libérateurs qui devaient les affranchir du nouveau joug. La masse de la population se livrait donc bientôt avec confiance à l'espoir, sinon d'une résurrection prochaine [4], en tout cas d'une délivrance complète qui devait être le résultat de la coopération des Français et de leurs propres efforts.

Bientôt cependant un changement devait se produire dans ces nouveaux rapports, à cause des mauvais traitements que

1. Schottmüller, 7 n° 4 ; Loret 142.
2. Foucart, II, 81, 82, 120, 242.
3. Haüsser, III, 91 (du 19 mars 1807).
4. Oginski, II, 340.

les Polonais durent subir. Il prit naissance à Varsovie. Les Varsoviens s'étaient montrés très dévoués pour la cause nationale ; ils ne s'étaient pas seulement bornés à faire un accueil chaleureux aux Français, mais ils s'étaient mis à l'œuvre tout de suite. La ville fournit des chevaux, des chariots, de l'argent, des soldats. Au commencement on y mettait beaucoup d'ardeur, mais le 9 décembre déjà le capitaine Moller devait écrire dans son rapport : « Les habitants de Varsovie se refroidisssent un peu dans leur enthousiasme pour les Français à cause des excès que commet le militaire, de la trop grande surcharge des logements et de la nourriture des officiers [1]. » « L'armée française est, dit-on, très relâchée et se laisse aller à commettre des infractions à la discipline, par exemple un grenadier a renversé une casserole... sur la tête d'un conseiller intermédiaire. Ailleurs, un Polonais se promène tranquillement avec sa femme : on la lui enlève pour la brutaliser. » La police a ordonné que les femmes honnêtes portent des voiles sur la tête, pour leur donner ainsi la possibilité d'éviter des désagréments de la part des soldats français [2]. On ne se sentait plus à l'abri des violences, le mécontentement augmentait, mais malgré tout on voyait encore dans le soldat français le libérateur.

Le mécontentement se propagea bientôt dans la campagne. C'était au moment où les armées quittèrent Varsovie et se mirent en campagne d'hiver. Les Français ne faisaient que suivre l'exemple des Russes. C'était d'autant plus excusable que rien n'était prêt pour les recevoir, que le pays était déjà pillé et les armées sans ressources. En outre, les habitants, dans beaucoup de régions étaient tellement intimidés par les Russes, qu'ils n'osaient servir les Français [3]. Les villages étaient abandonnés, les paysans s'étaient retirés dans les bois avec leurs pommes de terre et leurs bestiaux, les troupes manquèrent de tout dans leurs cantonnements [4]. Une certaine partie

1. Colbert, IV, 367,
2. Rapperswil 1806, feuille rapportant des nouvelles, voir Kozmian, II, 149.
3. Foucart, II, 244 (à Przasnysz, 15, I. 1807).
4. Foucart, II, 150, 154.

des généraux voulait se borner à l'action purement légale. Davout, par exemple, voulait accomplir un marché, mais ce projet échoua, « le blé et la farine devant être tirés d'un pays occupé par un autre corps d'armée[1]. » On ignorait comment on allait vivre. Les commandants se disputaient de vive force des voitures que les corps avaient réussi à se procurer[2]. Dans de pareilles conditions Milhaud conçut le plan « de faire ordonner à tous les seigneurs polonais de faire rentrer dans leurs maisons leurs paysans qui se sont enfuis, à condition même de découvrir les farines cachées et de partager avec eux le pain qu'on ferait pour les soldats[3]. » On rencontrait également des traînards et des pillards qui ravageaient le pays et privaient l'armée des ressources restant après le passage des Russes[4]. Bientôt, surtout après le nouvel an, le déréglement augmentait fortement ; « comme la faim met le loup hors du bois, étant réduits à la dernière misère, » les soldats français allaient fouiller les forêts, épier les paysans qui n'avaient pas quitté leurs terres, et leur prenaient tout ce qui leur restait encore. Ces expéditions n'étaient pas toujours anodines ; les paysans défendaient leur bien, les soldats le leur prenaient de force et bien souvent le paysan tombait tué par le Français. Les officiers, eux mêmes, prenaient part dans ces entreprises ; il y eut même des cas[5] où les officiers vendaient aux ennemis les bestiaux pris aux paysans. On prenait tout sans pitié aux habitants de la campagne : c'était un acte légal et le nouveau Gouvernement polonais devait exécuter de pareilles demandes des généraux français[6].

La bonne volonté des paysans n'existait plus. Ils comprenaient que les libérateurs étaient pour eux des oppresseurs et

1. *Corresp. de Davout*, I, 387, n° 261.
2. *Corresp. de Davout*, I, 368, n° 246.
3. Foucart, II, 154.
4. *Opérations du 3me Corps*, 280 ; Fézensac, 164 ; Jackowski, 84-85.
5. Coignet, 131, 132, 137 ; 138 Kierzkowski, 128-129, 131-7. Morvan, I. 402-7, 466, II, 35, 46.
6. Dembowski, I, 297. Dans le village Penchyry le propriétaire a perdu du fait du passage des Français 19.463 florins, les paysans 10.092, dans le village Rakoviec le propriétaire 1.830 fl., les paysans 5.709 et ainsi de suite (*Arch. Nat.* A. F. IV, 1687, dos. Pologne 45, 47).

qu'il fallait fuir toute armée. Le paysan s'enfuit donc dans les forêts après avoir enfoui tout ce qui lui restait encore.

X

Telle était l'attitude de la grande masse du peuple. C'était la petite noblesse et la noblesse qui formaient en grande partie le fond de l'insurrection. Mais celle-ci n'était pas uniforme, et se composait de plusieurs groupements. Il y avait des « vieux républicains », des partisans des anciennes institutions polonaises qui, par l'occupation prussienne, ont perdu leurs rangs sociaux et le but de leur vie. Ce parti des « Anciens Polonais » avec Radzyminski, palatin de Gniezno pour chef, composé de quelques familles riches et de la grande masse de la petite noblesse, accourut au premier appel. C'est donc Radzyminski qui devait rassembler tous ses confrères. Il écrivait dans son *Universal* du 2 décembre : « Frères, nous n'étions plus des Polonais, ce nom même était un crime. La peine de mort, la confiscation des biens, le nom de scélérat attendaient celui qui voulait défendre sa patrie. L'Europe entière se tut en voyant cette violence commise sur un peuple autonome. » Mais Napoléon est venu et il dit : « Montrez que vous savez mourir ou vivre libres. » Et puis il invite toutes les « terres » délivrées du joug prussien à envoyer des soldats pour combattre pour la patrie, il proclame la levée du ban et de l'arrière-ban (pospolite ruszenie) [1]. Cette proclamation n'est pas restée sans effet. Toute la moyenne noblesse, comptant dans son sein beaucoup de gens intelligents, pleins d'enthousiasme et d'ambition, avec Uminski en tête, y prit part. L'enthousiasme devait même rapprocher la grande noblesse de l'insurrection dans la Grande-Pologne, il devait en être autrement dans la Masovie [2].

Ils s'étaient voués à Napoléon sans conditions; on espérait

1. *Dziennik poznanski*, 1806, n° 102.
2. Schottmüller, 45-48, 53; Grolman, 55.

qu'il allait nommer un roi de Pologne pour le 1er janvier, on croyait les provinces russes déjà conquises et la question de la Galicie arrangée[1].

Le même enthousiasme devait faire embrasser la cause de Napoléon par toute la jeunesse aristocratique : c'était encore l'époque de fêtes incessantes à Pulawy; la nouvelle de la proclamation de Radzyminski devait mettre fin à toute cette vie. La jeunesse quitte la résidence seigneuriale pour se mettre en service de Napoléon[2].

A Varsovie, Napoléon envoyait Wybicki et le chargeait de faire connaître *secrètement* ses intentions[3]. C'était encore le temps du Gouvernement prussien : à Varsovie existait une société secrète qui n'attendait que l'arrivée des Français. A la première nouvelle de la proclamation de Dombrowski, cette société, composée des aristocrates, s'est décidée de faire part à celui-ci de la disposition des esprits à Varsovie. Weyssenhoff se met en route et grâce à des juifs qui l'avaient aidé à accomplir le trajet, il arrive heureusement près du chef des légions et lui apporte les nouvelles[4]. Il n'y avait donc pas *d'abstention complète* de la part de la grande noblesse à Varsovie. Une députation allait même à Posen et voulait présenter à Napoléon les hommages de la nation polonaise, Napoléon accentuait cependant qu'ils n'étaient que des Varsoviens[5].

Il y avait le 1er décembre, dans son 36e bulletin, des mots vagues qui pouvaient bien inquiéter les Polonais. « Le trône de Pologne se rétablira-t-il, et cette grande nation reprendra-t-elle son existence et son indépendance ? Du fond du tombeau renaîtra-t-elle à la vie? Dieu seul qui tient dans ses mains les combinaisons de tous les événements est l'arbitre de ce grand problème politique. » Il fait de nouveau intervenir la Providence dans une réception faite en son honneur à Posen, mais comme il s'aperçoit qu'il était un peu tombé

1. Schottmüller, 42, 56. Colbert, IV, 352.
2. Dembowski, I, 277-8.
3. *Corresp. de Nap.* XIII, 722, n° 11.324.
4. Weyssenhoff, 56-59.
5. Lubienski, 175.

dans la phrase, il reprend d'un ton plus enjoué : « Du moins, les prêtres le prêchent ainsi. Peut-être vos malheurs se tourneront à bien[1]. »

Ce bulletin refroidit un peu le premier mouvement même dans la Grande-Pologne ; les vœux des Polonais y étaient exposés, mais il n'était pas question des intentions de l'Empereur. Quelques-uns le regardaient cependant comme insignifiant, d'autres ne voyaient dans ses expressions qu'un artifice du langage diplomatique employé pour voiler aux Cabinets de l'Europe ses projets sur la Pologne et prétendaient qu'il fallait se fier aux promesses de Napoléon[2].

On comprenait bien que Napoléon voulait absolument entraîner les citoyens les plus marquants de la Grande-Pologne dans cette insurrection « ou, comme le disaient quelques-uns, les obliger à se compromettre[3]. » On se rendait compte surtout que Napoléon pouvait bien les abandonner et beaucoup risquaient ainsi d'être pendus[4]. La Galicie, son rôle futur, l'attitude de l'Autriche et surtout celle de Napoléon envers les Galiciens devaient les inquiéter[5]. Une députation de Galicie se rendit auprès de Napoléon et fut reçue grâce à l'intermédiaire de Dombrowski. L'Empereur répondit assez brièvement qu'il était en paix avec l'Autriche. C'était tout[6].

XI

Les magnats de Varsovie étaient presque tous propriétaires d'immenses territoires placés sous la domination russe et autrichienne, ce qui devait les faire mûrement réfléchir

1. Barante, I, 204-5.
2. Oginski, II, 238-9.
3. Weyssenhoff, 61.
4. Napoléon disait à Vincent à Posen : « Pas trop pourtant les encourager car si je les laisse là, ce qui se peut, il faut qu'il y en ait le moins possible de pendus ». Barante, I, 200.
5. Annexes, n° 9.
6. Annexes n° 15 ; Barante, I, 203 ; Rose II, 111 n. 1.

avant d'adhérer à l'insurrection[1]. C'étaient, en général, des gens qui se rendaient compte de la marche des affaires politiques et savaient apprécier la valeur des événements. Ils étaient également les plus éloignés du théâtre d'action et avaient eu le temps de voir l'effet de l'insurrection dans les provinces occidentales et de méditer longuement sur la politique de Napoléon.

Aussi se servent-ils de leur influence pour calmer l'effervescence des esprits qui est générale à Varsovie. « L'incertitude de l'avenir les effraye, et ils laissent assez entendre qu'ils ne se déclareront ouvertement que lorsqu'en déclarant leur indépendance on aura contracté l'engagement tacite de la garantie[2]. » Napoléon écrivait à Murat : « Les Polonais qui,montrent tant de circonspection, demandent des garanties avant de se déclarer, sont des égoïstes que l'amour de la patrie n'enflamme pas. Je suis vieux dans la connaissance des hommes. Ma grandeur n'est pas fondée sur le secours de quelques milliers de Polonais. C'est à eux à profiter avec enthousiasme de la circonstance actuelle ; ce n'est pas à moi à faire le premier pas. Qu'ils montrent une ferme résolution de se rendre indépendants, qu'ils s'engagent à soutenir le roi qui leur serait donné, et *alors je verrai ce que j'aurai à faire.* » Il ne promet rien, il est mécontent et gronde qu'on ose « calculer arithmétiquement le rétablissement de la Pologne[3] ». Ce n'est pas l'enthousiasme de la masse, sur lequel il est renseigné, qu'il veut avoir, il veut voir les magnats, eux-mêmes, dévoués à sa cause. « Je ne veux pas », disait-il à Wybicki, à Posen « que ce soit seulement la foule de votre paysannerie, mais que toute votre nation, vos magnats prennent les armes[4] ». C'était toujours le même point de vue.

Il réprouve la conduite des seigneurs polonais et ne veut pas se prononcer tandis qu'ils attendent à leur tour de lui une déclaration plus nette. Instruits par l'expérience des

1. Dombowski, I, 280, 365.
2. *Corresp. de Davout,* I, 361, n° 239.
3. *Corresp. de Nap.* XIV, 13, n° 11.350.
4. Wybicki, 212.

derniers temps, ils disent : « Oui, nous sommes et nous serons toujours Polonais de cœur, le grand Napoléon n'a qu'à dire un mot : « je déclare l'indépendance de la Pologne, un tel en sera le roi, » alors plus de doute sur notre sort. Dès que l'Empereur aura parlé, nos destins seront fixés et notre indépendance est assurée. Mais pourquoi avant de connaître ses intentions et sur des proclamations de quelques militaires réfugiés en France, *qui n'ont rien à perdre*, nous insurgerions-nous et hasarderions-nous ainsi *notre existence, la fortune* de nos enfants? On nous dit de former des bataillons, mais on ne nous désigne point de chefs. Faut-il de l'argent? Nous sommes prêts à donner tout ce que nous possédons, mais encore un coup que l'on nous donne un roi et *notre dernière constitution*[1]. » Les seigneurs polonais se disent prêts aux sacrifices, mais ils veulent surtout et avant tout que Napoléon s'engage positivement, ne serait-ce que tacitement, à rétablir la Pologne ; c'est ce qu'il ne voulait pas faire et ne fera jamais.

L'irrésolution de l'aristocratie polonaise était d'autant plus compréhensible que ce qu'elle pouvait obtenir était problématique, tandis qu'en revanche elle risquait de perdre tout ce qu'elle possédait. C'est à cause de ses possessions qu'elle se sentait liée aux souverains qui régnaient sur les trois tronçons de l'ancienne Pologne, qu'elle était partagée en plusieurs partis politiques, pour qui le salut résidait dans la parfaite subordination à ces souverains et dans l'espoir de conquérir ainsi une certaine autonomie pour la nation.

XII

Il y avait donc un parti prussien qui, si petit qu'il fût, avait son programme. Bien que dépourvu de toute influence et réduit bientôt, à proprement parler, à la personne du prince Antoine Radziwill, marié avec la tante du roi de Prusse, il ne cessa

1. Colbert, IV, 353 (Murat à Napoléon, 29 nov).

pas d'agir, mais cette action se bornait à présenter des mémoires à Frédéric-Guillaume III. Elle produisait cependant une certaine influence sur l'opinion publique. Les projets de Radziwill n'étaient ignorés ni des Polonais, ni même de Napoléon. Encore au mois d'août ou de septembre 1806, Radziwill avec Lubienski travaillaient à un plan de constitution[1]. Radziwill proposait à son Roi d'accepter le titre de roi de la Grande-Pologne, au tsar de prendre celui de Lithuanie et d'inviter les Polonais à former une armée nationale pour combattre Bonaparte. Il voulait ainsi rendre aux Polonais leur ancien nom, mais rien en dehors de cela, pour prévenir l'entente de Napoléon avec les Polonais[2]. En janvier 1807, il revient de nouveau sur la même question. Il écrit un nouveau projet qui est favorablement reçu par le roi, et dont la teneur sera communiquée à la Russie ; il devra obtenir l'approbation de celle-ci. Ce projet eut un début d'exécution ; on prépara même (en février) une proclamation aux habitants de la Prusse méridionale, une instruction pour Radziwill et Poniatowski, sur lequel on comptait encore, puis de pleins pouvoirs pour chacun de ces princes. Radziwill croyait que la « partie saine de la Prusse méridionale a été étrangère à ces erreurs » de la révolution, il voulait donc créer une contre-révolution armée en Pologne, et c'est pour donner le change que l'on devait mettre le nom de la Pologne en évidence. Le Roi devait prendre le titre de roi de la Grande-Pologne, qui serait constituée par toutes les provinces polonaises soumises à son sceptre, mais qui resterait incorporée à perpétuité et héréditairement à la monarchie prussienne sans faire corps à part, sans avoir une constitution distincte. On devait proclamer l'amnistie, l'admission des Polonais aux emplois civils, la nomination des grands officiers de la couronne exclusivement parmi la noblesse du pays, l'assistance aux victimes de la révolution, la formation d'un corps auxiliaire avec Poniatowski pour

1 Ce plan, est peut être le projet publié par les *Tisons d'Hercule*, I, 1, 65-8, le 24 octobre 1806, comme unique moyen de sauver la Prusse.

2. Ranke, *Hardenberg*, III, 200 ; V, 391-5 ; Schottmüller, 4-7 : Askenazy, *Poniatowski*, 96-7. Lubienski, *Divers souvenirs*, Rozne wspomnienia moje (Mss. de la bibl. de Krasinski, n° 3.580, p. 265).

chef. Radziwill devait être le chef du gouvernement avec de Klewitz pour l'administration et de Braunschweig pour la justice[1]. On prépara même ces papiers qui restèrent à la chancellerie et ne furent jamais envoyés.

Au commencement de décembre, le parti prussien n'existait plus. Quelques seigneurs seulement furent encore en rapport avec Radziwill qui représentait plutôt l'intérêt des Hohenzollern en Pologne que ceux de la Pologne auprès de la cour.

XIII

Il en était tout autrement du parti russe; ce parti fondait ses espérances sur l'empereur Alexandre, ses dispositions et ses anciens projets, et la situation relativement douce faite aux Polonais sous le gouvernement russe. Il avait à sa tête un des personnages les plus en vue en Russie, un ami personnel du tsar, un membre du conseil privé, le prince Czartoryski. Ce prince représentait les intérêts d'une partie de la société polonaise auprès du tsar, et défendait en même temps les intérêts d'Alexandre devant ses amis et devant l'Europe: il devait donc nécessairement unir dans ses plans l'intérêt de la Pologne et de la Russie, deux courants qu'il voulait voir réunis sous le sceptre de l'Empereur. La guerre de 1806 l'amenait à formuler ses vœux bien avant le manifeste du 27 novembre, dans lequel le tsar devait s'adresser surtout aux « gouberníes frontières », qui s'empresseront de « nous donner de nouvelles preuves de leur attachement » et ne se laisseront « ébranler ni par la crainte, ni par des illusions frivoles[2] », longtemps avant la lettre circulaire de l'archevêque Siestrzencewicz (le 25 janv. 1807) qui mettrait en garde ses fidèles contre la « conscience parjure » de Bonaparte et rappellera le sort des Polonais à Saint-Domingue[3]. Il devait agir avec sa double

1. Schottmüller, 56*-58.* 102-115. Askenazy. *Poniatowski*, 114-116, 270-3.
2. Angeberg, 453.
3. Schilder, II, 359.

qualité de représentant du tsar et de la nation polonaise, ou du moins d'une partie de cette nation. Il savait que tous les Polonais ne désirent que la résurrection de leur patrie, qu'ils « suivront même le diable, si le diable les mène au rétablissement » de la Pologne, comme l'a dit Alexandre en 1810[1]. Mais en même temps il ne pouvait pas ignorer que les habitants de la Lithuanie et de la Volhynie n'attendaient que l'arrivée de Napoléon pour se soulever, qu'ils quittaient leurs foyers et passaient la frontière pour rejoindre les légions polonaises, que si les armées françaises avaient traversé le Niémen, tout ce qui pouvait porter les armes se serait joint à elles[2]. Mais Czartoryski savait aussi qu'en Lithuanie et à Varsovie (surtout après les premiers insuccès à Pultusk et Golymin) il y avait, parmi la grande noblesse, un parti qui le suivrait parce qu'il doutait de la sincérité des intentions de Napoléon à l'égard de la Pologne et qu'il le croyait disposé à conclure le plutôt possible la paix avec Alexandre[3]. Les agrandissements territoriaux en Pologne étaient pour la Russie d'une importance capitale, parce qu'ils établissaient son influence dans un pays qui ne pouvait être séparé d'elle sans qu'elle perdît de ce fait son rôle de puissance européenne[4].

D'après les indications de Czartoryski, son confident Stanislas Ursyn Niémcewicz compose un grand plan de campagne contre Napoléon (le 24 novembre 1806). Il propose de réunir tous les maréchaux de la noblesse à Vilna, où l'Empe-

1. Mazade *Czartoryski*, II, 231.

2. Oginski, II, 543-4, Bennigsen, Russkaïa Starina, 1897, I, 116, Fézensac, p. 180, Ségur, De 1800 à 1812, 1894, p. 353, le même, *Remarques sur la Russie* », septembre 1807. « Les Polonais russes ont nourri, habillé, défrayé et donné de fortes sommes d'argent à presque tous les prisonniers français. Ils ont proposé à Minsk et aux environs d'armer des transports de 4 à 500 soldats prisonniers et de se joindre à eux. Les dépôts d'armes, de munitions, étaient formés secrètement, enfin le patriotisme qu'on a vu à Posen était tout au plus comparable à celui de Vilna et de Minsk » (*Arch. Nat.* A. F. IV, 1696, dos. 4, n° 16); c'est sur cette observation que se base le projet de Potérat, qui, dans un mémoire du 25 déc. 1806, propose d'aller tout droit vers Moscou, en disant que les Polonais défendront le passage aux armées qui restent en Moldavie. (*Arch. Nat.* A. F. IV, 1696, dos. 3, n° 6).

3. Oginski, 343-5.

4. Wilson, p. 50.

reur se rendra et où les maréchaux le proclameront Roi [1]. A ce travail intime succédèrent plusieurs mémoires. Dans celui du 5 décembre, Czartoryski reprend encore une fois son plan de l'année précédente [2]. Il démontre que dans la « situation actuelle des affaires, la Pologne diminue dans la masse de la puissance et des moyens physiques et moraux de la Russie dans la même proportion qu'elle augmente ceux de la France ». En indiquant encore le danger qui menace la Russie dans ses provinces lithuaniennes [3], il conclut que, pour éviter bien des périls, l'Empereur doit se proclamer Roi de Pologne. Comme moyens d'action, il propose la publication de proclamations préparatoires par les généraux, l'envoi de lettres circulaires à des personnages influents dans le pays, l'expédition d'instructions aux gouverneurs et commandants militaires. Dans un autre mémoire il est dit, que l'Empereur « aura tous les pays qui appartenaient à la Pologne avant le premier partage, avec le pays appelé royaume de Prusse (c'est-à-dire la Prusse royale) de telle sorte que la nouvelle frontière ira depuis Dantzig jusque aux sources du Dniester [4] ». Quant au roi de Prusse, on le préviendra, dans les termes les plus consolants, des raisons et de la nécessité de ce changement, en lui faisant entrevoir la possibilité « d'un dédommagement, autant que les événements de la guerre le permettront ».

C'est au commencement de 1807 que Czartoryski se met à l'œuvre : il prépara des proclamations aux citoyens et aux soldats, il écrivit une « Circulaire à quelques personnes éminentes de Pologne ». Il y disait qu'Alexandre ne pouvait réaliser de suite tous ses plans parce que l'Autriche devait être ménagée. Dans le cas même où Napoléon parviendrait « à

1. Mss. du Musée des Czartoryski, n° 5231.

2. Mazade, *Czartoryski*, II, 148-158, n° 16.

3. Il consacre à ce sujet un mémoire spécial pour le cas où l'empereur va « relever ou non la couronne de Pologne », dans lequel il demande que l'on fasse une proclamation pour l'opposer à celles de Napoléon, que l'on observe une stricte discipline, que l'on traite bien tous les Polonais, que l'on prépare des écrits, brochures et lettres circulaires qui traduiront « les intentions paternelles » de l'Empereur, que l'on proclame la levée en masse. Mazade, *Czartoryski*, II, 179-182, n° 21.

4. Mazade. *Czartoryski*, II, 63, n° 10, d'après la correction de date, faite par Lenz.

rétablir la Pologne à sa guise, ce qu'il ne pourrait faire que par des flots de sang et sur la ruine d'un pays dévasté, ce royaume » deviendrait « plutôt la proie d'une de ses créatures » qu'il y établirait « à la tête d'une armée de sangsues français ». Cependant l'éloignement de la France rendrait l'existence de cet État infiniment précaire, mille circonstances en accéléreraient bientôt la chute et ce malheureux pays sera derechef livré à l'envahissement de ses puissants voisins ». La Pologne ne pouvant exister que sous la dépendance de la France ou de la Russie, il faut choisir l'union avec cette dernière, avec laquelle la Pologne va constituer un grand empire slave. Un projet de la déclaration que devait faire l'Empereur après avoir pris le titre de roi de Pologne, était déjà tout préparé [1].

Ces plans de Czartoryski n'étaient pas des chimères mais des projets basés sur un fond réel, « On m'assure », écrivait Murat à Napoléon le 5 décembre « que s'il est vrai que l'empereur de Russie se soit déclaré roi de Pologne, il en résultera nécessairement une grande convulsion et qu'on verra deux partis en Pologne s'entre-détruire parce que, quoique la France ait naturellement plus de partisans que la Russie, il est incontestable que cette dernière en imposerait davantage par sa proximité et que la France en perdra beaucoup par l'idée que l'on a généralement qu'il va s'établir un intervalle immense depuis le Rhin jusqu'à la Warta, tandis que la Russie reste toujours en point de contact. Cette nouvelle, vraie ou fausse, fait déjà sentir quelque refroidissement [2] »

XIV

Les seigneurs de Varsovie hésitaient. Ils envoyaient des députations à Napoléon, ils commençaient à prendre part à la nouvelle organisation et en même temps ils calmaient l'enthousiasme du peuple, ils prêtaient une oreille attentive à

1. Mss. de Czartoryski, n° 5231; Askenazy *Wczasy*, I, 83, 439 et suiv.
2. Colbert, IV, 363-4.

tout ce qui se passait du côté de l'Orient et à ce que disait Czartoryski. Ils se décidaient à suivre Murat, puis ils reculaient de nouveau, rien n'étant décidé sur l'indépendance de la patrie [1]. On se persuadait mutuellement que l'insurrection de la Grande Pologne s'était produite à la suite d'un engagement écrit donné par Napoléon aux députations qui étaient allé le voir [2].

Le rôle du prince Poniatowski dans les premiers jours qui suivaient l'entrée des Français à Varsovie peint parfaitement l'attitude de tous les grands, toutefois avec une différence. Poniatowski le neveu du dernier roi et son successeur, le représentant de la lutte contre la Russie d'avant 1794, homme doué de plus grandes capacités militaires, très ambitieux, attaché à toutes les cours co-partageantes de la Pologne par des liens personnels, chevalier de divers ordres autrichiens, prussiens et russes, « homme d'esprit soupçonné assez légèrement d'être bien pour le roi de Prusse et pour la Russie, mais cependant bon Polonais » ne peut pas être considéré comme le type incarné de grands aristocrates, mais plutôt comme le plus marquant de tous. Il se décide très lentement. Le lendemain de l'arrivée de Murat, il lui explique la situation en Pologne et lui déclare que seules des promesses sérieuses pourront susciter un complet dévouement de la part des Polonais. Napoléon, après avoir appris ces premières démarches de Poniatowski auprès de Murat, s'écrie : « Je connais Poniatowski mieux que vous... C'est un homme léger et inconséquent, plus que d'ordinaire ne le sont les Polonais, ce qui est beaucoup dire. Il jouit de peu de confiance à Varsovie. Ce n'en est pas moins un homme qu'il faille bien traiter et ménager ».

Puis Napoléon envoie Dombrowski à Varsovie, où d'autres le suivront bientôt. Le prince Joseph comprend que le moment d'hésitation est passé, qu'il faut résoudre le dilemme : occuper une des premières places dans la nation ou tomber pour toujours dans le néant de la vie privée. Il prend son parti et présente un projet d'organisation de troupes

1. Ostrowski, 237.
2. Rembowski, *Sources documentaires*, p. LVI.

régulières qui pourront être levées dans le département de Varsovie, il en accepte le commandement et se charge de les organiser. Le 7 décembre il reprend ses fonctions et invite tous les anciens officiers de suivre son exemple en s'adressant « à vous mes chers collègues et anciens compagnons d'armes, en vous assurant que mon plus grand bonheur est celui de vous commander. Les principes de l'honneur vous ont toujours été sacrés », dit-il : « aujourd'hui vous répondrez dignement à l'appel de la patrie et *à la confiance* d'un invincible *monarque : fiez-vous* à son grand caractère [1] ».

« En se décidant », écrivait Murat le 9 décembre : « il a ajouté devant les principaux magnats de Pologne : « Prince. « vous devez plus compter sur ceux qui, comme nous, se « décident après avoir mûrement réfléchi que sur quel- « ques *enthousiastes qui n'ont rien à perdre* et que la moindre « apparence de danger ferait cacher ou fuir. Nous comptons « sur la magnanimité de l'Empereur ; il est impossible qu'il « veuille nous pousser ainsi en avant, s'il n'avait pas le projet « de ne pas nous abandonner. Dans tous les cas *nous sommes* « *déjà ses sujets* et *la France deviendra notre patrie* ». Sire, la détermination de ce prince et celle des autres magnats produira un grand effet, car je ne dois pas le dissimuler à V. M., presque tous les grands avaient les yeux fixés sur lui et attendaient le parti qu'il prendrait pour se décider eux-mêmes [1] ». Ce parti pris, toute hésitation devait disparaître. Le moment était décisif : la Pologne prussienne tout entière se disait liée à la France, le dernier foyer d'irrésolution étant éteint. La Pologne prussienne tout entière était doublement conquise par Napoléon : non seulement parce qu'elle était occupée par ses armées, mais aussi parce qu'elle embrassait spontanément sa cause. Elle était subjuguée non seulement par la force des armées, mais aussi par l'effet moral. C'était le résultat de la situation où se trouvaient les Polonais sous le sceptre prussien, d'une nécessité morale qui les poussait à s'allier à tous les vrais ennemis de leurs oppresseurs, mais aussi des victoires de l'Empereur et de sa politique.

1. Angeberg, 456-7.
2. Colbert, IV, 364-5 ; Askenazy, *Poniatowski*, 99-104 ; 264 et suiv.

CHAPITRE III

NAPOLÉON EN POLOGNE

Son plan de Berlin ayant échoué, Napoléon se voyait dans la nécessité de poursuivre la guerre : il avait donc besoin d'alliés, de nouvelles forces, de vivres pour ses hommes et ses chevaux. C'est la Pologne qui devait être le théâtre de la prochaine guerre, le lieu d'une rencontre décisive entre ses armées et celles de la Russie et de la Prusse. C'est elle qui devait lui fournir les provisions, supporter tous les malheurs d'une guerre et lui servir de quartier général. C'est elle enfin qui pouvait être son unique alliée. Il fallait donc l'attacher à sa cause : c'était la tâche qu'il allait résoudre facilement.

I

En quittant Berlin, et même en Pologne, il n'avait point de plan arrêté au sujet du sort futur de cette alliée : il faut du moins le supposer ainsi. Il n'y voyait pour le moment qu'un appui ; quant à l'avenir son sort lui était indifférent. Ce qu'on ne peut nier cependant, c'est qu'il n'a jamais rien promis aux Polonais et qu'il les a plutôt excités à déployer toutes leurs forces et à se fier à eux-mêmes.

A Posen, Napoléon menaçant les plénipotentiaires prussiens qui s'en allaient, disait que tout le fardeau de la guerre

devait retomber sur la Prusse. « Si les Russes sont battus, il n'y aura plus de roi de Prusse, comme le Roi ne sépare pas sa cause de celle de la Russie [1]. » Cette menace était d'autant plus sérieuse qu'en réalité la Prusse ne possédait plus qu'un corps de 13 000 hommes, qu'elle était redevenue un tronçon d'un Etat et réduite à peine à la Prusse orientale, et que ses forces fondaient de jour en jour par suite de la désertion [2]. Après avoir reçu la réponse de la Prusse, Napoléon semble incliner vers les projets de Mongaillard: paraît vouloir détrôner les Hohenzollern.

On prépare (peut-être le 9 décembre) [3] le projet d'un décret qui devait décider du sort de la Prusse. Dans ce projet Napoléon écrit: « Les événements nous ont fait vivement sentir de quelle indispensable nécessité il est pour l'Europe qu'entre le Rhin et la Vistule il existe une puissance inséparablement unie d'intérêts avec l'Empire Ottoman, qui fasse constamment cause commune avec lui et contribue dans le Nord à la défense pendant que la France ira l'embrasser au sein même des provinces ottomanes [4]. » Il méditait le plan de rejeter la Prusse hors d'Allemagne, d'en faire tout au plus un petit Etat du littoral [5], d'elever à sa place un autre Etat qui, lié à la Pologne, serait un allié fidèle de la France. Etait-ce le royaume de Westphalie ou une formation de ce genre qu'il pensait créer et unir avec les provinces polonaises, était-ce la Saxe avec laquelle il ne cessait pas d'entretenir les meilleurs rapports, en la ménageant toujours et avec laquelle il allait conclure quelques jours plus tard une alliance solennelle? Ce qu'il y a de certain c'est que la Pologne occupait sa pensée, il méditait sur son avenir, peut-être d'une manière très générale encore, mais il est impossible de ne pas apercevoir même dans ce plan le germe d'une création, plus tard réalisée.

Ce plan-là, le besoin d'éveiller la sympathie pour son

1. Ranke, III, 241; Haüsser, III, 59.
2. Lehmann, *Scharnhorst*, I, 481; 539, depuis le 16 X 1806, jusqu'au 11 avril 1807, 3.372 hommes ont déserté.
3. Lettow-Vorbeck, III, 96.
4 Bailleu, *Preussen u. Frankreich* II, 581-3 n° 441.
5. Lehmann, *Stein*, II, 116.

nouvel allié chez ses sujets, oblige de nouveau Napoléon à user de son influence sur l'opinion publique française. Outre Cambacérès et Fouché, ce sont les journaux et les brochures qui doivent lui servir pour atteindre ce but : « La Pologne tout entière prend les armes. Il est difficile de se faire une idée du mouvement de ce pays. Les Polonais lèvent des régiments à force. *Les plus chauds sont les plus riches.* Prêtres, nobles, paysans, tous sont unanimes. La Pologne aura bientôt 60 000 hommes sous les armes. Les grands nobles du pays sont tous des gens de 100 à 500 000 francs de rentes[1]. » Ce n'est pas seulement la sympathie qu'il voulait éveiller par des phrases pareilles : « Nos soldats trouvent que les solitudes de la Pologne contrastent avec les campagnes riantes de leur patrie, mais ils ajoutent aussitôt : ce sont de bonnes gens que les Polonais. Ce peuple se montre vraiment sous des couleurs intéressantes, (36e bulletin) ». Il essayait ainsi de renchérir sur toutes les autres nouvelles qui pouvaient arriver à Paris, il voulait en imposer par la grandeur et l'élan de la révolution polonaise. C'est de nouveau à d'Hauterive qu'il allait avoir recours,[2] à Fievée, directeur du Journal de l'Empire, qui devait exciter la curiosité des honnêtes gens[3], et à tant d'autres.

La démarche de Napoléon auprès de la cour d'Autriche est beaucoup plus instructive encore pour comprendre ses idées d'alors. Le ton est plein de circonspection, de restrictions et de sous-entendus. La démarche ne doit avoir aucune apparence d'ouverture, il s'agit au contraire d'en provoquer de la part de l'Autriche ou de connaître au moins le fond de sa pensée. Elle doit être absolument confidentielle, être faite avec tous les ménagements et modifications possibles pour ne soulever aucun soupçon. C'est dans ce sens-là que Talleyrand écrivait à Andréossy le 28 novembre 1806, en lui proposant de s'aboucher avec le ministre de Stadion sur la question d'un échange de la Galicie avec la Silésie[4]. Le 1er décembre, Napo-

1. *Corresp. de Nap.* XIII, 713, n° 11.318 ; XIV, 2, n° 11 333.
2. *Corresp. de Nap.* XIV, 111, n° 11.471.
3. Fievée, II, 256.
4. Annexes, n° 10.

léon lui écrit lui-même pour lui apprendre que le roi de Prusse n'a pas voulu de suspension d'armes et lui recommande d'expliquer les mouvements en Italie comme une expédition contre la Prusse, et l'insurrection de la Pologne comme une suite naturelle de la présence des Français. Il y a là deux thèses : tout en voulant la paix avec l'Autriche il déclare qu'il n'a « jamais reconnu le partage de la Pologne, mais, fidèle observateur des traités en favorisant l'insurrection des Polognes prussienne et russe », il ne se mêlera « en rien de la Pologne autrichienne » ; et cependant il ordonne à Andréossy d'entrer en pourparlers pour le même objet. Mais ici comme ailleurs il ordonne les plus grands ménagements[1].

L'Autriche, qui tremble pour ses possessions en Galicie, qui ne demande qu'à maintenir sa neutralité et ses bonnes relations avec toutes les puissances belligérantes, repousse officiellement les propositions de Napoléon. Mais comme elle craint sans cesse de laisser passer l'occasion favorable d'augmenter à peu de frais son territoire, Stadion pense que dans l'avenir on pourra renouveler les pourparlers avec succès[2].

Andréossy ne renouvelle plus ses démarches au sujet de la Galicie, son attitude doit tendre « constamment à rassurer le Cabinet autrichien sur les inquiétudes que lui donnent les événements de la Pologne. » Napoléon « n'a pris sur les affaires de ce pays aucune résolution définitive », il veut donc s'en tenir religieusement à l'exécution des traités conclus avec l'Autriche. Il l'assure qu'il ne songe nullement à exaucer les vœux des « fauteurs de troubles Polonais » mais ne cesse de s'entretenir sur cette question avec le genéral Vincent, envoyé par l'Autriche pour l'épier[3]. Son plan n'est pas définitivement fixé, ne doit l'être jamais. Napoléon ne veut pas s'engager, même dans ses écrits les plus secrets, même lorsqu'il excite la Perse contre la Russie. « Varsovie » écrit-il le 17 janvier, « où je suis, fut la capitale d'un grand empire qui tint autrefois la Russie sous sa domination et qui un instant

1. *Corresp. de Nap.* XIV, 4-6, n° II, 339.
2. Wertheimer, II, 162 ; Beer, 258, 501 : Vassiltschikoff, II, 3, 60 et 101 ; Loret, 13, 21, 93 et suiv. Sommerfeld.
3. Beer, 267 ; Lefebvre III, 12.

éclipsé peut reprendre encore son éclat[1] ». Cet éclat, il ne dit pas qu'elle va le reprendre, mais qu'elle peut le reprendre. Cette restriction pouvait rester inaperçue de ceux à qui il s'adressait, elle était l'exacte expression de sa pensée.

Napoléon entreprenait donc sa campagne d'hiver sans l'intention formelle de rétablir la Pologne et sans croire beaucoup à la possibilité de cette restauration. Il ne voulait pas, il ne pouvait pas déposer les armes avant que « la paix générale » ait « affermi et assuré la puissance de nos alliés » et « restitué à notre commerce sa liberté et ses colonies ». Pour les Polonais, il n'avait qu'une phrase. « Le brave et infortuné Polonais, en vous voyant croit voir les légions de Sobieski de retour de leur mémorable expédition[2]. » C'était tout. C'est ainsi qu'il commençait une guerre au sein de leur pays.

La Pologne reste donc un appui dans ses combinaisons, et un moyen. Il faut la gagner à sa cause et, pour l'avoir, il lui suffit de monter les esprits des Polonais, d'exciter leur enthousiasme et de les abandonner à leurs illusions. C'est ce qu'il fait avec son adresse habituelle. Napoléon, qu'on « supposait dénué de tout sentiment bienveillant et accessible seulement à ce qui pouvait servir ses vues ambitieuses » n'en avait pas moins réussi à persuader aux Polonais « qu'il les aimait, qu'il voulait leur bien, qu'il ne voyait qu'en eux ses vrais amis[3]. » Il savait ménager leurs sentiments et leurs préjugés (après la prise de Czenstochowa, par ex., le trésor de ce monastère ayant été mis sous séquestre l'Empereur ordonna qu'il fût rendu[4]).

Il ordonnait de tenir partout le même langage : « Je ne proclamerai l'indépendance de la Pologne que lorsque je reconnaîtrai qu'ils la veulent véritablement soutenir, et je verrai qu'ils la veulent *et peuvent* soutenir, quand je verrai trente à quarante mille hommes sous les armes organisés et la noblesse à cheval prête à payer de sa personne[5] ». Davout et Murat, Dombrowski et Wybicki le répètent partout, et ces phrases

1. *Corresp. de Nap.* XIV, 258. n° 11.651.
2. Angeberg, 456.
3. Mazade, *Czartoryski*, II, 222-3.
4. 37e bulletin.
5. *Corresp. de Nap.* XIV, 50, n° 11.399 (6 déc. 1806).

suffisent complètement pour remonter les esprits. Mais ses intentions doivent être toujours verbalement communiquées et bien souvent en secret.

Et lorsqu'il rencontre des hésitants, il est mécontent, comme nous l'avons vu. Il veut que l'on se fie à lui sans rien demander, les mains liées pour la mort et pour la vie, il ordonne de « mettre des patriotes en place, des hommes qui veuillent se mettre en avant » et ne point calculer l'avenir de leur patrie. Mais ce qu'il veut avant tout, c'est que les grandes familles se rapprochent de sa personne et qu'elles viennent le servir, il les connaît comme le dernier soutien de ses ennemis. C'est dans ce but qu'il en parle dans ses lettres à Cambacérès, qu'il explique sa pensée à Wybicki, qu'il ménage Poniatowski et l'attire vers lui. Le prince reprend le rang qu'il avait dans les armées polonaises, sur un ordre formel de Murat, qui ne faisait, dans ce cas, que suivre les intentions de l'Empereur [1]. Il parvint à son but d'enivrer complètement les Polonais, qui ne répondaient que par « des grands mots et des adorations sur l'Empereur [2] », dans toutes les circonstances.

Napoléon obtint ce résultat sans s'engager positivement, sans se prononcer formellement pour la Pologne. Indécis sur le sort de ce pays, avec des idées très vagues sur ce sujet, ne sachant pas trop ce qu'il fera demain, toujours esclave des circonstances, il est prêt à abandonner les Polonais et même à conclure la paix avec la Prusse, si cette paix lui peut procurer une paix générale avec la Russie. Son armée [3], ses ennemis [4], la Pologne, tout est persuadé qu'on va « continuer la guerre pour enlever à la Russie la partie de la Pologne qui lui était échue » et proclamer un roi de Pologne « au printemps prochain », sinon le 1er janvier 1807.

1. Askenazy, *Poniatowski*, 265.
2. Barante, I, 206.
3. Pion de Loches, p. 198.
4. Allonville, V, 163 (mémoire de Dumouriez).

II

Ce qui ne pouvait être cependant douteux pour personne, c'est qu'il fallait continuer la guerre avec l'armée russe et les débris de l'armée prussienne, qu'il fallait le faire en Pologne, que celle-ci devait être une base pour l'action militaire. Il fallait donc lui donner sans perdre de temps une administration, en tirer des armées et des subsistances ; il fallait pour ainsi dire achever la révolution et, après avoir détruit le Gouvernement prussien, y créer un nouveau gouvernement, sinon polonais, du moins composé de Polonais. C'est surtout dans ce but que Napoléon, prévoyant d'avance la marche des événements appellait Dombrowski, qui se trouvait à Chiéti. Ce vaillant chef illustré par sa campagne dans la Grande Pologne en 1794, vieilli dans les combats pour sa patrie, était un des meilleurs administrateurs militaires. Napoléon le savait, il l'avait vu à l'œuvre en Italie, où le général polonais faisait sortir ses légions de dessous terre. Soldat discipliné, attentif aux recommandations de son chef et loyal exécuteur de ses ordres, attaché à Napoléon, il était, après Kosciuszko, le héros le plus vénéré en Pologne. Son nom, sa présence suffisaient pour mettre les esprits en ébullition[1]. « Il est fort aimé » et « jouit de la confiance générale[2] » en Posnanie ; il inspire même la crainte dans son pays. Dès son arrivée tout le monde lui fait des offres de service, une centaine de jeunes gens se sont joints à lui. Il se met de suite à l'œuvre, s'étant muni d'avance de l'autorisation non seulement de l'Empereur, mais aussi de celle de Davout, qui devait passer pour chef du pays occupé, pour remplacer les autorités prussiennes par des Polonais[3]. Le 7 novembre il fait publier une proclamation pour maintenir l'ordre, *protéger les fonctionnaires*

1. *Corresp. de Davout*; I, 331, n° 221 : Jackson, II, 49 ; Schladen, 39.
2. *Corresp. de Davout*, I, 325, n° 216 ; 345, n° 228 « est plein de bonne volonté, mais il a peu de tête et de mémoire, il ne suit rien ».
3. *Corresp. de Davout*, I, 318, n° 211.

prussiens contre toute insulte et établir une commission composée de citoyens Polonais[1]. Le jour même il organise la commission du palatinat de Posen, le jour suivant celle du palatinat de Kalisz[2]. La principale tâche de cette commission consistait dans la préparation des subsistances pour l'armée française. C'était une tâche bien difficile à remplir parce que les fours de la ville suffisaient à peine aux besoins de la population, doublée depuis le commencement de la révolution[3]. Dombrowski s'occupait de l'établissement des magasins. Il se rendait tous les jours aux séances de la commission. Ce n'est qu'après l'arrivée de Vincent qu'il cessa de surveiller cette branche d'administration[4], qui reçut sa forme définitive par le décret de Davout du 14 novembre.

Pour assurer l'inviolabilité des propriétés et de l'ordre public, il nommait le 12 novembre les membres de la régence de Posen, en ordonnant en même temps la suspension de tous les procès jusqu'à nouvel ordre de Napoléon, il établissait une nouvelle procédure pour juger tous les crimes et délits et assurer la sécurité des dépôts et des sommes qui appartenaient aux orphelins, etc.[5]. Le 16 il publiait un édit contre les paysans coupables de la destruction des forêts, où il les menaçait de la peine de mort[6].

Les autorités prussiennes cherchaient à entraver ses premières dispositions : aussi il eut soin de mettre à la tête de l'administration des Polonais zêlés, aimant leur patrie, qui servaient seulement pour « la gloire de se rendre utiles aux armées » de Napoléon. Le général Kosinski fut délégué pour organiser de la même manière les départements de Bromberg et Marienwerder. Le 30 novembre les Chambres des finances et de la guerre décidèrent qu'elles se composeraient dorénavant exclusivement des nationaux et que le Polonais serait la langue officielle[7].

1. Angeberg, 443.
2. Wybicki, 192, 193 ; voir Annexes, n° 11.
3. *Corresp. de Davout*, I, 330.
4. Loret, 140 ; Schottmüller, 38-9, 40.
5. Wybicki, 200.
6. Wybicki, 209.
7. *Dziennik poznanski*, 1806, 3 déc., n° 102 ; Schottmüller, 41.

Dombrowski fit aussi beaucoup pour stimuler l'initiative particulière privée. Il nomma la députation qui se rendit à Berlin. Une garde d'honneur à cheval de 200 gentilshommes fut formée de suite. La noblesse du pays offrit en une seule fois le dixième de son revenu annuel, que le général devait employer pour la formation de la nouvelle armée polonaise. Les dons affluaient de toute part[1]. Les habitants de Posen s'engagèrent à donner le drap nécessaire pour la confection des uniformes, des chemises et les souliers, ainsi qu'à payer pendant un mois la solde des troupes[2]. Les nobles, les bourgeois, les juifs, les paysans, envoyaient des dons au journal.

Mais c'est avant tout dans l'organisation de l'armée. que se manifesta l'action de l'ancien chef des légions. Le 14 novembre, il adressa à Napoléon un projet de formation d'une force armée nationale, à lever dans le département de Posen Le 16 du même mois ce projet, approuvé par l'Empereur, fût publié sous forme de décret. Dombrowski engagea ensuite le palatin Radzyminski à proclamer le ban et l'arrière-ban. Les nobles, accompagnés chacun de plusieurs cavaliers, se rassemblèrent le 1er janvier à Lowicz, au nombre de plus de 3 700. Contrairement à l'attente de Dombrowski, cette armée des nobles se présentait assez bien[3]. Mise plus tard sous les ordres du général Sokolnicki, cette troupe se montra courageuse, sur les champs de batailles pleine d'audace, mais en même temps toujours indisciplinée, divisée par les intrigues, foyer de désorganisation et des préjugés[4].

Tout autre devait être l'armée, levée selon le projet de Dombrowski. Le 29 novembre il avait adressé à l'Empereur un nouveau projet de formation d'une armée de 40 000 hommes, dont 32 000 fantassins et 8 000 de cavaliers. La conscription devait lui fournir, dans le département de Posen, 8 684 hommes qui devaient former 4 régiments d'infanterie de ligne à deux bataillons chacun, comme dans l'armée française. Chaque

1. Loret, 138-9; Schottmüller, 39.
2. Angeberg, 447.
3. Wybicki, 235, lettre de Dombrowski, Schottmüller, 100, contre les assertions calomnieuses de Uklanski, p. 81-82.
4. Skalkowski, 150 (Kosinski à Dombrowski le 6 févr. 1807), voir Annexe n° 16.

recrue devait arriver au régiment habillée et ayant touché un mois de solde. Ceux qui ne seraient point habillés devaient apporter une somme équivalente à leur habillement. Une compagnie de chasseurs à pied devait être formée avec des gardes-forestiers dans le même département. Une levée du dixième des chevaux fut ordonnée dans le même département. « Ceux des paysans n'y sont point compris, étant trop nécessaires à l'agriculture et aux transports militaires. » La cavalerie devait se composer de 1 826 sabres. La levée des recrues dans le département de Kalisch devait fournir 6 844 hommes et 1 800 chevaux. Dombrowski évalua ensuite le nombre d'hommes et de chevaux qui pourraient être fournis par le département de Varsovie, où il avait donné l'ordre à Onufry Dombrowski d'organiser les troupes, et ceux de Bromberg et Marienwerder, où l'on avait envoyé le général Kosinski. Il parvint ainsi au nombre total de 56 278 hommes, qui devaient être fournis par la Pologne prussienne. L'organisation de l'armée, dans le département de Posen, fut achevée vers la fin de décembre[1].

Les levées d'hommes se faisaient très facilement, mais on manquait d'officiers pour diriger leur organisation, leur équipement et leur instruction ; on manquait aussi de fusils[2]. « Ces hommes sont exercés deux fois par jour, et dans peu de temps, vu leur bonne volonté, ils pourront rendre des services » ; c'est ainsi que Davout jugeait le résultat obtenu.

Le 6 décembre, au soir, Dombrowski arriva à Varsovie. Sa mission était terminée. A Varsovie c'était le prince Murat qui devait s'occuper lui-même d'organiser le département et de continuer l'œuvre du général. Dombrowski, qui avait soulevé la Grande Pologne, qui lui avait donné une organisation civile et militaire, qui avait orienté l'enthousiasme révolutionnaire vers une action créatrice, redevenait de nouveau un simple général. Nommé chef d'une des trois divisions[3], d'après la nou-

1. « Rapport des opérations pour la levée de la force armée polonaise dans la Pologne prussienne, présentée à S. M. l'Empereur des Français et Roi d'Italie par le gén. Dombrowski », pub. par Loret, 141-5. Wybicki, 206-7, 208. Weyssenhoff, 61. Annexe, nos 17 et 18.
2. Colbert, IV, 360 (1 déc. 1806).
3. Ordre de Napoléon du 2 janv. 1806. *Corresp.* XVI, 162, XII, 536.

velle organisation donnée à l'armée polonaise, il va débarrasser la rive gauche de la Vistule et la Poméranie prussienne de l'ennemi, aller bloquer Graudentz (Groudziondz) et rompre les communications entre Colberg, Dantzig et Stettin. Blessé bientôt grièvement lors de l'assaut de la ville de Dirschau (Tczew)[1] il dut quitter le service pour plusieurs semaines. S'il prenait part aux affaires civiles, c'était exclusivement dans le cas où elles étaient étroitement liées aux affaires militaires. C'est ainsi qu'il adressa par exemple, le 1er février 1807, une proclamation aux habitants Allemands de la Pologne, en les engageant de ne pas témoigner d'hostilité à l'égard des Polonais, en leur assurant une complète égalité de traitement avec ces derniers (« seront regardés comme frères et compatriotes »), mais en les menaçant en même temps, en cas de correspondance avec les ennemis et de trahison, de les faire fusiller « sur-le-champ dès qu'ils seront pris par les détachements[2] ». Guéri, il reprendra le commandement et sera à la tête de ses troupes à la bataille de Friedland.

III

Dans ces grands travaux d'organisation, Dombrowski n'était cependant pas seul. Il avait à côté de lui Wybicki, qui le complétait pour ainsi dire. Leurs noms se trouvent ensemble dans presque toutes les proclamations et dispositions, prises au début de leur action. Ne se sentant plus en état de donner tous les renseignements nécessaires avec la certitude qu'exigeaient les circonstances, Dombrowski proposa à Napoléon de rappeller Wybicki de Dresde. L'ancien collaborateur de Zamoyski, dans son travail sur le Code polonais, l'ancien membre de la Diète constitutionnelle, depuis longtemps émigré et agent actif de l'émigration, était un homme très probe, un administrateur intelligent, infatigable, un patriote ardent, mais ce n'était pas un homme d'ini-

1. Voir Bialkowski, 24.
2. *Journal de l'Empire* du 15 mars 1807.

tiative. Napoléon l'avait compris de suite et en avait fait l'exécuteur de ses volontés. Tandis que Dombrowski était l'initiateur et le point de départ de tous les actes en Posnanie, Wybicki ne faisait que les exécuter. C'était lui qui représentait l'action révolutionnaire à l'extérieur; c'était lui qui s'attirait la haine des Allemands. C'était lui qui avait introduit la langue polonaise dans les Chambres de Posen et en avait chassé les Allemands; c'était lui qui passait pour une « des têtes les plus chaudes [1] ». En agissant de la sorte il ne faisait qu'exécuter le plan et les ordres d'autrui. La nouvelle de l'entrée des Français à Varsovie étant arrivée à Posen, l'Empereur l'envoie dans cette ville. Il jouit de « toute la confiance » de Napoléon, il sait la « direction qu'il faut donner à l'esprit des Polonais [2] », et comment il faut agir avec les employés prussiens. C'était justement le moment où Murat avait cru nécessaire, « pour centraliser l'administration du pays et lui donner plus d'activité et surtout pour assurer nos approvisionnements », d' « adjoindre aux administrations prussiennes des administrations polonaises toutes composées des personnes les plus riches de ce pays [3] ». Les Chambres de la guerre et des domaines, ainsi que la régence, devaient se composer par moitié de Polonais, en vertu de l'arrêté du 1er décembre. La Chambre royale devait être une commission supérieure des subsistances et approvisionnements, et surveiller l'action de toutes les Chambres de la guerre et des domaines existant dans l'étendue de la Pologne conquise. De ce chef elle était autorisée à leur donner des ordres pour tout ce qui était relatif aux subsistances de l'armée; elle devait s'occuper de toutes les opérations d'approvisionnement et, pour imprimer plus d'activité aux dites Chambres, elle devait déléguer près d'elles un commissaire *ad hoc* chargé de veiller à l'exécution de ses ordres et de lui en rendre compte [4]. Cette mesure devait être approuvée par Napoléon : l'Empereur approuva ce germe d'organi-

1. Schottmüller, 41, 74. *Die ehemaligen Beamten*, 66.
2. *Corresp. de Nap.*, XIII, 722, n° 11.324; Dumas, XVII, 414.
3. Colbert, IV, 356.
4. Angeberg, 453.

sation définitive de la Pologne tout entière, au détriment des autorités allemandes. Il nomma « un individu pour faire les fonctions d'intendant à Varsovie », il envoya pour commander la place de cette ville le général Lemarois, bientôt remplacé par Gouvion et, en outre, il ordonna à Murat de voir Wybicki et de lui faire « connaître que mon intention est qu'on fasse à Varsovie comme on a fait ici [1]. » Cette dernière mesure concernait les autorités prussiennes. Wybicki se mit de nouveau à remplacer personnellement tous les employés et leur donner des instructions. C'est lui qui, au lieu des Chambres prussiennes, créa une « Chambre suprême d'administration de guerre et civile », qui remplaça la régence par une « Chambre de justice » et qui introduisit des grands changements dans les autres offices [2]. D'après les rapports des Allemands, Wybicki « éloignait les fonctionnaires actuels en employant les termes les plus offensants pour l'État prussien ». Il ne faisait, d'ailleurs, que suivre les ordres de Napoléon.

« La commission administrative », dit Barante, « se composait d'hommes considérables. Comme ses attributions étaient réelles, elle se voyait aux prises avec les exigences d'une situation difficile. Mais nous nous entendions avec elle [3] ». A la vérité, les choses n'allaient pas bien. Malgré la meilleure volonté, les autorités empiétaient sans cesse sur leurs domaines réciproques, les attributions n'étaient pas bien déterminées, beaucoup d'efforts restaient infructueux et la responsabilité des autorités s'en trouvait affaiblie. Tout cela résultait de l'absence d'un *gouvernement stable*. Les autorités le sentaient et faisaient comprendre à Napoléon la nécessité d'un pareil gouvernement [4].

1. *Corresp. de Nap.* XIV, 1, n° 11.332; 40, n° 11.388; 30, n° 11.371; 102, 11.462.
2. Schottmüller, 77-8, 81 (Rapport de Mosqua).
3. Barante, I, 209.
4. Annexe n° 19.

IV

Napoléon, qui par ses généraux et par les Polonais organisait la Pologne séparément dans chaque partie, qui dirigeait ainsi la révolution, arriva enfin lui-même à Varsovie. Il vit le résultat obtenu par l'administration actuelle. Il sentit la nécessité de changer l'organisation de la Pologne. Ce qu'avaient fait Murat et Wybicki était une esquisse incomplète et très imparfaite, insuffisante pour accomplir les grandes tâches qui devenaient imminentes, surtout après les combats de décembre. Cela était d'autant plus nécessaire qu'une centralisation du gouvernement pouvait lui donner des avantages considérables tant techniques que militaires. Au lieu de se fier à plusieurs administrations locales, il aurait sous sa main une organisation centrale, responsable de tout ce qui se passait en Pologne. Il aurait un instrument qui, dirigé par l'intermédiaire d'un résident à Varsovie, pourrait agir vite, accomplir simultanément toutes les besognes d'approvisionnement et de levée des recrues dans toute l'étendue du pays conquis. C'était enfin son habitude d'organiser ainsi les provinces occupées. C'est justement dans ce but que Daru et Clarke résidaient à Berlin. Une pareille organisation pouvait avoir une grande valeur politique. Les Polonais, qui attendaient toujours, qui espéraient la proclamation de leur indépendance, devaient voir nécessairement, dans la centralisation de leur pays, une mesure préliminaire, la réalisation d'une partie des engagements que Napoléon semblait contracter envers eux. Cette réalisation devait fortifier leur dévouement et les attacher davantage à la personne de l'Empereur. C'est pourquoi il résolut de donner à la Pologne un gouvernement provisoire.

Maret fut chargé de l'organisation et eut à cet effet une liberté complète d'agir [1]. Ce ministre des affaires étrangères sans portefeuille, sans compétence strictement définie, toujours

1. Sor., *Le duc de Bassano*, 183.

proche de Napoléon, dont il était en même temps l'instrument et le conseiller, était toujours en antagonisme plus ou moins ouvert avec Talleyrand. C'était un ami des Polonais et de la Pologne, un ami fidèle et discret qui voyait, dans la restauration de la Pologne, un devoir et en même temps un grand avantage pour la France [1].

Intimement lié avec Stanislas Potocki, Maret était inspiré par ce grand homme d'État et, par son intermédiaire il savait toujours agir sur une partie de l'opinion publique polonaise. Il est très probable que c'est dans cette amitié qu'il faut chercher l'initiative de l'organisation future de la Pologne, et que c'est le comte Potocki qui présenta un mémoire dans lequel il demandait la formation d'un Comité central. Ce comité devait agir au nom de l'empereur et répresenter le pouvoir suprême; il devait avoir sous ses ordres les quatre bureaux de la force armée, de la police, de la justice et du culte et de l'éducation nationale. Ce Comité devait en outre avoir l'autorité nécessaire pour prendre des résolutions valables [2]. Ce projet avait d'autant plus de chances d'aboutir qu'en même temps le prince Poniatowski s'adressait à Napoléon pour lui proposer de rétablir l'État Polonais et la Constitution du 3 mai 1791, et de se proclamer Roi de la Pologne prussienne et russe, ou de lui donner comme Roi un membre de sa famille [3]; le général Zayonchek présentait presque en même temps un mémoire à l'Empereur, où il disait, qu' « il faut à ce pays une Constitution française, un Code civil et criminel français, et surtout un Roi français [4] ». Le besoin d'un pouvoir central se faisait généralement sentir.

Le frère du général Zayonchek, informé par celui-ci (lui-même l'avait appris de Potocki) [5] que l'Empereur voulait établir un gouvernement provisoire, remit à Napoléon un mémoire, un projet complet d'organisatiom concentrée de

1. Ernouf, 237.
2. Annexes n° 5.
3. Askenazy, *Poniatowski*, 267 (5 janv. 1807).
4. Skalkowski, 342.
5. Skalkowski, 341.

la Pologne. « La manière dont les choses vont maintenant », y disait-il, « est pitoyable, les autorités se croisent, tout le monde veut gouverner, personne ne veut obéir ; c'est un *vrai chaos.* » Pour remédier à cet état de choses, il faudrait nommer un Conseil suprême provisoire, ayant une autorité suprême sur tout le pays et composé de quatre chefs de départements (de l'intérieur, des finances, de la guerre et de la police), d'un président, d'un vice-président et de 8 membres. La voix décisive appartiendrait aux six premiers membres du Conseil[1]. Napoléon envoya ce mémoire à Maret, qui, après l'avoir comparé avec celui de Potocki, choisit ce dernier, en le complétant sur certains points. Le gouvernement provisoire devait se composer d'un Comité, investi du pouvoir suprême, élevé *au-dessus* des chefs de départements de l'administration publique et de toutes les autorités du pays.

Ne voulant pas agir arbitrairement, Maret s'adressa à Malachowski, Gutakowski, Potocki, Wybicki, Dzialynski, Batowski, Zayonchek, en leur proposant de désigner des candidats pour les postes des membres du Comité. Puis il choisit ceux qui avaient recueilli non seulement la majorité de suffrages, mais qui jouissaient aussi, d'après l'avis de ses interlocuteurs, d'une plus grande considération. C'étaient donc Malachowski, maréchal de la Diète de quatre ans « excellent citoyen, homme probe et s'attachant aux meilleurs avis » ; « dans la vie privée et publique sans tache ni reproche, » ayant pour lui l'opinion générale, « car il fût immuablement fidèle à sa patrie ; cependant son grand âge le rend peu propre aux affaires. » C'était Gutakowski, grand Chambellan de Lituanie « homme sage, bon Polonais et ne manquant ni de connaissance, ni de tact, » portant dans les affaires un jugement très sain et « un esprit de conciliation très remarquable » ; c'étaient Stanislas Potocki, Wybicki, Dzialynski, « homme très instruit et très intelligent, très actif », Bielinski président de la Chambre de Kalisz et Sobolewski, Staroste de Varsovie, « toujours en fonction, rempli de bonne volonté et de capacité[2] ».

1. Annexes, n° 4.
2. Wybicki, 216, *Arch. Nat.* A. F., IV, 1687, dos. Pologne, n°s 14, 16-27.

Le décret qui organisait définitivement la « Commission régnante » ou « Commission de Gouvernement », comme on l'appelait dans les documents officiels, fut signé le 14 janvier 1807. » Jusqu'à ce que le sort de la Pologne prussienne ait été fixé par la paix définitive, elle sera gouvernée par un gouvernement provisoire, » annonçait Napoléon. Le 16, la Commission recevait une lettre de Maret, dans laquelle le ministre secrétaire d'État disait qu'une faute s'était glissée dans le texte du décret, qu'au lieu de la « Pologne prussienne » il fallait lire : « la Pologne conquise sur le Roi de Prusse » ; que cette expression était d'autant plus convenable que la France n'avait jamais reconnu les partages de la Pologne[1]. C'était encore là une marque de la discrète attention du ministre et de ses sentiments envers la Pologne.

La Commission de Gouvernement, par ce décret, était « investie de toute l'autorité nécessaire pour sanctionner et faire promulguer, sur la proposition de chaque directoire de chaque département, des lois et ordonnances relatives à l'administration de la justice, de l'intérieur, de finances, de l'armée et de la police générale ». Des directeurs étaient nommés pour diriger les différentes branches de l'administration publique. Ces directeurs devaient travailler en commun avec la Commission du Gouvernement, les décrets devaient être promulgués à la majorité des voix. Le pays devait être divisé comme auparavant en six départements (ceux de Varsovie, de Posen, de Kalisz, de Bromberg, de Plock et de Bialystok[2]).

Le Gouvernement se mit à l'œuvre. Le comte Malachowski fût élu président, J. P. Luszczewski nommé secrétaire de la Commission. Les membres de la Commission se partagèrent les différentes branches de l'administration : la justice fut confiée à Dzialynski, l'intérieur à J. Wybicki, les finances à Gutakowski, la guerre à Potocki, la police à Bielinski, la direction de la chancellerie à Sobolewski. Le Gouvernement nomma, d'accord avec Maret, les directeurs : Félix Lubienski pour la justice, Breza pour l'intérieur, Jean Nepomucène

1. Rembowski, *Z. Zycia Konstytucyjnego*, 6.
2. *Corresp. de Nap.*, XVI, 239-40, n° 11.630; Angeberg, 457-8.

Malachowski pour les finances, « d'après la volonté de Napoléon » Poniatowski pour la guerre, et Alexandre Potocki pour la police. Le 18 janvier, la Commission publia une proclamation, dans laquelle elle insérait le décret de Napoléon, qui proclamait son avènement.

Il ne nous appartient pas d'expliquer tous les efforts de cette Commission pour organiser le pays, pour y introduire un nouvel ordre politique et civil, assurer les subsistances de l'armée, former une armée nationale; ce n'est pas non plus l'objet de notre étude de suivre jour par jour la vie de ce nouvel organisme politique. Cette tâche a été accomplie dans un très intéressant ouvrage par M. Konic.

V

Nous allons nous borner à indiquer ici ses deux préoccupations dominantes. C'était avant tout l'armée. La Commission fit d'abord appel à l'armée du « *pospolite ruszenie* » dans une proclamation du 21 janvier [1], et entreprit ensuite de former une armée régulière. D'après un projet de Poniatowski qui devenu directeur, déployait une grande énergie, l'armée devait compter 39 000 hommes. Elle fut divisée en trois légions, sous les ordres du directeur de la guerre, de Zayonchek, et de Dombrowski. Le deuxième souci, qui n'était pas des moindres, était d'assurer les subsistances de l'armée française. L'état des finances polonaises rendait cette question particulièrement compliquée. Un décret de Napoléon du 29 janvier établit que tous les revenus devaient être perçus désormais par les soins de la Commission et versés dans ses caisses. En outre le Gouvernement impérial fit au Gouvernement polonais un prêt d'un million de francs, dont 600 000 devaient être payés au 15 février [2]. En fait, 200 000 furent péniblement versés le 17. Le 6 février on adopta le projet d'une

1. Voir Bibliographie, n° 17.
2. *Corresp. de Nap.*, XIV, 320-1, n° 11.732.

contribution extraordinaire pour venir au secours des hôpitaux militaires, on l'adapta « aux facultés de chaque classe d'habitants ». Ce qu'il s'agit cependant de mettre avant tout ici en relief, ce sont les rapports de la Commission avec Napoléon, le degré de son indépendance et le rôle du résident, du représentant impérial à Varsovie, car telle était la mission de Maret auprès du Gouvernement polonais. Ce n'était pas là, en effet, une représentation formelle, ce n'était pas un acte de reconnaissance de la souveraineté de la Commission. Nous avons employé cette expression pour indiquer que la personne de Napoléon, sa volonté et ses ordres étaient constamment représentés dans les séances du Gouvernement polonais du seul fait de la présence de son Ministre.

Pendant son séjour à Varsovie et, plus tard, pendant son absence, c'est par Maret que Napoléon communiquait ses vœux au Gouvernement polonais, et les vœux étaient toujours formulés sur un ton impérieux. « Pressez le Gouvernement pour que toutes les mesures soient prises pour habiller les troupes et les armer. Je lui ai donné toutes les impositions, ce qui ne laisse pas d'être important. Je lui ai prêté un million : je désire avoir un corps de troupes. » Il disait ensuite : « faites mettre dans les journaux que la levée de la noblesse a investi Kolberg et Danzig », faites organiser les bataillons à Plock, etc. Il se mêle personnellement de toutes les petites affaires : au lieu de 6 000 lits, dit-il, il en suffira 3 000 [1]. Il ordonne de nommer Zayonchek, le frère du général, directeur des postes de Pologne [2]; Maret communique son vœu au Gouvernement, qui confie immédiatement cette administration à Zayonchek.

Bien que Maret n'assistât pas aux séances du Gouvernement, il était toujours au courant de tout ce qui s'y passait. On lui communiquait tous les jours un double exemplaire d'extrait du bulletin des séances de la Commission de Gouvernement, écrit par Luszczewski. L'un restait chez lui, l'autre était communiqué à l'Empereur qui recevait en outre de temps en temps un rapport spécial de son Ministre. Cette habitude de communiquer le résultat des séances se conserva même après le départ

1. *Corresp. de Nap.*, XIV, 345, n° 11.766 (2 févr. 1807).
2. Brotonne, I, 244, n° 525.

de Maret de Varsovie. Il recevait ces bulletins en même temps que Talleyrand.[1]

Une surveillance stricte et absolue étant instituée, le Gouvernement devait se sentir lié d'autant plus qu'il ne connaissait pas l'étendue de son pouvoir. Il ne possédait pas de fait le pays conquis sur les Prussiens et il était absolument impuissant envers Napoléon. Maret devenait ainsi un véritable gouverneur, mais un gouverneur sans responsabilité dans le présent et dans l'avenir, inspirateur toujours caché, mais actif de la Commission.

Au commencement, cette impuissance se fit sentir davantage. La Commission envoya à Maret le projet de la proclamation qui devait être publiée, cette proclamation étant écrite d'après les observations que Maret avait transmises au président du gouvernement. On attendit deux jours sa décision « avec impatience », « vu qu'il paraît urgent de rendre au plus tôt publique cette proclamation ». Le Gouvernement était d'avis d'y insérer le décret en entier (au lieu de l'extrait), mais il n'osait rien décider lui-même. — On communiqua à Maret un plan d'organisation du Gouvernement et c'est seulement après avoir pris connaissance de sa décision qu'on se mit à élaborer sa forme définitive[2]. Le 19 janvier on s'adresse au Ministre secrétaire d'État en le priant de donner des indications sur l'organisation de la force armée d'après les nouvelles bases, le sort des régiments à lever dans les districts qui ne sont pas encore évacués, la nourriture des troupes polonaises et leurs rapports avec le directeur de la guerre[3].

Dans la suite, les rapports de la Commission avec Maret suivent une voie plus régulière. Outre « les bulletins ordinaires[4] » qui lui sont envoyés et parviennent par lui à l'Empereur, ses relations avec le ministre offrent un caractère

1. « Extrait des séances de la Commission de gouvernement de Varsovie, janvier-juin 1807 ». *Arch. Nat.* A. F., IV, 1692, dos. 1, (144 feuilles).
2. *Arch. Nat.* A. F. IV, 1687, dos. Pologne, nos 28-30; voir Annexe, n° 20.
3. *Arch. Nat.* A. F. IV, 1687, dos. Pologne, n° 39.
4. *Arch. Nat.* A. F., 1692, dos. 2, n° 176.

plus rationnel : son rôle se précise. Maret représente les intérêts de l'Empereur auprès du Gouvernement polonais et les intérêts extérieurs de la Pologne auprès de l'Empereur.

L'état des finances préoccupait vivement la Commission. A la séance du 18 février, le directeur des finances donna connaissance d'une lettre de l'intendant général, où celui-ci demandait que les sommes se trouvant en caisse le 1er février à Posen soient payées à l'intendant de ce département. La Chambre de Posen l'avait refusé, se basant sur le décret du 29 janvier. La Commission recommanda au directeur des finances d'exposer à l'intendant général les droits qu'avait la Chambre de Posen d'agir ainsi et de prévenir le Ministre secrétaire d'État. Maret fût d'avis que le Gouvernement n'avait « aucun droit à cette somme qui provient des contributions payées pour le mois de janvier », et sur ses observations la Commission dût retirer sa réclamation. La nécessité l'obligea cependant à reprendre le même sujet. Le directeur Breza ayant présenté un mémoire sur l'état des dépenses à Posen le 20 février, la Commission, après avoir délibéré sur ce sujet, chargea le comte Malachowski d'écrire une lettre à Maret où il reconnaissait que la somme réclamée était une propriété du Trésor impérial, mais en faisant appel aux termes du décret il sollicitait la remise de cette créance. Il présentait le projet d'un décret, ayant trait à cette affaire (le 21 février) et priait de le mettre sous les yeux de Napoléon. Maret, en envoyant les dits documents, ajoutait : « s'il convient à V. M. de s'occuper de ce détail, elle a à décider si cette imputation aura lieu sur ce restant en caisse ou si les sommes dues pour dépenses ordonnées par l'autorité française seront compensées par les contributions arriérées qui ont été abandonnées au Gouvernement. Cette dernière détermination, qui paraîtrait fort juste, n'aurait d'autre inconvénient que de laisser des ouvriers sans payement dans le lieu même où il y a des fonds disponibles » (le 23 février) [1].

Tout ceci caractérise parfaitement la nature des relations qui s'étaient établies : Maret emploie son influence auprès du

1. *Arch. Nat.* A. F., IV, 1692, dos. 2, nos 197-199

Gouvernement, le fait revenir sur sa décision, et d'autre part tâche de décider l'Empereur pour cette mesure qu'il croit plus avantageuse. Cependant sa façon d'agir n'était pas désagréable pour la Commission, il était toujours plein d'égards pour elle, ses sentiments pour la Pologne étaient bien connus. Puis, souvent, s'il imposait sa volonté au Gouvernement, ce n'était pas par caprice, mais parce qu'il devait concilier les intérêts de l'Empereur et ceux des Polonais. Il était en outre inspiré toujours par St. Potocki qui travaillait constamment avec lui[1]. Cette collaboration avait pour tous deux de grands avantages : Maret recevait de Potocki des informations basées sur une profonde connaissance des besoins de la Pologne, Potocki par ailleurs avait dans Maret un puissant allié qui secondait sa politique. Cet appui ne dépassait pas cependant les limites imposées par un service fidèle à Napoléon.

Comme on savait Maret écouté de l'Empereur, on avait recours à son intermédiaire même après l'arrivée de Talleyrand à Varsovie. Cette voie semble avoir été regardée comme la plus courte et la plus certaine pour faire parvenir à Napoléon les désirs de la Commission. On s'adressait à lui, par exemple, pour assurer l'approvisionnement en sel (le 10 mars 1807)[2], on le priait de faire donner aux districts de Lelow et Siewierz la nouvelle administration (les 21 et 29 avril)[3], d'intercéder au sujet des finances auprès de l'Empereur (22 avril)[4]. La Commission voulait, par son intermédiaire, faire lever le séquestre mis sur les marchandises de tous les marchands de la Pologne, et surtout sur celles des marchands de Varsovie (5 mars)[5].

Elle ne voulait pas prendre sur elle la responsabilité d'obliger tous les étrangers domiciliés en Pologne à « prêter serment de fidélité au Gouvernement établi dans ce pays » sans y être autorisée par l'Empereur[6], elle ne pouvait non plus

1. Askenazy, *Poniatowski*, 276.
2. *Arch. Nat.* A. F., IV, 1692, dos. 2, n°s 224-5.
3. *Arch. Nat.* A. F., IV, 1692, dos. 2, n°s 280, 299.
4. *Arch. Nat.* A. F., IV, 1692, dos. 2, n°s 278-279, voir Annexe, n° 12.
5. *Arch. Nat.* A. F., IV, 1687, dos. Pologne, n° 48.
6. *Arch. Nat.* A. F., IV, 1692, dos. 2, n° 238.

donner une protection efficace à des Polonais domiciliés en Galicie[1]. Elle s'adressait donc à Maret pour avoir son appui dans ces cas, et dans beaucoup d'autres, auprès de Napoléon.

La Commission, comme on le peut voir, était un Gouvernement revêtu de l'autorité suprême libre d'agir dans les affaires de la vie intérieure de son pays. Elle pouvait représenter d'une façon légale la Pologne insurgée et défendre les intérêts de ses citoyens à l'intérieur, comme au dehors, recevoir même certains honneurs (on lui annonçait par exemple officiellement les résultats des combats) : elle n'en était pas moins un instrument aux mains de l'Empereur qui la dirigeait non seulement par Maret, mais aussi par tout autre selon ses besoins.

Ainsi c'était Duroc qui apprenait à la Commission que Napoléon voulait prendre à son service un régiment de garde polonaise (le 1er février) ; c'était lui également qui faisait part du désir de Napoléon que l'on s'occupât de préférence de la formation d'une cavalerie nationale (il voulait l'opposer aux cosaques : « Ce seront mes cosaques », disait-il), et témoignait de la part de l'Empereur « quelque surprise sur un prétendu licenciement de l'arrière-ban ». C'était encore Duroc qui faisait connaître les intentions de Napoléon au sujet de l'établissement d'un service de communications directes entre Varsovie et Osterode et qui exprimait à la Commission et surtout à Poniatowski, toujours dans des termes les plus choisis, le mécontentement de l'Empereur. « On m'a désorganisé 4.000 hommes de levée polonaise, j'ai ici 1.000 hommes qui n'ont ni sabres, ni colonels, ni commandants... Le prince Poniatowski paraît mettre beaucoup de légèreté dans toutes ces affaires », écrivait Napoléon à Duroc le 23 février[2]. C'étaient ensuite Gouvion, Daru, les intendants, le payeur et bien d'autres encore.

1. Annexe, n° 21.
2. Extrait des séances, voir aussi *Corresp. de Nap.*, XIV, 384, n° 11.821 ; 387, n° 11.825 ; 398, n° 11.843 ; 409, n° 11.864.

VI

Napoléon quitta Varsovie le 29/30 janvier pour aller préparer une bataille décisive. Il partait d'autant plus rassuré qu'il était parvenu à organiser toute la Pologne révolutionnaire, à lui donner un Gouvernement entièrement soumis à sa volonté et qu'il pouvait compter sur un appui sûr d'où il allait pouvoir tirer des auxiliaires et des subsistances à son gré.

Mais, contrairement à son attente, au lieu d'un nouvel Austerlitz, il ne devait remporter qu'une victoire partielle. C'était bien une victoire, la « boucherie » d'Eylau [1], mais quelle victoire! Napoléon n'a pas anéanti ses ennemis, il n'est pas même arrivé à les intimider. Bennigsen se proclame vainqueur, ce même Bennigsen qui proposait en même temps à Alexandre d'envoyer un homme habile, par exemple N. Chitrof, à Napoléon, pour conclure une paix avantageuse pour la Russie [2].

Napoléon resta dix jours sur le champ de bataille : l'ennemi reculait. Il avait donc plus de titres pour se déclarer le vrai vainqueur, mais au prix de quels sacrifices. « Jamais tant de cadavres n'avaient couvert un si petit espace. La neige était partout teinte de sang; celle qui était tombée et qui tombait encore commençait à dérober les corps aux regards affligés des passants. Les cadavres étaient amoncelés partout où il y avait quelques bouquets de sapins, derrière lesquels les Russes avaient combattu. Des milliers de fusils, de bonnets, de cuirasses étaient répandus sur la route ou dans les champs. Au déclin d'une montagne, dont l'ennemi avait sans doute choisi le revers pour mieux se défendre, il y avait des groupes de cent corps ensanglantés; des chevaux estropiés, mais vivants, attendaient que la faim vint les faire tomber à leur tour sur ces monceaux de morts [3] »

1. Goltz, *Von Jena bis Preussisch Eylau*, 184.
2. Ermolof, I, 105.
3. Percy, 160

Non moins tristes que cette vue, étaient les pensées du vainqueur. Il avait perdu vingt-huit mille de ses meilleurs soldats [1], et il n'avait obtenu aucun résultat positif. Il devait, en outre, reculer vers la Vistule et rentrer dans ses cantonnements. « Qui osera en troubler le repos, s'en repentira [2] », disait-il, mais on sentait qu'il voulait rassurer ainsi ses soldats et se rassurer lui même. La situation, en effet, n'était pas des plus brillantes. Loin de la France, séparé d'elle par l'immense étendue d'un pays conquis et soumis, il est vrai, mais toujours hostile, au beau milieu d'un hiver, durant lequel il devait faire connaissance avec un cinquième élément, la boue, dans un pays ravagé par les armées et presque désert, il avait en face de lui une armée qui se sentait victorieuse parce qu'elle n'avait pas été vaincue par le premier capitaine du monde. Mécontent de la Pologne, qui ne pouvait pas satisfaire ses exigeances toujours croissantes, plein de défiance envers les grands et surtout Poniatowski [3], observateur conscient du mouvement anti-révolutionnaire qui pouvait se produire, d'après les plans de Radziwill, il redoutait de plus l'Autriche qui, tout en restant neutre, n'attendait que le moment propice pour se venger des désastres de 1805.

C'est dans de pareilles circonstances qu'il résolut de terminer la guerre d'un seul coup et de proposer à la Prusse une paix spéciale en lui restituant tous ses États à l'est de l'Elbe et en l'attirant vers la France [4]. Ce plan semblait facile à réaliser : l'Empereur allait proposer à la Prusse, qui n'existait plus de fait, de lui restituer la plus grande partie de son territoire, Dans le cas même où le Roi ne voudrait pas accepter cette proposition, elle était toujours de nature à jeter quelque confusion, dans ses rapports avec Alexandre. Napoléon était, on le voit, en proie à des sentiments très divers, et n'était aiguillonné que par l'intérêt personnel du moment.

Il envoya Bertrand à Memel, en lui ordonnant d'agir dans le sens déjà indiqué. Il ajoutait, dans l'instruction donnée

1. Lorraine Petre, 200, 215.
2. Angeberg, 463.
3. *Corresp. de Nap.*, XIV, 409, n° 11.864.
4. Bernhardi, II, 2, 259.

à celui-ci, le 13 février, de laisser « entrevoir que, quant à la Pologne, depuis que l'Empereur la connait, il n'y attache plus aucun prix[1] ». Bertrand s'en tenait étroitement à ces instructions, dans ces ouvertures faites au Roi le 16 février. « L'Empereur avait voulu » disait-il d'après un résumé, fait pour être envoyé à Alexandre « connaître de près la Pologne, et il était convaincu, maintenant, que ce pays ne devait point obtenir une existence indépendante; qu'il mettrait à gloire à faire rentrer le Roi dans ses États et dans ses droits, et qu'il voulait seul en mériter la reconnaissance sans l'intervention de qui que ce soit[2] ».

Nous n'avons aucune raison de supposer, comme on l'a fait récemment[3], que Napoléon voulait mettre sur la tête du roi Frédéric-Guillaume la couronne de Pologne, et qu'il allait renouveler son plan de Berlin. Il abandonnait purement et simplement les Polonais à leur sort. Ce qu'on peut supposer, cependant, c'est qu'il aurait demandé pour eux une position nouvelle plus ou moins conforme à leur organisation actuelle.

Quant au Gouvernement polonais, Napoléon ne changeait pas de langage à son égard. La prévoyance lui ordonnait d'être prêt à tout événement, surtout en présence des bruits qui commençaient à circuler en Pologne.

A Posen, le général Liébert était obligé de publier, le 9 février, une proclamation contre les gens mal intentionnés qui « ont osé de se permettre de répandre les bruits les plus absurdes et les plus mensongers sur la Grande Armée », et il menaçait de les incarcérer, « jusqu'à ce que S. M. ait statué sur leur sort[4] ». La police, à Varsovie, rapportait le 22 mars que « le bruit d'une paix prochaine, ou du moins d'une trêve qui la précède, s'est généralement et positivement répandu. On le motive sur la nouvelle de l'arrivée d'un parlementaire russe au quartier général et de deux voyages que le général Bertrand, aide de camp de S. M., doit avoir faits à Memel.

1. *Corresp. de Nap.*, XIV, 377, n° 11.810.
2. Ranke, *Hardenberg*, III, 307.
3. Loret, 83, qui semble confondre le plan de Berlin avec la proposition d'Eylau. Par contre, voir une lettre de Czartoryski à son père, 2, V, 1807, Debicki, II, 182.
4. *Gazeta poznanska*, 1807, le 11, II, 1807.

Les assertions des officiers arrivant de l'armée... ne sont pas encore parvenues à détruire ce bruit de paix si fort accrédité. » Elle ajoutait « que les nouvelles avaient relevé les espérances des Prussiens restés à Varsovie [1] ».

L'Empereur envoie à Posen un officier polonais qui doit démentir dans cette ville « le faux rapport fait par les Prussiens et par les Russes sur la bataille du 8 à Eylau [2] ». Il écrit à Duroc qu'il verrait « avec plaisir qu'on donne des fêtes pour la victoire d'Eylau, qu'on chante un *Te Deum* à Varsovie et qu'on fasse tout ce qui peut donner de l'éclat [3]. » C'est un garde d'honneur de l'Empereur, Meyer, qui est envoyé comme courrier à Varsovie. Introduit en pleine séance de la Commission de Gouvernement, il rend « compte d'après l'ordre qu'il en avait reçu du Prince de Neufchâtel de la bataille de Preussisch-Eylau, à laquelle il se trouvait en personne. La Commission recueillit avec le plus grand intérêt tous les détails de cette glorieuse journée, et vivement touchée du soin qu'a pris le Prince de Neufchâtel de l'informer, charge M. Meyer de lui en témoigner sa reconnaissance » (18 février).

Napoléon n'a pas changé, non plus, le ton des nouvelles qu'il fait parvenir à Paris, où on voyait, avec déplaisir, cette guerre traîner en longueur; on était habitué à des résultats extraordinaires, ce qui n'était pas le cas pendant cette campagne d'hiver. C'est donc le *Journal de l'Empire* (du 22 février), qui annonce que « les suites de cette affaire (Eylau), forceront les Russes à abandonner entièrement la partie de la Pologne qu'on appelait naguère encore prussienne, et qu'on peut aujourd'hui appeler Pologne libre. » C'étaient des *Te Deum*, qui devaient rappeler qu'une victoire avait été effectivement remportée [4].

La nécessité de ces mesures se fit sentir, surtout après que le roi de Prusse eût décliné les propositions impériales, non sans avoir envoyé le major Kleist à Napoléon à Osterode,

1. *Arch. Nat.* A. F., IV, 1692, dos. I, n° 60.
2. Dumas, XVIII, 424 (le 13, II, 1807).
3. *Corresp. de Nap.*, XIV, 393, n° 11.834 (19, II, 1807).
4. De Joux.

mais plutôt pour s'assurer dans quel état se trouvait réellement l'armée française. L'Empereur lui dit que le Roi avait un caractère loyal et qu'il se ferait un devoir de le remettre dans ses États ; il ne fut point question de la Pologne[1].

Ce nouveau plan ayant aussi échoué définitivement, Napoléon se retira à Finckenstein, où il se mit en devoir de préparer un dernier coup qui, cette fois, devait être mortel pour ses adversaires.

1. Bailleu, *Preussen u. Frankreich*, II, 588, n° 443.

CHAPITRE IV

L'ATTENTE

Les premiers instants après la bataille, Napoléon voulait se retirer vers Thorn [1]. Son plan changé il se décida de prendre ses cantonnements entre la Vistule et la Passargue. Le quartier général fut établi à Osterode. Cependant ce n'était pas un endroit bien convenable pour y faire un long séjour. Il éprouva bientôt la nécessité de trouver une autre place où il pourrait facilement remplir sa tâche principale, c'est-à-dire surveiller l'Angleterre et sa politique. Enfin on aménagea le palais de Finckenstein pour sa résidence, et il y fit son entrée le 1er avril. On peut considérer le temps de son séjour dans ce palais comme celui où son génie se développa le plus. Il y déploya une énergie miraculeuse. Il s'occupait personnellement de tout, il gouvernait la France, dictait le message au Sénat, donnait des instructions pour la création d'une chaire d'histoire au Collège de France, pour l'enseignement des jeunes filles, il se mêlait même des menues affaires de l'Opéra, et en même temps il réorganisait son armée, envoyait ses ordres à Danzig et à Varsovie, surveillait les approvisionnements et les fortifications en Pologne, concevait

1. Ce passage reproduit les résultats obtenus par M. Driault et par M. Joachim.

de nouveaux plans militaires et diplomatiques, contrecarait les efforts de la Prusse et de la Russie à Vienne, recevait les ambassadeurs de la Perse et de la Turquie. Il écrivait des billets doux à Joséphine, passait son temps avec Mme Walewska et ne perdait jamais de vue son but, la nécessité de remporter cette fois-ci une victoire décisive. La situation de l'Empereur était très difficile. Elle n'était pas améliorée après la vaine tentative qu'il fit pour conclure la paix avec la Prusse. La proposition qu'il fit à ce pays et le désir qu'il lui exprimait d'entamer des pourparlers, n'eût pour résultat que de rassurer ses ennemis. Cependant il ne perdait pas de vue la possibilité de conclure une paix particulière avec la Prusse; profitant de toutes les circonstances pour faire connaître au Roi ses intentions, il voulait avant tout obtenir un armistice qui aurait délivré le pays, entre le Niémen et la Vistule, des cantonnements militaires. Le résultat obtenu fut absolument contraire à celui qu'il espérait.

Les Prussiens retrouvaient leur audace. A Kydullen Hardenberg tramait de grands plans dans l'espoir de restaurer l'Allemagne sous le sceptre de Frédéric-Guillaume et de transférer le roi de Saxe en Pologne [1]. Alexandre, qui était toujours en parfaits rapports avec la famille royale, fut entraîné dans ces plans aussitôt après son arrivée à l'armée. La convention de Bartenstein (du 26 avril) devait créer une nouvelle coalition, formée, outre la Prusse et la Russie, de l'Angleterre, de la Suède, de l'Autriche et du Danemark, qui avait pour but de chasser Bonaparte d'Allemagne et d'Italie, d'anéantir la Confédération du Rhin et de former une nouvelle confédération sous la présidence de la Prusse et de l'Autriche. On stipulait la conservation de la Turquie, une compensation territoriale pour l'Autriche et l'Angleterre, et l'obligation, pour les parties contractantes, de ne conclure aucune paix particulière avec la France. Cette convention, était une grande victoire pour la diplomatie prussienne, mais pour achever cette œuvre, il fallait encore l'adhésion des alliés présomptifs. Cette adhésion n'était pas facile à obtenir.

1. Ranke. IV, 72.

En même temps Bennigsen concevait un plan beaucoup plus hardi qui pouvait avoir de très graves conséquences. Il voulait proclamer Alexandre roi de Pologne à Bartenstein même, ce qui aurait pu occasionner un nouveau bouleversement dans ce pays [1].

L'Autriche fut longue à se décider : sa position étant toujours peu claire. Enfin, sous la pression des parties belligérantes, elle proposa (en avril) son entremise pour conclure la paix. Les négociations devaient être commencées sur les bases suivantes : un nouvel arrangement de l'Allemagne et de l'Italie, la conservation du *statu quo* antérieur en Turquie et en Pologne et l'admission de l'Angleterre comme participant aux négociations [2]. Ces bases étaient absolument celles de la coalition contre Napoléon, celles de la convention de Bartenstein, communiquée à l'Autriche en mai. Napoléon avait accepté la proposition de l'Autriche, mais avec des restrictions qui pouvaient anéantir tout le projet [3]. Il l'avait acceptée uniquement pour entraver l'action de son gênant voisin. La Russie et la Prusse l'ayant rejetée, il n'en fût plus question [4].

L'Empereur surveillait ses ennemis. Il devait introduire dans les rangs de son armée une nouvelle discipline. A la suite du manque des vivres la désertion faisait de grands progrès [5]. La désorganisation était augmentée par les assassinats « organisés dans ces contrées contre l'armée française [6] ». Il fallait compléter les cadres. On faisait donc venir des armées de Hollande, d'Italie et d'Espagne, mais avant tout il fallait assurer le ravitaillement.

1. Wilson, 66, note.
2. Lefebvre, III, 72 et suiv. Talleyrand à Andréossy, le 14 avril, 1807. *Aff. Étr. Autriche suppl.* 28 f^os, 196-7, 198-199,
3. *Corresp. de Nap.*, XV, 101, n° 12.391, (16, IV, 1807).
4. Loret, 38 et suiv.
5. Sbornik, t. 88, p. 40, n° 12 : 30-31, n° 7.
6. *Corresp. de Davout*, I. 443, n° 320 ; Szymanowski, 13, 15.

II

C'était le point de départ d'une nouvelle attitude de l'Empereur envers la Pologne. Nous l'avons vu deux fois déjà décidé à rendre au roi de Prusse son royaume, contrairement aux engagements que les Polonais croyait avoir été contractés et à leurs espérances. En ce qui concernait l'Empereur, il se croyait libre de toutes obligations, la Pologne étant toujours pour lui un moyen, rien de plus. Il le disait très clairement à Talleyrand : « Aimer, je ne sais trop ce que cela veut dire en politique [1] ». En politicien, en homme pratique, libre de toute doctrine, « sans boussole » ni base stable, toujours tendant vers un seul but qui s'appelait une paix avantageuse pour Napoléon et la France, il n'admettait rien qui pût l'empêcher d'arriver à ce but. Le 18 mai il dicte des notes sur un projet d'exposé de la situation de l'Empire. Il recherche la paix, il ordonne donc de « ne pas parler de l'indépendance de la Pologne et (de) *supprimer tout* ce qui tend à en montrer l'Empereur comme le *libérateur*, attendu *qu'il ne s'est jamais expliqué à ce sujet* [2] ».

La situation cependant était telle que la Pologne restait son principal appui. « Aujourd'hui le sort de l'Europe et *les plus grands calculs* (sans les nommer), » disait-il, « dépendent des subsistances. Battre les Russes, si j'ai du pain, c'est un enfantillage [3] ». Il écrivait ailleurs à Talleyrand : « Voyez, je vous prie, le Gouvernement. Faites-lui comprendre que la question aujourd'hui est moins une question militaire qu'une question de vivres, et qu'il faut qu'il use de tous ses moyens et qu'il excite le zèle et le patriotisme [4] ». Il fallait donc tenir aux Polonais le même langage qu'auparavant. « Traitez bien les principaux Polonais qui

1. *Corresp. de Nap.*, XV, 87, n° 12.373.
2. *Corresp. de Nap.*, XV, 303, n° 12.603.
3. *Corresp. de Nap.*, XIV, 540, n° 12.015.
4. *Corresp. de Nap.*, XIV, 532, n° 12.005.

nous ont montré du dévouement... » écrivait-il à Gouvion : « veillez expressément à ce qu'il ne soit fait aucune espèce de gaspillage ni de mauvais procédés aux Polonais... Songez que Varsovie est *un pays de ressources* [1]. » Il ordonne aussi de ménager les membres du Gouvernement, car il est persuadé « qu'ils rendent autant de services que les circonstances peuvent le permettre » ; en cas de difficultés, il veut que l'on s'entende [2]. Il envoie enfin le prince Sapiéha avec mission de rassurer tous ceux qui en ont besoin. Le langage qu'il va tenir au Gouvernement sera conforme à ce que l'Empereur a dit à Talleyrand, « c'est-à-dire que le sort de la Pologne dépend des événements : et les 80.000 hommes de plus que me donne mon message sont de nouvelles probabilités pour la Pologne et me donnent de nouveaux moyens [3] ». Napoléon rassure et ne s'engage pas, il ne veut qu'obtenir des nouvelles ressources du pays.

On se croirait pour un peu au lendemain d'Iéna, au début de l'année 1807. En vérité l'état des choses est tout différent de part et d'autre. Napoléon s'est convaincu que ce n'est pas un enfantillage de détruire les forces des Russes ; il s'en est convaincu après un effort coûteux. Son armée n'avait plus l'élan qu'elle avait à Austerlitz ou à Iéna. Il se trouve, en outre, dans un pays absolument épuisé.

La Pologne a changé, elle aussi. Le premier enthousiasme passé ne peut plus revenir. Le pays est ruiné, mais une vie normale commence à se développer. C'est déjà un État constitué. La Commission de Gouvernement n'est plus un germe d'autorité suprême, mais bien un pouvoir réellement existant. On a beau appeler ses membres « les sept frères dormants [4], » en vérité ils sont bien les « sept-arches », ils représentent le pouvoir, le gouvernement effectif d'un État réel. A force d'agir, de remplir ses devoirs, ce gouvernement provisoire a fini par remplir les fonctions d'un gouvernement stable. Puis il se compose de gens qui ont passé leur vie dans

1. *Corresp. de Nap.*, XIV, 487, n° 11.950.
2. *Corresp. de Nap.*, XIV, 499, n° 11.964; 700, n° 12.206.
3. *Corresp. de Nap.*, XV, 59, n° 12.333.
4. Wezyk, II, 310.

l'action politique, qui savent nouer et dénouer les intrigues. Les fêtes, comme celle à l'occasion de la victoire d'Eylau [1], pouvaient éblouir le peuple, mais non les membres de la Commission. Leurs intérêts matériels, leur expérience les obligeaient à douter des intentions de l'Empereur. Pour eux, les voyages de Bertrand avaient un autre but que celui d'échanger les prisonniers.

III

Napoléon s'en rendait compte et il envoya à Varsovie Talleyrand à la place de Maret. Ce changement indique que l'Empereur croyait bien difficile la tâche de son représentant à Varsovie. Il ne suffisait pas d'agir sur le Gouvernement dans le sens pratiqué par Maret, de surveiller l'approvisionnement de l'armée, ni même de surveiller de près l'Autriche et de tramer des intrigues diplomatiques, il fallait en outre endormir la vigilance du Gouvernement polonais et créer une opinion absolument conforme aux vœux de Napoléon. Personne n'était plus apte à remplir cette besogne que le « boîteux Mephisto », l'ingénieux ministre des affaires étrangères. Sa position étant plus élevée que celle de Maret, son envoi devait sembler un nouveau présage de changement avantageux pour la Pologne, un événement bien significatif. En fait, il avait une grande importance, mais dans un sens tout autre que celui qu'on lui supposait à Varsovie.

Maret s'engagerait peut-être facilement, on le sait. « On a été ici extrêmement content de tous les Polonais » écrit-il de

1. « Le *Te Deum* chanté jeudi par ordre du Gouvernement, à l'occasion des victoires de S. M. l'Empereur et Roi, a été accompagné des vœux les plus ardents de tous les assistants. Le trône impérial, entouré des gardes nobles polonaises, la représentation du Gouvernement national, les troupes nouvellement levées, la pompe solennelle de cette auguste cérémonie, le temple où elle a eu lieu, orné de trophées de l'ancienne valeur polonaise, en rappelant des temps plus fortunés et *présageant leur retour*, a rempli d'attendrissement jusqu'à la foule du peuple rassemblée aux portes de l'église ». Bulletin de la police du 28, II, 1807.

suite après son brusque départ de Varsovie : « l'Empereur et tout le monde le disent et le répètent. Vous savez que je partage le plaisir que cela vous fera »; dans la lettre, écrite à Batowski, d'Osterode, le 2 mars, il ajoute : « Je ne sais encore quand je reviendrai à Varsovie. Après Paris, c'est un des lieux où, dans toutes les circonstances de ma vie, j'aurais le plus de plaisir à me retrouver [1] ». Cela ne pouvait arriver à Talleyrand, trop successeur des politiciens de 1795 et 1798 [2].

M[me] de Rémusat raconte que la restauration de la Pologne était une de ses idées favorites. « C'est le royaume de Pologne », disait-il toujours « qu'il faut créer. Voilà le boulevard de notre indépendance, mais il ne faut pas le faire à demi [3]. » Nous ne pensons qu'il faille accorder trop de confiance à cette assertion, lorsqu'on connaît l'attitude de Talleyrand dans la question polonaise. Encore en décembre Haugwitz ne fondait-il pas toute son espérance sur la présence de Talleyrand [4]. Et Napoléon n'a-t-il pas dit en parlant de cette époque pendant son séjour à Sainte-Hélène [5] : « Talleyrand blâmait ma pensée sur la Pologne. Peut-être contribua-t-il à rendre l'exécution impossible sans me lancer dans une entreprise gigantesque. »

Talleyrand n'aimait pas les Polonais et les méprisait même. Gagern raconte, qu'ayant voulu combattre un jour son aversion pour les Polonais, il s'attira cette réponse pleine de mauvaise humeur : « Je n'ai jamais joué avec un Polonais sans qu'il ait triché au jeu ». « Je lui ai répondu sur un ton enjoué, mais assez vivement : cela prouverait, en tout cas, que vous avez fréquenté de mauvaises sociétés dans votre jeunesse; mais du reste qu'est-ce que cela prouve? Réponse immédiate : Ce que cela prouve? C'est qu'il ne faut pas jouer avec eux, mais qu'il faut se jouer d'eux [6]. »

1. Loret, 129-130.
2. Blennerhasset, Mc. Cabe, Rosenthal.
3. Rémusat. III, 53, 90, 63.
4. Bailleu, *Preussen u. Frankreich*. II, 578, n° 438.
5. *Corresp, de Nap.*, XXXII, 443-444.
6. Gagern, V, 2, p. 248.

Le 20 avril, Talleyrand écrivait à Clarke : « Rien ne compense notre séjour dans ce pays, où il neige, où il pleut, où l'on s'ennuie et toute la Pologne ne vaut pas une seule goutte de tout le sang que nous versons pour elle [1]. »

Par suite de ses idées sur la guerre qu'il jugeait superflue, il allait souvent jusqu'à l'impolitesse envers les Polonais. Cependant sous l'influence des démonstrations d'une parfaite urbanité de la part de ces derniers, de leur amabilité et aussi de ses relations avec Mme Tyszkiewicz et son frère le prince Poniatowski, représentant de la « Blacke » (Blacha, le palais), où d'après l'expression de Talleyrand se réunissait « tout ce qui est bonté, prévenance, noblesse, délicatesse » qui ne « s'oublie jamais » et ne se retrouve nulle part [2], il modifia sa façon d'envisager les choses. Il changea d'avis en ce qui concernait les Polonais : en quittant Varsovie après avoir assisté à la cérémonie de la bénédiction des drapeaux (le 3 mai), il écrivait à Napoléon : « Je laisse Varsovie fort confiant et fort tranquille [3]. »

Ses dispositions à l'égard de la question polonaise n'avaient cependant pas changé [4]. Savary rapporte dans ses mémoires une conversation bien remarquable à ce sujet. Il avait reçu (avant Tilsit) l'ordre de préparer le matériel du pont de manière à pouvoir l'expédier au premier signal. Talleyrand ayant appris ce fait lui dit un jour : « Ne vous pressez pas. A quoi bon pousser au-delà du Niémen ? Qu'aller chercher derrière ce fleuve ? Il faut que l'Empereur abandonne ses idées sur la Pologne ; cette nation n'est propre à rien, on ne peut organiser que le désordre avec elle [5]. » Il est à peu près certain que même s'il n'a pas prononcé des paroles semblables, il a eu sûrement de pareilles idées. Au fond il n'admettait pas l'existence de la Pologne, ce n'était pour lui qu'une province conquise par la France. « Tant qu'un pays est sous la conquête, » écrivait-il à Gouvion le 3 mars « il n'y existe

1. Lefebvre, III, 44.
2. Askenazy. *Poniatowski*, 276.
3. *Lettres de Talleyrand*, 463, n° 312.
4. Gagern, I, 169-170.
5. Rovigo, III, 116.

pour les autres nations d'autre autorité que celle du vainqueur. » Il excusait ainsi les Autrichiens qui ne voulaient pas reconnaître le Gouvernement provisoire [1].

Il y avait cependant un moyen pour le faire fléchir dans sa résolution. Talleyrand profitait souvent de sa position « pour augmenter sa fortune par des procédés parfois peu délicats. » Or il semble qu'une somme de plusieurs millions de florins lui fût offerte pour obtenir son suffrage en faveur du rétablissement de la Pologne, puis restituée après être restée déposée pendant plusieurs jours entre les mains du baron Dalberg. On doit attribuer l'initiative de cette proposition à Batowski, intimement lié avec le prince de Bénévent, qui n'aurait pas songé à pareille chose sans y avoir été autorisé par le Ministre. L'affaire échoua. Le Comte de Senfft explique ce résultat par la fidélité absolue de Talleyrand au principe du repos de l'Europe [2] ; Dembowski pense que les membres du Gouvernement, qui ne croyaient pas à une telle vénalité, n'essayèrent même pas de lui offrir la somme demandée [3]. Il est probable que si l'affaire échoua, c'est parce que Talleyrand ne voyait pas la possibilité de réussir dans cette voie, qu'il savait Napoléon irrésolu et les circonstances trop difficiles.

IV

L'organisation des relations entre le Gouvernement polonais et l'Empereur ne s'était pas modifiée. Napoléon décidait seul de toutes les affaires, même de moindre importance. Talleyrand n'était que son instrument. Il ne pouvait agir sur l'Empereur qu'indirectement, mais il jouissait en revanche d'une entière liberté dans ses démarches à Varsovie.

Napoléon ne se mêlait plus des affaires intérieures de l'Etat polonais et laissait le soin de s'en occuper à l'administration

1. *Aff. Etr. Pologne, Corresp.*, 324, f° 78-9.
2. Senfft, p. 17-18. Voir Sainte-Beuve, *Nouv. lundis*, IX, 210.
3. Dembowski, I, 321.

du Gouvernement provisoire, exception faite lorsqu'il s'agissait des questions militaires ou lorsque le Gouvernement s'adressait directement à lui.

C'est ainsi qu'il ordonna de soustraire le département de Plock à l'administration habituelle et de le confier à l'administration absolument indépendante d'un des membres de la Commission pour rendre le ravitaillement plus facile. Talleyrand, sur l'ordre de l'Empereur, communiqua ce vœu à la Commission. Les pouvoirs du délégué devaient être « les plus illimités, afin que l'on put prendre sur toutes les matières d'administration et de haute police les mesures que les circonstances rendraient nécessaires. L'intention de S. M., disait Talleyrand, est de donner ainsi plus de rapidité à l'action du Gouvernement sur le point où se trouve réunie la plus grande partie des troupes polonaises, dans un district qui, par sa position sur la rive droite de la Vistule, est plus exposé que tout autre aux accidents de la guerre et qui sert de passage à toutes nos communications avec le quartier général et aux transports des subsistances et des approvisionnements de l'armée » (le 17 mars)[1]. Une séance extraordinaire de la Commission fût convoquée la même nuit. On décida de confier cette mission à Wybicki qui « avait donné tant de preuves de zèle, de patriotisme et d'activité, et qui avait été un des premiers honoré dans ce pays des marques de la confiance de S. M. » La décision fût communiquée à Talleyrand par une lettre du 18 mars; le jour même on s'occupa des préparatifs du départ de Wybicki. Talleyrand écrivit également le même jour à Napoléon : « Le Gouvernement, sur la demande reitérée que je lui ai faite, s'est décidé » à envoyer Wybicki. Il exprimait ainsi très injustement son mécontentement dû à la lenteur qu'il estimait avoir été mise à l'exécution de l'ordre de l'Empereur[2]. La tâche de Wybicki était difficile : il la remplit avec succès. Il s'occupait du ravitaillement, des cantonnements, des hôpitaux, des impôts, sans toutefois perdre de vue l'administration proprement dite de la province et l'organisation de la justice; tou-

1. *Aff. Etr. Pologne, Corresp.*, 324, f° 105 (minute).
2. Extrait de séance. *Aff. Etr. Pologne, Corresp.*, 324, f° 106, *Lettres de Talleyrand*, 369, n° 266.

jours en mouvement, plein d'énergie, mais non sans une pointe d'orgueil et d'amour-propre. Il réussit à satisfaire Napoléon sans trop surcharger le pays déjà épuisé [1].

Quant au Gouvernement, il ne s'adressait à l'Empereur qu'à la dernière extrémité, lorsque ses forces ne lui permettaient plus de subsister, comme nous l'avons vu à propos des embarras financiers, dont la solution fut confiée à Maret. Il y avait encore d'autres affaires, comme par exemple la levée du séquestre sur les marchandises anglaises [2], affaire vitale pour une partie de la nation polonaise, qui trainait en longueur et que le Gouvernement polonais était impuissant à résoudre sans l'intervention de l'Empereur.

Si Napoléon ne se mêlait pas en général des affaires intérieures du nouvel État, cela ne veut pas dire qu'il s'en désintéressait complètement, surtout lorsque la chose avait quelque importance : c'est ce qui se produisit à propos de la démission du prince Poniatowski, qui n'eût pas lieu, mais qui avait été presque décrétée. La responsabilité de tout ce qui ne réussissait pas dans l'armée, réjaillissait en effet toujours sur le directeur. Napoléon était sans cesse excité par des intrigues et le mécontentement des ambitieux. C'était avant tout Zayonchek, officier indiscipliné et mauvais citoyen, qui accusait son chef et cherchait à se soustraire à son autorité, ce même Zayonchek qui bien que Polonais se disait Français « commandant les Polonais, parce, que S. M. l'Empereur l'avait voulu ». Le 29 avril Napoléon communiquait sa pensée à Talleyrand : « les Polonais ne veulent point de Poniatowski. Si l'on pouvait mettre Dombrowski au ministère de la guerre et appeler Poniatowski à l'armée, ce serait bien ». Tout semblait être préparé déjà pour réaliser cette pensée de l'Empereur. C'est sans doute grâce à l'influence du Ministre des affaires étrangères que la situation du directeur de la guerre resta sans changement [3]. Ce qu'il y a de plus intéressant dans cette affaire,

1. Wybicki, 221-7, 233-4 et autres.
2. *Lettres de Talleyrand*, 370, n° 267 (19, III, 1807), Malachowski à Talleyrand, 8, IV, 1807, *Arch. Nat.* A. F., IV, 1692, dos. 2, n° 266.
3. Nous empruntons ces lignes à l'excellente exposition de M. Askenazy, *Poniatowski*, 117-122, 276-9.

c'est que la commission de Gouvernement ne fût pas consultée. C'était Murat, Maret, Talleyrand, Zayonchek, Dombrowski, Potocki, Poniatowski qui jouèrent un rôle dans cette affaire, mais il n'y fût même pas question du Gouvernement polonais. Cependant c'était la Commission qui nommait les directeurs, c'est à elle qu'ils avaient prêté serment, c'est elle qui, après le directeur, était la plus intéressée dans la question. Tout cela montre comment Napoléon comprenait le rôle de ce Gouvernement. Le sort des événements dépendait du ravitaillement, c'était à la Commission qu'il incombait de procurer les vivres.

V

L'affaire des vivres est en effet la question primordiale. C'est aussi à cause de son importance que Napoléon a envoyé Talleyrand à Varsovie (l'incapacité du Gouverneur n'était pas peut être sans avoir influé). Le premier ministre du nouveau Charlemagne, l'homme qui semblait tenir dans ses mains le sort de toutes les vieilles monarchies qui se réclamaient du droit divin, cet homme devint le premier intendant de l'Empire. Lorsqu'on lit la correspondance de Napoléon et de Talleyrand, c'est là toujours leur premier souci. « Il faut s'occuper des transports et de me procurer ce que je demande... L'argent ne me manque pas et je le compte pour rien, pourvu que les vivres m'arrivent et que mon armée soit nourrie [1] ». « C'est l'affaire de 80 voitures par jour, en les payant au poids de l'or. Si le patriotisme des Polonais ne peut pas faire cet effort, ils ne sont pas bons à grand chose... L'importance de ce dont je vous charge là est plus considérable que toutes les négociations du monde. » Plus loin on trouve cette phrase : « Faites appeler l'ordonnateur, le Gouverneur, le général Lemarois, les hommes les plus influents du Gouvernement ; donnez de l'argent. J'approuve tout ce que vous ferez [2] ».

L'Empereur lit lui-même les états que l'intendant général

1. *Corresp. de Nap.*, XIV, 532, n° 12.005.
2. *Corresp. de Nap.*, XIV, 432, n° 12.015 (12, III, 07).

lui a envoyés, il conclue que le Gouvernement polonais a fourni tout ce qu'il devait fournir ; il autorise à passer un marché avec ce Gouvernement. Il faut qu'on fournisse en grande quantité blés, avoines, eaux-de-vie ; tout cela sera payé exactement, mais le pays doit achever le payement de sa contribution[1]. C'est ensuite le général Lemarois qui doit surveiller l'exécution les ordres de l'Empereur[2]. Ce sont les sous-intendants enfin qui reçoivent l'ordre d'explorer les bords de la Vistule, car « il n'y a pas de doute que l'on n'y trouve des magasins établis pour l'usage du pays » ; il faut donc mettre la main dessus[3].

La position de Talleyrand à Varsovie était délicate, celle de la Commission très difficile[4]. Il fallait s'entendre cependant, et on finissait par y arriver. Le 3 mars on expédia par la rive droite de la Vistule, c'est-à-dire par la voie la plus directe, mais la plus difficile, 40 voitures portant 31.620 rations de pain ; un second convoi partit le jour suivant et ainsi de suite[5]. Le directeur de l'intérieur, Breza, faisait tout ce qu'il pouvait, il achetait des bateaux, il discutait avec Talleyrand les mesures à prendre. Après plusieurs entretiens ils arrivèrent à conclure un marché d'après lequel la Commission s'engageait d'approvisionner Varsovie. Les avances étaient promises, mais non faites, et le marché s'exécutait cependant sur la seule parole de Talleyrand. Il voulait absolument que le Gouvernement lui-même s'engageât. « Cela rend, » disait-il[6], « sa surveillance plus active, et me donne à moi le moyen de m'en prendre à quelqu'un si les engagements ne sont pas tenus ». Cela n'était cependant pas nécessaire, car le Gouvernement exécutait ses engagements. Talleyrand disait plus tard en parlant de son rôle à Varsovie : « Je faisais habiller les troupes, j'en faisais partir, j'achetais des vivres, je visitais les hôpitaux, j'assistais au pansement des blessés, je distri-

1. *Corresp. de Nap.*, XV, 15, n° 12.274 ; 37, n° 12.301.
2. Brotonne, I, 257, n° 561.
3. *Corresp. de Nap.*, XV, 358, n° 12.689 (29. V. 1807).
4. *Corresp. de Nap.*, XIV, 700, n° 12.206.
5. *Lettres de Talleyrand*, 319-320, n° 241.
6. *Lettres de Talleyrand*, 361, n° 260 ; 364, n° 262 ; 404, n° 280 ; 423, n° 287 ; 431, n° 290.

buais des gratifications, et je devais même aller jusqu'à indiquer au gouverneur ce qu'il fallait mettre dans les ordres du jour[1] ».

En même temps qu'il augmentait ses exigences au sujet de la force armée de la Pologne, Napoléon utilisait le séjour de son Ministre pour forcer le pays à faire de nouveaux efforts. Il ordonna de concentrer toute la cavalerie sur la rive droite de la Vistule[2], puis il envoya la division de Zayonchek à Neidenburg pour défendre les communications de Willenberg et Allenstein et occuper toute la basse Pologne ; Napoléon jugeait nécessaire que le chef de ce corps aît la haute main sur la police et que toutes les ressources du district de Plock soient mises à sa disposition. Cette nouvelle mesure devait obliger le prince Poniatowski à se dépouiller d'une partie de ses forces, et nécessiter une nouvelle levée[3]. D'où désordre dans les rangs de la première légion et nouveau mécontentement de la part de l'Empereur[4]. Sur les conseils de Zayonchek qui écrivait le 28 mars : « Les palatinats de Posen et de Kalisch ont déjà fourni leur contingent en hommes ; pourquoi ne pas leur ordonner d'en fournir encore autant[5], » Napoléon ordonna une nouvelle levée de 15000 hommes. De plus il fut décidé que le régiment de chevau-légers, qui d'après le plan de Poniatowski et de la Commission devait être composé de tous les citoyens polonais sans exception[6], serait rempli « non des paysans, mais des hommes d'éducation et d'honneur », suivant l'expression de l'Empereur[7].

1. Talleyrand, I, 313.
2. *Corresp. de Nap.*, XIV, 428, n° 11.892 ; n° 11.893 ; 434, n° 11.897.
3. *Corresp. de Nap.*, XIV, 447-8, n° 11.909 ; 461, n° 11.925 ; 479, n° 11.943. 499, n° 11.964.
4. Annexe n° 22 ; Askenazy, *Poniatowski*, 274.
5. Skalkowski, 363.
6. Rapperswil, *Annales polonaises*, document du 19, II, 1807.
7. *Corresp. de Nap*, XIV, 548, n° 12.025 : sur la formation de ce régiment, voir Rembowski. *Sources documentaires* et les remarques d'Askenazy, 275. *Supplément à la Correspondance de Napoléon*, I, 1908, p. 20-23.

VI

En dehors des questions du ravitaillement et de l'armée, il y avait à Varsovie une tâche plus délicate encore à remplir, quoique plus conforme au caractère et aux talents de Talleyrand. C'était la surveillance et l'orientation de l'opinion publique en France et en Pologne. Déjà pendant le séjour de Maret à Varsovie on avait commencé à publier la *Gazette de Varsovie*, journal français officiel ou officieux destiné à faire cette besogne. C'est dans le premier numéro de cette feuille (du 16 février 1807), que l'on pouvait lire que « bientôt peut-être, quoique étrangère à l'Allemagne, elle (la Pologne) se verra associée à cette fédération respectable que la France vient d'y créer et qui lui communiquera une partie de sa force et de sa splendeur ». La *Gazette de Varsovie*, sous l'œil vigilant du prince de Bénévent, publiait des nouvelles qui par les soins de Fouché, étaient reproduites par le *Moniteur* ou le *Journal de l'Empire*[1].

Elle dirigeait en même temps l'opinion publique à Varsovie.

C'était un problème bien complexe, plusieurs courants d'opinion s'étant formés au sein de la société polonaise. Ils remontaient à l'époque de la Diète constitutionnelle, mais depuis cette époque la nation polonaise avait évolué soit par suite de la perte de son indépendance, soit pour avoir subi avec toute l'Europe l'influence que la Révolution française avait exercée sur les idées du temps. Les conservateurs acharnés, les adversaires de toutes réformes, les gens de la Targowitza n'existaient pour ainsi dire plus. Dans

1. On y trouve un « Coup d'œil général sur la statistique de Pologne en 1790 ». (Moniteur, 1807, n° 2), des extraits et la critique de Rulhière. (n° 71), de l' « Histoire de Pologne depuis son origine jusqu'en 1795 », de Mônier, (n°s 40, 137), des grands articles sur « La politique de la Russie jusqu'à 1806 », n° 156) et bien d'autres. C'étaient aussi les livres de Vautrin, de Malte-Brun, de Komarzewski, qui apportaient de nouvelles informations sur ce pays si intéressant et si à la mode pour le moment.

les premiers temps de la Révolution de 1806 il n'y eut pas de divergences d'idées. Il y avait des mécontents, il n'y avait point à proprement parler de lutte de principes. Le Gouvernement ayant été constitué, la vie normale reprit son cours avec tous ses problèmes habituels. C'était avant tout la réforme des paysans, cette question sociale de la fin du XVIIIe siècle qui se posait de nouveau. On reprenait les débats de la grande Diète dans de nouvelles conditions politiques. Les libéraux trouvaient un appui secret auprès des Français, les modérés au pouvoir voyaient croître chaque jour leur responsabilité.

Un ouvrage anonyme de l'abbé Staszic, grand patriote, zélé défenseur du Tiers État et des paysans, réformateur ardent et démocrate sincère encore du temps de la Diète constitutionnelle, intitulé « *Coup d'œil sur la statistique de la Pologne* » (publié en polonais et ensuite en français) [1] devait être le point de départ d'une discussion très animée. Staszic cherchait à attirer l'attention générale sur deux points d'une importance capitale : le sort des paysans et la question du futur Gouvernement. « Ce peuple », disait-il, « sous un bon gouvernement, peut tout par lui-même. La nation est bonne, humaine et en même temps vaillante et attachée à sa patrie. » « Le ciel préserve ce peuple, si digne dans sa prodigieuse résurrection, de tomber sous le gouvernement des hommes mauvais, corrompus ou ignorants... qui les uns par leur orgueil et leur malice, les autres par leur ignorance et leur bêtise, ont déjà une fois amené la ruine ; de renaître par ceux-mêmes qui l'ont détruit. Dieu nous préserve des magnats. » Il lui faut avant tout un roi presque absolu, entreprenant et courageux, « un roi héros ». Staszic s'adresse enfin à toute la nation et la conjure d'agir de toutes ses forces, ouvertement et secrètement, de s'armer tout entière pour que l'on puisse les armes en mains assurer au moins l'existence de la nation, de la langue, des droits et des emplois nationaux dans le cas où il serait impossible de conquérir l'indépendance politique. « Un lâche seul accepte la servitude honteuse lorsqu'il est armé. » C'était là une œu-

1. Sapiéha, comme nous l'avons dit, a présenté cet ouvrage, un peu modifié, comme son mémoire.

vre très politique d'un bon patriote et d'un honnête citoyen, qui voulait que son pays s'arme et conquiere un gouvernement approprié et une bonne Constitution.

Ce « Coup d'œil » mit en mouvement tout le parti radical, composé avant tout d'émigrés, gens pleins de tempérament, d'une volonté ardente, que le choix des moyens n'embarassait pas toujours, mais qui, au moment de cette révolution de 1806-1807, étaient tous des patriotes sincères et ne désiraient que le bonheur de leur patrie. Ce parti se composait aussi de leurs amis et partisans domiciliés dans la Pologne prussienne. C'étaient Horodyski, Neyman, Gliszczynski, Podoski, Zayonchek, frère du général, et Szaniawski ; c'est ce dernier qui commença à publier comme supplément à la Gazette de Varsovie (*Gazeta Warszawska*), des lettres qu'il réunit ensuite dans un volume intitulé : « *Correspondance sur les matières, éclairant l'état du pays et de la nation polonaise* », document curieux et intéressant pour comprendre leurs aspirations et leur plan. Szaniawski considérait cette publication comme la suite de l'ouvrage de Staszic : il y inséra un peu de la correspondance de ses amis et des lettres adressées par eux à des fonctionnaires publics.

Le programme des radicaux était assez uniforme. La renaissance de la Pologne était pour eux le résultat de l'action de Napoléon et c'est de lui que dépendait le futur sort de ce pays [1]. Mais celui-ci étant un mortel, il fallait se mettre à l'œuvre et organiser la patrie sur une nouvelle base [2]. Ils étaient persuadés qu'un seul ordre du gouvernement pouvait modifier la société et y introduire un régime nouveau. Le Gouvernement avait pour mission de détruire les préjugés existant chez les nobles, de les pousser à s'installer dans les villes et à s'occuper d'industrie et de commerce. Il fallait soutenir surtout le développement de l'industrie ; en permettant aux bourgeois d'acheter les biens fonciers, il fallait cependant leur persuader qu'ils s'occupent avant tout de l'industrie, celle-ci étant beaucoup plus avantageuse que l'agriculture ; il fallait enfin attirer des artisans étrangers dans les villes et

1. *Korespondencia*, 25.
2. *Korespendencia*, 89.

créer des fabriques en utilisant les grands édifices, bâtis par le gouvernement prussien pour ses employés. La suppression d'un grand nombre de petites villes, transformées en villages, devait avoir aussi une influence considérable sur l'évolution des grands centres industriels [1]. Le principal défaut de l'ancienne Constitution polonaise consistait pour eux dans ce fait que le paysan n'avait pas de terre, et ils réclamaient l'abolition d'un pareil état de choses. « Donnons les domaines royaux et ecclésiatiques en fermage héréditaire aux paysans avec l'obligation pour les fermiers de payer une rente définie une fois pour toutes, en korzecs de blé [2]. » Pour assurer le fonctionnement normal de la vie publique, il était nécessaire de créer des écoles publiques et d'interdire l'instruction privée [3], de former aussi une opinion publique saine et éclairée [4], d'assurer enfin la liberté de la presse [5]. Telles étaient, dans leurs grands traits, les tendances et les aspirations de ce parti, incontestablement avancé, qui ne dépassait pas dans ses revendications les limites imposées par la réalité, et qui voulait pousser la Pologne dans la voie où elle devait s'engager bientôt.

Ces radicaux que les modérés appelaient « jacobins [6] », n'étaient pas absolument isolés, et trouvaient un certain appui chez les fonctionnaires subalternes. Ils se croyaient vraiment des jacobins et tournaient leur haine surtout contre les aristocrates. les magnats, les « oligarques ». Ils ne cessaient de répéter « ce que » d'après l'expression de Napoléon, « les hommes chauds disent dans tous les pays [7] », et voulaient restaurer la Pologne selon leurs idées ; mais ils n'osaient le faire que dans un parfait accord avec l'Empereur et ses ministres : c'est-à-dire que leurs travaux se bornaient souvent à des intrigues auprès des seigneurs français et même à des dénonciations. « Plusieurs Polonais m'avertissent » écrivait le

1. *Korespondencia*, 15-20.
2. *Korespondencia*, 91.
3. *Korespondencia*, 60-62.
4. *Korespondencia*, 131.
5. *Korespondencia*, 74, 101 et suiv.
6. Lubienski, 178.
7. *Corresp. de Nap.*, XVI, 131, n° 13.285.

général Zayonchek à Napoléon le 20 avril « qu'il se forme un parti russe à Varsovie. M. Stanislas Potocki, le même chez lequel S. A. le grand-duc de Berg a été logé, est soupçonné d'en être. Un nommé Mieczkoski prêche publiquement de tenir à la Russie. Les menées de cet homme sont, dit-on, connues et cependant on le souffre dans Varsovie[1] ». C'est donc dans ce sens que Neyman adressa à Talleyrand, au nom de son parti, un mémoire composé de 21 articles, dans lequel il demandait des réformes immédiates. « Tout cela est de la grande Révolution », disait le ministre ; au fond il n'y avait de commun avec la Révolution que le ton et la haine contre les grands. On demandait en somme l'appel de Kosciuszko, l'organisation des forces militaires sur une nouvelle base, l'admission d'un nombre plus considérable de gens de 1794, *de radicaux aux places publiques*, l'expulsion des Prussiens, enfin la création du papier monnaie, mesures en partie indépendantes du gouvernement, en partie réalisées par lui[2].

Contrairement aux radicaux, les modérés n'avaient pas un programme si bien défini. C'étaient des gens riches, occupant des postes importants et groupés autour de la Commission. Tous voulaient la restauration de leur patrie, mais tout en prenant parti pour Napoléon, ils se défiaient de lui, comme le fait remarquer Gagern. Ils comptaient plutôt sur « la nécessité que sur la pureté et l'honnêteté » des intentions de l'Empereur. Ils étaient tous d'accord sur un point : c'était au sujet du renouvellement de la Constitution du 3 mai qui constituait leur paladium. Les uns, comme Malachowski, tenaient à la maintenir intégralement, en y voyant la seule forme du gouvernement convenable à la Pologne, les autres, peut-être sous l'influence de Staszic, croyaient des amendements possibles et même indispensables[3]. En ce qui concernait les paysans, ils étaient également d'accord sur la nécessité d'introduire certains changements. La Commission, en prenant diverses mesures, veillait à ce que ces derniers ne soient pas surchargés; on les appelait « possesseurs » et non pas

1. Skalkowski, 367.
2. *Lettres de Talleyrand*, 401, n° 279 ; Annexes, n° 6.
3. Loret, 135 ; Kozmian, 212-213 ; Potocka, 156.

serfs, on les déclarait égaux devant la loi (dans l'organisation des tribunaux de paix)[1].

L'antagonisme entre les radicaux et les modérés datait de longtemps. Les modérés étaient les gens de la réforme de 1791, devenus plus avancés sous l'influence des événements, les radicaux étaient ceux de la Révolution de 1794, apaisés par la forte main de Napoléon. Les premiers étaient les gens du gouvernement, représentants de la tradition, les autres, ceux de l'opposition qui rêvaient pour la Pologne une nouvelle destinée, mais qui aspiraient au pouvoir.

Talleyrand mis à Varsovie en présence de ces deux partis, profita de leur antagonisme et, selon la politique de Napoléon, il employa les radicaux contre les modérés, se servit d'eux en guise de contre-poids, mais s'appuya en fin de compte sur les modérés [2]. « En me tenant indépendant de toute espèce de partis, ce qui est assez difficile ici, où c'est cet esprit qui domine », écrivait-il le 13 avril à Napoléon, « je vois des gens de tous les partis et je suis suffisamment bien avec eux... J'excite, je soutiens et je ranime, autant que je puis. Je n'ai pas aimé l'importance que le prince Sapiéha a mis à la mission dont il était chargé et surtout l'importance qu'il a voulu se donner à lui-même. Les expressions : j'ai fait faire, je ferai donner, je ferai ôter, ne valent rien dans une ville de partis où toute la journée je vais au-devant de tous les amours-propres [3]. » Talleyrand était un maître incomparable dans ces petits actes qui devaient lui attirer une complète confiance de tous les partis à la fois. Il arrangeait donc de petits comités et suivait en cela les dispositions de Napoléon ; il persuadait qu'il faut lever des troupes, s'armer et battre l'ennemi, qu'après tout s'arrangerait, mais que toute déclaration qui démasquerait de trop bonne heure les projets ne saurait être d'aucun avantage [4]. Puis par Batowski, il faisait courir sous le sceau du secret toutes les nouvelles qu'il croyait

1. *Gazeta poznanska*, 1807, 20, V, n° 40 ; *Minerva*, 1807, t. IV, 119-125. Grabski, *Przegl. polski*, vol. 153, p. 507.

2. Tokarz, I, 275.

3. *Lettres de Talleyrand*, 435, n° 293.

4. *Corresp. de Nap.*, XV, 38, n° 12.301 : *Lettres de Talleyrand*, 363, n° 261.

propres à exciter l'espérance et à hâter les armements et la générosité des donateurs[1]. Grâce à de pareils procédés, Talleyrand avait gagné sa cause, il avait conquis la confiance du Gouvernement, celle des radicaux lui appartenait depuis longtemps. Il était donc maître de l'opinion publique à Varsovie et pouvait la diriger à son gré.

VII

Le rôle politique de Talleyrand à Varsovie ne se bornait pas à surveiller la Pologne. Il se trouvait placé au centre même d'une haute politique qu'il continuait à diriger sous le contrôle incessant de l'Empereur. Resté à Varsovie, toujours en face du général Vincent, il nouait des intrigues avec l'Autriche et contre l'Autriche. Il attirait cette puissance vers la France et il la surveillait en même temps; cela était d'autant plus nécessaire que, même à Varsovie, les Autrichiens employaient leur séjour à appuyer les intrigues prussiennes, qu'ils ne reconnaissaient pas le Gouvernement provisoire,[2] et persécutaient leurs sujets Polonais[3]. Il fallait donc, « sans blesser les droits de personne », sans inquiéter surtout un voisin dangereux, « rompre toutes les communications qui paraissent contraires au bon ordre[4] ».

La Russie était un autre sujet de préoccupations pour l'Empereur et son ministre. En poursuivant ses préparatifs pour une rencontre décisive, Napoléon voulait l'entourer d'ennemis. Il excitait la Turquie et la Perse, il parvint même à provoquer un réveil d'énergie nationale à Constantinople. Il était impossible qu'il ne méditât pas une intervention dans les affaires intérieures de la Russie. Toutes ces mesures devaient non seulement affaiblir son adversaire, mais aussi le terrifier.

1. Dembowski, I, 311.
2. *Aff. Etr. Pologne Corresp.*, 324, f°s 95-96; f° 78.
3. Angeberg, 464, Ordonnance du gén. Wurmser.
4. *Aff. Etr. Pologne Corresp.*, 324, f°s 101-102. Talleyrand à Potocki le 16 mars 1807 (minute).

C'était un moment propice pour ceux qui allaient proposer à Napoléon d'insurger la Volhynie, la Podolie et l'Ukraïne. Ce pays pouvait jouer un rôle important. Les armées russes étaient entrées en Moldavie et tiraient de là toutes leurs ressources. La société polonaise de ces provinces oscillait entre deux influences contraires. Czartoryski faisait des efforts pour y développer des sentiments d'attachement pour le tsar et restait ainsi toujours fidèle à son programme [1]. Il y avait d'autre part une association patriotique, dirigée par Augustin Trzécieski [2] comme président, et Neyman, Malinowski, Radoniewicz, qui comprenait quelques membres des principales familles de la région. « Il y a pour chaque canton une association sous la direction d'un agent, et une Société centrale dans la province qui donnait des avis et des instructions nécessaires aux agents. Les agents font des rapports à la Société centrale sur tout ce qui se passe dans leurs cantons respectifs. Les correspondances par écrit sont défendues. Tout se traite de vive voix et en plein champ ». L'association avait pour but le rétablissement de la Pologne, par une insurrection concertée avec la France [3].

Les conjurés envoyèrent à Varsovie Neyman, dont nous avons parlé plus haut, colonel dans l'armée insurrectionnelle de la Pologne, employé en qualité de chef de brigade à l'armée d'Italie. Il quitta la Volhynie le 19 janvier, ce qui indiquerait que le mouvement avait commencé bien avant Eylau. Arrivé à Varsovie le 5 février, il s'adressa avant tout à Suchet, sous les ordres duquel il avait fait plusieurs campagnes, puis à Maret. Le 12 et le 13 février, il écrivait à ce dernier et à Talleyrand que le pays d'où il arrivait était presque dégarni de Russes et il s'offrait pour le soulever. Il conseillait d'envoyer un corps français, composé en majeure partie de troupes légères, vers Krzemieniec, Mikolajowice, Miendrzyborz et Kamieniec Podolski. Il énumèrait en outre les personnes qu'il croyait pouvoir être utiles dans cette affaire, et voulait

1. Tokarz, I, 278-9.
2. Il était âgé de 34 ans, très riche et avait été quelques années auparavant emprisonné comme suspect et torturé.
3. *Lettres de Talleyrand*, 336 n° 247 ; Loret, 120.

qu'on formât une sorte de comité diplomatique pour réaliser son projet [1]. Quelques jours plus tard, Horodyski, l'un des associés, remit à Maret un mémoire très détaillé où il décrivait l'organisation secrète de l'association et l'état physique et politique du pays, et arrivait aux mêmes conclusions que Neyman [2].

Tout d'abord on ne prêta que peu d'attention à ces projets; c'est seulement lorsque les négociations avec la Prusse eurent échoué, après que Maret eut été révoqué et remplacé par Talleyrand « qu'une grande attention fût donnée à cet important objet [3]. » L'intervention en Volhynie parut non seulement possible, mais même désirable. Napoléon reprit cette idée, qui devint le sujet de ses entretiens avec Talleyrand. Masséna semblait destiné à remplir cette tâche.

Le 6 mars, Napoléon ordonne à Talleyrand de voir les membres du Gouvernement pour savoir si vraiment on peut compter sur une insurrection du côté de Kamieniec. Il fait annoncer au Gouvernement et au directeur de la guerre que son intention est d'envoyer Masséna en Moldavie avec 30.000 hommes pour renforcer Marmont et qu'il veut joindre à ces 30.000 hommes 15.000 Polonais, qui resteront à à Kamieniec pour insurger ce pays. Mais il a soin d'ajouter : « Je ne suis point très fâché *que ces nouvelles courent surtout dans le camp russe* [4]. » Ce n'était pas par conséquent un plan bien arrêté, mais plutôt une manœuvre diplomatique et militaire qui devait épouvanter les Russes et réjouir les Polonais.

Elle permettait d'entrevoir cependant la pensée de l'Empereur. Cette idée le tourmentait; en effet, le même jour il écrivait à Talleyrand en lui faisant parvenir le plan de Horodyski (qu'il nomme Statoriski) et il l'engageait de voir ce Polonais pour savoir si l'on pouvait compter sur quelque chose, s'il ne serait pas possible de « former là une confé-

1. Annexes, n° 7.
2. *Arch. Nat.*, A. F., IV, 1687, *dos. Pologne*, n° 41. Loret (p. 118-127) a ublié ce document d'après un brouillon; la date n'est cependant pas le 17, mais le 18 février. Le mémoire est uniquement signé par Horodyski.
3. Maret à Batowski le 4 mars, Loret, 130.
4. *Corresp. de Nap.*, XIV, 479, n° 11.943.

dération qui deviendrait maîtresse du pays » et pourrait s'emparer « des magasins, etc. Ce serait une diversion favorable et je pourrais être à même de la soutenir. » Cette diversion obligerait Essen à faire un mouvement et permettrait de retirer le corps français qui est devant lui. Napoléon pense que le mouvement doit commencer dans un mois, avant l'arrivée du corps français, afin de favoriser sa marche[1]. Le plan de Horodyski a donc un début d'exécution en prenant une forme concrète dans la pensée de l'Empereur.

Talleyrand communique confidentiellement aux membres du Gouvernement ce que Napoléon lui a écrit ; il en parle d'abord à Stanislas Potocki « parce qu'il a des terres aux environs de Kamieniec. » Le 9 mars, au matin, il voit Horodyski et Neyman et recueille des nouveaux renseignements qu'il communique tout de suite à Napoléon. D'après ces indications les forces de l'insurrection sont les suivantes : « Augustin Trzecieski peut faire insurger 50.000 hommes dans la province de Kiovie, la Podolie peut fournir 6.000 hommes ; M. Malinowski a la plus grande influence dans cette province. La levée sera toute en cavalerie, l'infanterie n'est point en usage. La levée de la province de Kiovie consisterait principalement en Cosaques. Il n'y a point de munitions de guerre, point de fusils, mais seulement quelques sabres, des pistolets et des piques. » L'insurrection peut soutenir pendant deux à trois semaines l'effort de la milice composée de paysans russes (et dont le chef-lieu est Winnitza), c'est à-dire le temps que mettaient à revenir dans le pays les troupes qui sont en Valachie et en Moldavie. Elle peut disposer de douze cent mille francs et aura lieu le 42e jour après la parole donnée par Napoléon à Horodyski [2].

Le 10 mars, Neyman adresse à Talleyrand une lettre dans laquelle il le prie de « ne pas communiquer à qui que ce soit de Polonais les noms des agents et particulièrement celui de l'agent en chef des associations patriotiques [3]. » Il résume

2. *Corresp. de Nap.*, XIV, 500, n° 11.965.
1. *Lettres de Talleyrand*, 334, n° 246 ; 336-8, n° 247.
3. *Aff. Etr. Pologne Corresp.*, 324, f°s 91-92. *Lettres de Talleyrand*, 342, n° 249.

encore une fois tout ce qu'il a dit, et rappelle que les membres de cette association se sont engagés à suivre les ordres de Napoléon ou de Kosciuszko « dont on (leur) promettait l'apparition en Pologne sous peu de temps. »

Napoléon demandait de nouveau si, d'après les renseignements recueillis, il faut qu'un corps français aille en Volhynie pour l'insurger, ou si l'insurrection va éclater sans cette mesure. Talleyrand ne pouvait pas répondre positivement à cette question. Horodyski et Neyman, très hardis, ne croyaient pas l'arrivée d'un corps français nécessaire avant l'insurrection. Les membres de la Commission se montrèrent beaucoup plus circonspects, ils déclarèrent manquer des renseignements suffisants et être obligés d'envoyer un agent sur les lieux ; ils préparèrent un mémoire sur la situation [1]. Ce mémoire fut remis à Talleyrand le 15 mars et envoyé le 16 à Napoléon, avec une lettre de son ministre. La Commission croyait les habitants de ce pays très disposés à une insurrection, mais ajoutait qu'ils ne se soulèveraient qu'autant qu'ils se sentiraient soutenus par une force convenable. L'apparition de l'armée française et la proclamation de l'indépendance de la Pologne étaient des mesures préalables nécessaires. La Commission proposait d'établir un service d'agents secrets entre Varsovie et les pays à soulever. Elle indiquait une seule difficulté, c'est que l'armée française aurait à traverser 40 lieues d'un pays très pauvre en ressources de toute sorte et qu'elle devrait par suite se fournir de vivres en Galicie. Talleyrand, après avoir reçu ce mémoire, concluait : « D'après toutes les difficultés que leur mémoire présente, il me paraît bien difficile que l'on obtienne un résultat tant soit peu considérable dans un délai d'un mois [2]. »

Autant qu'il est possible d'en juger, Napoléon était du même avis que son ministre. Il revenait donc à ses premières idées. Ayant renoncé à ce plan, il cessa de s'en préoccuper. Ce qui subsista, ce furent des bruits qui se répandaient chez les Russes.

1. *Corresp. de Nap.*, XIV, 330, n° 12.001 : *Lettres de Talleyrand*, 348-9, n° 252.

2. Annexes n° 8. *Lettres de Talleyrand*, 362-3, n° 261.

Cependant, avec les Polonais, l'empereur procédait toujours de la même façon énigmatique et continuait à les encourager.

Neyman d'un côté, le comte Potocki de l'autre, recevaient des avis que les dispositions étaient prises, que tout le monde était prêt à exécuter les ordres de Napoléon [1]. La police de Varsovie rapportait (8 mai) qu'à Krasnorossie, « les paysans que les Russes prennent de force, ainsi que les individus qui, autrefois ont servis en Pologne, ou ceux enfin qui pourraient être soupçonnés de patriotisme, sont tous envoyés à l'armée qui est contre les Turcs [2]. » L'abbé Kollontay, qu'on tenait toujours pour le chef du parti radical patriotique, était arrêté [3]. Trzecieski écrivait à Horodyski le 18 mai (la lettre parvint le 16 juin) : « Nous avons attendu l'heure du secours annoncé avec une impatience qui égalait la dignité de cette affaire et nous avons poussé les préparatifs jusqu'à l'extrême. On ne peut demeurer plus longtemps dans une pareille situation, bien que notre but réel soit de tenir cachées les intentions des entreprises communes devant l'ennemi ; il est impossible que les Moscovites ne se doutent des conséquences de ce qui leur adviendra si le destin suit son cours. Entièrement et seules, leur impuissance et la peur les empêchent de renouveler les violences des gouvernements précédents. » Il parlait ensuite des mouvements parmi les paysans et il demandait l'envoi de la moitié ou du tiers de ce qu'on avait promis ; mais, ajoutait-il, il faut des ordres formels du Gouvernement, des armes, « qui manquent même à nos ennemis, et l'armée de Michelson sera détruite par l'effort réunis des Turcs et de l'insurrection [4]. » Le comte Tarnowski était venu à Varsovie pour offrir les services de la noblesse de Volhynie.

Il fallait se prononcer. Les événements avaient cependant marché depuis le moment où l'Empereur songeait à une diver-

1. *Aff. Etr. Pologne Corresp.*, 324 ; f° 108. *Lettres de Talleyrand*, 380, n° 271 ; 449, n° 302.
2. *Aff. Etr. Pologne Corresp.*, 324, f° 128.
3. Tokarz, I, 280.
4. *Mss. des Czartoryski*, n° 3.930.

sion en Volhynie. L'hiver touchait à sa fin. Avec le printemps la question des vivres était devenue beaucoup plus facile à résoudre. Dantzig était aux abois, de nouvelles troupes avaient rejoint celles que l'Empereur avait sous ses ordres. Masséna commandait une seconde ligne des forces françaises. La diversion en Volhynie devenait pour l'instant superflue et sans importance. Ce pays pouvait néanmoins reprendre sa valeur stratégique dans le cas où la guerre serait continuée au-delà du Niémen. Par conséquent, s'il était impossible d'encourager les Volhyniens sans leur envoyer des secours, ne voulait-on pas du moins les décourager. D'où l'attitude de Napoléon, d'où recommandation de « se tenir prêt et alerte » et l'assurance « que le moment ne tardera pas à venir, mais qu'il faut en attendant ne faire aucune imprudence et se contenter d'envoyer des renseignements, en acquérant des chevaux et des armes, et se mettant en état d'être le plus nombreux possible quand le moment arrivera [1]. »

1. *Corresp. de Nap.*, XV, 328, n° 12.640 (le 24 mai 1807).

CHAPITRE V

TILSIT[1]

I

Dantzig succomba le 26 mai. La bataille de Friedland fut livrée le 14 juin. Le 21, Napoléon à Tilsit recevait déjà Lobanof. Les événements se succédaient de nouveau avec une rapidité qui rappelait les succès de Bonaparte dans ses campagnes d'Autriche. Les Russes étaient complètement battus, Bennigsen reculait et Alexandre se voyait obligé de négocier. L'armée russe était en déroute. La faim régnait autour d'elle[2]. Son état-major était saisi de panique, et ne cherchait plus qu'une paix à tout prix[3]. Dans une lettre à l'Impératrice-mère, Kurakin décrivait ainsi (le 22 juin) la situation : « Nous avons devant nous, sur nos frontières, un ennemi victorieux, avec des forces trois fois plus considérables que les nôtres, qui n'avaient à faire qu'un pas en avant pour entrer dans nos provinces polonaises, où couve le feu de l'insurrection, et qui étaient toutes prêtes à le recevoir et à s'insurger. Qu'avons-nous à lui opposer ? Les débris d'une grande armée

1. Pour l'entrevue de Tilsit, voir Tatistcheff, 113 et suiv. ; Vandal, I. 56 et suiv., Lenz, Schilder, Lettow-Vorbeck. Nous allons nous borner à la question polonaise et au rôle qu'elle joua, pendant cette entrevue.

2. Schön, *Aus den Papieren*, 1875, II, 6 (Allenstein à Schön, 28. VI, 1807).

3. Dawydof. II, 242-3.

découragée par tout ce que les généraux lui ont fait souffrir; une désorganisation parfaite dans nos moyens et nos ressources; aucun espoir de succès et aucune utilisation quelconque, dans tous les sacrifices auxquels nous aurions pu encore nous obstiner [1]. » Si l'on ajoute à cela la crainte d'un soulèvement des paysans, l'instruction presque nulle de toutes les forces qui allaient venir de Russie [2], l'on comprendra aisément que Popof, envoyé pour reconnaître l'état des choses après la bataille, pouvait écrire au tsar, le 20 juin : « Maintenant, tout dépend de la permission de Votre Majesté. Les minutes sont chères, les pas glissent, les événements commandent la conclusion d'une paix ou d'un armistice le plus tôt possible [3]. »

Alexandre savait qu'il existait dans son entourage immédiat, un parti de la paix à la tête duquel se trouvait le grand duc Constantin. D'après les mémoires du temps, on l'avait menacé, en cas d'opposition, du sort de son père [4]. Une pareille attitude de son entourage n'était un secret pour personne et Bourgoing pouvait écrire même de Dresde à Talleyrand, que les Polonais avaient résolu de pousser Alexandre à la paix, par l'intermédiaire de Mme Narisckhine, en dirigeant son attention « sur sa position, sur ses véritables intérêts, sur les dangers qu'il court *pour sa personne* [5] ». Bien qu'à regret Alexandre dût se décider à négocier.

La situation de Napoléon semblait tout autre. Il ne tenait qu'à lui de pénétrer au-delà du Niémen, dans un pays

1. Tatistchef, 137-8; Bernhardi, II, 2, 533-6.

2. Schilder, II, 164, *Rousskaïa Starina*, 1900, t. I, p. 768. « Les colonnes arrivaient en masse d'une manière subite, imprévue; on employait des moyens forcés pour les transporter plus vite et la Courlande, seule, a perdu plus de 2.000 chevaux par les transports des deux dernières divisions. A l'époque de la bataille de Friedland, l'armée russe était dans l'impossibilité de recevoir aucun nouveau renfort des troupes de ligne, et après la bataille, la déroute fût si complète que des bandes entières arrivaient sans armes jusque dans le fonds de la Courlande. » Mémoire particulier et secret sur la Cour de Russie, Berlin déc. 1807, par le Chev de Bray, *Aff. Etr. Russie Mémoires*, 32, f° 73.

3. Dubrowin, *Russkaïa Starina*, t. 98, p. 591, n° 4.

4. Delbrück, II, 283, Schilder, II, 170.

5. Bourgoing à Talleyrand le 17, VI, 1807, *Aff. Etr. Saxe. Corresp.*, 76, f° 527-8.

dégarni des troupes, et qui l'attendait depuis longtemps avec impatience. S'il n'était qu'un « monstre avide de sang », il n'avait qu'à continuer la guerre. Mais, nous le savons, il ne cherchait qu'une paix avantageuse, et il ne pouvait pas la refuser au moment où elle devait lui procurer, non seulement l'apaisement, mais aussi un puissant allié. Mais il dépendait également de son armée. « Si malheureusement », disait Percy, « il venait à être ordonné à l'armée de passer le Mémel (Niémen) pour poursuivre les Russes et continuer la campagne, je ne sais trop ce qu'il en résulterait, tant on est enclin à la nostalgie. Depuis S. M. ou du moins depuis les maréchaux jusqu'aux tambours, toute l'armée sans exception demande à revoir la France [1] ». Si l'indiscipline n'existait pas encore dans les rangs des Français, elle pouvait se développer facilement.

II

Un seul objet pouvait peser sur la décision de l'Empereur, c'était la Pologne. Et il est facile de comprendre après ce qui a été dit, que cette question ne l'arrêterait point. Napoléon se disait libre de tout engagement, il l'était peut-être, en plaçant la question sur le terrain formel. Il n'attendait que le moment favorable à une paix, qui devait consacrer son autorité sur toute l'Europe continentale, pour pouvoir concentrer toutes ses forces contre le seul véritable ennemi de la France, l'Angleterre. Une guerre pour restaurer la Pologne dans ses limites d'avant 1772 l'aurait entraîné pour longtemps dans l'intérieur de la Russie. Si l'on joint à cela l'incertitude d'une telle campagne, l'étendue de la Russie, les préparatifs de l'Autriche, on conçoit avec quel plaisir il vit les propositions russes.

Mais extérieurement, envers les Polonais, il n'y avait rien de changé ni dans son attitude, ni dans la conduite de ses

1. Percy, 310, le 23 juin.

généraux. Les Polonais s'étant distingués devant Graudentz et Dantzig, ayant contribué à la prise de cette ville, furent félicités. Gouvion écrivait à Alexandre Potocki (le 12 mai) : « Si les troupes polonaises qui sont devant Dantzig et Graudentz, et à la division du général Zayonchek se couvrent de gloire, celles qui sont parties dernièrement de Varsovie, (la première légion) pour servir sous le général Lemarois, rivalisent de zèle et de bravoure avec ces premières [1]. » Dantzig pris, les Polonais vont, sans repos, rejoindre le gros de l'armée et prennent part à la bataille de Friedland. Le général Lemarois communique à la Commission de Gouverment le résultat de cette bataille et l'Empereur envoie le Chambellan Broniec pour lui faire part du même événement. On reçoit des lettres de Gouvion et de Lemarois sur la prise de Königsberg ; le 29 juin, la nouvelle de l'armistice se répand, puis c'est le général Lemarois lui-même qui vient déclarer sur un ordre formel de son maître, que l'Empereur assure à la Pologne sa protection suprême [2].

Le 3 mai, Talleyrand, sa tâche accomplie, quitta Varsovie pour aller rejoindre Napoléon. La Commission s'adressa à l'Empereur pour le prier de « permettre qu'il se trouve constamment au quartier général une personne chargée de recevoir des ordres et d'exposer à ses ministres tout ce qui pourrait assurer leur exécution ». Batowski fût proposé pour remplir ce rôle. La décision avait été prise le 4 mai, le 15 on recevait une réponse bienveillante de l'Empereur. C'était une « nouvelle grâce » de l'Empereur, qui devait inspirer aux Polonais de nouvelles espérances. Celles-ci augmentaient encore lorsque Vincent, auditeur au conseil d'État, fut nommé commissaire auprès de la Commission de Gouvernement. Bientôt le bruit courût, que le commissaire avait un rôle diplomatique, qu'en l'accréditant auprès du Gouvernement provisoire, Napoléon venait d'en reconnaître l'indépendance [3]. Bien que ce ne fut pas l'intention de l'Empereur, bien que le ton sur lequel Vincent allait parler, dût bientôt dissiper

1. Rapperswil. *Annales polonaises*. 1801-1810.
2. Konic. 368.
3. Annexe, n° 13.

les illusions, les apparences justifiaient ce bruit dans une certaine mesure et Napoléon devait s'en rendre compte. Bref, Napoléon restait toujours le même et la Commission de Gouvernement bénéficiait de toutes ces belles apparences ; en réalité, elle ignorait entièrement tout ce qui se passait à Tilsit. Le 22 juin, elle décida d'envoyer le comte Potocki auprès de Napoléon. Les « amis français et étrangers regardent cette mesure comme importante », il se met donc en route tout de suite[1]. A Tilsit, ni lui, ni Batowski n'apprennent rien. On ne cesse cependant de calmer leurs inquiétudes et de les nourrir d'espérances vagues. C'était bien nécessaire, car les bruits les plus divers circulaient à Varsovie, où l'on commençait à redouter que l'Empereur n'abandonnât les Polonais sans rien faire pour eux[2]. Il était, d'autre part, difficile de procéder autrement, les négociations restant absolument personnelles entre Napoléon et Alexandre.

Outre ces deux agents de la Commission, il y avait à Tilsit une députation des Lithuaniens, ayant le comte Sierakowski à sa tête, envoyée par leurs compatriotes à Varsovie, puis auprès de l'Empereur. Cette députation ne fût même pas admise et le général Berthier semble avoir traité ses membres de rebelles envers leur Gouvernement[3].

Les lettres de Potocki et de Batowski expédiées à Varsovie ne renfermaient que des renseignements vagues, mais réconfortants. Le Gouvernement, après une certaine hésitation, entreprit d'organiser le département de Bialystok ; il y envoya M. Starzenski et D. Kuczynski qui annoncèrent par une proclamation du 10 juillet, qu'ils allaient se mettre à l'œuvre

1. Loret, 134 ; Konic, 368 ; Potocka, 156-7.
2. Loret, 135 : Marie Krasinska à V. Krasiński, 30 juin 1807 : « ...tout le monde sait ici que les deux Empereurs sont ensemble à Tilza. Tu peux dans ce moment rappeler à M. Batowski ou à M. Stanislas Potocki, l'amnistie pour les sujets russes, qu'au moins nous ne perdions pas notre fortune, si le reste doit être anéanti. Je ne veux cependant pas me persuader que l'Empereur nous oubliera. Je crois qu'il existera une Pologne, mais de quelle étendue sera-t-elle ? Voilà ce que tout le monde attend avec crainte et impatience... » *Correspondance de Vincent Krasiński,* t. VIII, Bibl. de Krasiński.
3. *Aff. Etr. Pologne Corresp.*, 330, f° 176, Morawski, VI, 74.

pour créer de nouvelles institutions [1]. On commençait donc à organiser un département qui, d'après le traité conclu trois jours auparavant, ne faisait plus partie du domaine de la Commission. Le 5 juillet, Napoléon fit dire à Potocki que le département de Bialystok était frontière de l'armistice [2]. Le 9 les délégués polonais écrivaient à la Commission, qu'il fallait aller à Dresde « où l'on espère que les arrangements définitifs concernant le sort de notre pays seront pris ». Arrivé à Varsovie, Potocki rendait compte, le 12 juillet, de toutes les négociations, et ajoutait que, les résultats n'étant pas encore publiés, on ne pourrait rien savoir de sûr, mais que selon toute probabilité, la Pologne sera donnée au roi de Saxe. La Commission, avant de quitter Varsovie pour se rendre à Dresde, où la présence de l'Empereur « présageait la résolution du sort de notre patrie » annonçait cette nouvelle au peuple, en remettant le pouvoir entre les mains du Directoire [3]. Ainsi le Gouvernement suprême de la Pologne ne pouvait annoncer rien de plus tandis que le sort de ce pays était décidé depuis le 7 et que les Français (Cambacérès et Clarke) en étaient déjà informés [4].

Les Polonais avaient beau être les plus intéressés dans les négociations qui se faisaient à Tilsit, ils étaient entièrement écartés de toute participation directe ou indirecte, dans ces arrangements relatifs au sort de leur patrie. La Prusse ne comptait guère dans ces négociations que comme quantité négligeable auprès de la personne d'Alexandre. Quant à l'Autriche, la nouvelle de Friedland l'avait jetée dans une consternation extrême, c'est par conséquent elle qui s'intéressait le plus au sort « de la ci-devant Pologne ». Dans le cas même où on ne lui demanderait pas de faire le sacrifice d'une partie de la Galicie, le rétablissement de la Pologne, avec les provinces russes et prussiennes, devenait pour elle une source continuelle de discussion et le germe d'une nouvelle guerre [5].

1. Loret, 136, *Gazeta Warszawska*, 1807, n° 55, p. 859.
2. *Corresp. de Nap.*, XV, 484. n° 12.855.
3. *Gazeta Korespondenta Warszawskiego*, 1807, supp. n° 56, p. 741.
4. *Corresp. de Nap.*, XV, 495, n° 12.876; 499, n° 12.881.
5. Adair, 253. Lettow-Vorbeck, IV, 472. (Les instructions pour Stutterheim, du 25 juin), p. 473-4. Andreossy à Talleyrand. le 1er juill. 1807. *Aff. Étr. Autriche, Suppl.*, 28, f° 80.

Stutterheim partit donc avec mission d'obtenir une place convenable pour l'Autriche dans les négociations et d'insister auprès d'Alexandre, sur le danger imminent d'une Pologne reconstituée. Napoléon, bien que décidé à ne point toucher à l'état de choses en Autriche, ne voulait pas admettre son représentant à Tilsit. Le voyage de celui-ci fût donc entravé de telle sorte qu'il n'arriva qu'après la conclusion de la paix. Stutterheim ne vit même pas Alexandre, mais uniquement Napoléon, qui lui exprima sa vive satisfaction au sujet de l'attitude de l'Autriche. Cette dernière avait donc été écartée en fait, et c'est uniquement entre Napoléon et Alexandre que tout s'arrangea.

III

Napoléon reçut le prince Lobanof le 21 juin avec les honneurs dûs à l'ambassadeur d'un futur allié. Lobanof fût invité au dîner où l'Empereur bût à la santé de son adversaire; il disait qu'il « n'avait jamais eu des vues hostiles à la Russie » et que « la Vistule devait être la frontière véritable et naturelle de cet empire [1] ». Il semble que cette phrase est revenue chez Napoléon plusieurs fois pendant son séjour à Tilsit [2]; cependant il faut voir dans ces mots moins une proposition réelle qu'une de ces « belles phrases que j'ai débitées à Tilsit », comme il le disait lui-même, un de ces coups diplomatiques qui devait lui permettre de se saisir d'Alexandre, ce qui eut lieu en effet [3]. Sans songer à créer une Pologne indépendante, une nation forte, Napoléon ne voulait cependant pas l'abandonner entièrement, car il voyait en elle un point d'appui sûr en cas d'une nouvelle crise, toujours possible [4]. C'est en partant de ce principe qu'il entamait les négociations à Tilsit.

1. Tatistchef, p. 136.
2. Wilson, 63.
3. Schilder, II, 198, ajoute trop d'importance à ce fait, ce qui lui permet d'idéaliser Alexandre.
4. Vandal, I, 89-90.

Tandis que Lobanof était chez Napoléon, Alexandre et Frédéric-Guillaume avaient une conférence avec Budberg et Hardenberg. « On forme des plans gigantesques », dit le Roi, « pour tâcher d'éviter le coup qui nous menace, et on se flatte qu'en cajolant Bonaparte sur différents points qu'il affectionne beaucoup, on parviendra à sauver plus facilement nos intérêts communs. Mais ce ne sont encore que des idées générales, dont on a cependant fait part au maréchal Kalckreuth pour qu'il puisse adroitement en faire usage ». Hardenberg proposait de partager la Turquie européenne entre la France, l'Autriche, la Russie, les rois de Naples et de Sardaigne, et de rétablir la Pologne. Il était question du rétablissement d'un royaume de Pologne moyennant la rétrocession des provinces ôtées à la Pologne par le dernier partage, exception faite pour le département de Posen et Dantzig et Thorn, qui resteraient à la Prusse et pour ce qu'il faut pour les communications nécessaires à la Russie. Le roi de Saxe devait devenir roi de Pologne. La Prusse devait céder les provinces de Westphalie et de Baireuth, acquérir la Saxe et la Lusace, et conserver toutes ces provinces allemandes. Hardenberg revenait encore une fois, dans un mémoire du 29 juin [1], à son projet « gigantesque », comme le disait le roi de Prusse, à son plan plein de « cynisme inconscient » (Driault), qui devait donner à la Prusse la Saxe convoitée depuis longtemps, couper la Pologne, déjà démembrée et rendre la Prusse détruite plus puissante qu'auparavant. C'était un spectacle vraiment unique que cette Prusse anéantie, sans force et sans importance, et voulant grâce aux seuls efforts de son allié, occuper une situation plus brillante encore. C'était un plan ingénieux dans ce sens qu'il indiquait les deux points principaux (la Pologne et la Turquie) qui allaient être discutés à Tilsit et qu'il leur attribuait l'importance qu'on allait leur donner là-bas. Hardenberg proposait encore un nouveau changement, trois nouvelles alternatives, relativement à la Pologne, mais qui toutes devaient laisser au roi de Prusse la

1. Bailleu, *Verhandlungen*. Deutsche Rundschau, 1902, t. 110, p. 35, n° 4. Ranke, III, 461-2; 493-4.

domination sur toute la Pologne ou sur une certaine partie de ce pays [1]. Ces plans n'avaient aucune valeur pratique pour l'instant, la Prusse n'allait pas être considérée comme parti égal contractant et Hardenberg allait être absolument écarté. Si on laisse de côté les revendications purement prussiennes, on trouve pourtant dans ce plan de Hardenberg une solution des ambitions françaises et russes, qui figurera dans le traité et qui ne pouvait pas rester sans influence sur l'esprit d'Alexandre.

Le tsar voulait au début, sous cette influence, faire une paix « avec loyauté », « une paix solide et honorable ». La Russie devait rester intacte, le roi de Prusse allait être rétabli, le Mecklenbourg rendu à son souverain, les rois de Naples et de Sardaigne devaient recevoir des indemnités. La relation de Lobanof produisit son effet et modifia sa résolution. La perspective d'étendre ses frontières jusqu'à la Vistule, quoique abandonnée par lui, charmait son esprit. Les appétits s'étaient réveillés. Dans une note qui peut bien être le résumé de sa conversation avec Budberg, il exprime le désir de prendre le district de Memel pour Jéver, bien qu'il pense en même temps que le roi de Prusse doive recevoir comme compensation trois villes hanséatiques et peut-être même quelques districts de la Pologne russe [2].

Lorsque Duroc arriva à Pictupönen pour s'entendre au sujet de l'entrevue où devaient avoir lieu ces négociations « de souverain à souverain, » tant désirées de part et d'autre, Alexandre était déjà prêt à voir Napoléon. Il s'était décidé à abandonner son allié, dont la cause était absolument perdue et à tirer tout ce qu'il pourrait de l'entrevue. Plus tard il devait dire : « J'écoutais tout ce qu'il lui plaisait de me dire là-dessus avec une profonde attention, bien décidé à en profiter dans l'occasion, et j'espère en effet avoir acquis depuis lors quelque expérience pour ce qui nous reste à faire [3] ». Il était déjà prêt à profiter; ce n'est pas lui qui devait être la dupe de cette entrevue, il se montrait un diplomate

1. Ranke, III, 495.
2. Tatistchef, 141-146; Lenz, *Tilsit* 219-224.
3. Edling, 86.

bien rusé, un vrai « Grec du bas empire », comme l'avait dit Napoléon. « Je hais les Anglais autant que vous les haïssez et je serai votre second dans tout ce que vous ferez contre eux », telles furent, dit-on, ses premières paroles à Napoléon [1]. C'était une entrée en matière bien méditée, qui devait lui attirer la sympathie de l'Empereur. Il en résulta une première entrevue de deux heures environ. On ne doit pas y voir l'expression d'un sentiment qui animait à la vérité le tsar. Il pouvait être mécontent, se sentir offensé par les Anglais, mais en prononçant ces paroles, il n'avait d'autre but que de dissiper toute méfiance chez Napoléon.

IV

Aussi la conduite de Napoléon semble avoir été identique. Il ne voulait pas de dissonances dans la conversation, il exposait donc des plans immenses et peu réalisables et évitait de toucher tout ce qui était capable d'exciter la méfiance. On disait Alexandre épris de la Pologne ; il le disait volontiers lui-même : le rétablissement de la Pologne était son idée favorite. Napoléon eut soin d'effleurer à peine « tout ce qui tenait à la Pologne et aux Polonais [2] », avec la ferme résolution de ne pas en faire une cause de discorde entre les parties contractantes.

M. Schilder pense que l'idée de créer le duché de Varsovie doit être entièrement attribuée non à l'Empereur des Français, mais à Alexandre [3]. Dans son histoire d'Alexandre l'historien russe soutient de nouveau cette opinion par un raisonnement qui semble fort juste. Napoléon aurait proposé à Alexandre de prendre la Pologne et de se proclamer roi de ce pays. Alexandre ne voulant pas accroître ses Etats aux dépens de son allié, trouva un autre moyen de résoudre la question, en parlant de créer un Etat polonais, petit mais indépendant,

1. Lefebvre, III, 102. Bignon, VI, 316.
2. Mazade, *Czartoryski*. II, 222.
3. *Sbornik*, t. 89, p. XLII.

« de laisser le temps tout-puissant faire le reste et préparer un terrain favorable à des futures combinaisons politiques ». Si Alexandre avait protesté contre cette création, elle n'aurait jamais eu lieu. Il aurait été également étrange que Napoléon ne profitât pas de ces dispositions d'Alexandre envers la Pologne pour créer sur la Vistule une situation propre à rappeler à la Russie d'une façon permanente les négociations de Tilsit. Alexandre s'était aventuré si loin dans ses sympathies polonaises qu'il voulait que les trônes de Pologne et de Saxe soient donnés à Jérôme ; ce fut Napoléon qui dut modérer son interlocuteur. En fin de compte, la Pologne fut donnée au roi de Saxe, et le district de Bialystok à la Russie. M. Schilder remarque fort judicieusement dans l'article 5 du projet du traité qui concerne la Pologne, la phrase suivante : « Par une suite du désir exprimé en article précédent (c'est-à-dire au désir d'Alexandre), S. M. l'Empereur Napoléon consent à ce que[1]... « Cela semble indiquer », dit l'historien russe, « que Napoléon voulait bien montrer dans le traité, à qui appartenait l'initiative de la formation du duché ». Ces mots furent biffés ensuite, avec apposition des signatures de Napoléon et d'Alexandre. Il en résulterait que « le vrai créateur du duché de Varsovie n'est pas Napoléon, mais l'empereur Alexandre[2] ». M. Loret, un écrivain polonais, accepte cette hypothèse, en y voyant une sage et profonde explication de la genèse du duché. Il croit voir dans la proposition de Napoléon l'intention bien réfléchie de lier la Pologne à la Russie de façon que celle-ci serve de contrepoids, entrave la liberté d'action de la Russie, et oppose cette dernière à la Prusse et aussi à l'Autriche. En reconnaissant dans la personne du tsar le créateur du duché, il explique la formation de ce dernier comme le résultat d'un compromis entre les plans d'Alexandre, ses méditations à Pulawy et à Bartenstein, ses négociations à Taurogen avec Kniaziewiez, et les idées de Napoléon ; il termine en indiquant les changements introduits dans le projet du traité de Tilsit[3].

1. Bogdanowitch, 301, note rapporte déjà ce détail.
2. Schilder, II, 198-200 ; 296, n° 344.
3. Loret, 69-77 ; de même Smolka.

Il ne semble pas que cette hypothèse fort intéressante dans son ensemble puisse être acceptée dans tous ses détails. On a attribué une trop grande importance surtout à l'article 5 du traité. Le mot « consent », qui se trouve dans le projet, n'est que la répétition d'un consentement de l'article 4, dans lequel Napoléon insiste sur ce fait que c'est à Alexandre qu'il consent à rendre la Prusse. Après avoir remarqué l'ambiguité de cette phrase, on a simplement supprimé cette ligne.

D'autre part Kurakin écrivait bien de Tilsit qu'il ne dépendait que d'Alexandre de réunir les provinces polonaises de la Prusse à son vaste empire, que Napoléon le lui proposait, mais qu'Alexandre ne voulait pas accepter ce don. Oginski rapportait la même chose[1]. Napoléon lui-même revenait plus tard, dans ses conversations avec Kurakin et Tchernyschef, sur le même sujet, en leur rappelant que le tsar avait refusé son offre ; il est pourtant difficile d'accepter l'hypothèse de M. Schilder.

Il faut plutôt chercher l'explication de la marche de ces entretiens dans le mémoire du chevalier de Bray : « Si l'Empereur de Russie, » écrivait-il, « n'a pas donné dans tous les plans de son auguste rival, c'est qu'il a été en quelque sorte effrayé de leur étendue. D'un autre côté, un reste d'égards pour la malheureuse Prusse l'a arrêté. C'est à ses refus généreux que la Prusse doit la Silésie et la possession de Memel, que l'empereur Napoléon voulait donner à la Russie, à qui la ligne du Niémen conviendrait si bien pour frontière ; quant à la *Silésie l'Empereur voulait la donner* au prince *Jérôme* et *il offrait en revanche* à l'Empereur Alexandre *de le reconnaître pour roi de Pologne*[2] ». Voilà donc le plan de la démarche de Napoléon auprès d'Alexandre : il demandait la Silésie pour Jérôme et comme compensation pour ce pays il promettait de réunir la Pologne à la Russie sous le sceptre d'Alexandre ou peut-être sous celui de Constantin[3]. Il voulait « abaisser la Prusse » de façon « qu'elle ne soit plus une puissance

1. Oginski, II, 344.

2. *Aff. Etr. Russie Mémoires*, 32, f° 71. De Bray *Aus dem Leben eines Diplomaten alter Schule*, Lpz. 1901, 256-7.

3. Bailleu, *Verhandlungen*, 203, n° 12.

dans la balance politique de l'Europe ». Il savait, qu'il devait « à jamais exister une haine prononcée contre les Français dans les cœurs des Prussiens[1] », il voulait donc en faire un petit pays sans importance.

La Prusse ne pouvant se séparer de la Silésie dont la possession était pour elle une nécessité politique[2], et Alexandre soutenant la Prusse, la première partie du plan de Napoléon devenait impossible à réaliser et par contre-coup la seconde était également annulée. « En dernière analyse, » écrivait le roi de Prusse à sa femme le 30 juin, « Bonaparte s'est désisté de la Silésie qu'il avait l'intention de donner à Jérôme, mais il demande la Prusse méridionale et la nouvelle (Prusse) orientale pour la Saxe en sus ». Dans une conversation sur la Pologne, Napoléon disait (le 1er juillet) à Frédéric-Guillaume : « Il faut voir de trouver à y placer quelqu'un qui ne porte ombrage ni à la Russie, ni à l'Autriche[3] ». C'était justement le roi de Saxe qu'on pensait y mettre.

Alexandre avait probablement proposé que Jérôme épousât la fille de ce Roi (il n'était pas question d'une sœur du tsar) ; on l'aurait mis ainsi sur les trônes de Saxe et de Varsovie. Il cherchait à trouver une isssue, l'affaire de Silésie ayant échoué ; Napoléon répondit aussitôt : « Appeler le prince Jérôme au trône de Saxe et de Varsovie, c'est presque dans un seul instant bouleverser tous nos rapports. Il n'y aura pas une querelle de douane sur le Niémen, une altercation de commerce, une discussion de police, qui n'aille sur-le-champ et directement au cœur de l'empereur Napoléon et par cette seule faute politique nous aurons déchiré le traité d'alliance et d'amitié... Napoléon est plutôt prêt à déclarer, dans un article secret, que ce mariage que l'on a cru être dans sa pensée n'est point dans sa politique et que quand il y eut été, il y aurait renoncé du moment que la conséquence immédiate serait de placer le trône de Varsovie dans ses mains. La politique de l'empereur Napoléon est que son influence immédiate ne dépasse point l'Elbe... Les pays situés entre le Niémen et l'Elbe

1. Bailleu, *Königin Luise*, 238.
2. Schiemann, I, 98.
3. Bailleu, *Verhandlungen*, 206, n° 15 ; 210, n° 17.

seront *la barrière* qui séparera les grands empires[1]... »

On ne saurait donc voir là l'initiative d'Alexandre. Dans cette résolution c'était bien Napoléon qui créait le Duché. Il y a cependant une part de vérité dans l'hypothèse de Schilder, c'est-à-dire que le tsar acceptait en effet cette solution et la consacrait de bonne volonté. Napoléon faisant mine de se désintéresser de la Pologne, offrait ce pays à la Russie, avec la ferme conviction qu'elle ne pouvait pas l'accepter ; il s'évitait ainsi la peine d'insister pour la création d'un Etat polonais indépendant, dans le cas où Alexandre aurait été contraire à ce projet. Le Duché devait être en somme l'œuvre d'un compromis, le résultat des divergences d'intérêts dynastiques et d'actualités diplomatiques, mais la paternité de cette création devait revenir à Napoléon et à personne d'autre.

Non seulement il était le créateur du petit Etat de Varsovie, mais *il devait* encore marchander pour l'étendue de son futur territoire avec les Russes. Napoléon avait promis à Alexandre de rendre en chiffres ronds 600 000 habitants à la Prusse, il avait en même temps l'intention de restituer au duché de Varsovie toutes les possessions polonaises, appartenant à cette dernière. Pour se rendre « agréable à l'empereur Alexandre » après que la question du roi de Westphalie fut définitivement réglée et pour obtenir son consentement à la formation désirée de cet Etat, Napoléon s'écarta de son plan primitif et « consent à donner l'équivalent de ces 300 000 âmes au roi de Prusse en les prenant sur les Etats de la Pologne qui séparent Kœnigsberg de Berlin. » Quant à Memel, c'est la Saxe qui cèdera sur la rive droite de l'Elbe un territoire équivalent. Napoléon allait au devant des désirs du tsar en disposant du pays appartenant à la Saxe ou des futurs pays polonais pour restituer à la Prusse la somme contractée et donner à la Russie le district de Memel.

Dans une nouvelle note du 6 juillet. Napoléon s'intéresse à la démarcation de la frontière polonaise, les plénipotentiaires russes ayant voulu la pousser jusqu'à Sierock. Il s'écrie : « Mais alors les frontières russes formeraient égalementune

1. *Corresp. de Nap.*, XV, 479, n° 12.849. (4 juill.)

pointe dans le duché de Varsovie. L'aigle russe serait vue des murailles de Varsovie. Ce serait véritablement une indication trop claire que Varsovie est destinée à passer sous la domination russe[1]. » Il propose un « mezzo termine » ; la ligne de la frontière sera reculée plus à l'est.

Napoléon voulait que le traité de paix fut signé le 6, son élaboration finale devant être confiée à des plénipotentiaires. En vérité il était déjà entièrement achevé. Le 7, le roi de Prusse fit encore des efforts pour conserver la Pologne, il assurait « qu'il avait formé le projet, si elle lui était rendue, d'en changer l'administration[2] ». Ce changement de système venait trop tard pour la Prusse. La Némésis, suivant l'expression du roi Frédéric-Guillaume, vengeait le partage de la Pologne[3]. Le traité (signé le 7 avec la Russie et le 9 juillet avec la Prusse) devait achever ce qu'une diplomatie un peu perspicace pouvait prévoir depuis longtemps. Or Czartoryski écrivait encore le 23 mai à Stroganof : « Je crois en vérité que Bonaparte va maintenant insister à la paix, sur le rétablissement de la Pologne peut être seulement dans la partie prussienne, en y transplantant l'électeur de Saxe[4] ».

V

L'entrevue de Tilsit, cette négociation unique dans son genre, négociation de souverain à souverain, absolument personnelle, sur un radeau, s'était terminée par un traité de paix, des articles secrets, une alliance. Nous nous bornerons à examiner seuls les articles qui avaient trait à la Pologne.

L'article 5 du traité conclu avec la Russie (art. 13 et 15 de celui avec la Prusse)[5], disait que les provinces qui, au 1er janvier 1772 faisaient partie de l'ancien royaume de Pologne et

1. *Corresp. de Nap.*, XV, 488, ne 12.862.
2. Bailleu, *Königin Luise*, 238.
3. Bailleu, 240.
4. Nicolas Mikhaïlovitch, II, 256, n° 187.
5. Clercq, II, 209-210; 219-220. Angeberg, 466-470.

qui ont passé depuis à diverses époques sous la domination prussienne, seront possédés par le roi de Saxe, sous le titre de duché de Varsovie et « régis par des Constitutions qui, en assurant les libertés et les privilèges des peuples de ce duché se concilient avec la tranquillité des États voisins ». Les possessions de la Prusse, la Varmie et les pays situés à l'ouest de la vieille Prusse, à l'est de la Poméranie et de la Nouvelle Marche, au nord du cercle du Culm, et une partie du département de Bialystok, cédée à la Russie, ne devaient pas faire partie du duché.

L'article 6 (art. 14) déclarait la ville de Dantzig, avec un territoire de deux lieues, République indépendante, sous la protection des rois de Prusse et de Saxe.

L'article 7 (art. 16) disait que le roi de Saxe aurait pour les communications entre ses États le libre usage d'une route militaire à travers les possessions du roi de Prusse. Les détails devaient être fixés par une convention spéciale faite sous la médiation de la France. Ce qui est remarquable, c'est qu'il n'est fait aucune mention d'une route commerciale. Cette lacune fut remplie dans le traité conclu à Elbing le 13 octobre, comme complément de l'article 7 du traité de Tilsit[1].

L'article 10 (art. 22) proclamait une amnistie complète pour tous les Polonais qui avaient pris part aux événements politiques ou militaires de la guerre.

Les engagements du roi de Prusse, d'après l'article 11 (art. 24) envers qui que ce soit, restaient à la charge du tsar et du roi de Saxe, dans la proportion des possessions qu'ils ont acquises.

Par ce traité, Napoléon avait donc donné, aux dire de ses contemporains[2], « à ses maréchaux et à ses généraux.. les domaines du roi en Pologne et au roi de Saxe un pays tordu, mécontent, au plus haut degré malheureux, qui est trompé comme nul autre. »

« *The Sun* » publiait des « Réflexions sur la paix entre la

1. Clercq, II, 229-234.
2. Bailleu, *Briefe der Königin Luise*, p. 382. La reine Louise à son frère le 5 août 1807.

Russie et la France » qui reflétaient l'opinion anglaise sur la situation de la Pologne.

« L'article 5 » disait-on, « ressuscite le nom polonais. Il fait revivre chaque prétention et renforce toutes les espérances de ce peuple. Il ouvre une issue à ses ressentiments longtemps comprimés. Il réveille dans les cœurs ulcérés d'amers souvenirs et rallume en eux la soif de la vengeance.

Il était encore nécessaire que la torche de l'incendie fut déposée dans les mains de celui qui alluma les premiers brandons et Bonaparte y pourvut en confiant le duché de Varsovie à l'un des confédérés du Rhin, sur lequel il exercera un contrôle immédiat. Bonaparte croit par là détacher la Russie de l'Angleterre et l'avoir enchaînée par les plus forts liens à l'exécution de ses desseins, comme il ne doute pas que les souvenirs qu'il a réveillés dans les cœurs des Polonais suffiront pour les rallier autour de ses étendards quand il lui plaira de proclamer leur entière indépendance [1] ».

L'esprit politique de l'Angleterre, toujours la mieux informée dans les affaires politiques [2], se manifesta avec toute sa clarté dans ce jugement, si juste et si exact.

Le duché de Varsovie qui comptait, sur une étendue d'environ 1 850 lieues carrées, plus de 2 milions d'âmes [3], était un État polonais indépendant, le germe d'une future puissance polonaise. Rattaché par son souverain à la confédération du Rhin, il devait se transformer en extrême frontière du grand Empire napoléonien, obliger la Russie à persister dans la

1. *The Sun*, 1807, septembre, 8-16.

2. Comparer Holland Rose, *Canning*.

3. D'après une réponse, faite par le ministre Luszczewski au général Hebdowski, sur sa demande du 16 nov. 1809, le duché avait 1.868 milles, 2.076.171 âmes (Rapperswil) ; d'après un Mss. de la bibl. des Zamoyski à Varsovie, il comptait, en 1807, 2.187.292 âmes (nº 1814), d'après *Aff. Etr. Pologne Mémoires*, 28, fº 171, 2.027.527 âmes. *Der Rheinische Bund*, III, 418 (1807). 1.894 milles, 2.311.081 âmes. *Le Mémoire de Manteuffel* du 18, XII, 1808, indique 1.851 milles, 2.319.396 âmes (Zoltowski, 8). *Minerva*, 1808, II, 182-4, donne 1.822 1/2 milles, 2.487.041 têtes. D'après l' « explication géographique du traité de Tilsit » dans les « Campagnes des Armées françaises » (p. 266-268), le nouvel État paraît avoir 2.027.567 habitants. D'après la statistique de la Commission de Gouvernement, le pays sous son pouvoir (le département de Bialystok y compris) avait sur l'étendue de 1.822 1/2 milles carrés, 2.323.611 habitants (Konic, 363).

voie de ses engagements, la surveiller, la séparer de la France; et en même temps constituer un obstacle permanent à une alliance durable entre les deux empires qui s'étaient partagés la domination de l'Europe. Cet État, situé aux confins de la grande France, formait comme une marche vers l'orient, alliée pour la guerre ou gage de la paix, nation à délivrer ou à dépecer selon les circonstances [1], toujours en armes [2], un bras tendu vers la Russie amie, ainsi que vers l'inquiétante Autriche, enserrée de deux côtés par la confédération du Rhin [3].

Il fallait lui donner cependant les apparences les plus inoffensives, une forme d'État se conciliant avec la « tranquillité » des voisins [4], la Constitution la moins alarmante possible. Frédéric Auguste, futur chef de l'État qu'il n'acceptait que contre sa volonté et contre la volonté de son peuple [5], fut instruit de l'armistice par une lettre de Napoléon du 24 juin. En lui écrivant le 7 juillet, et lui communiquant le résultat de l'entrevue Napoléon lui faisait part de son prochain voyage à Dresde. Il s'y rendait pour voir son nouvel allié, le plus fidèle et le plus sincère de tous, pour le conquérir par son charme et surtout pour « concerter » avec lui « un plan d'organisation, pour procurer à cette nation (les Polonais) si longtemps agitée, le bonheur et le repos », dont il avait « su faire jouir ses autres sujets », à donner aux Polonais une Constitution [6].

1. Sorel, VII, 186, 111.
2. « Tout le territoire du duché de Varsovie sera sous le commandement de M. le maréchal Davout » le 12, VII, 1807, *Corresp. de Nap.*, XV, n° 12.897.
3. Metternich, II, 110, n° 95 (26 juillet 1807).
4. Lefebvre, III, 117, Bonnefons, 220.
5. Rühlmann, p. 52.
6. *Corresp. de Nap.*, XV, n°s 12.817, 12.872.

CHAPITRE VI

A DRESDE

La Commission de Gouvernement, accompagnée du directeur de la guerre, allait rejoindre l'Empereur à Dresde pour prendre part aux arrangements concernant la future Constitution. Depuis qu'elle avait été établie, le pays avait vu bien des changements. On avait organisé la justice sur des nouvelles bases, après avoir élaboré les principes d'une nouvelle organisation, on avait créé des juges de paix, des juges terrestres (ziemscy), une cour d'appel et une cour de cassation (cour finale). Les anciennes lois polonaises avaient été de nouveau mises en vigueur. Szaniawski, sur les ordres du directeur de la justice et de la Commission, s'occupait à la même époque de la traduction du Code Napoléon en polonais. D'après le plan d'Alexandre Potocki, directeur de la police, on avait créé une assurance contre les incendies. Dans toutes les villes et dans les domaines nationaux, l'assurance était obligatoire, pour les biens privés elle était facultative. Varsovie avait une autonomie municipale, elle avait le droit, « selon la Constitution de 1791 », d'élire un président, et le staroste Lochocki fut élu président de la ville.

Toutefois, s'il y avait déjà un germe d'organisation stable au sein de la Commission, il n'y avait pas cependant de plan bien arrêté sur la Constitution à promulguer. On croyait généralement à la nécessité de rétablir la Constitution du 3 mai, mais les avis étaient partagés. On avait donné plusieurs

mois avant le voyage de Dresde, une traduction française de cette Constitution à Maret. Batowski en allant à Tilsit devait en prendre un autre exemplaire pour Talleyrand; l'ayant oublié, il la traduisit lui-même pour le ministre des relations extérieures [1]. Une partie de la commission était pour le rétablissement pur et simple de cette Constitution, l'autre, surtout Potocki et Wybicki, croyaient nécessaire d'y introduire quelques changements. On avait cependant (d'après Wybicki [2]), élaboré à Dresde quelques points qui devaient servir de base pour une Constitution.

Cette question de l'organisation future de la Pologne dans son ensemble devait intéresser l'opinion publique polonaise, aussi bien que celle de l'Europe. L'Europe, la France surtout, s'occupait depuis longtemps de ce problème. Les réformateurs, politiques et sociaux, croyaient y trouver un champ d'exploration, un endroit propice à des essais. Leur attention se tournait de ce côté depuis un demi-siècle toujours avec le même intérêt. La question polonaise ressuscitée, on verra un nouveau Rousseau se mettre à l'œuvre.

I

Dans une lettre adressée à Kosciuszko (« *Essai sur la nouvelle Constitution à donner à la Pologne* »), un auteur « inconnu », après avoir montré que les Polonais doivent demander à l'Empereur la restauration de la Pologne dans ses limites d'avant 1772, et soulever la masse de la nation par une proclamation où tous les Polonais combattant pour l'indépendance seront déclarés libres et citoyens, se met à faire l'exposé de la Constitution à promulguer. Elle devra être selon lui militaire, mais il faudra cependant déclarer que la Pologne renonce à toute conquête et à toute extension de territoire, et qu'elle ne fera la guerre que pour maintenir l'indépendance. « Comme vous serez probablement obligés de

1. Loret, 135.
2. Wybicki, 252.

consentir à former une monarchie héréditaire, il faut faire en sorte, par votre Constitution, que cette dignité ne puisse porter atteinte ni à la liberté individuelle, ni à l'indépendance nationale et qu'elle soit comme une pièce de rapports que l'on puisse ajouter ou supprimer sans que la Constitution soit ébranlée.» (p.23). Etant donné que l'existence d'une noblesse est « le germe des dissensions qui produit toujours ses fruits, plus tôt ou plus tard les discordes civiles ou toutes les guerres d'inégalité », il propose que la qualité de noble soit conférée non seulement à tous ceux qui sont en état de payer une contribution équivalente à la solde et à l'entretien d'un soldat pendant cent jours, et qui ont pris part à l'insurrection, mais aussi à ceux qui seront en état de payer une pareille contribution pendant une année et demanderont à être adjoints au corps de la noblesse. Tous ceux qui ont pris part au rétablissement de l'indépendance, ainsi que tous les nobles, dont le dixième du revenu ne suffira pas à l'entretien d'un soldat pendant un an, participeront à la distribution de propriétés. Les serfs qui auront servi recevront des terres en qualité suffisante pour payer un impôt de 37 journées de la solde et l'entretien d'un soldat.

Tout citoyen auquel l'état de sa fortune permet de se faire annoblir ou de jouir de la plénitude de ses droits de citoyen. sera électeur et éligible à toutes les places et fonctions avec voix délibératrice dans une des Assemblées locales (diétines), et pourra être délégué à la Diète générale de la nation. Tout citoyen non annobli, libre et payant l'impôt de 37 journées de solde et l'entretien d'un soldat, sera admis dans les assemblées de prolétaires, qui auront des représentants dans les diétines et jouiront aussi des droits de cité, mais indirectement (par représentation). Tout serf, après avoir servi 15 ans dans les armées, sera affranchi de droit et pourra se faire inscrire sur le tableau civique ; nul ne pourra empêcher un serf de s'enrôler. L'auteur ne veut pas l'affranchissement immédiat des serfs pour ne « pas jeter le désordre dans toutes les classes de la société ». Quant aux titres de noblesse, il voudrait qu'ils n'indiquent pas autre chose, que la jouissance complète des droits civiques.

Tout Polonais élevé dans les écoles nationales depuis 7 ans jusqu'à 21 ans et ayant servi pendant 15 ans dans les armées de la République, jouira de la plénitude des droits civiques en se faisant recevoir dans une centenie. Nul ne pourra jouir des droits civiques qui n'aura pas été élevé dans les écoles nationales. L'école est le premier degré du service militaire.

Ne pourront être dispensés du service militaire personnel que ceux qui seront propriétaires de centenies, qui auront été appelés aux fonctions publiques ou qui, après avoir subi des examens, auront été réservés à d'autres grands services de la nation, commes les hautes sciences, l'enseignement, la magistrature et les arts.

Une diétine ou centenie sera formée par la réunion de 100 propriétaires d'héritages de première classe. Il existera encore des centenies de prolétaires ou non propriétaires, dont les représentants auront les mêmes droits que les membres d'une centenie. Elle aura son administration, sa justice, son tribunal élus à la majorité des suffrages des présents et absents.

Les diétines enverront chacune 5 députés à la diète palatine ou millénie. Cette diète se composera des représentants de 20-30 centenies, élira un conseil général temporaire et un directoire composé de 10 membres, dont un sera choisi parmi les grands propriétaires, un autre parmi les prolétaires et 8 par ailleurs. La Diète se rassemblera une fois par an, en mai, pendant un mois; elle discutera les dépenses du palatinat. Le conseil général de chaque palatinat nomme 10 députés à la Diète générale, qui se divisera en deux sections : l'une composée des grands propriétaires en nombre égal à celui des palatinats et l'autre des autres nonces. Le Gouvernement proposera les projets des lois à l'Assemblée des grands propriétaires, qui les discuteront, les adopteront ou les rejetteront ; les projets proposés par le Gouvernement et adoptés par la Chambre des grands propriétaires seront présentés à la Section des nonces, qui les adopteront ou les rejetteront simplement. Le vote sera personnel ; il existera une responsabilité devant la diétine. La Diète générale se rassemblera le pre-

mier janvier pour trois mois, elle décrétera les impôts pour 10 ans, les lois, recevra les rapports du Gouvernement et publiera les comptes rendus. Le Gouvernement sera monarchique et constitutionnel.

Le point le plus intéressant de tout ce projet, ce sont les idées de l'auteur sur la propriété. Elle n'est pas, selon lui, de droit naturel, elle n'est qu'une concession de l'Etat à telles conditions qu'il lui plaît d'imposer aux concessionnaires, comme de payer l'impôt, de n'en disposer que d'après telle ou telle forme voulue par la loi. « Il n'y a de propriétaire en un mot que le corps politique, tous les particuliers sont des concessionnaires » (p. 46). C'est le point de départ d'une théorie sur la distribution successive des biens par l'Etat, qui aura pour résultat l'égalité dans la possession. C'est en vertu du même principe que l'avortement ne sera pas puni par la loi. La population pour être heureuse ne doit pas être trop nombreuse.

L'intérêt de la Nation est mis au-dessus de tout : « Il faut que les citoyens ne perdent pas de vue qu'ils sont à leur patrie avant d'être à leurs parents. »

Ce plan, qui trahit une ignorance de la Pologne, offre une combinaison des idées de Rousseau et des conceptions utopiques d'une cité spartiate. Il cherche à réaliser une constitution de la noblesse, à créer une communauté de propriétaires fonciers égaux, en conservant toutes les traditions féodales et en les conciliant avec les institutions du nouvel État napoléonien. Il veut marier une République de propriétaires fonciers avec un État moderne monarchique, dont la force consiste dans son administration centralisée, sans lui donner précisément cette administration. Charmé par l'idée de l'omnipotence de l'État tel qu'il avait été réalisé par Napoléon, l'auteur, bien que républicain, voit dans cette idée la base de toute existence publique. Il ne tient aucun compte ni des véritables conditions de la vie polonaise, ni de l'époque à laquelle il écrit, il crée plutôt une vision fantastique qu'un plan réalisable.

II

Ce projet voulait légiférer pour la Pologne, en partant d'un principe absolument théorique. L'auteur cherchait à réaliser dans son plan un certain idéal qui devait être appliqué sur le terrain polonais. Tout autre devait être le point de départ d'un Polonais, Bielawski. Ce n'est pas *sub specie æternitatis* qu'il voulait travailler, mais cherchait une solution à des problèmes réels, existants en fait.

C'est dans ce sens que cet avocat et juge écrivait son « *Projet d'une Constitution pour la nation polonaise* » dédié à Napoléon.

On y voit une certaine influence des Droits de l'Homme, lorsqu'il parle des droits fondamentaux, pris dans la nature de l'homme; le tout est cependant adapté aux exigences modifiées de la vie polonaise.

La liberté individuelle, une justice équitable, l'égalité de toutes les religions d'Europe, la liberté de la parole et de la presse y sont assurées.

L'éducation nationale, sous la tutelle de la Commission et du Ministre de l'éducation, sera générale. Les enfants des paysans seront élevés dans les écoles paroissiales, il y aura en outre les écoles équestres où l'on enseignera toutes les sciences. L'armée sera recrutée par la conscription de tous les hommes de 18 à 36 ans ; il y aura une milice. Le temps du service militaire sera 6 ans.

Les revenus du Trésor, placés sous le contrôte du Ministre et de la Commission des finances, seront assurés par des impôts fonciers (le quart du revenu annuel), des impôts sur le capital, des impôts sur les cheminées (chez les paysans), et les revenus des biens nationaux. Bielawski s'occupe beaucoup de l'organisation de la police, qui devra non seulement maintenir l'ordre dans le pays, mais aussi s'occuper des routes et des voies publiques, des ponts, de la construction des maisons, des incendies. etc.

La nation polonaise se composera de trois classes d'hommes, de la noblesse, des bourgeois et des paysans. « L'intérêt et le bien publics unissent indissolublement ces trois classes en un corps politique unique, et un Etat unique tel que pour les trois il n'y aura qu'une seule patrie ». Les membres de la première classe seront égaux, ils auront le droit à toutes les fonctions de magistrats, de juges de la première et de seconde instance et éliront les députés à la Diète. Les mêmes droits appartiendront *mutatis mutandis* aux bourgeois. Quant aux paysans, ils ne seront pas dorénavant attachés à la glèbe, mais liés par un contrat. Le propriétaire de la terre devra conclure avec chacun des agriculteurs un contrat, en spécifiant le lot de terre, ainsi que les devoirs (corvées et redevances). L'agriculteur aura la propriété de tout ce qu'il n'aura pas reçu du propriétaire, mais de ce qu'il aura gagné par son travail. Il pourra contracter avec le propriétaire foncier l'engagement d'une emphiteose de 30 ans ou à perpétuité. Cette dernière classe n'aura pas de représentation normale, elle participera aux élections seulement dans le cas de l'élection d'une nouvelle dynastie. Biélawski veut indiquer un moyen de faire arriver les paysans à la propriété sans la prendre aux propriétaires actuels. Quant aux juifs, il pense que s'ils voulaient accepter les règles du sanhédrin de Paris et apprendre à lire et à écrire en polonais, ils seraient admis dans les villes dans la classe de bourgeois, dans la campagne dans celle des paysans[1].

La dynastie sera élue par la nation. Il y aura une monarchie héréditaire, le Roi prêtera serment à la Constitution. La Diète sera composée des représentants des deux premières classes. Les citoyens établis, nobles et bourgeois, se réuniront dans l'église de leur paroisse et nommeront les électeurs. Les électeurs iront élire dans le chef-lieu de leur district ou terre deux représentants, un pour les nobles et un pour les bourgeois. Pour être éligible, il faudra avoir 25 ans, avoir de l'instruction, avoir occupé une place publique, et n'avoir pas été traduit en justice. La Diète ordi-

1. Bielawski, 93-4.

naire, qui se réunira le 1er octobre de chaque année pour huit semaines et qui pourra être prolongée, sera renouvelée tous les deux ans. Les représentants pourront présenter les vœux de leurs pays respectifs. Le Gouvernement pourra en faire autant par un méssage à la Diète. Elle décrétera les lois à la majorité de 2/3, et lorsqu'il s'agira d'un changement dans la Constitution, à la majorité de 3/4 des voix; dans les affaires de moindre importance, il suffira d'une simple majorité. Le *liberum veto* et les confédérations seront annulés.

Le Roi, irresponsable et intangible, sera le chef suprême de l'armée, dirigera les affaires étrangères, nommera les sénateurs (deux dans chaque palatinat), les préfets des provinces et des palatinats, les évêques et les archevêques. Il représentera le pays au dehors, donnera la sanction aux lois et les promulguera; il aura aussi le droit de grâce.

Le Sénat se composera de deux parties : du Sénat conservateur qui veillera à l'application de la Constitution, et du Conseil d'Etat, qui donnera son opinon sur les traités, la manière d'exercer les droits, etc.

Bielawski s'occupe ensuite de l'organisation de la justice, qui devait, dans son projet, concilier l'ancienne organisation polonaise avec les exigences d'une justice égale pour tous sans exception. Il y joint également tous les tribunaux administratifs (de police, des finances, de l'éducation, des évêques, etc.)

Le projet de Bielawski, composé de 16 articles, qu'il faisait suivre d'un long commentaire quasi philosophique, était au fond un essai très spirituel pour adapter les anciennes mœurs et coutumes, ainsi que les réformes de la Constitution du 3 mai, aux nouvelles exigences d'une vie beaucoup plus démocratique et aux formes de l'Etat napoléonien. Toute l'organisation de la Diète et des ministères est ancienne, c'est celle de 1791. Le mode d'élection et le Sénat sont empruntés à la France. Le rôle attribué aux diverses classes sociales est le résultat des changements survenus dans les idées, celui de l'évolution subie par la nation polonaise.

Ce qui pouvait aussi compter pour une idée nouvelle c'était l'opinion sur la situation à faire aux paysans. La voix de Bie-

awski n'était pas cependant absolument isolée en ce qui concerne ce sujet, au contraire, comme nous l'avons vu auparavant, un changement commençait à être tenu pour nécessaire. On était même allé plus loin que lui. Surowiecki, dans son écrit « Remarques sur les serfs en Pologne et un Projet de leur délivrance [1] », avait élaboré un projet bien détaillé des réformes qui auraient abouti à affranchir tous les paysans et en former trois classes : 1) des agriculteurs héréditairement censitaires; 2) des agriculteurs propriétaires des terres qui auraient à remplir des corvées, définies une fois pour toujours par l'inventaire, et 3) des agriculteurs contractants qui s'engageraient pour trois ans à rester dans les biens du propriétaire, en payant un cens fixé ou en travaillant d'une manière définie dans ses biens. Il ne se bornait donc pas à affranchir les paysans, mais il voulait préciser leurs devoirs et augmenter leur bien-être, en proposant encore beaucoup d'autres mesures, particulièrement en vue d'augmenter leur instruction, de créer une sorte de coopératives et ainsi de suite.

III

Tous ces plans et projets devaient cependant rester absolument sans influence sur la Constitution qu'allait recevoir le Duché. Toute influence étrangère devait être absolument écartée, bien qu'en apparence (d'après l'article final de la Constitution [2]) Napoléon n'eût fait qu'approuver le statut qui lui était présenté par la Commission de Gouvernement. Cet article final a même fait dire à beaucoup d'historiens, jusqu'à nos jours, que Napoléon ne faisait qu'approuver la Constitution écrite par les Polonais.

1. Une bonne analyse de ce projet se trouve chez Rembowski, *Zzycia Konstytucyjnego*, 106-122.

2. Statut constitutionnel du duché de Varsovie, d'Angeberg, 470-481.

Par contre la tradition conservée dans les Mémoires, a toujours regardé cette Constitution comme l'œuvre absolument personnelle de Napoléon. Wybicki raconte [1], que les membres de la Commission s'étant présentés chez l'Empereur, celui-ci leur demanda : « Est-ce que vous avez quelque projet de votre Constitution, » Potocki commença à lire ce qu'on a brièvement préparé. Il ne lui permit pas de finir, en disant : « Aujourd'hui, il vous faut donner une autre Constitution représentative. » Ayant fait des reproches au sujet de la discorde et des tendances anarchiques, il termina en disant : « J'abolirai chez vous l'esclavage avant tout, et je vous donnerai une Constitution représentative sous le sceptre du roi de Saxe et de sa dynastie. » Il la dictait vite, en marchant dans sa chambre, et le duc de Bassano (Maret) le suivait à peine en écrivant presque sur son genou. Le prince de Talleyrand vint plus tard, Napoléon lui dit : « Tu as besoin de beaucoup de commodités, quant à moi, je finis presque une Constitution à donner au nouveau pays », et c'est ici qu'il répéta avec beaucoup de contentement : « J'ai aboli le servage immémorial en Pologne, c'est le laurier le plus cher de mes victoires. » Napoléon ne mit pas même une heure entière à dicter cette Constitution ; comme cela se conçoit pour une œuvre composée pendant une promenade, elle avait besoin d'être retouchée. Il recommanda donc au duc de Bassano de mettre de l'ordre dans sa rédaction ; celui-ci ne disait rien et faisait des révérences, nous autres nous suivions son exemple ; après l'avoir mis en ordre, il nous en donna un exemplaire et un autre au roi de Saxe. » C'est de cette façon qu'aurait été rédigée la Constitution d'après la tradition [2].

M. Rembowski, en analysant ces récits, ainsi, que ce que disent Bignon, Ernouf, Skarbek et M. Bonnefons, conclut que la Constitution du duché est une œuvre bien méditée et faite sur le modèle de la Constitution française de l'an VIII, mais pense que la scène décrite par Wybicki a très bien pu avoir lieu, car Napoléon aimait à imposer [3]. Nous ne pensons

1. Wybicki, 252.
2. Kozmian, II, 3, Ostrowski, 275.
3. Rembowski, *Zzycia Konstytucyjnego*, 41-42.

pas que l'hypothèse de Rembowski au sujet de la narration de Wybicki puisse être acceptée, c'est plutôt à la narration dernière qu'il faudra revenir, en y introduisant quelques rectifications.

On a objecté qu'il était impossible d'attribuer la paternité de la Constitution à Napoléon, car lui-même n'aurait pu dicter d'un coup un acte si complet et si bien médité dans ses détails qui ne pouvait être que l'œuvre d'un long travail. A cela il est facile d'opposer un récit très intéressant de Chaptal, témoin véridique et toujours sincère. « Un jour », raconte-t-il [1] : « le premier Consul me dit qu'il voulait former une école militaire à Fontainebleau et me fit connaître les principales dispositions de cet établissement. Il m'ordonna de rédiger le tout par articles et de le lui apporter le lendemain. Je passai la nuit au travail et je le lui portai à l'heure indiquée. Il me fit asseoir et me dicta pendant deux à trois heures un plan d'organisation en cinq cent dix-sept articles. Je crois que rien de plus parfait n'est jamais sorti de la tête d'un homme. » Il est vrai qu'une Constitution n'est pas la même chose qu'un programme d'organisation d'une école militaire, mais si l'on considère que dans cette Constitution toutes les institutions étaient depuis longtemps bien connues à l'esprit de l'Empereur, il a très bien pu la dicter lui-même.

C'est donc lui qui est l'auteur unique de la Constitution dite de Malmaison qu'il a donnée aux Suisses. La manière d'agir de 1801 ressemble à ce qu'il va faire en 1807 [2].

Arrivé à Dresde le 17, Napoléon devait quitter cette ville le 22. Ces cinq jours, il les passa à donner des audiences ou des réceptions, au milieu des fêtes, des bals et des amusements. Il trouva cependant le temps nécessaire pour achever l'organisation de la Pologne. Le 25 juillet, Chanycof écrivait au ministre Budberg [3] : « Le 19, les députés polonais furent présentés à l'Empereur, qui les fit asseoir à une table ronde, leur fit prendre à chacun une plume et leur dicta lui-même, en pré-

1. Chaptal, 353-4.

2. W. Oechsli, *Geschichte der Schweiz im XIX Jahrhundert*, 1903, I, 322-5.

3. *Sbornik*, t. 89, p. 74, n° 9.

sence du secrétaire d'Etat Maret, la Constitution qui va servir de base au nouveau Gouvernement, et leur fit signer sur-le-champ. Les Polonais, fort mécontents, lui observèrent entr'autres que la dénomination de Varsoviens qu'il les obligeait de prendre avait quelque chose d'exclusif et d'humiliant pour eux. Il leur répondit : Messieurs, j'ai fait pour vous plus que vous n'aviez droit d'attendre de moi ; c'est par égard pour les puissances voisines que j'ai voulu que vous prissiez cette dénomination. C'était l'intention de l'Empereur de Russie et je n'aurais pas été me brouiller pour un mot avec un souverain, dont je recherchais l'amitié. » Dans ce récit de la scène qui eût lieu entre Napoléon et les représentants de la Pologne fait sans doute d'après les bruits qui couraient alors, une seule chose semble absolument hors de doute. C'est que l'Empereur a dicté la Constitution ou les bases d'une Constitution.

Bourgoing, l'ambassadeur de France à Dresde, écrivait dans son rapport du 2 août : « Le Roi paraissait pencher pour attendre la ratification de la nouvelle Constitution avant de les (membres de la Commission) laisser partir ; mais ils ont observé eux-mêmes que cette ratification n'était qu'une formalité, sur laquelle on pouvait compter avec la plus grande certitude, d'autant que *la Constitution de leur pays avait été dictée par l'Empereur lui-même* ; que ce qui importait, c'était de ne pas prolonger l'état d'incertitude [1]... »

Alexandre disait un jour à Savary : « Le prince Scherbatow qui est aussi arrivé m'a dit qu'il s'était trouvé dans l'antichambre de l'Empereur lorsqu'il dictait la Constitution du duché de Varsovie et que tout cela avait été fini dans deux heures. Il a même eu la bonté de lui en parler et tout est très bien arrangé pour ce pays-là. [2]»

La Constitution avait été dictée par l'Empereur plutôt sous forme de projet (entworfen)[3], mais non pas sous sa forme définitive.

1. *Aff. Etr. Saxe, Corresp.*, 77, f° 43.
2. Savary à Napoléon. Saint-Pétersbourg, le 23 août 1807, *Sbornik*, t. 83, p. 28-9 n° 13.
3. Montgelas, p. 154.

D'après une relation, conservée dans les Mémoires de Lubienski, Napoléon avait fini de dicter son projet à une heure du matin. « C'est à moi, » dit Maret « de recopier et de mettre en ordre les idées de l'Empereur ; ça va me prendre le temps jusqu'à 5 heures du matin [1]. »

IV

C'était à Maret, « resté à Dresde pour régler quelques articles relatifs à la nouvelle organisation du Duché de Varsovie et... parti deux jours après l'Empereur [2] » qu'allait incomber la tâche de réaliser définitivement le projet de Napoléon, d'achever la Constitution et de formuler la loi d'après laquelle devait vivre le nouvel Etat polonais.

Une simple comparaison de cette Constitution polonaise avec celle de Westphalie et d'Espagne dont le système était l'œuvre de Maret, la parfaite consanguinité du système de ces œuvres [3], montrent avec d'autant plus d'évidence quel était le véritable auteur du *système* du Statut pour le Duché. Les bases furent dictées par l'Empereur, l'achèvement doit être attribué au Ministre secrétaire d'État.

Aux *Archives Nationales*, il y a deux exemplaires du Statut, deux projets [4]. Tous les deux sont écrits sur un papier épais, doré sur tranche et employé en général pour les décrets de l'Empereur (par exemple le décret de formation de l'armée polonaise). Ce sont un projet provisoire (*a*) et un projet définitif (*b*) qui devait être ensuite signé par l'Empereur. Le projet *a* se compose de 16 feuilles (les trois dernières sont en blanc). Le projet est écrit d'une main, l'article final d'une autre. A la fin on remarque les mots suivants : Donné au Palais royal de Dresde, le... juillet 1807.

Le « Statut constitutionnel du Duché de Varsovie » (tel

1. Lubienski, 190.
2. Chanycof à Budberg le 28, VII 1807. *Sbornik* t. 89, p. 78, n° 11.
3. Kutrzeba *Bull. de l'Ac.*, 1906, p. 87-92.
4. A. F., IV, 1692.

était le titre du projet *a*) se composait au début de 86 articles, ensuite on ajouta l'article 5 après l'article 4, le 39e après le 37e et le 82e après le 79e. C'est ainsi que furent composés les 89 articles de la Constitution.

On avait introduit les changements suivants : dans l'art. 6 du projet *a* (7 de la Constitution) on avait ajouté : « Le vice-roi est révocable à volonté », ces mots furent biffés dans la suite.

L'article 7 (8) se composait de trois parties, les 2e et 3e renfermaient le passage suivant : « Dans ce cas, les Ministres réunis en conseil statuent sur toutes les affaires relatives à la portion d'autorité que le Roi ne s'est pas réservée.

Leurs délibérations sont prises à la majorité absolue des voix. » Ces phrases furent remplacées par la suivante : « Dans ce cas les affaires des différents ministères sont discutées dans ce Conseil pour être présentées à l'approbation du Roi. » La troisième partie fut rayée et on mit en marge : « Expliquer ici que cette majorité n'oblige jamais le Roi. »

Dans l'article 9 (10) on a remplacé 5 000 000 par « sept millions » et dans l'article 10 (11) on a ajouté devant « un Ministre secrétaire d'Etat » les mots « il y a. »

Une note qui suit l'article 13 (14) dit : « Mettre que le Conseil d'Etat n'a que voix consultative. »

L'article 17 (18) disait au commencement : « Lorsque le Roi exerce personnellement son autorité ou lorsqu'il l'a déléguée à un vice-roi, les avis, décisions, projets de lois, décrets et règlements discutés en Conseil d'État sont soumis à l'approbation du Roi ou à celle du vice-Roi. » Ensuite on a biffé le commencement jusqu'au mot : avis, et on l'a remplacé par le mot « Les » ; on a de même rayé les mots : « ou à celle du vice-Roi. »

L'article 31 (32), dans la première partie renfermait au début ce qui suit : « Lorsque le Sénat a refusé sa sanction à une loi, le Roi peut également et dans tous les cas nommer six nouveaux sénateurs, savoir trois palatins et trois castellans choisis dans trois départements différents et renvoyer ensuite la loi au Sénat. » Ensuite on a remplacé le mot « six » par le mot « de » et on a rayé tout le paragraphe

depuis « savoir » jusqu'à « différents. » On trouve en marge une note : « Rédiger l'article de manière à ce que le Roi puisse les nommer en tel nombre qu'il lui plaira. »

On lit en marge après l'article 37 (38) : « On a oublié de mettre que le Maréchal président les Nonces est nommé par le Roi. »

Dans l'article 88 on a remplacé l'an 1807 par 1809.

Toutes les notes en marge sont écrites de la même main que le projet lui-même (celle d'Etienne sans doute)[1]; elles avaient précédé tous les changements qu'on a introduits ensuite dans le texte. Etienne avait donc écrit le projet *a* et avait fait des notes. Maret ensuite, en le lisant, corrigeait le manuscrit, il a écrit tous les articles ajoutés, ainsi que les notes des articles 7, 30, 33 et 54, qui recommandaient de changer l'ordre des articles, et l'article 39 (écrit au commencement au crayon et ensuite à l'encre). Maret tenait généralement compte, en corrigeant, des notes de son prédécesseur.

Le projet *b*, composé de 12 feuilles dont trois en blanc, est une copie du premier avec les changements introduits par Maret. Ce projet fut composé dans la Chancellerie d'Etat. Celui qui le copiait, oublia d'ajouter dans l'article 11 les mots « il y a », cette correction fut faite par Etienne.

Le principe fondamental de la Constitution consistait en la suprématie du pouvoir ducal sur les pouvoirs locaux et la souveraineté de la Nation (la Diète). Tous les changements introduits dans le texte ne tendaient qu'au même but, celui de limiter l'autonomie des pouvoirs du pays au profit de la couronne, ou autrement dit du pouvoir central. Ils affirment avec d'autant plus de force le caractère essentiellement conservateur au point de vue politique et centralisateur de la nouvelle Constitution, œuvre très logique dans son ensemble et ses détails.

Le projet étant prêt, Napoléon le signa le 22 juillet. Le jour même il quitta Dresde. Le 23 la Commission se réunit chez Maret qui lui donna lecture du texte de la Constitution en ré-

1. Voir Ernouf, 243.

pondant à toutes les observations que firent les membres, qu'il était trop tard pour modifier le texte, ce dernier ayant été dejà signé par l'Empereur. La Commission, de cette façon, fut obligée de l'accepter telle quelle [1]. L'original du Statut, signé par l'Empereur, Maret et les membres de la Commission, fût remit au roi de Saxe [2]. La partie de la Pologne organisée sous le nom de duché de Varsovie recevait ainsi une forme politique absolument nouvelle, imposée par le vainqueur de ses ennemis. Il n'était tenu aucun compte de la volonté de de ses représentants officiels, ni des revendications de ses habitants [3].

V

La situation internationale du Duché fût réglée dans une convention conclue entre la France et le roi de Saxe le 22 juillet [4]. C'était un acte complémentaire du traité de Tilsit, acte d'après lequel la propriété du Duché était acquise au roi de Saxe. Le Duché devait être cédé par les Commissaires français aux Commissaires du Roi; toute intervention des autorités françaises devait cesser à partir du jour de la cession définitive. Le Duché devait être régi désormais selon son Statut. En assurant en apparence une souveraineté complète au Roi dans le Duché, Napoléon le plaçait sous sa dépendance. Toutes les donations faites par l'Empereur devaient être irrévocables, toutes les créances du roi de Prusse devaient demeurer réservées à l'Empereur; c'était là une ingérence dans le droit de propriété du nouveau Souverain. Le Roi accepterait « l'offre faite par Sa Majesté l'Empereur Napoléon de lais-

1. Le compte rendu de la séance du 23 publié par M. Konic. 370. Voir Gutakowski, *Przegl. polski*, 1884, t. 74, p. 95.

2. L'original, écrit par la même main que le projet *a*, sur parchemin, est à Dresde.

3. La solution du problème que nous donnons est la seule possible, vu l'état actuel des sources. Cependant on découvrira peut-être encore d'autres projets du statut à Dresde ?, et on devra peut être alors changer d'hypothèse.

4. Clercq, II, 225-7.

ser dans le duché de Varsovie 30.000 Français pour en faire respecter les frontières jusqu'à ce que le nouveau gouvernement soit pleinement établi et l'armée complètement organisée. La solde, » disait-on, « restera à la charge de la France. » C'était la mise du Duché sous une tutelle militaire qui devait être d'autant plus marquée que la France seule devait avoir le droit d'entretenir un Résident à Varsovie tant que Napoléon allait le juger convenable. C'était une atteinte à la personnalité politique du nouvel État. Le Duché étant en effet uni avec la Saxe par une union personnelle, ces deux Etats pouvaient compter dans les relations internationales pour une unité et tout résident à Varsovie était alors superflu, ou bien chacun des deux États pouvait être représenté séparement au dehors; dans ce cas tous les États pourraient être représentés auprès du Gouvernement de Varsovie. En vérité, les deux États comptaient pour une unité politique au point de vue des rapports internationaux et le rôle du Résident, insuffisamment défini, était de surveiller le Gouvernement. C'était là une ingérence de la France dans les droits politiques du nouveau Souverain.

Passons à la Constitution elle-même. Les droits personnels étaient très limités. La seule liberté, fortement accentuée dans le Statut, était l'égalité (civile) de tous les citoyens devant la loi. Le Statut proclamait dans l'article 4, devenu célèbre, que « l'esclavage est aboli », et assurait aux paysans la protection des tribunaux. C'était le point principal de la nouvelle Constitution, Napoléon le concevait ainsi et le proclamait devant l'Europe entière. « L'esclavage est aboli dans un vaste pays où depuis longtemps la religion et la politique l'avaient condammé sans avoir pu le détruire. Ce bienfait est un résultat de la guerre; il a été aussi rapide, il est aussi étendu que les victoires dont il est le fruit... L'anarchie dans ce pays avait été remplacée par l'oppression, et l'oppression y est détruite par un Code où le génie du législateur s'est mis en harmonie avec le caractère du peuple qu'il crée, » écrivait le *Journal de l'Empire*[1]. Les publicistes de cette

1. *Journal de l'Empire*, 6 août 1807, « Considérations politiques sur le

époque, polonais [1] et étrangers [2], soulignaient d'un commun accord la grande importance de cet article.

Le principe d'égalité fortement affirmé dans le Statut était cependant en contradiction avec un autre principe, contenu dans la Constitution, celui du maintien des anciennes classes (États) et de la conservation des privilèges de la noblesse dans les diétines, composées seulement des nobles et dans la députation particulière de la noblesse à la Diète. La religion catholique était proclamée religion d'Etat, mais l'exercice de tous les cultes était autorisé librement et en public. En outre la Constitution proclamait la liberté individuelle, la langue polonaise était reconnue comme officielle, les citoyens du Duché étaient seuls admis à y remplir toutes les fonctions publiques.

La liberté de la presse, demandée sans cesse par le parti radical, et tant d'autres ne furent point accordées.

La Diète générale ou Parlement du Duché fût composée de deux Chambres : le Sénat et la Chambre des Nonces. Le Sénat devait comprendre six évêques, six palatins et six castellans, et par ses dénominations rappeler le passé de la République, bien qu'en somme il ne ressemblât pas au Sénat d'autrefois. Les sénateurs devaient être nommés à vie par le Roi ; le Sénat devait être présidé par un de ses membres nommé à cet effet. La Chambre des Nonces fut composée de 60 nonces, nommés par les diétines à raison d'un nonce par district et de 40 députés des communes, le territoire du Duché étant divisé en 40 assemblées communales, dont huit pour Varsovie. Les membres de la seconde Chambre devaient être élus pour neuf ans et renouvelés par tiers tous les trois ans. La seconde Chambre devait être présidée par un Maréchal, choisi dans son sein et nommé par le Roi.

statut constitutionnel du Grand Duché de Varsovie, octroyé par Napoléon à Dresde le 22 juillet 1807. »

1. Kollontay, p. 203-4. Les réflexions sur l'acte de la Confédération générale du 28 juin 1812 (Mysli nad aktem konfederacji jeneralnej d. 28° czerwca 1812. Deputowanego na sejm z gminy 5 miasta Warszawy), p. 23 et suiv.

2. *Tisons d'Hercule*, I, 1, p. 107 et suiv. « Les Polonais et leur Constitution de l'an 1807. »

Le droit d'élection dans les diétines devait appartenir à chaque noble qui jouissait de ses droits à l'âge de 21 ans, le droit d'éligibilité à l'âge de 24 ans. Les assemblées communales devaient se composer de tous les propriétaires non nobles (y compris les paysans), des fabricants et chefs d'ateliers, des marchands ayant un fonds de boutique équivalent à un capital de 10 000 florins, des curés et vicaires, des artistes ou citoyens distingués par leurs talents ou connaissances ou par leurs services rendus au commerce et aux arts, des sous-officiers et soldats en activité de service ou en retraite ayant obtenu des décorations, et des officiers. Il devait exister une distinction entre les différentes classes (États), mais au fond, puisque la Chambre des Nonces, une fois élue, ne se divisait plus selon les ordres, le droit d'élection était bien libéral. La noblesse était favorisée, mais dans la Chambre ses représentants ne se distinguaient plus de ceux des autres classes de la nation.

Par contre la compétence de la Diète et sa durée devaient être très limitées. Elle devait être convoquée tous les deux ans à Varsovie et la session ne devait pas durer plus de quinze jours. Ses attributions consistaient dans la discussion des lois, des impositions ou lois de finances et autres relatives aux changements à apporter à la législation civile, criminelle ou au système monétaire (article 21). L'initiative des lois appartenait exclusivement au Roi. La liberté de la parole à la Chambre était très entravée. Elle devait nommer au scrutin secret trois Commissions, celle des finances, de la législation civile et de la législation criminelle. La Commission devait recevoir communication, de la part du Conseil d'Etat, du projet des lois à discuter. Ses membres seuls avaient le droit de porter la parole pour ou contre le projet de loi. « Aucun autre membre ne peut prendre la parole sur le sujet de loi. » Après la discussion, la Chambre devait délibérer au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

La loi, débattue à la Chambre des Nonces, devait être soumise à la sanction du Sénat. Le Sénat pouvait refuser sa sanction, s'il voyait une atteinte portée par la seconde Chambre à la Constitution; si la loi n'avait pas été adoptée par la

majorité des voix, s'il jugeait cette loi contraire à la sûreté de l'Etat ou aux dispositions du Statut. Dans le premier cas le Roi pouvait renvoyer la loi à la seconde Chambre avec injonction de procéder avec régularité. Si les mêmes désordres venaient à se renouveler, la Chambre devrait être par cela même dissoute et le Roi devrait ordonner de nouvelles élections. En cas de dissolution de la seconde Chambre, la loi de finances était prorogée pour une année et les lois civiles et criminelles continuaient à être appliquées.

En cas de refus du Sénat, le Roi pouvait nommer de nouveaux sénateurs (six palatins et six castellans) et renvoyer ensuite la loi au Sénat. « Lorsque le Sénat a donné son approbation à une loi ou que le Roi, nonobstant les motifs de la délibération du Sénat, en a ordonné la promulgation, ce projet est déclaré loi et immédiatement obligatoire. » Le pouvoir législatif proprement dit appartenait à la Chambre des Nonces, celle-ci était cependant dans les mains du Conseil d'État, la sanction était remise au Sénat et au Roi, élevé lui-même au-dessus du Sénat. La suprématie de la Couronne était ainsi fortement assurée.

Le Gouvernement résidait dans la personne du Roi, la couronne ducale étant héréditaire dans la maison de Saxe, selon l'ordre de succession établi dans cette maison. Le Roi exerce le pouvoir exécutif, il a l'initiative des lois, il convoque, proroge et ajourne la Diète, il convoque les diétines et les assemblées communales, préside les séances du Sénat, lorsqu'il le juge convenable, nomme un vice-roi ou, en cas contraire, un président du Conseil des Ministres, les affaires des différents ministères étant discutées dans le Conseil pour être présentées à l'approbation du Roi ; il est le chef de tous les ordres civils et militaires, précédemment existants en Pologne et maintenus ; il a enfin le droit de faire grâce.

Les Ministres (de la justice, de l'intérieur et des cultes, de la guerre, des finances et du trésor, de la police, le ministre secrétaire d'État) devaient travailler chacun séparément avec le vice-roi. Si le vice-roi n'était pas nommé, ils se réunissaient en Conseil des Ministres.

Le Conseil d'État, institution française, était implanté

dans le Duché. Il devait se composer des Ministres, sous la présidence du Roi, du vice-roi ou du Président nommé par le Roi; quatre maîtres des requêtes étaient attachés au Conseil d'Etat. Il discute, rédige et arrête les projets de loi ou les règlements d'administration publique proposés par chaque Ministre pour son département, arrange les conflits de juridiction entre les corps administratifs et les corps judiciaires, assure le service du contentieux de l'administration et de la mise en jugement des agents de l'administration publique, fait fonction de Cour de cassation. Toutes les décisions du Conseil devaient être soumises à l'approbation du Roi. Les membres du Conseil étaient les « membres nés de la Chambre des Nonces. » Ils y avaient « séance et voix délibérative ». Ils avaient le droit de parler à la Chambre, mais uniquement en faveur du projet arrêté au Conseil.

Le projet arrêté par le Conseil devait être communiqué à la Commission de la Chambre par le Ministre compétent et les maîtres des requêtes; en cas d'observations, la Commission devait se réunir chez le Ministre, les maîtres des requêtes étaient admis à ces conférences. Si la Commission persistait dans ses observations, le Ministre en faisait rapport au président du Conseil d'Etat et le Conseil pouvait admettre la Commission à discuter dans son sein les dispositions à modifier.

Le pays fut divisé en six diocèses (un archevêché et cinq évêchés) et en six départements. Le territoire reçut une organisation absolument française introduite en Pologne même sans changement de noms. Les départements furent administrés par les préfets, les districts par les sous-préfets, les municipalités par les maires ou présidents. Tous ces fonctionnaires, ainsi que les membres des conseils des affaires de contentieux, auprès des préfets, furent nommés par le Roi. Le Gouvernement autonome fut aussi emprunté en France : les membres du Conseil général du département (16 à 24 membres) du Conseil de district (9 à 12), furent nommés par le Roi sur une liste double des candidats, présentés par les diétines de districts. Les membres des Conseils municipaux (composés de 10 membres pour 2 500 habitants et au-dessous, de 20 pour 2 500 à 5 000 habitants, et de 30 pour les villes dont la popula-

tion excède 5 000 habitants) furent nommés de la même façon sur une liste présentée par les assemblées communales.

On introduisit le Code Napoléon comme loi civile du Duché. La procédure en matière civile et criminelle devait être publique. Il y eût un juge de paix par district, un tribunal civil de première instance par département, une cour de justice criminelle par deux départements. Il y eût en outre une seule Cour d'appel pour tout le Duché et une Cour de cassation (Conseil d'Etat). Les juges de paix furent nommés par le Roi d'après une triple liste de candidats, présentés par les diétines de districts et renouvelables par tiers tous les deux ans. Les juges des tribunaux de première instance, des cours criminelles et de la Cour d'appel furent nommés à vie. L'ordre judiciaire est proclamé indépendant ; la Constitution prévoit cependant le cas de destitution d'un juge. Tous les jugements étaient rendus au nom du Roi.

La force armée de la nation devrait être composée de 30.000 hommes, non compris la garde nationale. Le Roi pouvait appeler en Saxe une partie des troupes du duché en les faisant remplacer par un nombre égal de Saxons. Rien ne devrait être changé à l'état des troupes jusqu'à ce que la Diète ait statué à cet égard.

L'article 86 proclamait que « le présent statut constitutionnel sera complété par des règlements, émanés du roi et discutés dans son Conseil d'État. »

VI

Ce qu'il y avait de caractéristique dans cette Constitution, calquée sur celle de la France et composée de 89 articles et XII titres [1] que nous avons brièvement analysée, c'était l'établissement d'un pouvoir solide presque autocratique,

1. Titre I. Tit. II, *Du gouvernement*. — Tit. III, *Des Ministres et du Conseil d'État. Les Ministres sont responsables.* — Tit. IV, *De la Diète générale.* — Tit. V, *Du Sénat.* — Tit. VI, *De la Chambre des Nonces.* — Tit. VII, *Des diétines et Assemblées communales.* — Tit. VIII, *Division du*

fortement monarchique, avec les apparences d'un régime parlementaire. Le pouvoir du Roi était placé au-dessus de tous les droits de la nation, c'était le seul pouvoir ayant des garanties réelles : la possibilité de remplacer les armées polonaises par des troupes saxonnes, de changer la Constitution par des règlements. Une centralisation excessive, la dépendance complète du gouvernement central du duché de la personne du Roi, devaient entraîner un retard considérable dans l'expédition des affaires et priver les ministres de toute initiative. La Constitution était en outre bien aristocratique : le sénat tout entier était pris dans le clergé et la noblesse ; cette dernière avait la majorité dans la Chambre des Nonces. « Mais cette proportion qui ailleurs eût été choquante, n'avait rien que de censé et d'équitable dans une contrée où quelques grandes villes pouvaient seules fournir un contingent de population active et laborieuse comparable au tiers Etat de 1789, et où le peuple des campagnes était resté jusqu'alors dans un avilissement de servitude, » Bignon essaye de justifier ainsi cet état des choses[1]. La Constitution consacrait enfin la division de la nation en deux catégories.

La liberté de la parole, très limitée au Parlement, l'était également dans la vie publique. On rompait toute liaison avec le passé, en imposant le droit français, le Code Napoléon. On évitait de prononcer le nom de Pologne et de Polonais pour ne pas troubler la « tranquilité des Etats voisins » : Napoléon parlait de ses « engagements envers les peuples de Varsovie et de la Grande Pologne » qu'il considérait comme remplis par cette Constitution de Dresde.

La Constitution avait toutefois l'avantage de rendre aux Polonais leur nationalité, leur langue et l'exercice de leurs droits politiques. En consacrant l'abolition de l'esclavage et l'égalité des citoyens devant la loi, en imposant même un nouveau Code, on préparait la rupture définitive des barrières qui séparaient les diverses classes sociales et on hâtait ainsi

territoire et administration. — Tit. IX, *Ordre judiciaire.* — Tit. X, *De la force armée.* — Tit. XI, *Dispositions générales.* — Tit. XII, *Dispositions transitoires.*

1. Bignon, *Souvenirs*, 22.

la marche du progrès. Au milieu de l'atmosphère silencieuse des gouvernements absolus, la Diète de Varsovie devenait une véritable tribune, et les changements opérés en Pologne obligeaient les autocrates à entrer dans la voie des réformes (l'édit sur les paysans en Prusse fut une conséquence du nouvel ordre des choses à Varsovie).

Napoléon reprenait l'œuvre de régénération nationale, interrompue depuis 1792, mais le Statut, adapté aux nécessités nouvelles, ne rappelait aucunement la constitution du 3 mai 1791. Il était plutôt imprégné de l'esprit des constitutions de l'empire, tout en conservant l'extérieur de l'ancienne Constitution polonaise. Napoléon ne tenait compte ni des conditions locales ni des traditions nationales, il transportait en Pologne les institutions du régime moderne, une monarchie semi-autocratique avec des concessions apparentes à une nation, habituée depuis des siècles à une autonomie nationale.

Dans son «Exposé de la situation de l'Empire français en 1806 et 1807» présenté le 24 août 1807 au Corps législatif, Napoléon caractérisait ainsi son œuvre : « La portion de la Pologne qui avait mérité notre reconnaissance », disait-il, « a acquis son indépendance et recouvré ses droits. Une Constitution sage et libérale remplace son anarchie constitutionnelle. Cette généreuse noblesse qui, de son propre mouvement, a marché au-devant de son législateur, pour rendre la liberté à ses compatriotes a acquis de nouveaux titres à l'estime de l'Europe. Trois millions d'hommes sont redevenus libres et ont retrouvé une patrie ; cet article seul de ses lois nouvelles place la Constitution de Pologne sous la garantie de tout ce qui professe en Europe des idées libérales et des sentiments élevés[1] ».

VII

La Commission, en quittant Varsovie, laissait le pays sous l'empire d'une vive émotion. On était inquiet et mécontent à

1. *Corresp. de Nap.*, XV, 675, n° 13.063, voir H. Fisher *Studie in napoleonic statesmanship germany* Oxford 1903, 149 et suiv.

Varsovie ; la nouvelle des arrangements de Tilsit y était arrivé jetant le découragement dans tous les cœurs. Le Directoire, faisant par intérim les fonctions de Gouvernement, crût nécessaire de publier une proclamation, qui était empreinte de résignation et d'une certaine tristesse. « Citoyens, écrivait Lubienski, dans une lettre ouverte du 18 juillet, « vous avez fait tout ce que l'amour de la patrie, l'honneur et l'exemple de vos ancêtres exigeaient de vous : vous avez levé toutes les difficultés ; vous n'avez point hésité à sacrifier votre vie, vos biens et les biens les plus sacrés de la nature pour le bonheur de la patrie et pour obtenir de nouveau le nom polonais. Un seul mot de S. M. l'Empereur des Français vous a tous armés, son vaste génie vous assure la victoire ; par votre fermeté toutes vos entreprises seront couronnées de succès ; méprisez tous les faux bruits que répandent les ennemis invétérés de votre patrie, la grandeur d'âme de Napoléon est votre égide ». Et un peu plus loin : « Ayons en lui une confiance sans bornes, c'est le seul moyen qui puisse nous assurer sa bienveillance »[1]. C'est là le seul mot que Lubienski trouve à dire à ses concitoyens pour les ranimer. Tout le monde s'affligeait vivement de la perte de Bialystok, de Varmie, de la cession de la basse Vistule et de l'incertitude dans laquelle on était au sujet du sort de quelques districts du département de Bromberg ; on voyait dans les distributions de biens aux généraux français une dissipation des richesses du pays ; on envisageait avec effroi l'état du trésor. Le Directoire partageait les sentiments et le mécontentement de la population ; c'est à cause de cela qu'il avait lancé cette proclamation[2].

Cet état d'esprit n'avait pas changé. L'inquiétude, le manque de nouvelles ne cessaient pas de harceler tout le monde, Lubienski envoyait à Dresde l'un après l'autre des rapports dans lesquels il communiquait à la commission tout ce qui se passait à Varsovie. Il signalait le mécontentement de la population et celui de l'armée. « Nous prions Dieu », disait-il, « qu'une nouvelle quelconque arrive pour apporter un peu de

1. *Gazeta Warszawska* 1807, 22 juil., n° 90.
2. Rapport de Vincent du 22 juillet 1807. *Aff. Etr. Pologne Corresp.*, 324, f° 208-9.

consolation[1]. » La Commission elle-même était peu contente, la Constitution ne l'avait point satisfaite. De nouvelles combinaisons politiques commençaient à naître, des rumeurs s'élevaient, l'opinion internationale elle-même s'intéressait aux bruits qui couraient[2].

La Commission dût cependant publier les résultats de la paix et la Constitution nouvelle. Une lettre du 22 juillet, insérée dans la proclamation du Directoire du 28 juillet, contient sous une forme imposée par les circonstances, un jugement très juste sur la nouvelle organisation de la Pologne. « Bien que renfermée dans des bornes plus étroites qu'autrefois » dit cette lettre, « le gouvernement de notre patrie sera déclaré et garanti constitutionnel, libre et indépendant. Il sera exclusivement et pleinement exercé par les nationaux et le souverain qui doit régner sur nous, adoré lui-même à cause de ses vertus, est de la dynastie de Saxe, de cette illustre maison qui nous a donné des rois, dont la mémoire nous est encore chère. Notre langue maternelle, conservée dans toute sa pureté, sera, à l'abri de la décadence qui la menaçait, une protection tutélaire, qui embrassera toutes les classes des citoyens, des lois dictées par la sagesse, des traités de commerce, conclus avec les puissances voisines et auxquels rien ne pourra porter atteinte, seront les garants immuables du bonheur du peuple et de la prospérité générale Notre armée, dont la bravoure réfléchie a fait tant d'honneur à la nation, sera maintenue et conservera sa nouvelle Constitution[3] ».

Ces nouvelles produisirent une vive sensation. L'assentiment de la majorité était gagné. On retrouvait avec plaisir des dénominations qui rappelaient les institutions anciennes et en même temps une amélioration du système qui prévient l'anarchie « si habituelle autrefois ». On craignait une réunion pure et simple à la Saxe, cette crainte s'étant évanouie, le mécontentement se dispersa également. Si l'on se consolait difficilement de ne trouver nulle part le nom de Pologne, en revanche on espérait obtenir des emplois publics. Une Consti-

1. Askenazy, *Poniatowski*, 284-285.
2. Annexes n° 23.
3. Angeberg, 485-7.

tution séparée, l'espérance que les frontières s'étendraient, tout cela faisait qu'on ne voyait dans l'état établi qu'un régime provisoire. Au bout d'un mois, comme rien n'était encore fixé, l'inquiétude gagna de nouveau toutes les classes de la société, et on ajoutait foi à chaque nouvelle qui arrivait.

Le bruit ayant couru que le tsar avait publié une proclamation dans laquelle il affirmait sa bienveillance à l'égard des Polonais, cette proclamation, « que personne ne peut dire avoir lue et que tout le monde répète », devint un nouveau sujet d'inquiétude. L'article 4 était le point saillant de la Constitution. La grande masse (la petite noblesse, les bourgeois) n'avait rien contre cette innovation ; le peuple l'avait acceptée « avec plaisir, mais sans bouleversement ». C'était une mesure trop conforme aux exigences du siècle pour qu'on osa se prononcer contre elle, « mais elle jetait une secrète inquiétude parmi les grands propriétaires [1] ».

« Les grandes familles », écrivait Davout, « voient d'un mauvais œil la mesure adoptée par V. M. pour créer un peuple en Pologne ; elles comprennent que, du moment que ce peuple existera, leur influence devra nécessairement diminuer ». C'était le côté politique de l'affaire ; le côté fondamental, le côté économique du changement devait éveiller d'autant plus de mécontentement chez les grands féodaux. D'après une note envoyée à l'Empereur, ces hommes étaient les « protecteurs de la féodalité et du servage, qu'ils regardent comme la base de leur considération et de leur fortune [2] ». Leur puissance résidait bien en effet dans cette institution, ils devaient donc être contre tout changement et contre la Constitution.

On s'aperçut bientôt, qu' « on cherchait à égarer les esprits sur l'article de la Constitution qui abolissait l'esclavage », et que, « même chez le prince Poniatowski, on parlait hautement à cet égard. » Les membres du Gouvernement et le ministre Breza furent engagés à éclairer l'opinion ; ils ne firent rien cependant : c'est alors que le résident envoya ses « Réflexions sur le statut constitutionnel du grand Duché

1. Rapports de Vincent du 29 juillet. *Aff. Etr. Pologne Corresp.*, 324 ; f° 219-20 ; du 31 juil., *ibid.*, 224-5 ; du 21 août, *ibid.*, 236-7 : Dembowski, I, 355.
2. *Corresp. de Davout*, II, 22, n° 337 ; 79, n° 390.

de Varsovie » aux rédacteurs des journaux polonais et français. Seul le journal français l'inséra et il fallut « employer l'autorité pour le faire mettre dans les autres[1] ». On essayait de persuader au lecteur que « le vœu de la noblesse, éclairée sur ses véritables intérêts, appelait depuis longtemps l'abolition du servage », que « depuis longtemps la noblesse plus judicieuse que la loi, tempérait elle-même la rigueur d'un pouvoir dont elle condamnait l'arbitraire », et que c'est ainsi qu'on allait au-devant du désir universel[2].

La Commission de Gouvernement qui allait, d'après les ordres du Roi, exercer encore provisoirement le pouvoir, pendant un certain temps, voulait revenir le plus tôt possible de Dresde à Varsovie.[3] Mais à son retour elle ne se mit pas directement à l'œuvre. L'opposition aux dispositions de la Constitution, l'apathie, due à la courte durée future du pouvoir, le manque d'énergie dont ses membres, propriétaires pour la plupart de biens en Autriche et en Russie, faisaient preuve, et surtout le sentiment d'une complète dépendance de Dresde, entravaient tous les actes de la Commission. Le Gouvernement « ne veut rien faire sans consulter le ministre du roi de Saxe, et il ne reçoit aucune réponse. » On ne se dépêchait jamais à Dresde. « Jusqu'ici, ils paraissent n'avoir reçu d'autres ordres, écrivait Davout le 22 septembre, que celui de ne point publier la Constitution, et il a fallu que d'autorité le résident la fît imprimer dans les journaux du pays[4]. » Il y avait là-dessus une certaine malveillance de la Commission, mais aussi et surtout le résultat d'un manque de vitalité.

1. *Corresp. de Davout*, II, 74, n° 389. *Gazette de Varsovie* du 26 VIII, 1807.

2. L'opposition de la noblesse en Pologne n'était pas si forte, qu'ailleurs, par exemple dans le Grand-Duché de Berg (Schmidt, 183, 187-9, 192-5).

3. Rapports de Bourgoing du 30 juillet 1807. *Aff. Etr. Saxe Corresp.*, 77, f° 41, du 2 août, *ib.* f° 43.

4. *Corresp. de Davout*, II, 49, n° 373 ; 56, n° 378. Rüther commet une grave erreur, en disant que le Gouvernement n'a point fait publier la Constitution. Un gouvernement normal étant institué, elle fut publiée séparément et envoyée dans les communes et en même temps insérée dans le *Bull. des Lois* (Dziennik praw) au commencement du 1er volume.

VIII

Dans une proclamation du 24 juillet, Frédéric-Guillaume dégagea ses sujets du pays cédé par le traité de Tilsit du serment prêté. Le 17 septembre, Daru remit à Berlin au roi de Saxe son nouvel Etat. Le 1er octobre, Berthier écrivait à Napoléon : « J'ai l'honneur de rendre compte à V. M. que M. l'Intendant général de la Grande Armée, en conséquence des ordres et pleins pouvoirs qui lui avaient été donnés, a fait, le 17 septembre, la remise du duché de Varsovie, dont M. le comte de Gutakowski, commissaire de S. M. le roi de Saxe, a pris possession au nom de son souverain[1]. »

Le premier acte des rapports directs entre Napoléon et la Pologne était terminé.

1. Angeberg, 485. *Arch. Nat.*, A. F., IV, 1687, dos. Pologne, nº 62.

ANNEXES

I

MÉMOIRES

1. — Observations sur le rétablissement de la Pologne et les différentes dispositions des Polonais à cet égard, conformément à la Domination sous laquelle ils vivent actuellement. Berlin au commencement du mois de Novembre 1806; *par un ancien employé du Bureau des Affaires Étrangères de Pologne.*

L'époque présente est la plus favorable à ce rétablissement.

S'il y eut jamais époque favorable au rétablissement de la Pologne, c'est bien celle où Napoléon l'invincible, ayant anéanti la monarchie prussienne, paralysé pour longtemps celle de l'Autriche et menaçant la Russie, peu satisfaite des humiliations déjà éprouvées, d'un sort pareil à celui de ces deux puissances, est à même de dicter des lois à toutes les trois. En rendant l'existence à une nation bonne et brave, à une nation dont des milliers d'individus ont versé courageusement leur sang sous les drapeaux de la France, tandis que le reste, gémissant depuis nombre d'années dans l'oppression, n'attend sa délivrance et son salut que par ce grand héros, il ajouterait sans contredit à sa gloire, si celle-ci était susceptible d'augmentation.

Il peut seul mettre fin aux coalitions éternelles contre la France.

Mais le rétablissement de la Pologne pouvant seul assurer une paix solide à la France et par là à l'Europe, il trouvera certainement conforme aux impulsions de son cœur, d'accorder ce bienfait au genre humain, si longtemps en deuil. Oui, ce n'est qu'en établissant entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, en créant au centre même de leurs dilapidations, une puissance réunie d'intérêts politiques et commerciaux avec la France, une puissance alliée avec elle et protégée par le bras et le génie de son Empereur, qu'il sera possible de faire échouer, dès leur naissance, toutes ces coalitions éternelles du Nord, qui quoique toujours désastreuses pour les souverains qui y ont pris part, n'ont laissé toutefois de coûter des flots de sang à la nation française.

Étendue à donner à la Pologne.

La Pologne rétablie dans son intégrité primitive telle qu'elle exista avant le partage de 1772, ne rentrerait à la vérité que dans une propriété ancienne, acquise par la valeur de ses armées. Formidables ainsi derechef aux souverains qui furent jadis leurs tributaires, les Polonais soumis depuis, plutôt par la trahison et l'appât de leur or, qu'ils n'ont été réduits par leurs soldats, ne le seraient pas moins, quoique dans des bornes plus rétrécies, pourvu que le Régénérateur de la Pologne voulut lui faire rendre entr'autres provinces cette portion de pays jusqu'à la mer Baltique, connue sous le nom de Prusse orientale et occidentale, les villes de Dantzig, Thorn, Elbing et Kœnigsberg y compris, telle qu'elle a appartenu aux Polonais sous le règne de Casimir IV le Jagiellonien (*sic*).

Libre navigation sur la Vistule et le Niémen essentielle pour le commerce de la Pologne et avantages qu'en retirerait la France.

En coupant par cette restitution toute communication directe entre la Prusse et la Russie, établissant par là même, du côté du Nord, une barrière respectable contre les tentatives ambitieuses

de la Russie, qui de puissance asiatique que lui a assignée sa position géographique, tourne toujours ses vues d'agrandissement du côté de l'Europe, la France procurerait à la Pologne, sur la Vistule et le Niémen des débouchés faciles à ses riches productions en chanvre, goudron, bois de construction, blés etc., et retirerait pour elle-même le principal avantage de ce commerce en ayant ces articles de la première main.

Importance de la ville de Dantzig pour le dit commerce. Les principaux malheurs de la Pologne peuvent être attribués particulièrement à son refus de céder cette ville en propriété au Roi de Prusse.

Il n'y a personne qui ignore jusqu'à quel point la libre navigation sur la Vistule éprouva d'entraves depuis le partage de 1772, par la quantité de bureaux de douanes et de péages qu'y établirent les Prussiens, et quant à la ville de Dantzig, sa possession fut toujours envisagée de part et d'autre pour si importante au commerce respectif des deux États, que c'est à la négative de la Pologne de la céder en toute propriété à la Prusse, et à l'obstination de Frédéric-Guillaume II à l'obtenir du Roi et des États de la République assemblés en diète, en reconnaissance de l'alliance qu'il venait de conclure avec eux en 1790 qu'on doit attribuer particulièrement tous les malheurs ultérieurs de la Pologne.

Le Cabinet de Berlin, piqué au vif de ce refus, s'en vengea bientôt après, en refusant à son tour et à l'occasion de la guerre déclarée en 1792 par la Russie à la Pologne, de remplir les engagements pris avec cette dernière moyennant le dit traité d'alliance. Les Polonais, restés ainsi seuls en lutte avec un ennemi puissant, y succombèrent, tandis que la Prusse négocia sous mains avec l'Impératrice Catherine II le démembrement de la Pologne. La diminution des revenus de l'État qui en fut la suite, nécessita la réduction d'une partie de l'armée polonaise, de là le mécontentement de celle-ci, l'insurrection malheureuse de 1794 et enfin le partage total de 1795.

Souverain, généraux et alliances désirables à la Pologne.

Mais si les avantages du commerce augmentent la richesse d'une nation et lui procurent les moyens d'avoir une armée nombreuse,

cette même armée, au lieu de la défendre lui devient à charge, si elle n'est organisée et commandée par des chefs habiles. La Nation polonaise, quoique rétablie par la puissance de l'Empereur des Français, mais éloignée par sa position locale de son Protecteur, toujours entourée de voisins qui ne cesseraient de convoiter la proie qu'ils auraient été obligés de restituer, succomberait, malgré son esprit militaire, derechef aux efforts réunis de ses ennemis, si dans les premiers moments de sa régénération, elle était abandonnée à soi-même et à ses propres forces. Pour obvier aux dangers de cette position isolée et faible, les Polonais doivent non seulement souhaiter ardemment que Napoléon le Grand leur accorde un Roi choisi dans sa propre famille, ainsi que des généraux qui, ayant appris sous lui l'art de la guerre, soient à même de ramener la Nation sur le chemin de ses anciennes victoires, mais Elle doit obtenir aussi son assentiment, à ce qu'Elle puisse accéder à la Confédération générale de Rhin. L'Electeur de Saxe, l'allié naturel de la Pologne, serait le chaînon de sa réunion avec la France. Protégée de cette manière au Nord contre les agressions de la Prusse et de la Russie, servant elle-même, comme on l'a vu, à déranger tout projet de nouvelles coalitions contre son créateur, il ne lui faudrait plus qu'un appui pour ses provinces méridionales.

La Pologne a aussi besoin d'alliés voisins du côté du Midi. Les Turcs dans leur désorganisation actuelle ne sont pas en état d'en remplir les engagements vis-à-vis de la Pologne et encore moins de faire tête aux Russes.

Si l'ordre et la tranquillité pouvaient jamais être rétablies en Turquie, la Porte Ottomane, qui fut jadis l'alliée perpétuelle de la Pologne et qui est redevenue celle de la France, remplirait parfaitement encore pour l'avenir cette place. Mais comment espérer qu'une puissance dont toutes les démarches dévoilent la faiblesse de son gouvernement, qu'une puissance dont tout le corps politique est gangrené et déjà à l'agonie, puisse jamais offrir quelque espoir de guérison. Sans l'existence de la Pologne, il est certain que la politique et la magnanimité de Napoléon doivent lui faire désirer de maintenir l'intégrité et l'indépendance de la Turquie. Sa puissance est à même de retarder la dissolution de l'Empire du Crois-

sant, mais à moins d'y tenir sans cesse une armée nombreuse, composée de ses propres troupes, la chute de cet Etat, tôt ou tard, paraît immanquable. Des Pachas entreprenants continueront à en détacher des provinces entières ; ils se feront la guerre réciproquement, les plus faibles se mettront tantôt sous la protection de la Russie, tantôt sous celle de l'Autriche, qui la leur accorderont pour un temps et finiront par incorporer successivement ces petits Etats au reste de leur monarchie. Alors la Pologne, ouvrage de la France, privée de tout soutien au Midi, redeviendra l'esclave de sa plus cruelle ennemie, la Russie.

Nouvelle répartition des états de la Turquie Européenne.

Il n'y a donc, à ce qu'il semble, qu'un partage total des Etats que le Grand-Turc possède en Europe, un partage combiné à temps par la France et dirigé par elle dans les circonstances actuelles si favorables, qui puisse mettre fin aux troubles de ce malheureux pays, sans déranger l'équilibre de l'Europe orientale, dès que la Pologne serait rétablie. Ce plan goûté, offrirait les arrangements suivants. Une portion de la Bessarabie avec la forteresse de Bender donnée à la Pologne, procurerait à celle-ci avec le temps une navigation sûre vers la mer Noire pour les riches productions de la Volhynie, de la Podolie et de l'Ukraïne. L'Autriche obtiendrait des indemnités pour la restitution des deux Galicies.

Établissement pour un Prince français dans la Turquie Européenne. La France devient par là maîtresse absolue de la Méditerranée: la Pologne et les Rois d'Italie et de Naples obtiennent par là un allié.

Le reste de la Turquie Européenne offrirait non seulement un moyen d'agrandissement le long de l'Adriatique au Royaume d'Italie, mais des fertiles et belles provinces de l'ancienne Grèce il y aurait encore de quoi former un Etat séparé pour un Prince français. Indépendamment des avantages incalculables que retireraient par ce partage le commerce du Levant et la Marine en général de la France, qui moyennant cette suite d'Etats alliés deviendrait maîtresse de la Méditerranée, la Pologne et le nouveau Roi de Grèce, quoique séparés par les Etats de la Maison d'Autriche et par ceux des Princes de Valachie et de Moldavie, seraient non

seulement à même de s'entraider réciproquement en cas d'attaque de la part de ceux-ci, mais aussi de faire une diversion très essentielle en faveur du Roi d'Italie, si cette même maison d'Autriche songeait un jour à troubler son repos. Même à l'égard de la Russie, des Princes français assis sur les Trônes de Varsovie et de Constantinople seraient en état de donner plus d'inquiétudes à cette puissance que ne lui en a donné jusqu'ici toute la monarchie des Turcs. Débarrassé ainsi des alarmes continuelles que doivent donner au Grand Seigneur les troubles et les révoltes de ses provinces européennes, il pourrait employer toutes ses forces à soumettre les Beys de l'Egypte et à rétablir la subordination, du moins dans une partie de ses Etats.

Moyens à employer pour effectuer le rétablissement de la Pologne.

Le génie et la puissance de Napoléon lui indiqueront facilement le moyen d'exécuter le projet du rétablissement de la Pologne. Si les Puissances qui se sont attribué ces provinces ont le bon esprit de se prêter à cette restitution par la voie des négociations, l'exemple du passé peut leur faire espérer que la magnanimité du Vainqueur ne les laissera pas sans quelque dédommagement.

Dispositions des Polonais y relatives.

Mais s'il était forcé de les y contraindre, ses troupes seront reçues à bras ouverts en Pologne et il suffira d'une seule de ses proclamations adressée à la Nation Polonaise pour la ranger sous ses aigles victorieux (*sic*), afin de dégager les liens de celui de la Sarmatie, qui, reluisant alors d'une nouvelle blancheur, dirigera son vol rapide des bords de la Warta jusqu'à ceux de la Dzwina.

Ceux situés sous la domination Prussienne seront les premiers à prendre les armes. Leurs griefs contre la Prusse, suite de l'oppression du Gouvernement prussien.

De tous les Polonais qui seront les plus prompts dans ce cas à courir aux armes, ce seront ceux qui se trouvent sous la domination prussienne. Car, à l'exception de quelque peu d'habitants des Palatinats de Posen et de Kalisz où la Prusse eut toujours ses partisans, tous les autres ne se rappellent qu'avec un désir ardent de

vengeance de la manière traîtreuse (*sic*) avec laquelle cette Puissance, après les avoir excités depuis 1788 jusqu'à 1791 contre la Russie, après avoir conclu avec eux une alliance des plus sacrées, après les avoir brouillés enfin au point avec Catherine II que celle-ci leur déclara la guerre en 1792, comme on l'a déjà observé, se refusa non seulement à les assister, mais fût même la première à proposer les deux partages de 1793 et 1795. Le Gouvernement prussien, au lieu de faire oublier sa conduite frauduleuse à ces mêmes Polonais, sur lesquels il exerce actuellement sa domination, non par droit de conquête, mais par leur trop grande crédulité dans ses fausses promesses; au lieu d'effacer ce souvenir par une administration bienfaisante, employe au contraire tous les moyens imaginables pour la rendre odieuse. Le Roi est par lui-même un très bon Prince, mais il a accordé toute sa confiance, pour les affaires intérieures de son pays, à un particulier qui s'est déclaré l'ennemi des Polonais, parce qu'ils n'ont pas voulu ramper devant lui. La direction immédiate de la Prusse polonaise a été donnée, outre cela, à deux ministres qui la gouvernent de loin avec un pouvoir vraiment dictatorial et qui, sans s'informer sur les lieux des besoins des habitants, tournent toute leur attention, non à captiver au Roi le cœur ulcéré de ces malheureux vassaux, mais uniquement à sucer leur sang pour remplir les coffres de l'État. C'est par une politique aussi mal entendue que révoltante, que le Gouvernement prussien a ôté aux Polonais leurs lois et leurs usages, a privé une grande partie des citoyens de leurs terres, leur fait administrer la justice dans une langue que la plupart ne comprennent pas, vise à la détruire parmi eux et a déclaré par le fait tout Polonais incapable d'occuper un emploi dans le propre Pays qui le vit naître. Les seuls avantages dont il y jouit, c'est que la justice, quoique infiniment lente, y est administrée avec plus d'équité qu'autrefois et que l'agriculture y a gagné!

Les Polonais qui se trouvent sous la domination autrichienne ne sont guère plus heureux. Petits avantages dont y jouissent les Polonais.

La situation de Galiciens n'est guère plus heureuse. Ils sont accablés d'impôts exorbitants dont le nombre augmente chaque jour, sans compter les recrutements continuels qui, enlevant au-delà de toute proportion avec la population, de bras indispensables à la

culture des terres, ont rendu ce pays extrêmement pauvre. Mais une certaine classe des citoyens est admise aux emplois publics; la religion catholique y est plus respectée qu'en Prusse, ses ministres et les propriétaires des terres royales ont conservé (*sic*) la plus grande partie de leurs biens; la justice est rendue au Galicien du moins, en langue latine, qui est assez commune parmi les Polonais, enfin l'empereur d'Autriche cherche à s'attacher les seigneurs polonais en les distinguant à sa cour. Aussi trouve-t-on quantité de magnats polonais établis à Vienne, tandis qu'on n'en trouve aucun à Berlin. Tout cela pris ensemble fait que la totalité des Galiciens, et surtout les nobles, portent plus patiemment leurs chaînes, ne désirant pas moins une occasion favorable pour s'en dégager.

Les Polonais qui se trouvent sous la domination russe s'aperçoivent le moins qu'ils n'ont plus leur propre patrie. Pourquoi?

Les Polonais qui, en changeant de souverain par le partage de leur Patrie, s'aperçoivent le moins pour le moment de ce changement, ce sont ceux sans contredit qui se trouvent dans le cordon russe et surtout depuis l'avènement au trône des deux Empereurs derniers. A l'exception du gouverneur militaire de la Province, qui est un Russe de naissance, tous les autres emplois civils sont occupés par des Polonais et tout est resté sur le même pied comme du temps des Rois. Culte, propriétés, langue, d'elle-même si approchante à celle de Russes, usages jusqu'aux diétines, où les nobles ont le droit d'élire leurs propres magistrats, tout rappelle au Polonais, sous cette domination, l'image de son ancien Gouvernement. Il n'y a que le faible en procès avec le riche qui est exposé à toutes les chicanes de la judicature.

Moyens qui ont été proposés à l'empereur Alexandre pour flatter l'amour national des Polonais et s'assurer par là davantage de leur fidélité.

Mais du reste, c'est cette conservation de l'ancien ordre des choses qui rendra le Polonais demeurant dans le cordon Russe moins prompt que celui qui se trouve en Prusse ou en Autriche à prendre les armes pour la cause commune, surtout si l'empereur Alexandre, pour s'attacher davantage les Polonais, suivait actuellement le conseil qui lui avait été déjà donné l'année dernière, c'est-à-dir

d'ajouter à ses autres titres celui de Roi de Pologne ou de le faire prendre à son frère le Grand-duc Constantin en lui cédant les ci-devant provinces polonaises.

Comment il est possible de faire remuer tous les Polonais, même ceux du cordon russe.

Sous deux seuls rapports il serait toutefois facile de faire remuer les Polonais en Russie. L'un en appuyant sur la réflexion de tout homme, qui porte ses idées au delà du présent, savoir : que dans une Monarchie telle que la Russie, aussi sujette aux grandes Révolutions, il n'est guère à compter sur de longs règnes de souverains et par là encore moins sur une conservation permanente de prérogatives dont y jouissent actuellement les Polonais ; l'autre, si Napoléon le Grand, faisant reparaître tout à coup en Pologne à côté du général Dabrowski, le généralissime Kosciuszko, qui a pour lui l'opinion publique, déclarait lui-même au plus tôt aux Polonais qu'il veut leur donner pour souverain son propre frère et leur laisser autant que possible la même forme de gouvernement établie par la Constitution du 3 mai 1791 et qui fut assermentée et sanctionnée par la Nation entière dans ses diétines provinciales. Cette Constitution à laquelle le Polonais est si fortement attaché et pour la conservation de laquelle il a versé son sang, a été calquée par feu le Roi de Pologne, d'après la Constitution française de 1789. Elle portait entr'autres que le trône serait héréditaire en Pologne, elle y appelait, après la mort de Stanislas Auguste, l'époux éventuel de la fille de l'Électeur régnant de Saxe, que les patriotes appellent jusqu'aujourd'hui l'*Infante de Pologne*; elle donnait à la Nation, représentée aux Diètes générales par ses députés, le pouvoir législatif et au Roi tout le pouvoir exécutif, rendant ses ministres responsables de tout empiètement de sa part aux lois fondamentales du Royaume. Ce n'est donc qu'en répandant des proclamations pareilles de l'empereur Napoléon, en faisant circuler dans tout le pays des invitations de Kosciuszko, adressées aux anciens militaires polonais, et d'autres du comte Stanislas Nalerez Malachowski, Maréchal de la Diète constitutionnelle de 1791, adressées aux Nonces de cette même Diète, qu'on peut être sûr d'avance que toute la Pologne, même celle qui se trouve sous la domination russe, courra aux armes pour mourir ou recouvrer son

ancienne existence. Sans cela il est à prévoir que la plupart des Polonais habitant dans le cordon russe préfèreront d'attendre tranquillement le résultat des événements et des efforts de leurs compatriotes dans les provinces prussiennes.

CONCLUSION

C'est là l'exposition fidèle des dispositions plus ou moins fortes que l'Empereur Napoléon trouvera parmi les Polonais, s'il veut avoir la magnanimité de rétablir leur Patrie. Mais si sa volonté en avait résolue différemment, pour lors il n'est d'autre espoir surtout pour ceux qui gémissent sous la domination prussienne, sinon dans sa haute protection pour qu'à l'appui de celle-ci ils puissent rentrer dans la possession de leurs terres et être admis, du moins dans leur pays natal, aux emplois publics.

(*Arch. Nat.*, A. F. IV, 1687, dos. Pologne, N. 9)

2. — Sommaires et bases.

Copie envoyée le 22 novembre 1806 à Maret par Thadée Mostowski.

1. Analogie frappante des races slavonnes avec la nation française : existence d'un attachement réel et réciproque et par conséquent facilité d'une alliance durable à l'avenir.

2. Les Allemands entièrement différents, opposés de caractère, de mœurs, d'intérêts, ne peuvent jamais être amis sincères de la France. La Russie, gouvernée par des princes allemands, agit sous leur influence quoique d'une manière opposée aux vœux de ses peuples, en grande partie slavons.

3. L'établissement d'une paix générale et solide à l'avenir sur le continent européen semble donc exiger outre : *a*) la division de l'Allemagne en principautés indépendantes et fédérées sous la protection de la France, ayant chacune un gouvernement mitigé, afin que l'ambition de quelque souverain n'y soit point assez puissante pour troubler la tranquillité commune ; *b*) l'émancipation des diverses races slavonnes de sous l'ancienne ou récente domination des Teutons ; *c*) le rétablissement de la Pologne en puissance librement, mais fortement constituée, qui soit en état de tenir en bride l'Orient et qui, faisant partie de la grande fédération, soit alliée et protégée de la France.

4. A cet effet, la Pologne ne saurait avoir un Roi allemand ni polonais, mais il lui faut nécessairement un Prince français : il faut de plus, tendre à confondre désormais autant que possible, ses intérêts et pour ainsi dire à l'identifier avec la France.

5. La Pologne ayant, dans ces derniers temps, perdu ses constitutions et ses lois et s'étant trouvée soumise à trois régimes

différents, est par là même susceptible dans ce moment de recevoir, avec quelques modifications, les constitutions, la forme de gouvernement et les lois françaises, déjà assez rapprochées en principe de la Constitution polonaise du 3 mai 1791.

6. Une Diète ou assemblée nationale décréterait donc à la fois: *a*) l'hérédité de la couronne dans la famille d'un Prince français ; *b*) une Constitution et des lois calquées sur le mode français (*) ; *c*) les individus des deux nations auraient également droit de cité chez l'une comme chez l'autre ; *d*) alliance, liberté de commerce, d'échanges, de translation de l'un à l'autre pays sans nulles entraves ; *e*) enseignement de la langue française, conjointement avec la nationale dans toutes les écoles primaires de Pologne (on pourrait aussi faire enseigner le polonais dans quelques lycées français) ; *f*) enseignement militaire pareil et des corps d'au moins 10 à 20.000 hommes échangés de deux en deux ans de l'un à l'autre pays, etc.

7. Mais pour qu'au moyen de ces arrangements un Prince français souverain de la Pologne put régner sur un pays d'une assiette solide, dont la position géographique fut forte par elle-même, il semble qu'il serait nécessaire de l'étendre jusqu'à ses limites naturelles, qui sont : l'Oder à l'Occident, la Baltique au Nord la Dwína et le Dniepr à l'Orient, la mer Noire et les Crapaks (*sic*) au Midi.

(*) La Pologne étant un pays essentiellement et uniquement agricole on commencerait par établir que tout homme pourrait désormais y acquérir une propriété foncière et que tout homme devenu propriétaire devenait, par cela même, libre et citoyen ; ce qui déjà contribuerait puissamment à l'abolition du servage des paysans. Si d'ailleurs on craignait de prononcer cette abolition sur-le-champ, on pourrait lui assigner un terme de trois années, afin que tout propriétaire eut à prendre des arrangements avec ses vassaux durant cet intervalle, passé lequel tout paysan serait libre de sa personne et de se transplanter à volonté.

Une maladie qui me met entre les mains des chirurgiens me retenant ici, je prends la liberté d'invoquer la bienveillance que

Votre Excellence a daigné me témoigner, en faveur de M. Batowski, porteur de la présente, Polonais, membre distingué de la Diète constitutionnelle de 1791 et Ministre résident de Pologne en Courlande, établi depuis plusieurs années en France et marié avec une Française. S.E. le Ministre de la Police générale lui a donné une lettre pour S. E. M. le Maréchal du Palais et il mérite toute confiance de la part du Gouvernement auquel il est à même de donner des renseignements exacts en Pologne sur les hommes et sur les choses. Propriétaire moi-même en France et en Pologne, il m'est pénible d'avoir été dans la nécessité de tarder à me rendre de suite à l'invitation que M. le Ministre de la Police m'avait faite également de partir sur-le-champ pour le quartier général de Sa Majesté, surtout dans un moment où, par penchant comme par conviction, j'eusse vivement désiré coopérer, autant qu'il serait en moi, à confondre désormais l'existence et les intérêts de la Pologne dans ceux de la France. En attendant, appelé par le dit Ministre à lui soumettre quelques idées sur ma patrie, je l'ai fait et, j'ose croire, qu'elles ne seraient pas désavouées par la majeure et saine partie des Polonais. C'est pourquoi je prends la liberté d'en envoyer copie à Votre Excellence, trop heureux si elles pouvaient obtenir l'approbation du héros réparateur qui rend la vie aux nations.

Je prie, etc.

(*Arch. Nat.*, A. F., IV, 1692, dos. 2, n° 51.)

3. — Mémoires de Wybicki (1806 ou 1807)[1].

a). Observations sur les ressources pécuniaires de la Pologne

Quelques observations relatives aux ressources pécuniaires de la Pologne.

Biens Nationaux.

Il n'y a aujourd'hui aucun pays en Europe qui ait tant de ressources pécuniaires dans les biens nationaux que la Pologne. Leur valeur monte à des milliards. En voici le détail :

1) Les domaines des Rois qui faisaient une partie directe de leurs revenus, appelés en polonais *dobra stolowe* (biens de la table).

2) Les biens ecclésiastiques, qui tous ont été sécularisés.

3) Les starosties — elles ont été converties au profit du fisc.

4) Le grand fief de la couronne, c'est-à-dire le Grand-Duché de Courlande et de Semigalle.

5) Les terres et même des provinces entières qui appartenaient au fisc du Gouvernement, c'est-à-dire :

a) Le pays des cosaques de Zaporow (!) sur le Borysthène, dont la Pologne n'a jamais cédé la possession ;

b) Les terres dont nos usurpateurs ont récompensé la lâcheté de leurs favoris ;

c) Les terres des Polonais traîtres confisquées par le tribunal du dernier Gouvernement de Pologne.

La régie de ces biens publics n'est pas admissible dans tous les rapports, mais un système de finances bien entendu en conseille

1 Wybicki, 219.

la vente à l'enchère. Par cette opération seule, la Pologne constituée dans un gouvernement stable et vigoureux, assurant à chacun sa propriété, deviendrait, j'ose le dire, comme par enchantement, riche, peuplée, etc. Voici quelques détails sur cette opération économique :

1° La publication d'une telle vente dans l'Europe entière ;

2° La liberté d'une telle acquisition accordée à tout homme, de quelqu'état et de quelque religion qu'il soit ;

3° Une même famille ne pourrait en acheter que pour la somme de 4 millions de florins de Pologne (N. B. un florin de Pologne vaut douze sols de France) au maximum et pour six cents florins au minimum ;

4° L'acheteur verserait sur-le-champ le quart du prix convenu dans le Trésor public ; le reste de la dette est hypothéquée par privilège sur l'acquisition entière, à l'intérêt de quatre pour cent, payable sans aucune réclamation au Trésor ;

5° Il faudrait excepter de cette vente les forêts qui fournissent du bois de construction et de quelques forêts destinées aux parcs et aux chasses du Roi, etc.

Tels sont les points principaux de l'opération en question.

Voici les avantages qui en résulteraient pour le pays :

la Pologne dépeuplée gagnerait en population ;

la Pologne s'enrichirait ;

la culture des terres, entre les mains de tant de propriétaires florirait ;

les manufactures et les fabriques s'établiraient ;

les sommes versées dans le Trésor mettraient le Gouvernement en état de pourvoir aux avances nécessaires pour la formation de l'armée, la construction des forts, l'établissement des arsenaux, des grandes routes et autres.

Enfin les sommes versées dans le Trésor public pourraient être employées par exemple : *cent millions de florins de Pologne à former une banque royale, auxquels cent millions en papier pourraient être ajoutés*, assurés sur les biens nationaux. Un tel établissement serait d'une utilité incalculable.

Tels sont les idées que j'ose présenter à S. M. l'Empereur et Roi. Si elles sont agréées, je prendrai la liberté de mettre au pied de son trône quelques détails relatifs au local. J'en ai quelques con-

naissances, parce que j'ai servi ma malheureuse patrie au delà de trente ans, tantôt comme fonctionnaire public, tantôt comme Nonce à la Diète de mon Palatinat et représentant des villes.

Le célèbre Zamoyski, chargé par la Nation de la confection du Code civil, m'appela auprès de lui pour le seconder dans ses travaux.

b). Observations géographiques sur la Pologne

Quelques observations sur la Pologne
en cas qu'il plût à Napoléon le Grand de la rétablir.

Étendue.

On ne parle pas ici des limites de la Pologne sous la race des Piastes, lorsqu'elle possédait encore la Silésie, la Lusace, etc. La Pologne, sous la race des Jagellons s'étendait depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire. La partie orientale de la Bessarabie, depuis connue sous le nom de Tartarie de Budziak, située entre l'embouchure du Dniepr, du Dniestr et du Bog, ainsi que la ville d'Oczakow qui appartenait à la Pologne. Ses Rois, conjointement avec les Ducs de Lithuanie établirent dans ces contrées des colonies : les Tartares n'eurent d'abord que la permission d'y faire paître leurs bestiaux. Lorsque Bajazet mit le siège devant Constantinople Vladislas Jagellon, Roi de Pologne, cédant aux vives instances de l'empereur d'Orient envoya par mer des vaisseaux chargés de blé. Ce n'est que sous Sigismond Ier que les Tartares, appuyés des Turcs, commencèrent à empiéter sur ce territoire de Bessarabie. Les Russes le leur ont enlevé depuis peu. Mais les Polonais ne se sont jamais désistés, par aucun acte public, de leurs droits sur une possession aussi précieuse.

On ignore l'intention de S. M. I. et R. quant à la prolongation du Royaume de Pologne de ce côté-là, mais il est d'un intérêt majeur, pour tous les rapports politiques et commerciaux, de réintégrer la Pologne dans cette possession. On y gagnerait Oczakow, Kinburn, Cherson, Odessa, etc.

Sur la Baltique, la Pologne a eu le port de Dantzig depuis 1457, dont le roi de Prusse s'est emparé en 1793. En Livonie elle

possédait Riga et Revel, deux ports très importants, depuis 1561. Elles nous furent enlevées par les Russes en 1721. Outre ces deux ports, nous en avons eu encore un dans le voisinage de Memel, c'est-à-dire celui de Polanga, qui, depuis Jean Casimir, est abandonné, mais qui, rétabli, pourrait être d'une très grande utilité pour le pays.

Du côté de l'Orient les frontières de la Pologne s'étendaient au delà du Borysthène ou Dniepr, vers Moskow. Les Palatinats de Smolensk, Siewierz, Czernichow et la riche Ukraïne furent occupés par la Russie en 1686. Quant à la ville de Kiow, elle n'était donnée que pour deux ans en gage aux Russes, ils en sont restés maîtres jusqu'à présent. On ignore l'intention de S. M. quant aux limites de ce côté-là mais le Dniepr ou le Borysthène paraît y former la limite naturelle.

Du côté de l'Occident la Pologne se prolongeait également vers la Baltique, par la possession de la Poméranie qui lui fut successivement enlevée par la Prusse. Telle était la position physique de la Pologne qui, avec le sol le plus fertile, ses fleuves navigables et les rives des deux mers, était l'Egypte de l'Europe. Il ne lui manquait qu'un Gouvernement stable pour tenir la balance du Nord et être d'un grand poids dans celle du Midi. Aussi la politique de la France visait, de temps immémoriaux, à procurer à la Pologne une Constitution vigoureuse et à s'unir avec elle.

Sans le caractère léger de Valois devenu Roi de Pologne, l'intérêt commun de ces deux Nations eût été cimenté. Louis XIV fit des propositions avantageuses à Jean Sobieski relativement à l'union des deux peuples. Louis XV suivait le même plan. La famille de Conti fut proposée plus d'une fois pour occuper le trône de Pologne. Mais il était réservé à Napoléon le Grand de rétablir et de donner une Constitution politique à la Pologne et de l'unir d'un intérêt commun avec la France.

Il a fallu des siècles pour nous désorganiser et une réunion bizarre de trois puissances divisées d'intérêts pour consommer l'ouvrage de notre destruction. Un moment suffit dans les hautes conceptions de Napoléon pour faire renaître la Pologne. Lui seul confond ses ennemis et peut la remettre à sa place politique, que la nature lui a assignée.

Arch. Nat. A.F., IV, 1687, dos. Pologne, Nos 7-8.)

4. — Mémoire de Zayonchek.

Varsovie, janvier 1807.

Si Sa Majesté l'Empereur et Roi désire être mieux servi qu'Elle ne l'a été jusqu'à ce moment, il faut que l'administration du pays soit concentrée et ce n'est qu'alors qu'elle aura cette énergie qui lui est nécessaire pour l'exécution des ordres de Sa Majesté.

La manière dont les choses vont maintenant est pitoyable, les autorités se croisent, tout le monde veut gouverner, personne ne veut obéir; c'est un vrai cahos (*sic*). Il est temps de porter remède à cette confusion, dont les suites seraient nuisibles non seulement au pays, mais même au service de Sa Majesté.

Je présente à cet effet un projet; s'il n'est pas parfait, j'ose du moins affirmer que mes intentions ont été pures et que je n'avais en vue que le bien de mon pays et celui de l'armée à qui nous allons devoir notre régénération.

Zaïonczek,

Membre de la Chambre de Varsovie et Directeur G[al] des Postes.

Afin de donner plus de vigueur à l'administration de la Pologne reconquise, Sa Majesté l'Empereur des Français et Roi d'Italie ordonne ce qu'il suit :

Article premier. — Il y aura un Gouvernement Central siégeant à Varsovie sous la dénomination de *Conseil Souverain Provisoire.*

Art. 2. — Ce Conseil sera composé d'un Président, d'un Vice-Président, de 4 Chefs de Division et de 8 membres.

Art. 3. — Le Conseil Souverain Provisoire aura une autorité suprême sur tous les pays appartenant anciennement à la Pologne et qui sont maintenant occupés par les armées françaises.

Art. 4. — Toutes les chambres d'administration des départements, ainsi que toutes les magistratures inférieures du pays, devront obéissance aux ordres du Conseil Souverain Provisoire, qui en cas de contravention, aura le pouvoir de les suspendre et même de les casser.

Art. 5. — Les attributions du Conseil Souverain Provisoire seront les mêmes que la représentation nationale de la Pologne avait dans toute la plénitude de ses pouvoirs, et embrassera (!) toutes les parties de l'administration, excepté le commandement de l'armée.

Art. 6. — Le Conseil Souverain Provisoire sera partagé en 4 divisions, savoir :

1° Division de l'Intérieur.

2° Division des Finances.

3° Division de la Guerre.

4° Division de la Police.

Art. 7. — Chaque division sera subdivisée en sections, savoir :

La division de l'Intérieur comprendra :

L'approvisionnement de l'armée et du pays ;

L'entretien des routes ;

L'inspection des bâtiments appartenant à l'État.

La division des Finances comprendra :

Les impôts directs et indirects ;

Les domaines et les forêts ;

La comptabilité et les caisses ;

La division de la Police comprendra :

La police de la capitale et des provinces ;

L'inspection des prisons ;

La division de la Guerre comprendra :

Le recrutement, l'habillement et l'armement des troupes :

Le logement des troupes et les étapes ;

Les hôpitaux militaires.

Art. 8. — Chaque division sera composée d'un chef de division et de 2 membres du Conseil, qui partageront entre eux les différentes sections de leur ressort.

Art. 9. — Outre le Président et le Vice-Président, les seuls

chefs de division auront une voix décisive dans les délibérations du Conseil, les autres membres n'auront qu'une voix représentative.

Art. 10 — Chaque Chambre d'administration, chaque Commission d'ordre, chaque Municipalité, seront organisées sur le modèle du Conseil Souverain Provisoire, avec cette restriction que les Commissions d'ordre et les Municipalités n'auront qu'un Président.

Art. 11. — Le Conseil Souverain Provisoire est autorisé d'organiser sans délai toutes les magistratures, qui lui sont subordonnées, sur le mode prescrit par l'article 10.

Art. 12. — Sa Majesté l'Empereur des Français et Roi d'Italie a nommé et nomme les personnes ci-dessous désignées pour siéger au Conseil Souverain Provisoire.

Président : Malachowski, Maréchal de la Diète.

Vice-Président : Kolontay, Vice-Chancelier de la Couronne.

Chef de Division de l'Intérieur : Dzialynski.

Chef de Division des Finances : Gutakowski, Grand Chambellan.

Chef de Division de la Police : Potocki, Maréchal de la Lithuanie.

Chef de Division de la Guerre : Un Français ou le Prince Poniatowski.

Membres du Conseil Souverain :

Soltyk, Grand-officier de la Couronne.

Breza, Nonce.

Sobolewski, Staroste de Varsovie.

Ossolinski, Staroste de Drohiczyn.

Luszczewski, Nonce.

Gurzynski, Général.

Bielinski, de la Chambre de Kalisz.

Dembowski, de la Chambre de Varsovie.

Art. 13. — Le présent Décret sera exécuté dans les 24 heures à Varsovie et dans 8 jours dans toute l'étendue de la Pologne reconquise.

(*Arch. Nat.* A. F. IV. 1692, dos. 2, N°s 112-113.)

5. — Mémoire de Stan Potocki (?).

Varsovie, Janvier, 1807.

La chute du gouvernement prussien a brisé les liens qui unissaient toutes les magistratures et concentraient tous les pouvoirs. Celles dont on a conservé les anciens membres, ne sauraient répondre aux vues bienfaisantes de S. M. I. et R. pour la Nation polonaise, à laquelle ces membres sont étrangers. Celles où ce choix a subi un changement, ont été nécessairement entrainées dans une espèce de désordre, d'inorganisation. Chacune de ces magistratures en ayant adopté une plus ou moins rapprochée de l'ancienne, toutes ont perdu cet ensemble si nécessaire au maintien de la chose publique. De là vient leur marche inégale et ce conflit d'autorité qui les rend sujettes à de fréquentes collisions.

De plus toutes ces magistratures n'étaient investies sous l'ancien régime, et n'avaient besoin de l'être, que d'une partie des pouvoirs que réclame pour elles un nouvel ordre de choses. Nommément, sous le rapport de la force nationale, sous celui de la départition levée et employée *sic* d'impôts extraordinaires, dons patriotiques, etc. Enfin, vu le besoin de règle à prescrire à cet égard aux tribunaux de justice et de police.

Ainsi donc jusqu'à ce qu'il plaise à S. M. I. et R. de fixer irrévocablement le sort de la Pologne, rien ne saurait mieux remplir ses vues bienfaisantes pour ce pays, que l'établissement d'un gouvernement provisoire ou Comité central, lequel en surveillant toutes les branches de l'administration soit à même de renforcer le lien qui doit les unir et diriger d'une manière uniforme leur marche vers le grand but de l'utilité commune.

1° Ce Comité, investi des pouvoirs nécessaires par S. M. I. et R., nommé par Elle, agirait en son nom, recevrait directement ses ordres et ne serait responsable qu'à Elle de ses démarches. A cet effet, toutes ses résolutions seraient consignées, dans un double Protocole français et polonais pour être mis sous les yeux de S. M. I. et R. toutes les fois que bon lui semblerait.

2° Tout ce qui a rapport aux Finances nationales, à l'accroissement et aux besoins de la Force armée, à la Police, à la Justice, au Culte et à l'Education nationale serait de son ressort. En conséquence le Comité répartirait tous ces objets entre quatre bureaux, chacun desquels serait dirigé par un de ses membres, qui en aurait la pleine disposition, ainsi que la responsabilité. C'est le Comité qui établirait et organiserait toutes les magistratures; choisirait et au besoin abrogerait leurs membres, surveillerait leur conduite et employerait les moyens d'encouragement et de rigueur pour les obliger à remplir leurs devoirs. C'est lui qui recevrait des rapports fixes de toutes les autorités constituées et leur ferait passer les ordres nécessaires.

3° Tous les objets à discuter et à résoudre par le Comité central lui seraient présentés en manière de referat par le Chef des bureaux, dont elles ressortiraient. Il n'y aurait de résolution valable que celle qui serait approuvée en plein Comité, et inscrite comme telle sur son Protocole. Cependant l'avis d'un bureau ne pourrait être rejeté qu'à la pluralité absolue de trois autres et en ce cas ils seraient tenus de motiver dans le Protocole les raisons d'un pareil refus.

4° Chaque membre de Comité serait autorisé à nommer un suppléant choisi par lui dans son bureau, agréé par le Comité, lequel en cas de maladie remplirait sa place.

5° Dans tous les cas où il s'agirait de quelque arrangement à prendre pour la Grande Armée, le Comité central en conférerait incessamment avec une personne nommée à cet effet par S. M. I. et R. et d'après une résolution prise conjointement, inscrite sur le Protocole et signée par la dite personne, les ordres et avis seraient réciproquement expédiés.

Arch. Nat. A. F. IV, 1687, dos. Pologne, N°. 13)

6. — Mémoire de Neyman.

Varsovie, le 30 mars 1807.

A S. A. S. Mgr. le Pce de Benevent, Ministre des Relations extérieures, Grand-officier de l'Empire, Grand Chambellan, etc.

Prince!

S. M. Napoléon le Grand ayant remis à la sagesse de V. A. S. d'agir immédiatement sur tout ce qui peut se rapporter au sort de la Pologne je prends la liberté de lui adresser des observations et notices qui concernent cet important objet.

Si je n'avais en vue que mon intérêt privé, peut-être tiendrai-je un langage décevant et cacherai bien de disgrâces qui pèsent aux cœurs des braves Polonais, des disgrâces connues et senties de plusieurs de mes compatriotes, qui jouissent de l'avantage inappréciable de se trouver dans la région du premier Héros de l'Univers et qui se taisent. Il faut donc que je mesure la manière de m'énoncer à l'urgence du cas et que je peigne notre situation déplorable comme elle se trouve en effet.

J'élève ma faible voix pour une nation tourmentée, depuis les siècles, par des maux incalculables, pour une nation que S. M. l'Empereur et Roi couvre de son bouclier invincible, la relève du néant où elle était ensevelie et lui destine le premier degré de la gloire, du bonheur et de la félicité, pour une nation qui se rendrait digne de si hautes destinées, si toutefois les bienfaits de S. M. l'Empereur et Roi lui parvenaient intactes et dans leur pureté primitive.

Sûrement il faut oser beaucoup et présumer trop de ses lumières pour entrer en discussion d'une matière d'aussi haute importance, mais il y a des localités en politique, comme il y en a celles du terrain (s'il est permis de s'expliquer ainsi), qui ne sont vraiment bien connues que par les habitants de la contrée. Aussi V. A. S. excusera mon empressement et ne le taxera pas d'être téméraire, si je lui communique des vérités de fait qui ne se laissent pas apercevoir que de nous autres Polonais, dont nous comptons très peu qui voudraient les révéler et sacrifier leur amour-propre à celui du bien public.

Puisse cet exposé mériter de fixer l'attention de V. A. S. pour être porté au pied du Trône de S. M. l'Empereur et Roi. Son génie bienfaisant trouverait des adoucissements à notre sort et tarirait dans les germes de notre régénération le venin que les siècles ne sauraient détruire.

La nécessité de ma démarche sera justifiée par la peinture de l'état d'inaction où nous sommes aussi bien que lorsque V.A.S. sera initié dans le dédale sinueux des différents partis qui divisaient, opprimaient et gouvernaient ce pays-ci.

La dernière insurrection de 1794 (mois de mars), que le saint désespoir de vrais patriotes polonais avait précipité, fut fait pour s'opposer à la totale destruction de notre patrie. Les coups de main heureux au moyen desquels on est parvenu à se délivrer momentanément de la prépondérance de la Russie firent trembler les trois puissances qui avaient partagé la Pologne. Si le dévouement des Polonais n'avait obtenu d'autre avantage que celui de prouver à l'Univers qu'ils aimèrent mieux périr les armes à la main que de subir patiemment le joug de l'étranger, ils eussent fait assez, mais leurs sacrifices procurèrent en partie une diversion à la France et c'est précisément à cette époque-là qu'on a traité de la paix avec le roi de Prusse..

Ce mouvement fut tout à fait national et avait été exécuté en majeure partie par les Polonais amis de la France et à l'insu des magnats qui gouvernaient alors la Pologne et étaient tous partisans des Russes, aussi bien pour de l'argent que par des insinuations de plusieurs grandes familles, qu'on a su pervertir, captiver ou corrompre.

C'est à ce mouvement insurrectionnel que nous devons l'avan-

tage inappréciable d'avoir réveillé dans la Nation des sentiments généreux qui les ont portés à regretter l'indépendance perdue et le désir fervent de redevenir libre à tout prix, une grande partie s'en était préoccupé durant notre esclavage politique, avec le plus grand zèle et l'énergie possible.

Cette époque a été précédée par la Constitution du 3 mai de 1791. Dans ce temps-là les lumières répandues en Europe donnèrent aux esprits une tendance vers un état des choses qui se réalise actuellement.

Les maximes philosophiques et d'État s'étant popularisées furent goûtées et presque à la portée de tout le monde, aussi fut-ce par opinion d'alors, par esprit de faction comme il plaît à dire aux partisans des Anglo-Russes, par la ruse et la finesse du Cabinet de Berlin, ou par la seule impulsion de vrais patriotes, que nous avons vu éclater la Révolution et la Constitution du 3 mai; que sais-je? je n'en dirai rien; néanmoins cette Révolution a été diamétralement opposée à des vues d'ambition et de conquête du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Elle réunissait les suffrages des vrais amis de la Patrie et opéra une fermentation salutaire dans les esprits des Polonais, influant même puissamment sur l'insurrection précipitée de 1794.

Contre ces deux principaux mouvements, vraiment nationaux la Russie avait excitée et protégée par ses armes la confédération de Targowitza, dont le but et la fin n'a pas été difficiles à deviner.

La suite de cette confédération de Targowitza fut la diète de Grodno (1793), où l'on a sanctionné le partage de la Pologne au moyen duquel la Russie avait augmenté sa prépondérance en Allemagne et en Europe.

Pour compléter, mes observations, il ne faudrait que de nommer tous ceux de Polonais si connus de tous les nationaux, qui en furent les auteurs ou coopérateurs. Un semblable tableau biographique servirait à V. A. S. d'un canevas vrai, et sûr, pour y classer les individus qu'elle peut rencontrer en Pologne, à raison du part plus ou moins actif (*sic*) qu'ils eussent pu prendre aux susdits événements.

On ne sera pas étonné que les mouvements sublimes et patriotiques de la Nation ne produisirent pas des effets salutaires, si de

tous les temps la majeure partie de nos grands et soi-disant magnats ne briguèrent les premières places que pour servir les cours étrangères, pour primer les uns sur les autres et s'en rendre mutuellement dangereux, pour se mettre à portée de se soustraire à des impôts, d'accaparer les starosties et les places lucratives et pour faire supporter toutes les charges onéreuses au fond de la Nation.

En conséquence *les élections des juges des tribunaux*, qui furent temporaires, se faisaient pour faire gagner une telle ou autre partie, et lorsqu'on a connu les nominations du président et du maréchal de ce Tribunal de cassation du pays, on savait d'avance quel procès sera gagné ou perdu. *Les finances et l'intérieur* appartenaient en propres à des familles prépondérantes et à leurs amis, qui les exploitaient pour leur avantage particulier. *La partie militaire*: dès la mémoire d'homme, nous avons eu très peu de généraux de distinction et nos armées, commandées par les princes et magnats, n'avaient rien fait de grand. Il n'y a que les hommes nouveaux qui se soient signalés dans cet état.

Il n'entre pas aucunement (!) dans mon but de faire revenir du plan, une fois adopté, de porter aux premières places les soi-disant magnats et les grands. Je suis intimement convaincu que la sage et prévoyante politique le commande ainsi.

Nous avons besoin de les ménager, si ce n'est par rapport à la Pologne, où, ils ne peuvent qu'entraver toutes sortes d'opérations mais par rapport à ceux qui habitent et demeurent au fond de la Russie ancienne, où ils sont tout-à-fait prépondérants. Ainsi, en baissant nos fronts humiliés devant la majesté de nos soi-disant magnats d'aujourd'hui, je ne mériterai pas de voir le jour, si je laisse V. A. S. dans l'opinion que nous nous sacrifions par égard pour eux.

La révolution faite dans le temps par le cardinal de Richelieu en France s'était opérée chez nous depuis trente ans et au delà ; d'autres causes bien palpables l'avaient amenée, de nos vrais magnats il ne nous a resté que très peu et nous ne connaissons que deux ou trois qui fussent en état de lever quelque mille de troupes et pas un qui le veuille ; tandis que ceux de l'ancien temps entretenaient de milices nombreuses même durant la paix. Les descendants des autres ayant mangé leur bien, n'ont

plus aucune influence dans le pays et ne sont pas même connus par de milliers de familles, qui possèdent en propre les débris de leurs fortunes.

Malgré ces vérités de fait, puisque telle est la volonté de S. M. l'Empereur et Roi que nous endurions le joug de ces terribles revenants périsse celui qui oserait en murmurer. Mais ne serait-il pas tout à fait sacrilège de supposer que le Héros dont l'Univers attende (*sic*) de lois bienfaisantes et humaines, veuille faire revivre parmi nous le régime abhorré de magnats et que nous voyons la féodalité reprendre plus fortement chez nous qu'elle ne s'était pas fait sentir sous les gouvernements de nos oppresseurs.

Le sang versé de tant de milliers des héros dont nous chérissons la mémoire, aura-t-il été répandu inutilement et leur mânes sacrées serai(en)t-elles attristées par le spectacle horrible de notre esclavage domestique ! ! Non. Celui qui avait terrassé toutes sortes des anarchies ne nous laissera pas à la proie de celle de nos oligarques. Ce grand Génie exposerait ses jours précieux à des périls journaliers pour que les peuples, pour le bonheur de qui il combat (*sic*), élibérés du despotisme politique, gémissent à jamais sous celui de ses éternels ennemis.

Consolons-nous donc par la persuasion que sa politique se sert d'autres moyens pour parvenir à occuper un pays, de différents pour le gouverner provisoirement et de bien d'autres pour le régir en dernier lieu.

Cette conviction ranime les vrais amis de la patrie, tranquillise le fond de la nation, qui n'est rien moins qu'au niveau des lumières du XIXe siècle, et qui ne démérite pas d'être traité comme un peuple éclairé.

Sentant donc l'importance de notre position actuelle et l'obligation de nous prêter à tous les sacrifices imaginables, demander à la Commission de Gouvernement de la Pologne tout ce que les articles ci-dessous dénotés contiennent, c'est vraiment accomplir les vœux unanimes de la Nation polonaise.

I. Que la Commission du Gouvernement agisse de la manière à ce que la Nation puisse se persuader que les personnes qui la composent sont au niveau de notre vrai(e) régénération, qu'ils se rendent méritoires envers sa Patrie et repréhensibles envers nos envahisseurs et que leur manière d'agir ne ressemble pas à

l'emprunt forcé, qu'on ne satisfait qu'autant qu'on ne peut s'y soustraire.

Qu'elle agisse de manière que la bonne volonté et l'enthousiasme de Polonais qui se trouvent sous d'autres dominations et particulièrement sous celle de la Russie, ne se ralentisse pas.

II. Qu'ils s'entourent d'autre conseil qui les mettrait au courant et en état de gouverner et d'agir avec plus d'énergie et d'activité.

III. Qu'ils se rapellent l'époque bien récente où l'Empereur Alexandre s'était trouvé à Pulawy, à qui les principaux du pays avaient offert de former un nombre des régiments, même des armées toute (!) entières, pourvu qu'il se déclarât Roi de Pologne. Ils voulaient même que le très humain Prince Constantin les gouvernât. On ne saurait donc nier les ressources du pays, qui sont effectivement inépuisables. Voulant redevenir Polonais par la protection et sous les auspices de la Russie, au risque d'exposer la Nation à la tyrannie de Constantin et de nos anciens oppresseurs, que ne se rangent-ils pas aujourd'hui avec la même ardeur sous les étendards du héros qui combat pour le bonheur de l'Univers et celui de la postérité.

IV. Qu'ils fassent lever de corps francs, surtout de la cavalerie nationale légère, que la partie du pays actuellement reconquise pourrait fournir depuis huit à dix mille hommes, mais,en ordonnant leur formation, qu'ils ne s'exemptent pas eux-mêmes à fournir leur contingent proportionnel à l'étendue des terres qu'ils possèdent ou au nombre relatif des cheminées de leurs terres. Les trois quarts de ces corps n'ont pas besoin d'être assujettis à la discipline et l'exercice de troupes réglées, puisqu'il est impossible que, dans un court espace de temps et dans un moment aussi pressé, on puissent (!) réussir et parvenir à exercer les hommes et dresser les chevaux, d'autant plus que nous manquons absolument des officiers instructeurs pour l'arme de la cavalerie. Il faut former une espèce de cosaques que l'on opposerait aux cosaques russes, qui, n'étant pas richement habillés et ne sachant pas l'exercice et les manœuvres,ne laissent pourtant d'être dangereux dans un pays découvert et sans forteresses.

V. Qu'ils obligent par une loi solennelle à ce que tous les Polonais de l'âge de dix-huit à trente-six ans prennent le service mili-

taire ; laissant le choix d'armes à ceux qui se présenteront les premiers, par là tous les gens qui sont mieux à leur aise se jetteront dans la cavalerie.

VI. Que tous les officiers qui n'avaient encore atteint leur cinquantième année et qui avaient servis (*sic*) autrefois dans les troupes de la Pologne et résident dans la partie occupée par les armées françaises se rendent à Varsovie, s'annoncent au directeur de la guerre pour être employés dans les différents corps de la nouvelle formation.

VII. Qu'ils tâchent d'obtenir la permission d'envoyer en France des officiers pour y recruter parmi les prisonniers Prussiens tous les soldats et les sous-officiers Polonais de nation ; je présume qu'on y trouverait du moins une vingtaine de mille hommes de toutes les armes et de gens qui possèdent l'habitude et sont faits aux services militaires.

VIII. Beaucoup de généraux polonais s'étaient fait(s) payer par la cour de Berlin leurs régiments et leurs grades ; il est très juste qu'on leur enjoint (*sic*) ou rendre l'argent ou restituer les régiments à la Couronne.

Les actes de la Commission de trois Cours copartageantes de la Pologne, bien compulsés, feront connaître tous ces marchands politiques et les sommes qu'ils avaient prélevées, doivent rentrer au Trésor.

IX. Qu'on réemploye les généraux de palatinats qui avaient de leur propres bourses levées (*sic*) des corps nombreux et qui sont quasi punis de leur dévouement. Cette manière d'agir décourage les Polonais et saurait produire des pertes incalculables, puisque tous ceux qui eussent fait des levées dans les contrées occupées par les Russes, ne voudront plus sacrifier leur vie et leur fortune de crainte d'être exposés à de semblables procédés comme le furent les généraux Gliszczynski Jean de Szczytnik, Lipski de Blaszki, Kretkowski et tant d'autres.

X. Qu'ils donnent des ordres positifs au général Kosciuszko pour rejoindre l'armée polonaise, ce qu'il ne peut manquer de faire en sa qualité de général polonais. C'est un officier général très appréhendé des Russes, sa seul(e) présence dans le pays serait d'un grand effet. Les ordres quoique bien positifs, peuvent lui être porté(s) par un officier supérieur, qui le saurait convaincre de la nécessité de

cette mesure; d'ailleurs, à l'invitation du Gouvernement provisoire, se joindraient les vœux et les prières de tous les habitants de la patrie occupée par les armées de S. M. l'Empereur et Roi. La Commission du Gouvernement s'en persuadera en se rapellant que nous sommes dans le pays où il faut agir de longue main pour parvenir à une aussi grande célébrité dont jouit le général Kosciuszko, surtout parmi les barbares tels que les Russes, qui ne lisent pas de gazettes et les impriment encore moins que les Polonais.

XI. Qu'ils nomment aux emplois de la justice, de l'intérieur, etc., les personnes de mérite, ceux de préférence qui avaient donnés (*sic*) les preuves non équivoques de l'amour de la patrie.

XII. Qu'ils n'emploient pas à des charges publiques importantes et de distinction des enfants et des adolescents, qui seraient mieux placés dans les Etats-Majors et dans les corps particuliers de l'armée.

XIII. Qu'ils nous épargnent la douleur de voir porter aux emplois publics des hommes tarrés qui s'étaient souillés de crimes envers leur patrie et ses défenseurs le plus zèlés.

XIV. Qu'ils fassent connaître à V. A. S. les personnes lié(e)s ou actuels partisans de la Russie qui, par leur état et leurs richesses, trouvent les moyens de s'insinuer partout, épiant et traversant les démarches des hommes voués à la prospérité nationale.

XV. Qu'ils se persuadent que ce n'est pas toujours et tout à fait bien politique de se servir des ennemis déclarés de notre régénération, de partisans reconnus des Russes, puisque cette manière de procéder peut avoir l'inconvénient, que tous ceux demeurant dans les contrées actuellement occupé(e)s par les Russes, se livreront avec plus d'ardeur à la partie opposée, puisque la mauvaise volonté de leurs semblables ne leur attire que de récompenses, même la préférence.

XVI. Qu'ils fassent quitter le pays aux Prussiens, ci-devant employés aux différentes parties du Gouvernement usurpateur et principalement à ceux qui habitent les capitales des départements, comme Varsovie, Posen, Kalisz, Gnesen, Plocko, etc. Ce sont les vémoins bien dangereux pour nous. Leur présence dans le pays est nuisible sous beaucoup de rapports. Les commissaires du Gouternement eux-mêmes, les directeurs, les employés en sous-

ordre, une grande partie des particuliers craintifs, pusillanimes ou faibles, n'osent pas en leur présence d'agir comme ils le feraient si les Prussiens fussent dehors. Ils abusent, d'ailleurs, de la condescendance qu'on a pour eux, en insinuant dans les esprits faibles de terreurs paniques, favorisent la désertion et traversent, par les emplois qu'ils occupent, les bonnes intentions des Polonais.

XVII. Pour subvenir aux besoins très pressants de l'Etat, qu'ils créent le papier monnaie, hypothéqué sur les biens-fonds et les propriétés des particuliers. Les coupons semblables auront un cours égal à la monnaie de l'argent.

XVIII. Qu'ils tiennent la main à ce que les hopitaux militaires soient bien pourvus et les malades mieux soignés, afin de ne pas nous exposer à des maladies contagieuses.

XIX. Qu'ils nous laissent jouir de la liberté de la presse.

XX. Qu'ils fassent établir des écoles militaires et subsister celles déjà établies dans le pays en faisant remplacer les professeurs et les officiers Prussiens qui y sont préposés, par les nationaux ou par les Français.

XXI. Qu'ils ne se tiennent pas à la seule publication des édits et des réglements, dont nous voyons remplis les gazettes. De tous les temps en Pologne nous avons lu de très belles proclamations, mais c'est de la stricte exécution des règlements et des ordres exhibés que dépend la réussite de notre régénération, tandis que rien ne s'exécute pas rigoureusement. Par leur nonchalance ils fraudent la confiance de S. M. l'Empereur et Roi.

De tous les peuples rendus à l'indépendance par le génie de la France et nos libérateurs, aucun ne peut attacher autant de prix à sa régénération politique que celui de la Pologne, parce que le court espace de notre esclavage n'aura (it) dû éteindre dans nos cœurs ce feu sacré, dont les descendants des Romains et d'autres nations, qu'éloigne le nombre des siècles de leur splendide origine, n'en sauraient garder qu'une faible réminiscence. Aussi chaque goutte du sang français versé à cause de notre indolente apathie, nous accuse et nous rende (*sic*) coupables à la face de l'Univers et de la postérité. Que l'opprobre et l'ignominie soient le partage de tous ceux qui s'en auraient pû rendre coupables. Au reste il nous est bien pénible de voir que l'on tâche de toutes les manières de paralyser cet enthousiasme de se porter aux élans du patriotisme qui

font naître et produisent des actions héroïques, si communes aux Français. De voir nos soi-disant magnats, qui durant notre esclavage politique vivaient splendidement, affecter l'indigence et la contraster d'une marque insolente. D'un autre côté la classe moyenne, qui fournit presque seule au besoin de l'État et de l'armée, se trouvant éloignée des places de distinction et traité(e) avec beaucoup moins d'égards, qu'elle n'était pas du temps où l'on méconnaissait de droit la dignité de l'homme, se consomme dans les regrets et se croit déçue de ses douces espérances. Pourtant à toutes les époques qui marquent particulièrement notre décadence, tous les élans sublimes et patriotiques, tous les sacrifices digne(s) d'une meilleure récompense appartiennent exclusivement à la classe mitoyenne et les actes qui seront toujours en horreur à tous ceux qui savent apprécier les bienfaits de l'indépendance ont été l'œuvre de nos magnats. L'époque actuelle les aura pu réconcilier avec la Nation, si toutefois ils n'eussent pas été trop dégradé(s).

Comment se fait-il que la présence de S. M. Napoléon le Grand sur le sol de la Pologne, d'un tel héros, que les siècles et l'univers voient apparaître parmi les mortels pour la première fois, n'aura pu exciter dans nos grands les vertus de leurs ancêtres? Comment se fait-il lorsqu'ils voient que l'ennemi qui le premier avait frappé notre indépendance politique est détruit, néanmoins ils hésitent et tâtonnent dans leurs démarches, ne laissant pas à la partie de la Nation qui n'est pas dépravée de seconder ces armées des héros, ces fils célèbres de la grande Nation, à culbuter notre ennemi le plus formidable? Pourtant ce sont des hommes d'une semblable trempe qui avaient reçu en partage l'honneur d'entourer le berceau de notre régénération.

Préoccupé continuellement et d'habitude du bonheur de ma Patrie, à la vue que ses fils dénaturés avaient réussis (*sic*) les premiers à fixer ses tendres regards, je ne laisse pas de la comparer à ces mères tendres et faibles qui portent ordinairement plus d'attachement pour ceux de ses enfants qui le méritent le moins, tandis qu'elles reçoivent avec froideur les soins de ceux que l'amour filial échauffe.

Devrions-nous être pour toujours privés des bienfaits de notre régénération politique et avoir le regret de voir au timon des affaires, les hommes ineptes, mal intentionnés et même sur

lesquels pèse le courroux de la Pologne entière et celui du Dieu lui-même, nous suivrons l'exemple de ses enfants dociles et fidèles à la voix de l'honneur et de la patrie.

Les plaintes douloureuses que je verse au sein de V. A. S. sont plutôt d'un fils à un père, que celui d'un simple particulier entretenant un grand Ministre du premier Héros de l'Univers. Mais je regarde la magnanime et généreuse protection de S. M. l'Empereur et Roi comme celle de l'astre bienfaisante qui échauffe, vivifie et éclaire tout le genre humain ; aussi ne suis-je que trop osé auprès de personnes illustres et distinguées, qui nous font jouir de ses bienfaits.

Ce qui réveille encore notre sollicitude, c'est que, nous trouvant à la veille du moment où l'armée russe, fut-elle encore plus nombreuse, sera détruite et, par là, le vaste et beau pays appartenant autrefois à la Pologne, reconquis, partout S. M. l'Empereur et Roi trouvera le plus grand empressement et des Polonais qui rejoindront les étendards glorieux de ses armées invincibles ; mais aussi elle ne manquera pas de rencontrer de ces hommes qui, vendus de père en fils à la Russie, sont assez artificieux pour qu'on les appréhende.

Mon Prince, nous sommes contemporains de l'époque qui décidera du bonheur des races à venir, nous étions et le sommes encore témoins des événements dont la longue série de siècles, qui nous avaient précédés, ne nous en rappelle d'aussi importants.

Deux ou trois années de victoires couronneront ce grand œuvre, dont toute la gloire appartienne (*sic*) aux Français. Le cours pratique de l'histoire de nos jours n'est pas perdu, pour aucune de parties qui y est intéressée. Celle qui est l'ennemie né(e) de l'humanité et se joignait d'âme et de cœur aux Allemands, aux Anglais et aux Russes coalisés hait les Français sous toutes les formes des Gouvernements, aujourd'hui et là où elle ne peut plus nuire ostensiblement, elle emprunte des couleurs du caméléon. L'autre, qui suit les traces de Mirabeau, de Camille Desmoulins et tant d'autres grands hommes non moins célèbres, et pour qui les paroles remarquables du Héros : « Quand la République française aura de meilleures lois organiques, toute l'Europe deviendra représentative », n'ont pas été perdues, qui se dévoue et opère sincèrement, et pour qui tous les sacrifices sont aisés et faciles.

C'est celle qui a des droits imprescriptibles, si ce n'est pas à la prééminence, du moins à la gloire et à la jouissance des avantages qui sont en quelque sorte de son ouvrage.

J'ai fini et n'ai dit que trop au grand homme entre les mains de qui S. M. l'Empereur et Roi avait remis le livre de la destinée des Peuples de la terre.

Arch. Nat. A. F. IV, 1687, dos. **Pologne**, n° 50.

7. — Mémoire de Neyman.

« Présenté à Talleyrand, Varsovie, 12 février 1807.

Les Polonais de Gouvernements de Kiow, de Podolie et d'une grande partie de la Volhynie m'avaient envoyé à Varsovie pour que je tâche, en personne ou par entremise de V. E. de faire agréer à S. M. l'Empereur le Grand Napoléon et le zèle qui les guide à servir S. M. I. et les avantages que la Grande Armée pourrait obtenir si le projet que j'ai l'honneur de communiquer à V. E. pouvait être mis à exécution.

Presque tout l'intérieur de la Russie est dégarni de troupes qui se sont portées toutes à la rencontre de l'armée française et particulièrement les gouvernements de Volhynie, de Kiowie, de Podolie ainsi que celui d'Odessa ne comptent dans toute leur étendue plus d'un régiment et demi de la cavalerie légère.

Le pays par la Volhynie se trouve rapproché des positions que garde l'aile droite de la Grande Armée, et par la Podolie, il est limitrophe de la frontière de Turquie. La Pologne autrichienne, par des raisons de politique devant peut-être rester encore quelque temps détachée du corps entier de la Pologne et l'état neutre de ce pays empêchant les mouvements qu'on pourrait exécuter sur le flanc ou sur les derrières de l'armée russe, ainsi mes commettants, voyant l'urgence du cas et calculant qu'une diversion sagement combinée par le soulèvement de ces quatre gouvernements porterait un coup mortel à l'armée russe, se sont décidés à faire une levée en cas que leur dévouement entra (*sic*) dans les vues de S. M. I. des Français. Pour mettre en mouvement cette insurrection, il faut

qu'un corps français composé en majeure partie de troupes légères à cheval partît à l'aile gauche de l'armée russe et, passant la frontière autrichienne pour l'appui de sa marche, se portât rapidement vers la Volhynie et se dirigea vers Krzemieniec, Mikolajowice, Miedzyboz et Kamieniec Podolski. Chemin faisant, en cas d'une poursuite par les Russes, un détachement de troupes légères à cheval s'avancerait toujours dans le pays, dans la même direction et trouverait vers les points indiqués des Polonais qui n'attendent que l'apparition des troupes françaises pour commettre un mouvement. Maîtres de la lisière contigue aux frontières d'Autriche, de cette chaîne une fois mise en mouvement, en envoyant vers l'Ukraïne, Kiow, Odessa, de petits détachements, tout ce pays-là tomberait entre les mains de Français et c'est vraiment un grenier d'abondance de Russes, puisque tous leurs magasins s'y trouvent et le pays abonde en grains et bestiaux de toute espèce.

Non seulement cette opération priverait les troupes russes de leurs subsistances, mais encore faciliterait une communication directe avec les Turcs, qui à ce que je présume, d'après les nouvelles que nous avions de très bonne source, devraient dans ce moment-ci se trouver très près des frontières de la Pologne.

Arrivé à Varsovie le 5 février, j'ai communiqué dans une lettre l'objet de ma mission à M. le général Suchet, sous les ordres de qui j'ai fait plusieurs campagnes à l'armée d'Italie, je me suis servi aussi d'autres personnes adonnées d'âme et de cœur à la prospérité et le bonheur de son pays et de nos libérateurs, et qui avaient déjà eu l'avantage d'entretenir V. E. de ma mission et auront l'honneur de remettre à V. E. dans la journée d'aujourd'hui des observations et des exposés plus détaillés.

Je resterai à Varsovie pour attendre ici les ordres de V. E. en cas que les offres de mes compatriotes fussent acceptés, devant servir de guide au corps destiné à cette expédition ou faire tout ce qu'il me pourrait être ordonné par rapport à ma mission.

(*Aff. Etr. Pologne, Corresp.*, 324, f. 50-1.)

5. Extrait d'une lettre de Neyman à Maret.

Varsovie, 13 février 1807.

Déjà libres et indépendants toute notre animadversion doit se porter vers nos compatriotes qui se trouvent sous le joug des Russes. Il est ainsi que cette tâche est déjà remise au(x) membres de la Commission suprême, MM. Gutakowski et Stanislas Potocki, personnages illustres et respectables! Qu'ils en soient occup(é)s de leur côté, mais pour que V. E. soit plus sûr du fait, daignez prendre en considération mes idées.

Parmi beaucoup d'autres personnes très distingué(e)s, nous en avons à Varsovie quatre qui par leur zèle, l'aptitude au travail, les lumières et les connaissances presque dans tous les genres de sciences, et dont un parmi eux en cas de besoin peut être envoyé dans le pays polonais sous la domination des Russes, vu qu'il a sur l'esprit de(s) conjurés le plus grand pouvoir, je crois donc que V. E., rassemblant auprès de lui ces quatre personnages, pourrait en former une espèce de comité diplomatique qui l'aidera dans les travaux concernant notre pays et, comme ce sont de têtes mûries, calmes et très bien organisées, se formeront encore davantage, travaillant sous vos yeux, et nous regarderons cette école comme une pépinière de notre corps diplomatique à l'avenir. Ces individus sont MM. Kochanowski, président de la Chambre, Antoine Comte Gliszczynski, André Horodyski, tous les deux membres de la Chambre, et Joseph Calessantin Szaniawski, assesseur au Directoire de la Justice, employé auprès de M. le directeur Lubienski.

(*Arch. Nat.* A. F., IV, 1692, dos. 2, n° 183).

8. — Mémoire de la Commission de Gouvernement,

joint à la lettre de M. de Talleyrand du 16 mars 1807.

La difficulté d'aborder la Krasnorossie, la surveillance que l'on y exerce et qui s'étend, de la part du Gouvernement russe, jusqu'en Galicie, où tout, depuis Léopol jusqu'aux frontières, est plein de ses espions, est un des principaux obstacles à vaincre lorsqu'il s'agit d'influer sur ce pays et diminue de beaucoup les moyens qu'on pourrait y employer en les circonscrivant dans un cercle étroit, tracé par la prudence et la nécessité.

Toute communication par écrit sujette à mille hasards dont on ne saurait la garantir, est un moyen si dangereux qu'il faut se l'interdire absolument. Il ne reste donc plus de choix et une communication directe et de vive voix est la seule à employer.

Cette communication si délicate ne saurait se faire que par une ou deux personnes, que leur honnêteté bien reconnue permet d'initier sans risque dans le secret et auxquelles leurs liaisons et leurs habitudes donnent une entrée non suspecte en Krasnorossie et qui, en même temps, possèdent la confiance des personnes auxquelles on les adresse, au point d'être crues simplement sur leur parole. L'on ne saurait envoyer à cet effet qui que ce soit directement de Varsovie, sans qu'il soit exposé aux plus violents soupçons et manque absolument son but.

En conséquence de ces données, voici la chaîne de communication que l'on a cru devoir établir. Une personne de la plus grande confiance appelée à cet effet de la Galicie, après avoir reçu les instructions nécessaires mais verbales, est repartie incessamment pour ce pays. Là elle se joindra à deux hommes marquants par

leur patriotisme, leurs talents, leur naissance et leur fortune et qui de plus ont des relations très importantes en Krasnorossie. Ce Comité, auquel l'on peut s'en fier, dépêchera incessamment pour la Crasnorossie une personne qu'on lui a indiquée et même plus s'il le juge à propos; mais le choix en est aussi difficile qu'il est important, car il faut non seulement des gens parfaitement honnêtes et adroits, mais si bien habitués en Krasnorossie que leur abord en ce pays ne souffre aucune difficulté et que leur présence n'y donne point d'ombrage, enfin des hommes qui puissent librement circuler dans le pays et visiter leurs amis sans qu'on les soupçonne. Ils s'adresseront à dix ou douze personnes marquantes et disséminées dans le pays, dont le zèle pour le rétablissement de leur patrie étant bien avéré, l'on croit pouvoir en répondre, au moins est-on bien sûr que si quelqu'une d'elles refuse d'agir, aucune ne trahira le secret qui lui sera confié. Sans doute le comité de Galicie, qui a des liaisons très étendues en Krasnorossie et qui est fait pour inspirer la confiance, en indiquera encore d'autres et sera très utile sous ce rapport, ainsi que sous celui d'une correspondance assurée dont il deviendra le point central, correspondance dont aucun événement ne saurait dévoiler le vrai but. C'est donc un choix bien épuré, composé d'individus connus par leur patriotisme, leur crédit, leurs noms et leurs fortunes, qui organisera sur différents points de la Crasnorossie (sans compromettre d'avance le secret, qui nécessairement doit leur être confié) des rassemblements partiels si connus en Pologne sous le nom de *Confédérations.*

Le moyen d'exciter leur zèle est aussi simple qu'infaillible. L'espoir fondé du rétablissement de leur patrie sous les auspices d'un héros dont le génie fixe les destinées de l'Europe. Mais ce n'est qu'au moment de l'approche de son armée victorieuse qu'ils pourront agir et éclater hautement. L'on ne prévoit pas de grands obstacles à cette levée, car hors quelques mille hommes rassemblés à Kamienieck et ses environs, les Russes n'ont aucune force dans ce pays. Ainsi donc à moins de faire avancer les milices qu'ils viennent de former dans leurs anciens États ou d'évacuer la Moldavie, ils n'auront rien pour réprimer cette insurrection, qui s'étendra de main à main à mesure que l'armée française avancera.

Mais avant tout il faut se faire une idée de nos confédérations pour juger de leur ressource. Un homme marquant accompagné d'un parti formé d'avance, publie et fait insérer dans les actes un manifeste par lequel il proclame l'acte de confédération de tel district ou palatinat, acte signé par lui et les siens. Il se déclare en même temps lui ou quelqu'un de son parti, maréchal de cette confédération, nomme dans l'acte des conseillers et, dès cet instant, toute autorité est censée passer entre les mains de la confédération; ainsi donc, maîtresse absolue, elle entraîne de gré ou de force tous les gentilshommes de son district à signer un acte d'accession, elle publie un arrière-ban et prend toutes les mesures qu'elle juge nécessaires pour son armement et sa sûreté, le tout militairement et à la rigueur. L'arrière-ban une fois formé, toutes ces confédérations, ayant rempli leur but, doivent cesser.

L'on peut présumer qu'une pareille mesure, si elle est bien conduite, pourra mettre en peu de temps vingt-cinq ou trente mille hommes à cheval pour le moins, dans un pays où les gentilshommes sont en grand nombre et où les chevaux abondent. Ce premier mouvement sera à la vérité partiel, mais c'est par là-même qu'il peut devenir très embarrassant pour l'ennemi. Les Russes se rappelleront longtemps de la guerre de partisans que leur ont fait les confédérés de Bar, secondés par quelques officiers français, guerre sanglante dont ils n'ont pu venir à bout pendant plusieurs années et qui n'a été terminée que par le premier partage de la Pologne, précédé d'un complot de trahison à l'égard des dits confédérés, complot ourdi et exécuté par les trois puissances copartageantes.

C'est aux personnes auxquelles on s'adresse à cet effet en Krasnorossie à opérer les premières levées ou confédérations qui se multiplieront ensuite d'elles-mêmes. Leurs moyens pour cela seront : les gentilshommes possessionnés dont ils connaissent le zèle, la petite noblesse domiciliée dans leurs terres et dans les environs, les anciens officiers polonais qui se sont presque tous retirés dans ce pays et dont la plupart vivent des bienfaits des grands propriétaires et n'attendent que le moment d'éclater, enfin beaucoup d'anciens bas officiers et soldats qui n'ont jamais voulu prendre service sous les Russes et qui sont répandus dans le pays. Au reste il ne faut pas être en bien grand nombre pour commencer

et mettre le feu aux étoupes, dans un pays aussi mal gardé que celui-là. L'explosion faite, le feu s'étendra et le parti grossira à vù d'œil, le nom surtout de l'Empereur sera un point immanquable de ralliement pour des gens qui n'ont et ne peuvent avoir d'espoir qu'en lui pour le rétablissement tant désiré de leur patrie.

L'armement du palatinat de Kiow et de celui de Braclaw, fraîchement effectué par les Russes et que des personnes nouvellement arrivées de Krasnorossie affirment comme certain, portant même à 30 mille hommes le nombre de cette milice, est une mesure dont les Russes pourraient bien se repentir à l'approche de l'armée française. Mais on n'ose les croire dupes jusqu'à ce point, d'autant plus que l'on est sûr que cette mesure n'a pas eu lieu dans les autres provinces polonaises usurpées par les Russes. Ils ne peuvent guère compter sur l'affection du peuple. Sa partie la plus nombreuse professant jadis la religion grecque unie, aujourd'hui schismatisée par le Gouvernement, s'est vue non seulement trompée dans l'attente d'un sort plus doux (appât que les Russes ne cessaient de lui offrir), mais livrée par eux au plus dur esclavage.

Les cosaques de l'Ukraine, nation brave et spirituelle, se ressentent vivement de l'appesantissement de ce joug et ne demandant pas mieux que de le secouer, pourraient bien suivre l'impulsion du moment, ne fusse que pour revenir aux principes plus doux du Gouvernement polonais, que la grande majorité de la noblesse ne leur contesterait certainement pas. Les cosaques de Don ne sont pas plus satisfaits que les nôtres; ce peuple à demi nomade a des idées d'indépendance qui cadrent mal avec le Gouvernement russe. En flattant ce penchant il ne serait pas impossible de le mettre de la partie, vu surtout la proximité des lieux.

Tels sont à peu près les moyens locaux que la Krasnorossie méridionale peut offrir et qui peuvent être mis en jeu dès que l'armée française aura paru dans ces contrées. Le temps et les succès pourront sans doute en développer de plus puissants, mais comme ils ne sauraient être qu'un résultat progressif des premiers, c'est à ceux-ci que nous nous bornons strictement.

L'on ne saurait proposer aux Krasnorossiens et encore moins s'attendre de leur part à une levée de boucliers avant qu'ils se sentent épaulés par une force capable de protéger leurs premiers efforts. Eh! qui d'entre eux (à moins que d'être dénué de tout moyen

voudrait risquer une existence certaine sans un espoir fondé du rétablissement de sa patrie, espoir qui ne germera dans leurs cœurs qu'à l'apparition d'une armée française? C'est l'unique dédommagement que la noblesse de ce pays puisse se proposer en renonçant aux avantages, bien que barbares, dont elle jouit sous le Gouvernement russe et en risquant une existence assurée.

La présence d'un général fameux par de brillants et constants succès, vainqueur des Russes, s'avançant à la tête d'une armée toujours triomphante sous les auspices du plus grand et du plus généreux des Monarques, proclamant en son nom le rétablissement de la Pologne, tel est le puissant talisman qui, en brisant les fers de la Krasnorossie, est le seul capable de rendre à ses habitants toute leur énergie. Ce moyen paraît immanquable, tout autre serait tenté en vain.

Des Polonais bien pensants et zélés ont du avoir présenté leurs idées sur l'objet en question, ainsi que leurs moyens d'influence en Krasnorossie. Ces idées et ces moyens ne sont pas à rejeter; il serait peut-être convenable de les inviter à agir de leur côté, pourvu qu'ils le fassent avec la circonspection qu'exige l'importance du projet. Au moment de son exécution, ces différents moyens se confondant et se réunissant au même but concourraient ensemble à procurer l'effet qu'on s'en promet, de manière qu'ayant agi séparément (comme semblent l'exiger des considérations majeures) l'on aurait toujours agi ensemble.

Après avoir exposé tout ce que l'on a cru être d'un rapport direct avec les Krasnorossiens, il ne reste qu'à développer quelques moyens faciles d'influencer sur eux. Il serait à désirer que le général français, indépendamment du corps d'armée polonaise qui doit le suivre et qu'on croit essentielle au succès de cette opération, soit entouré de plusieurs officiers Polonais bien au fait non seulement du pays, mais aussi des rapports de ses principaux habitants, afin de communiquer pour ainsi dire directement avec eux, d'entretenir et d'exalter leurs bonnes dispositions. Il serait aussi à souhaiter que quelque Polonais de l'état-civil connaissant bien l'esprit et les usages de son pays et digne de la confiance qu'on aurait mise en lui, fut donné au Commandant général, afin qu'il put se décharger sur lui d'une partie bien importante, celle

de la direction de l'esprit public, conformément au bien de la chose publique et au génie national.

Enfin il paraît important que le général soit muni d'avance de proclamations en langue polonaise pour inviter tout bon citoyen à se lever et à concourir au rétablissement de sa patrie.

Un article bien essentiel est celui des ammunitions et des armes dont il faudrait abondamment pourvoir le général français, afin qu'il fût à même d'en fournir à tous ceux qui en auraient besoin, et ce besoin se renouvellera souvent dans un pays dénué d'armes. L'on croit que, pour le moins, 30.000 fusils devraient être destinés à cet usage, en y joignant à proportion d'autres armes et ammunitions.

L'on ne se permettra qu'une réflexion (qu'on croit trop importante pour la passer sous silence) sur la route que l'armée pourrait tenir en se portant par Brzesc sur Kamienieck. Depuis cette ville jusqu'à Dubienka, l'on compte 26 milles de poste, qu'on peut réduire à 40 lieues de France; ce pays, où l'armée ne saurait s'étendre pour les approvisionnements, car il est borné d'un côté par le Bug et la Galicie, et de l'autre par les immenses marais de Pinsk, ce pays, dis-je, bas et infertile, ne saurait fournir à la subsistance de l'armée, surtout quant à l'avoine et au seigle, car le foin, dit-on, s'y trouve en abondance. Il faudrait donc marquer des points de l'autre côté du Bug en Galicie, tels que Wlodawa et autres lieux, où les citoyens de cette province s'empresseraient de fournir tout ce qu'ils pourraient pour l'approvisionnement de l'armée, sans qu'il en coûtât rien, mais il serait nécessaire d'employer, pour la forme, des facteurs juifs, afin de donner le change à la surveillance rigide du Gouvernement autrichien.

Bien que les récoltes ayant manqué deux ans de suite dans la Krasnorossie méridionale, l'on ne croit pas qu'il y ait aucun inconvénient à craindre pour les subsistances dans les palatinats de Volhynie et de Podolie, c'est-à-dire à partir du point de Dubienka, jusqu'à Kamienieck, mais, une fois le Dniester passé, la Moldavie n'offre de ressource qu'en fourrages et en bétail, que les Russes auront sans doute détruit. Quant aux grains, c'est la Pologne qui en a toujours fourni et qui en fournit sans doute aujourd'hui l'armée russe.

(*Arch. Nat.*, A. F., IV, 1687, dos. Pologne, n° 49.)

II

RAPPORTS

9. — Opinion publique.

Rapport de Dubouchet, Varsovie, 23 déc. 1806.

En s'attachant à connaître l'opinion publique prise dans son ensemble, on ne peut encore peindre qu'imparfaitement ce qu'elle présente, mais on peut pourtant présmuer, par l'enthousiasme général, qu'à part quelques grands seigneurs polonais dont les intérêts ne s'accordent point avec l'apparence d'un nouveau système, et à part une partie de cette populace abrutie par l'ignorance, la classe qui constitue la saine portion de la société doit, par ses lumières, ses richesses et la considération qui l'environne, entraîner avec facilité la multitude dès qu'elle le voudra.

Les Polonais ne sont pas encore bien revenus de ce sentiment de surprise occasionné par l'apparition d'une armée française dans leur capitale. L'arrivée du vainqueur, la marche imposante du Roi des rois, l'espoir de recouvrer une existence politique, tout leur tourne tellement la tête que la confusion qui peut naître d'un tel état de choses pourrait même entraîner de l'incohérence dans les opérations futures.

Ceux qui, revenus de ce premier épanchement dû à l'espérance, raisonnent sur la position actuelle de la Pologne, portent leurs premiers regards sur la situation des armées français (!). Cet examen amène les plus amères réflexions, quand on récapitule la pénurie où vont se trouver ces armées, qu'ils considèrent comme le faisceau de leur indépendance. On les voit d'un côté prêtes à

pénétrer dans la Lithuanie et ne trouver sur leurs pas que les tristes débris de la barbarie des Russes, qu'on sait déjà dévastant tous les pays qu'ils sont obligés d'abandonner; d'un autre côté, si les palatinats de Cracovie, Sandomir et Lublin, qui, de tout temps, ont été considérés comme les greniers de ces pays-ci, continuent à être fermés pour les approvisionnements, *la famine devient inévitable.*

A l'appui de cet examen, viennent des réflexions qu'entraînent naturellement la localité et les circonstances. Pourquoi l'Autriche, dans l'état de fermentation où se trouve toute la Pologne, isole-t-elle ses forces de la partie qui lui appartient et ne laisse-t-elle que trois escadrons de cavalerie et deux compagnies pour occuper une distance aussi étendue que celle de Terespol à Cracovie? Elle est donc décidée à faire l'abandon de cet apanage, en cédant à la force des circonstances où elle est déjà d'accord avec le Gouvernement français pour cette renonciation. Dans l'un ou l'autre de ces cas, pourquoi donc empêche-t-elle toute communication avec ce pays-ci et se refuse-t-elle, surtout, à la circulation des vivres nécessaires à l'armée française, tandis qu'elle a toléré que des troupes prussiennes et russes, en quittant Varsovie,ai(en)t violé son territoire *à Radzimin* pour se soustraire à la poursuite de Français et ai(en)t même pillé un village sur leur passage? Ainsi raisonnent ceux qui portent un œil de détail.

Bientôt après ils examinent leurs opérations qui doivent amener un mouvement général dans la Pologne pour seconder les vues du héros qui y vient relever le trône des Jagellons. Sans prétendre vouloir pénétrer les vues de l'Empereur, chacun donne ses idées. Ceux qui se rapprochent le plus des probabilités, reconnaissent que les mouvements de la Pologne ne peuvent avoir quelque conséquence que quand la Galicie les partagera d'une manière active, quelles que puissent être les précautions que serait dans le cas de prendre l'Autriche pour les contrarier. Cette vaste province, appelée la Petite Pologne, pourvue en approvisionnements de toute espèce, est à même de mettre 40.000 hommes sur pied au premier signal. Pour peu qu'on seconde la bonne volonté de quelques gentilshommes qui l'habitent, devient alors le boulevard des dernières des armées françaises contre les mouvements que pourrait faire le Cabinet de Vienne; elle entraîne avec elle la Volhynie

et met les forces russes qui peuvent se trouver en Podolie entre les feux de l'insurrection polonaise et les armées turques, tandis que les armées françaises, en s'appuyant toujours sur la Baltique, se portent sans beaucoup de difficulté, de la Lithuanie en Courlande et maîtrisent la Livonie. La Galicie est sans forces autrichiennes; on ne compte depuis Terespol jusqu'à Cracovie que quelques escadrons de cavalerie; *il est très positif* que Lublin et Sandomir sont sans troupes et que le vide s'étant (*sic*) jusqu'à Leopol. Les gentilshommes de toutes ces contrées n'attendent que le moment de se lever en masse, ce mouvement se réalisera dès qu'ils verront quelques troupes pour protéger leur levée; les circonstances ne demandent point de retard pour une démarche qui présente des résultats aussi conséquents. Les considérations qu'on peut alléguer concernant les mesures offensives que le Cabinet de Vienne pourrait prendre à la suite d'un pareil événement, ne peuvent point se balancer avec les avantages du moment : 1° par la libre circulation des approvisionnements pour l'armée française, qui manque déjà des objets de première nécessité et qui manquera de tout dans huit jours, si les frontières ne s'ouvrent pas; 2° la levée d'une masse d'hommes conduits en partisans qui pourraient tout de suite inquiéter les derrières des Russes du côté de Brzesk et observer ceux qui seraient dans le cas de venir sur les frontières de la Volhynie, du côté de Ratno, Kowel, etc. Cette opération pourrait d'ailleurs se faire sans la participation apparente de la France; quelques centaines de Polonais organisés, partant furtivement d'ici, qui se jetteraient dans le palatinat de Lublin, ébranleraient le premier mouvement; le voisinage de l'armée française lui donnerait de la consistance sans qu'on put lui imputer d'avoir pris une part active. Ce mouvement, quelque petit qu'il fût, en nécessiterait positivement un diversif (!) dans l'armée russe qui est sur la Narew. Celle-ci serait obligée de diminuer ses forces à Pultusk, pour couvrir ses derrières du côté de Nur, Wisokie Masowicki (*sic*), etc. On sent tout l'avantage que l'armée française pourrait retirer d'une pareille diversion. Tel est le raisonnement d'un homme qui embrasse d'un coup d'œil les opérations militaires susceptibles d'entraîner dans peu d'instants la Pologne entière, pour appuyer les succès des armées françaises.

Après toutes ces réflexions, ils n'en consacrent plus qu'une, il est vrai, avec une modération digne d'éloge, sur le mode de Gouvernement que l'Empereur donnera à la Pologne. La perspective de redevenir une nation puissante, ne les fait pas balancer sur le choix d'un chef. La nécessité d'être pendant longtemps puissance militaire fixe leurs vœux sur un guerrier; le prince Murat est désigné dans l'opinion générale; on voit, néanmoins, percer le désir qu'ils auraient de le voir monter sur le trône à la suite d'une Diète légalement convoquée plutôt que par un simple acte d'autorité de l'Empereur. Ce désir trouve sa conséquence dans les opinions qui divisent les Polonais, surtout parmi les grands seigneurs.

Aujourd'hui l'attention du public est tout entière aux mouvements qui annoncent l'approche d'une grande bataille; l'espoir de voir ce pays-ci délivré de la barbarie des Russes réunit tous les vœux pour le succès des armées françaises. Ce public n'est pourtant pas exempt de quelque crainte que la malveillance des partisans des trois puissances cherche à semer dans l'opinion et cela n'est pas étonnant. Varsovie est le réceptacle d'une foule de nations, les Russes y ont leurs agents et même des partisans, les Prussiens, les Autrichiens y ont leurs espions, il n'y a pas jusqu'à Louis XVIII qui n'y ait aussi les siens et je n'ai pas vu de peuple plus crédule et plus facile que celui-ci à céder aux impulsions étrangères.

(*Aff. Etr. Pologne.* Mémoires, Supplément 16. f°s 122-3.)

10. — Les rapports d'Andréossy.

a Talleyrand à Andréossy, Berlin, 18 nov. 1806.

J'ai l'honneur de vous envoyer une copie de l'armistice qui vient d'être conclue avec la Prusse. Comme les ratifications de cet acte ne sont point encore échangées, il ne conviendrait pas de lui donner aucune publicité; mais vous pouvez dès ce moment en tirer quelques éléments de conversation avec le ministère autrichien et attendu que les conditions de cette armistice laissent un champ vaste aux combinaisons de la paix définitive, vous pourriez dans vos entretiens confidentiels avec M. de Stadion aborder légèrement la question d'un échange de la Galicie contre la Silésie.

Malgré quelque différence de population, cette seconde province présente par son industrie, sa culture, ses usines, ses fabriques, son commerce extérieur, des avantages qui ne peuvent manquer d'être appréciés à Vienne, où l'on ne peut d'ailleurs être insensible à l'idée de ressaisir cette portion de l'ancien héritage de la maison d'Autriche, qui a été l'objet de tant de regrets. Toute l'Europe a su dans le temps que la cour de Vienne n'avait participé en quelque façon que malgré elle aux partages successifs de la Pologne, particulièrement à celui qui a fait disparaître entièrement cette puissance et, en effet, du jour où cet Etat intermédiaire a été anéanti, l'Autriche s'est vu placée vis-à-vis de la Russie dans un contact immédiat qui ne pouvait manquer de la soumettre plus ou moins à l'influence de cette politique extravagante qui gouverne le cabinet de Pétersbourg et nous avons vu quels ont été pour l'Autriche les tristes résultats de cette influence. Il serait donc naturel de croire que la cour de Vienne mettrait quel-

qu'intérêt à voir rétablir dans le nord de l'Europe un système d'équilibre et une division d'Etats qui, sans nuire à sa puissance réelle, lui ôterait un voisinage, dont les conséquences ne peuvent être ni utiles ni honorables, et que si elle pouvait concourir elle-même à cet établissement, elle s'y prêterait d'autant plus volontiers que la Galicie est une province ouverte d'une défense presque impossible, tandis que la Silésie avec ses nombreuses places fortes et appuyée sur la Bohême, se lie bien mieux au système défensif de cette puissance.

Remarquez bien, général, que tout ceci ne doit avoir aucune apparence d'ouverture et qu'il s'agit au contraire de chercher à en provoquer quelqu'une de la part de l'Autriche ou à connaître du moins sa pensée.

(*Aff. Etr. Autriche* Corresp., 379, f°s 428-9)

b) Andréossy à Talleyrand, Vienne, 3 déc. 1806.

...On se plaint amèrement de la proclamation du général Dombrowski : on en infère que S. M. veut enlever à l'Autriche la Galicie, et on se sert de ce prétexte et de l'appréhension d'une insurrection pour légitimer l'emplacement des troupes de ce côté.

Il paraît qu'on est d'avis que la Pologne ne pourra pas être conservée et qu'on est préparé à la perte du moins de la Galicie occidentale ; deux commissaires y ont été envoyés pour y vendre au plus tôt les domaines d'Etat. On ne veut pas entendre, du moins quant à présent à l'échange qui pourrait avoir lieu entre la Galicie et la Silésie prussienne ; on prévoit ce qui arrivera, mais on ne sait pas ce que c'est que d'aller au-devant des événements, on se plaint, on recrimine, c'est tout ce que l'on sait faire...

(*Aff. Etr. Autriche.* Corr. 379, f° 456)

Le même, 17 déc.

...J'ai eu une conversation avec M. de Stadion au sujet de l'échange de la Galicie, il m'a répondu qu'il prendrait les ordres de S. M.; il a cru devoir néanmoins m'observer qu'il ne pensait pas

que l'Empereur put et voulut traiter d'un pays qui lui avait été cédé par un traité avec un pays dont la possession actuelle n'était due qu'à la force des armes; au reste il a souri à l'assurance que je lui ai donnée que S. M. ne voulait s'immiscer en rien aux affaires de la Galicie et l'on ne peut pas se dissimuler qu'ils n'aient les plus grandes craintes sur le sort futur de ce pays. J'ai tiré de la marche et du caractère des événements un argument en faveur de l'échange projetée (*sic*) et avec tous les ménagements et les modifications que S. M. a daigné m'indiquer dans sa lettre, mais ces réflexions ne l'ont point entraîné : je pense que le cabinet de Vienne temporisera et évitera de se mettre à découvert vis-à-vis d'aucune des puissances du continent avec qui elle était liée, si non de fait, du moins d'intention...

(*Ibidem*, f° 482.)

c Andréossy à Napoléon, Vienne, 21 déc. 1806.

...J'ai fait part à S. E. le Ministre des relations extérieures de mes premières démarches au sujet de l'échange de la Galicie et de l'invasion de la Moldavie ; point de réponse encore. M. de Stadion m'a pourtant promis qu'il me ferait connaître demain ou après la décision de son gouvernement.

J'ai écouté l'opinion sur ces deux points : l'Autriche tremble pour la Galicie ; mais je doute qu'elle se décide dans ce moment à transiger...

(*Arch. Nat.*, A. F., IV, 1675, dos. 6, N° 6).

d Andréossy à Talleyrand, Vienne, 23. XII 1806.

J'ai enfin vu aujourd'hui M. de Stadion. Ainsi que je l'avais prévu, ses réponses m'ont prouvé que la Cour de Vienne ne voulait rien faire pour nous, ni contre les autres puissances. S. M. a d'abord fait remercier de l'assurance donnée par l'Empereur Napoléon qu'il ne se mêlerait en rien de la Galicie et elle a semblé voir avec plaisir que c'était une preuve du désir de maintenir la bonne intelligence entre les deux Cours. Il m'a répété en beaucoup plus de mots, au sujet de l'échange de la Galicie, ce qu'il m'avait dit lors de la pre-

mière ouverture que j'avais faite à ce Ministre; il a ajouté que S. M. était bien aise de conserver des sujets qui étaient habitués à son administration et qu'il connaissait, plutôt que d'en acquérir de nouveaux et il a fini par dire que la moralité de souverain ne permettait pas à son Maître de passer une transaction pour un territoire dont la possession était encore vouée aux incertitudes de la guerre et n'était garantie par aucun traité avec la Prusse. Je lui ai représenté que, dans les circonstances d'une haute importance, la prévoyance était la première qualité d'un homme d'Etat et que c'était d'ailleurs une marque de bienveillance de S. M. que de garantir en quelque sorte la Galicie par un échange analogue malgré les événements qui pourraient survenir et qu'il ne serait pas en son pouvoir ni de prévenir ni d'arrêter, puisqu'elle ne prétendait se mêler en aucune manière de cette portion de l'ancienne Pologne. Il était question de se prononcer contre un allié secret; il était impossible de réussir...

(*Aff. Etr. Autriche*, Corresp. 379, f° 496.)

d Talleyrand à Andréossy. Varsovie, 24. XII. 1806 (minute).

...Que votre langage tende constamment à rassurer le cabinet Autrichien sur les inquiétudes que lui donnent les événements de la Pologne. L'Empereur ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire n'a pris sur les affaires de ce pays aucune résolution définitive. Il veut s'en tenir religieusement à l'exécution des traités qui l'unissent à l'Autriche et il est même disposé à entrer avec elle dans un contact intime sur tous les intérêts des deux Empires...

(*Ibid.* f° 498.)

Cf. Wertheimer, II, 162.

11. — Organisation des autorites civiles dans les départements de Posen et celui de Kalisz.

Dombrowski à Napoléon, présenté le 23 novembre 1806.

Arrivés de Berlin à Posen, nous trouvâmes déjà notre proclamation faite par ordre de Votre Majesté répandue universellement. Les esprits étaient le mieux disposés ; on demanda hautement la suspension des autorités constituées par le Gouvernement prussien dans l'exercice de leur s fonction's publiques. Ce pourquoi nous y apportâmes des changements provisoires au nom de Votre Majesté Impériale. Savoir : 1° Nous conservâmes à la Chambre des finances son ancienne organisation, en substituant à la place du Président allemand M. Breza, citoyen zelé et instruit, qui a eu l'honneur d'être présenté à Votre Majesté. Nous créâmes 17 membres Polonais Conseillers de la susdite Chambre et vu le besoin urgent d'avoir des prompts renseignements sur des objets relatifs à l'administration, nous conservâmes les Allemands anciens membres de la Chambre. 2° A la tête de la Régence ou le tribunal de la justice nous mîmes S. E. M. le Castellan Krzyzanowski qui a eu également l'honneur d'être présenté à Votre Majesté, en lui associant 18 conseillers ; les anciens fonctionnaires allemands dans cette magistrature ont été conservés provisoirement pour en tirer, comme dans la Chambre des finances, des renseignements nécessaires, relatifs à l'administration de la justice. 3° Quant aux fonctionnaires subalternes, nous conservâmes les conseillers des districts, appelés en allemand *Landrat*, pour exécuter les ordres donnés par la Chambre des finances, en leur associant des Polonais, pour la surveillance. Nous prîmes les mêmes mesures par

rappo(r)t aux *Steürats* ou conseillers des villes. 4° Etant dans l'impossibilité de changer en même temps les Bourgemêtres allemands de toutes les villes, nous les conservâmes provisoirement dans leur(s) postes en leur associant des surveillants Polonais. 5° Le général Kosinski est envoyé de notre part dans les départements de Bromberg et celui de Marienwerder afin d'y organiser sur les mêmes principes les autorités administratives et judiciaires. 6° Le département de Varsovie n'étant pas encore totalement évacué par l'ennemi, nous nous bornâmes d'envoyer à Lenczyc et autres contrées libres des dispositions conformes aux principes adoptés et nous nommâmes en attendant M. Lada, conseiller du district, pour intendant général, avec pouvoir d'exécuter toutes nos dispositions provisoires.

Dans le cours d'une telle organisation, l'expérience nous a appris qu'il fallait suspendre les employés allemands dans leurs fonctions respectives à cause que leur disposition pour l'ancien Gouvernement portait la lenteur et même des entraves dans l'exécution des mesures prises pour le bien de notre cause.

Nous avons représenté à Votre Majesté Impériale, que leur destitution totale serait maintenant nécessaire et nous attendons là-dessus vos ordres souverains.

Arch. Nat., A. F., IV, 1692, dos. 2, n° 122.)

12. — Rapport de la Commission de Gouvernement sur l'état des finances.

a) Lettre de Malachowski à Maret. Varsovie, le 22 avril 1807.

En vous priant, Monsieur, de mettre sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur et Roi le contenu de cette lettre, je satisfais au désir de la Commission de Gouvernement qui, dans l'extrême embarras où elle se trouve, ne voit plus d'autre ressource que de recourir directement à la haute et puissante protection de Sa Majesté.

Le rapport ci-joint a prouvé à la Commission l'existence réelle du déficit annuel de 25 millions de florins de Pologne ou de 15 millions de livres de France. Les résultats de ce déficit se font sentir de jour en jour d'une manière plus inquiétante, puisqu'il ne reste pas dans nos caisses de quoi fournir à la paye de l'armée au delà du dernier de ce mois.

Deux raisons ont contribué à amener un si fâcheux résultat : la première est la diminution des revenus du pays que l'état actuel des choses a fait baisser presque de deux tiers, c'est-à-dire d'environ 30 millions, à peu près à 13 ; la seconde — la distraction de nos fonds des objets auxquels ils étaient destinés par des fréquentes réquisitions et des avances considérables. Telles ont été dernièrement celles qu'a faite(s) la Commission pour l'achat des vivres, avances qui ne lui étant pas remboursées à terme compromettent la paye et l'entretien de l'armée.

C'est l'ensemble du déficit en proportion de nos fonds réels qui écrase tellement nos caisses qu'elles sont dans l'impuissance de subvenir aux moindres frais extraordinaires. Le Gouvernement s'en est tout fraîchement ressenti d'une manière bien pénible

pour lui, lorsqu'une pénurie totale l'a empêché de poursuivre les marchés qui lui semblaient assurer les subsistances de l'armée, objet devant lequel toute autre considération disparait à ses yeux.

La Commission prévoyant les embarras où allait la mettre incessamment un dénuement si total, a osé demander à Sa Majesté qu'un de ses membres pût se rendre auprès d'Elle pour le lui exposer et soumettre à sa haute sagesse les moyens que la Commission croit les plus propres pour y remédier. Ces moyens se bornent à la seule ressource que laissent les circonstances actuelles du pays, c'est-à-dire à un emprunt hypothéqué sur les biens nationaux sous la haute garantie de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Pressé par l'urgence du cas et la sollicitude de la Commission sur un objet d'une si grande importance, je prie Votre Excellence de vouloir bien contribuer à lui obtenir une prompte réponse.

Veuillez bien, etc.

b) Rapport fait à la Commission de Gouvernement, le 18 avril 1807.

J'envisage la levée de 15.000 hommes, ordonnée par Sa Majesté l'Empereur et Roi, comme un nouveau gage de ses intentions bienfaisantes pour notre patrie et les efforts que nous ferons pour le remplir comme le service le plus signalé que nous puissions lui rendre. Aucune difficulté ne doit donc nous étonner, aucune considération ne doit nous arrêter, car ce n'est que de cette manière que nous pouvons marcher sur les traces d'un héros accoutumé à surmonter tous les obstacles. Je ne prétends pas dissimuler ceux que la Commission a prévus d'avance, mais en lui présentant les moyens de les lever je m'attends avec confiance à des efforts dignes de son zèle.

L'objet en question se présente sous deux rapports. Celui des hommes à lever, et celui des moyens de les équiper et de les entretenir.

L'article des finances a été développé à la séance d'hier d'une manière qui a jeté un grand jour sur cette matière. C'est en poursuivant cet examen que je tâcherai d'arriver à des résultats qui puissent nous faire atteindre le but que nous désirons.

Le budget provisoirement formé présente pour l'armée une

dépense annuelle de. . . . . 21.106.618 de nos florins
et pour la liste civile. . . . . 8.995.319 —

ce qui forme un total de. . . . . . . 30.011.937 (!) de nos florins

Le revenu des cinq départements conquis qui se montait sous le Gouvernement prussien à 29.980.152 de nos florins, ne peut être évalué pour l'année courante selon le calcul motivé du budget qu'à 12.882.816. Il existe donc un déficit réel de 17.129.121. Mais le budget n'ayant pu fixer les dépenses extraordinaires, ainsi que les réquisitions qui plus que les dépenses fixes ont épuisé jusqu'à ce moment nos caisses, je crois devoir porter notre déficit annuel à 20 millions. D'après le Décret impérial, 8.400 hommes doivent augmenter l'armée existante dans le pays et 6.600 se porter en Silésie. Les premiers seront donc équipés et soldés selon l'état de nos troupes. Sur ce pied leur entretien monterait à 4.432.390 de nos florins qu'on peut porter à 5 millions vu les frais extraordinaires. Le déficit total s'élèvera donc pour l'année à 25 millions de nos florins.

Différents moyens ont été proposés pour combler ce déficit effrayant. Je vais les résumer tous.

Le premier serait sans doute celui de nouvelles impositions. Mais outre que les impôts directs ont été pour le moins quadruplés dans le courant de l'année, le travail de M. Bielinski a prouvé qu'en sus des impôts ordinaires les quatre départements conquis ont fourni dans le courant de quelque s) mois à peu près la valeur de 100 millions de florins de Pologne. Par conséquent, le pays n'était plus en état de supporter de nouvelles charges. C'est ce qui a fait rejeter l'idée d'un impôt de capitation que j'avais proposé, ressource, au reste, bien faible pour combler notre déficit.

Tenterons-nous un emprunt forcé ? Supposons-le d'une année de revenu de chaque terre au taux de l'impôt de 24 p. 100. Cet emprunt ne s'élèverait pas à 2 millions d'écus, puisque l'impôt n'est que de 472.520 écus, y compris le 24e des villes royales. Mais le dénuement qui ne permet pas de recourir à des nouveaux impôts, élève les mêmes obstacles contre ce moyen.

La ressource du papier-monnaie si pernicieuse au sein de la paix deviendrait illusoire et ruineuse dans l'état où nous nous trouvons. Pour rétablir la confiance qui est la base de ce moyen,

il faudrait racquitter 11 millions de papier-monnaie que notre dernière Révolution a laissé sans aucune valeur entre les mains des particuliers et qui, certes, ne lui a pas valu dans ce temps pour un million de crédit réel.

Il ne nous reste donc d'autre ressource que celle d'un emprunt hypothéqué sur les terres nationales. Leur rapport net est dans les quatre départements de 1.157.522 écus, par conséquent au denier vingt s'élève à 23 millions 150.440 écus ou 138.902.640 de florins de Pologne. Mais leur valeur réelle est presque double, soit à cause des bois, dont le revenu n'est pas compris dans ce calcul, soit du bas prix auquel ces terres sont affermées. Ce fond est une hypothèque bien plus que suffisante pour un emprunt de 25 millions. Mais vu le dénuement où se trouve le pays, il faut recourir à l'étranger. Pouvons-nous nous flatter d'y trouver quelque crédit sans l'intervention toute-puissante de Sa Majesté l'Empereur et Roi? Non, sans doute. Ce n'est donc uniquement qu'à sa haute protection que nous pouvons devoir ce nouveau bienfait.

Pour nous en rendre dignes, remplissons incessamment les ordres qu'il vient de nous donner, quelque sacrifice qu'il puisse en coûter au pays. Ainsi donc sans nous arrêter davantage à de vains calculs sur nos moyens de population, prenons pour règle un mode bien simple. En ordonnant une recrue sur dix feux, nous en avons obtenus à peu près 30.000 hommes. Un accroissement sur le département de Plock et sur celui de Bromberg a depuis ce temps augmenté nos moyens. Je crois donc qu'en levant une recrue sur 25 feux nous parviendrons à remplir le nombre prescrit de 15.000 hommes. Le zèle connu de nos compatriotes ne leur présentera dans cette mesure toute rigoureuse qu'elle puisse être, que le bien qui doit en résulter pour notre patrie.

(*Arch. Nat.*, A.F., IV, 1692, dos. 2, n° 278-9.)

13. — Rapport de Vincent.

Varsovie, le 26 mai 1807.

Votre Excellence m'ayant permis de l'entretenir des circonstances de ma nouvelle mission, les plus dignes de fixer un instant son attention, j'ose espérer qu'elle ne trouvera pas mauvais que je me prévale quelquefois de l'autorisation qu'elle m'a donnée.

Je suis parti de Rosenberg le 22 au soir emportant avec moi un souvenir bien profond des nouvelles preuves de bienveillance dont Sa Majesté a daigné me combler et qui auraient augmenté mon dévouement pour son service s'il était possible de rien ajouter à celui que je professe depuis longtemps.

Arrivé à Varsovie le 24, mon premier soin a été d'écrire à M. le maréchal Malachowski, président de la Commission de Gouvernement, en le prévenant de ma nomination et le priant de me faire reconnaître dans la fonction que je venais exercer.

J'ai la certitude que la Commission aurait désiré que je demandasse une audience pour remettre le décret de ma nomination, mais j'ai cru que cette forme, qui semblait donner à ma mission un caractère diplomatique, pouvait avoir des inconvénients et j'ai été confirmé dans le parti que j'ai adopté, lorsque j'ai appris que le bruit général à Varsovie était que Sa Majesté, en m'accréditant auprès du Gouvernement Provisoire, venait d'en reconnaître l'indépendance. Dès lors j'ai dû malgré les insinuations de quelques membres du Gouvernement persister dans un plan de conduite qui ne donnât pas à soupçonner autre chose que ce qui est contenu dans le decret de Sa Majesté. Le caractère donné à ma mission

par les Polonais a paru tellement inquiétant à M. le général de Vincent, envoyé extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, qu'il a été sur le point d'expédier un courrier à sa cour. M. le baron de Dalberg, ministre de Bade, l'a engagé à suspendre et s'est chargé de me demander une explication verbale. J'ai cru devoir lui répondre que les rapports que Sa Majesté avait créés entre le Gouvernement provisoire et moi étaient très clairement déterminés dans le décret de ma nomination et que rien n'y donnait à entendre que je fusse chargé d'autre chose que des affaires relatives à l'armée et à l'administration française, ce qui n'avait aucun rapport avec la politique.

On a publié hier par ordre du Gouvernement la nouvelle de la capitulation de Dantzig, elle fait la plus agréable sensation parce qu'on espère que la Grande Armée ne tardera pas à entrer en campagne.

Je suis avec un dévouement sans bornes, etc.

(*Arch. Nat.* A. F. IV, 1692, dos. 2, N° 331.)

III

DOCUMENTS DIVERS

14. — États des manuscrits, mémoires et volumes de correspondances politiques demandés par S. E. le Ministre des relations extérieures et qui ont été expédiés pour la Pologne le 28 décembre 1806 (et renvoyés comme inutiles).

CORRESPONDANCES POLITIQUES

1° Correspondance de MM. Gerault, Jakubowski et autres.

Année 1772 . . . . . 2 volumes.
— 1773 . . . . . 2 —

2° Correspondance du prince Louis de Rohan, ambassadeur extraordinaire à Vienne.

Année 1772 . . . . . 3 volumes.
— 1773 . . . . . 2 —

3° Correspondance du M. de Pons, ministre plénipotentiaire à Berlin et de M. Gaulard de Sandrai, chargé d'affaires.

Année 1772 . . . . . 1 volume.
— 1773 . . . . . 1 —

4° Correspondance de M. Durand, ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg, et de M. Sabatier-Cabre, chargé d'affaires.

Année 1771	5 derniers mois	1 volume.
— 1772	4 premiers —	
— 1772	8 derniers —	1 —

5° Un volume de correspondance de Vienne de 1770 (avril-août) contenant un mémoire sur les confédérés de Pologne par Dumouriez.

Année 1770 . . . . . 1 volume.

6° Correspondance de M. de Paulmy, ambassadeur de Pologne et Hennin chargé d'affaires.

Année 1764 . . . . . 1 volume.

Nota. — Les volumes ci-dessus tirés des correspondances politiques de Pologne, de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, contiennent tout ce qui a rapport au premier partage de la Pologne. Il ne se trouve absolument rien aux Archives sur les partages de 1793 et de 1795.

MANUSCRITS

1° *Histoire de l'anarchie de Pologne et du despotisme des Russes*, par Maubert, ex-capucin, en 6 livres 2 vol, in-4°

2° *Mémoire sur ce qui s'est passé de plus intéressant en Pologne depuis la Diète ordinaire de 1748 jusqu'à la Diète extraordinaire de 1750*. — 1 vol. in-4°.

Ce même volume contient un Mémoire sur l'état présent de la Pologne par M. Tercier, et un autre sur l'ordination d'Ostrog par M. Durand.

3° *Histoire des négociations de la France pour le rétablissement du Roi Stanislas sur le trône de Pologne*, par M. Ledran, de 1726 à 1734 7 vol. in-4°.

4° *Négociations qui ont eu lieu en 1734 pour terminer la guerre allumée dans l'Europe, à l'occasion de la double élection à la couronne de Pologne*, par M. Ledran, 1 vol. in-4°.

5° Mémoire dédié au Roi par M. le Comte de Blendowski, intitulé : *Abrégé de la description géographique du royaume de Pologne.*

Na. Ce volume contient des renseignements sur la forme du Gouvernement de Pologne, sur la tenue des diètes, d'élection et sur les prérogatives attachées à chaque État de la République. 1 vol. in-f°.

Nota — Ces manuscrits donnent une connaissance exacte des événements qui ont amené la double élection de 1734, de ce qui

s'en est suivi, ainsi que de celle de Stanislas-Auguste Poniatowski en 1764.

Indépendamment des pièces officielles relatives à cette dernière élection, qu'on peut consulter dans la correspondance de MM. de Paulmy et Hennin, on trouvera l'historique très circonstancié de ces événements dans le sixième livre de l'ouvrage du père Maubert, MM. Ledran, Tercier et Durand, auteurs des mémoires ci-dessus, étaient premiers commis des affaires étrangères. Ils ont composé leurs ouvrages sur les pièces originales ; ainsi leur travail doit inspirer la plus grande confiance.

MÉMOIRES POLITIQUES

1° *Réflexions impartiales sur l'animosité de la noblesse contre le clergé de Pologne.*

2° *Réflexions sur l'élection de Poniatowski au trône de Pologne.*

3° *Réflexions sur les affaires des dissidents de Pologne.*

4° *Mémoires sur les Polonais et sur leur Gouvernement.*

5° *Idée du Gouvernement de la République de Pologne et de son état actuel.*

6° *Réflexions du Primat de Pologne sur la nature des terres nobles.*

7° *Mémoire sur les affaires de Pologne et sur les causes qui ont agité cette République.*

8° *Coup-d'œil sur la Pologne relativement à la France.*

9° *Mémoire sur la Pologne, sur les causes des révolutions qu'elle a éprouvées et sur l'ambition des puissances qui l'avoisinent.*

10° *Récapitulation de ce qui a été proposé à la Cour de France pour le rétablissement de la Pologne, avec un aperçu du plan à suivre et des dédommagements qu'obtiendrait chacune des Puissances qui voudraient concourir à son exécution.*

11° *Mémoire sur la décadence de la Pologne, sur son partage et sur les moyens que la France peut employer pour sa restauration.*

12° *Mémoire sur l'interrègne et sur l'élection des Rois de Pologne.*

13° *Anecdotes sur le Duché de Courlande, sur les Princes qui en ont été souverains et sur les révolutions qu'elle a éprouvées.*

14° *Autre mémoire sur la Courlande.*

15° *Mémoire sur la Pologne*, par M. Lebas (1789).

(*Aff. Étr. Russie*, Mém. 26, f. 97-8.)

Notice d'Hauterive pour Maret. Paris, 21, XII, 1811

Il me reste à parler de la Pologne. Nous avons aux archives une abondante collection de pièces relatives à ce pays. Mais je suis persuadé qu'il n'en existe pas une seule qui renferme des renseignements d'aucune application pratique, soit relativement à la politique actuelle, soit relativement à la guerre. Je joins à ce rapport un état de la collection formée en 1806 que j'expédiai par courier extraordinaire à l'époque de la campagne de Pologne. Cette collection se compose d'une trentaine de gros volumes. Je crois que V. E. en a eu connaissance dans le temps. Elle verra par les titres de ces recueils que toutes les informations qu'ils renferment ne peuvent être utiles que pour l'histoire et qu'elle retirerait même très peu de lumières du plus grand nombre. Les correspondances n'apprennent que des choses qui sont relatives à des hommes qui n'existent plus, à des intrigues dont ont ne conserve pas même le souvenir, à des combinaisons enfin qui ne peuvent plus se reproduire. Les mémoires établissent des projets et des vues sur un état de choses qui a totalement changé ; les détails de la guerre qui se faisait alors sont d'ailleurs de peu d'intérêt, elle n'avait ni plan régulier ni système uniforme ; c'étaient des rassemblements qui formaient quelquefois des armées et qui disparaissaient ensuite par le manque de direction, l'indiscipline et le défaut de subsistances. Je joindrai cependant à la suite précédemment indiquée 3 mémoires. Les 2 premiers sont une répétition de tous ceux que j'avais envoyés en Pologne et qui ont été rétablis aux Archives. Je n'avais pas envoyé le troisième, qui est un travail de M. le comte de Broglie, écrit de sa main. Ce n'est que depuis cet envoi et depuis que je suis chargé de la garde des Archives que la correspondance politique de M. le comte Broglie, pendant sa mission en Pologne, a été trouvée au dépôt.

Correspondance secrète.

Avant de parler de cette collection, qui est la partie la plus précieuse de ce qu'on appelle correspondance secrète, je dois dire d'abord qu'elle ne contient aucun plan d'opérations; aucun mé-

moire militaire, politique, commercial, aucune autre pièce accessoire enfin que celles que je remets à V. E. Mais elle renferme un nombre immense de lettres sur les petits événements intérieurs, sur les petites intrigues, sur les fautes enfin, les extravagances et les malheurs des hommes qui ont figuré dans les affaires de Pologne depuis l'année 1762 jusqu'à la destruction de cet intéressant Royaume. Tout cela n'est bon aujourd'hui qu'à fournir des matériaux pour un ouvrage qui prouverait très bien que celui de M. de Rulhières (*sic*) est une des plus mauvaises histoires qui aient jamais été écrites...

(*Aff. Etr. Russie.* Mémoires 26, f°s 88-89.)

15. — La Délégation des Galiciens.

a) Stanislas Malachowski à Dombrowski, Konskie, 17 nov. 1806 (traduction).

La proclamation de V. E. est parvenue à ces malheureux compatriotes que sépare la Pilica. Treize ans d'esclavage, les persécutions continuelles des habitants de toutes les classes, la triple barrière divisant nos frères, n'ont pas pu éteindre l'esprit et l'énergie des Polonais. Nous vous avons regardé, Général, comme celui qui, au milieu de la tempête, voyant un arbre renversé, a emporté avec lui une branche de cette précieuse plante, l'a conservée soigneusement et nous la rapporte pour la replanter. L'approche de V. E. avec les débris de notre Nation a fait revivre nos esprits et palpiter nos cœurs, ayant surtout entendu les paroles prononcées par le Héros de l'Univers : *Je verrai, je verrai, si les Polonais sont dignes d'être une nation.* Cette voix fut un signe du ralliement général et s'est répandu depuis l'Oder, le Dniéper, le Dniester jusqu'aux monts Karpathes.

Etant plus près du trône de l'invincible Napoléon, dites-lui, au nom de vos compatriotes, que toute notre espérance est fondée sur la toute-puissance de son bras, que puisque vous nous trouvez tout prêts à votre première proclamation, au seul ordre de Napoléon toute la Nation polonaise se lève en masse pour être digne de sa protection et pour maintenir la renommée du nom Polonais. — Oui ! la Pologne seule est parvenue à ce degré d'enthousiasme, et s'est élevée par lui au-dessus des autres Nations, parce qu'elle a su sentir et admirer les grands faits de l'immortel Napoléon. Les alliés de la France donnèrent le nom de crime à cet enthousiasme, persécutaient et enchaînaient les Polonais pour

s'être réjouis des triomphes du vengeur de notre misère. — La Pologne ressuscitée sera toujours la puissance la plus fidèle, pour la grande Nation française et le gardien des puissances limitrophes, dont l'impuissance de nuire à la France en a fait ses alliés.

Parmi tous ces peuples qui doivent leur existence et leur splendeur au Grand Napoléon, aucun ne saura apprécier autant ses bienfaits que les Polonais qui, après la perte de leur bonne mère, retrouvent en lui un puissant père. Toutes les deux Galicies, brûlant du même esprit de patriotisme, m'ont chargé de demander à V. E. comment elles doivent être considérées et ce qu'elles doivent faire. Nous attendons vos ordres avec impatience, lesquels, m'étant confiés, seront exécutés avec toute l'exactitude possible.

Agréez, etc.

b Dombrowski à Napoléon. Posen. 22 Nov. 1806.

Messieurs les Comtes Pierre Strzyzewski et Stanislas Korwosiecki auront l'honneur de présenter à Votre Majesté la lettre qui vient de m'être écrite par le comte Stanislas Malachowski, neveu du Grand Maréchal de la Diète de Constitution du 3 de Mai 1790 (!) homme connu par ses vertus, et par l'attachement à sa patrie.

Cette lettre exprime les vœux ardents de mes compatriotes de la Pologne autrichienne de se réunir à nous, de sacrifier leurs vies, leurs biens et tout ce qu'ils possèdent pour contribuer à la régénération de leur patrie et de montrer au Grand Napoléon qu'ils sont dignes d'être Polonais.

Je supplie Votre Majesté de me faire connaître ses intentions à cet égard.

J'ai l'honneur, etc.

(*Arch. Nat.*, A. F., IV, 1692, dos. 2, N. 119, 121.)

16. — Correspondance du général Sokolnicki.

a) Hauke à Sokolnicki, Nowie. 13/II 1807.

Le général Dombrowski sait très bien que notre insurrection se désorganise de jour en jour, mais il est très difficile d'y remédier particulièrement lorsque l'on se trouve en présence de l'ennemi. En attendant il ne faut pas désespérer, mais toujours faire son devoir. S. E. M. le général Dombrowski vous ordonne, Monsieur le général, de transformer les forces insurrectionnelles des provinces de Posnanie, Gnesen, Inowroclaw, Brest de Kujavie, Bydgoszez (Bromberg) et de Poméranie en troupes régulières et de mettre un seul commandant à leur tête. Le général doit former un second corps semblable avec les forces insurrectionnelles des provinces de Rawa, de Mazovie et de Lenczyca et remettre le commandement de cette force à un seul officier. Tout ce qui fait partie des forces insurrectionnelles des provinces de Kalisz, Sieradz et Wielun doit être renvoyé de l'autre côté de la Vistule sous les ordres du général Zayonczek. Ces généraux des palatinats obligés de retourner chez eux devront vous remettre, Monsieur le général, un état nominatif des officiers et des hommes qui restent dans leurs divisions. S. E. M. le général Dombrowski a donné l'ordre au général Axamitowski d'envoyer à Chojnice sous vos ordres ce qu'il aura de *disponible* [en français] du 11[e] régiment d'infanterie. S. E. le général Dombrowski considère comme une fable la nouvelle que les Prussiens se sont montrés en force sur notre aile gauche. Si cela est, ce n'est que le résultat de la désobéissance du général Lubinski et du colonel Garczynski. S. E. le général Dombrowski s'en rapporte entièrement à votre prudence, Monsieur le

général, pour y remédier et pour que les déserteurs isolés et les prisonniers prussiens ne jettent pas l'alarme parmi les nôtres.

(Traduit du polonais.)

b Sokolnicki à Trzebuchowski, Orle, 8/III 1807.

Il me serait très agréable, Monsieur, de vous avoir comme camarade, mais comme je n'ai reçu aucun avis au sujet de votre nomination au grade de général de brigade, je vous prie, par conséquent, de me présenter votre nomination afin que je puisse la faire mettre à l'ordre du jour des troupes; je sais seulement que ce titre ne peut vous être attribué, si vous commandez des troupes régulières et le titre de général-major est un titre conservé suivant l'ancienne coutume aux grades de chefs de cavalerie (Rotmeister) ou capitaines *pro honore*. En ce qui concerne les insurgés des palatinats, suivant la volonté du Grand Napoléon le vainqueur du monde, d'après les décrets de la Commission de Gouvernement et sur l'ordre de S. E. le général Dombrowski, chevalier du grand-aigle de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de la couronne de fer, il sera formé avec eux des régiments réguliers et leur organisation m'a déjà été entièrement confiée. Il ne peut désormais exister aucune brigade portant le nom d'un palatinat quelconque et d'autant plus celle de Kujavie qui a donné, étant sous mes ordres, les preuves du plus honteux manque d'obéissance et de discipline. Je suis amené ainsi à faire le même reproche à un citoyen aussi brave que vous, Monsieur. Pour satisfaire cependant votre désir plein de zèle et en considération de vos mérites civiques, j'ai suspendu la formation d'un régiment de cavalerie polonaise composé de soldats réguliers jusqu'à votre retour. Je vous demande, par conséquent, si c'est dans votre intention également d'accepter ce régiment et de vous occuper de sa formation ou non, afin que je puisse dans ce dernier cas le confier à un autre. Je vous prie de me donner à ce sujet votre réponse définitive et immédiate aujourd'hui, car le mouvement que je dois exécuter ne peut être retardé. Je dois vous prévenir que le commandant de ce régiment n'a droit qu'au titre de colonel, car d'après les règlements en vigueur dans l'armée française, un général de brigade ne commande jamais person-

nellement un régiment mais l'a sous ses ordres en temps de guerre et suivant les circonstances avec son commandant respectif.

(Traduit du polonais.)

c) Sokolnicki à Trzebuchowski, Orle, 9/III 1807.

Excusez-moi, Monsieur, si la hâte qu'exigent les affaires et les besoins du service ne me permettent pas d'entrer dans une plus longue correspondance. Ce n'est ni le moment, ni le lieu de discuter la longue série des mérites et celle plus longue encore des protecteurs. Je suis habitué au service dans l'armée régulière, et dans le service je ne connais pas de frères, mais des soldats, et je ne puis considérer comme soldat celui qui modifie les ordres de ses supérieurs et ne les exécute pas. Je vous répète, Monsieur, que je ne puis vous reconnaître et que je ne vous reconnaîtrai comme général de brigade, tant que vous ne m'aurez pas présenté votre nomination. Je dis général de brigade et non pas « général-major commandant de cavalerie (rotmeister) de palatinat, » car cela est totalement différent. Je vous demande en plus une dernière fois : Voulez-vous organiser et commander la moitié de cavalerie régulière ou non ? car je prendrai instamment des mesures sévères pour exécuter la mission et les ordres qui m'ont été donnés. Au lieu de vouloir éloigner de moi les soldats qui m'ont été confiés, je veux, au contraire, les avoir plus étroitement sous ma direction pour qu'ils puissent devenir plus aptes à rendre des services à la Patrie; la moitié de l'ordre équestre est déjà organisée et partira sur la ligne demain sous mon commandement. Deux escadrons du régiment du colonel Lubinski sont également entièrement organisés et se trouvent à l'avant-garde en marche à l'ennemi, et puisque notre destination ne peut être changée, faut-il que je laisse en arrière les malheureux (orphelins) dont vous ne voulez pas. Le brave Trzebuchowski pourra-t-il supporter dans son âme la pensée de rester en arrière et d'être remplacé par un autre à cause de son obstination, de sa vanité et de son amour-propre. S'il est sensible à la voix d'un ami, qui a plus de vénération pour lui qu'il ne le fait paraître, contrairement à tant d'autres qui sont accoutumés à le tromper par de fausses louanges et des flatteries, il prendra le

commandement des escadrons de Mazovie et d'Inowroclaw et les réunira comme des frères à ses enfants de Kujavie. Il formera avec ces derniers quatre compagnies complètes qui doivent constituer deux escadrons d'hommes prêts à entrer en campagne, de 80 soldats, 8 sous-officiers (namiestnik) et 3 officiers qui seront provisoirement un porte-drapeau, un sous-lieutenant (podporucznik) et un lieutenant (porucznik). Avec le reste il formera un dépôt pour la formation d'autres escadrons. Il m'enverra un état nominatif des hommes et des effets rédigé avec soin pour être approuvé, et se présentera lui-même ce soir pour recevoir de nouveaux ordres. C'est à cette seule condition que nous pourrons nous pardonner mutuellement nos fautes, nous embrasser en versant des larmes et vivre dans une amitié constante et une indissoluble harmonie.

(Traduit du polonais.)

d) Sulkowski à Sokolnicki, Langfurt, 22/IV, 07.

En un mot aucun des nôtres n'ose se montrer dans la rue ; les Français nous montrent au doigt, nous reprochent Stolpe et nous traitent de *brigands* et de *gueux* tout haut que nous sommes sous vos ordres. Telle est la récompense de nos services et de notre bravoure. Cependant nous n'avons retiré aucun bénéfice privé dans l'affaire de Stolpe, et il est bien malheureux qu'elle ait été aussi indignement représentée aux yeux de Français.

(Mss. Sokolnicki.)

e) M. Sokolnicki à Puthod. Langfurt le 25/III 1807.

Je m'empresse de vous instruire que plusieurs officiers des levées nationales qui ont étés confiées à mon commandement et que j'ai eu ordre d'organiser provisoirement, partent sans mon autorisation et cherchent, par leur exemple, à dissoudre les corps dont ils faisaient parties. Ils s'y croient autorisés par l'ordre du jour qui a été publié à la 3e division militaire et dont (on) leur a délivré des extraits. Cet ordre du jour dit positivement que toutes les levées doivent être incorporées dans des régiments réguliers *les soldats seuls, et quant aux officiers et aux généraux départementaux ils*

doivent sur-le-champ quitter leurs places et se rendre dans leurs foyers où ils doivent attendre de nouveaux ordres pour leur destination ultérieure.

Placé dans un poste d'honneur, puisqu'il est en présence de l'ennemi et dans une activité continuelle, j'ai fait tout ce qui est en mon pouvoir pour ramener les esprits par la persuasion; mais je vois avec douleur que l'exemple donné par le général départemental Lubienski et l'abus le plus insigne d'une autorité la plus illusoire a triomphé de tous mes efforts. Cet officier s'est permis non seulement de quitter le premier son poste depuis quelques jours et de partir définitivement le 23 dernier sans mon autorisation, non seulement il a cherché à exciter un mécontentement général pour se donner l'air d'être regretté au point que son départ devait entraîner tous les officiers et les soldats même devaient après lui le suivre, mais en outre il a délivré des congés définitifs à plusieurs officiers et soldats sans m'en donner aucun avis et il en emmène même plusieurs avec lui. Je joins ici un de ces congés en original et je vous prie de remarquer que la date de ce congé est du 24, que j'ai pris sur un officier qui partait avec des chevaux et des effets volés. Il est mis aux arrêts, sa voiture et les chevaux sont dans ma cour et j'ai envoyé un officier avec 6 cavaliers à la poursuite de quelques autres qui sont partis de la même manière. Veuillez, M. le Général, transmettre ce rapport à S. E. M. le maréchal d'Empire Lefebvre, afin que je puisse être à couvert des reproches et des désagréments qu'une pareille inconduite de ce chef peut me mettre dans le cas d'essuyer. J'ai déclaré à tous ces messieurs qu'ils se mettent dans le cas d'être poursuivi(s) criminellement et que, quant à moi, quoique hors du parti qui m'est assigné par l'organisation de l'armée je persévérerai dans mon devoir tant qu'il me restera un soldat pour commander et que la volonté de S. E. M. le Maréchal d'Empire m'y retiendra. Je sens tout ce qu'il y a de périlleux et de désagréable pour un commandant dans une pareille circonstance, mais le dévouement doit être passif et l'intérêt du service ne saurait composer avec l'intérêt personnel. Tels ont toujours été mes principes et j'ai appris encore à les mieux connaître sous les drapeaux des vainqueurs du monde où j'ai eu l'honneur de servir.

J'ai l'honneur, etc.

(*Aff. Etr. Pologne* 324, f° III.)

17. — Dombrowski à Napoléon.

Varsovie, 11 janvier 1807.

Sire! Pour exécuter la levée et organiser les forces armées dans le département de Bialystok lorsqu'il sera occupé par les troupes de V. M. I. et R. d'après le même système que j'ai établi dans les autres départements et dont j'ai eu l'honneur de présenter à V. M. I. et R. le rapport, en date de Posen le 29 novembre 1806, j'ai nommé :

Le lieutenant-général Gielgut commandant et organisateur et sous ses ordres le général de brigade Karwowski pour la cavalerie, le général I. Krasinski pour l'infanterie, M. Vincent Krasinski colonel d'un régiment de cavalerie qu'il y doit former à ses frais. Ces officiers généraux ainsi que M. Vincent Krasinski étant remplis de zèle et d'activité, ils répondront parfaitement aux intentions de V. M. I. et R. et je garantis que la force armée dans ce département sera mise par eux, sous le plus bref délai, sur pied.

Comme je suis sur le point de partir de Varsovie pour me rendre à ma division à Bromberg, je supplie V. M. I. et R. de vouloir bien approuver ces nominations.

J'ai l'honneur, etc,

(*Arch. Nat.* A. F. IV, 1687, dos. Pologne, N. 37.)

18. — Rapport sur l'état de l'armée polonaise.

Janvier 1807.

S. M. a ordonné de lui faire un rapport sur la situation de l'habillement et de la comptabilité des troupes polonaises.

Quoique le personnel ne paraisse pas entrer dans la matière de ce travail, il parait devoir être pris d'abord en considération, comme en formant un des éléments.

Personnel.

Les troupes levées dans le palatinat de Posen s'élevaient, présentes ou en mission, à plus de 8.000 hommes ; 4 bataillons étaient au 1er janvier en état de marcher, les 4 autres devaient être en état de marcher au 15 janvier.

La force des 4 bataillons qui devaient être levés dans le département de Bromberg n'était pas encore connue.

Les troupes levées dans le département de Kalisz s'élevaient à 6.599.

Il y avait à ajouter les 4 bataillons de la Légion du Nord, dont l'effectif était estimé 4.500.

Les troupes levées dans le département de Varsovie montaient

pour le régiment des gardes formé à Varsovie.	3.014	hommes.
pour le régiment formé à Lenzic (Lenczyca)...	1.363	—
La force de la noblesse armée était de.........	3.716	—
Total.....	27.190	hommes.

Le département de Varsovie doit encore fournir	1.300	hommes.
La ville de Varsovie..........................	900	—
	2.200	—
Qui ajoutés aux 4.377 ci-dessus..............	4.377	—
donnent un total de...........................	6.577	hommes.

Les 2.200 hommes doivent arriver avec leur habillement en nature ou en argent et avec un mois de solde.

Solde.

Les corps sont composés de deux sortes de soldats :

1° Les recrues qui arrivent habillé e s ou avec l'argent pour leur habillement et la solde d'un mois.

2° Les volontaires qui sont engagés et qui n'apportent ni leur habillement ni leur solde.

Les 8.000 hommes du département de Posen étant presque entièrement des recrues doivent être considérés comme soldés et en très grande partie, jusqu'au 1er janvier. Plusieurs même étant arrivés postérieurement au 1er décembre et ayant néanmoins apporté un mois de solde peuvent être considérés comme soldés pendant une partie du mois de janvier.

Il doit en être de même à peu de chose près des 6.954 du département de Kalisz. Les troupes du département de Varsovie ont reçu un beaucoup plus grand nombre de volontaires que de recrues. Le nombre de ces derniers ne s'élève jusqu'à présent qu'à 869.

La solde est payée pour décembre.

Habillement.

Les troupes du département de Posen étant presque entièrement composées de recrues doivent avoir la totalité de leur habillement ou l'argent qui le représente. Il en est de même de la plus grande partie des troupes du département de Kalisz. Sur les troupes du département de Varsovie, 869 hommes ont leur habillement en nature ou doivent l'avoir en argent. 250 volontaires ont leur habillement, 367 volontaires de Lowicz sont en partie habillés.

Les 1.363 hommes du régiment formé à Lenzic doivent avoir leur habillement, 69 hommes composant la compagnie d'artillerie arrivée (*sic*) de Posen sont arrivés.

RÉSULTATS.

Solde.

Les 8.000 hommes de Posen doivent être soldés jusqu'au 1er janvier; idem les 6.955 hommes de Kalisz et les quatre bataillons de la légion du Nord.

Les 4.377 hommes du département de Varsovie sont soldés jusqu'au 1er janvier.

Les 3.716 hommes de la noblesse armée sont soldés jusqu'au 1er février.

Il y aura à solder pour le mois de janvier :

8.000 hommes de Posen;
6.500 — de Kalisz;
4.500 — de la légion du Nord (on sait qu'il ne leur était rien dû au 1er décembre, on pense qu'ils auront reçu ce mois en route.)
4.377 — de Varsovie.

23.377 hommes qui, à deux écus et demi par homme, font 57.192 écus et demi (environ 200.000 fr.).

3.716 hommes de la noblesse à solder pour février.

On ne peut établir le montant de la solde qui serait due à dater de février aux levées de la noblesse attendu que ces levées sont composées d'éléments très divers qui ne pourraient être connus que par une revue.

Le cavalier noble amène avec lui un serviteur.

La solde du cavalier noble est de 37 florins 15 gros de Pologne (environ 23 fr.), celle du soldat de 18 florins (environ 11 fr.).

Il paraîtrait qu'on pourrait trouver le montant de cette dépense en comptant la moitié du nombre existant pour les cavaliers nobles et l'autre moitié pour les serviteurs, mais le nombre de ceux de cette dernière classe doit être augmenté et celui des autres diminué à raison des remplaçants fournis par les nobles qui n'ont pas fait le service personnel.

Habillement.

8.000 hommes de Posen doivent être presqu'entièrement habillés.
6.954 — de Kalisz doivent être presque entièrement habillés.
4.500 — de la légion du Nord ne sont point habillés. Ils n'ont reçus que des capotes et des souliers.
4.363 — de Varsovie n'ont pas d'habillement.

1.555 {
869 recrues habillé(e)s ou dont l'habillement est dû.
250 volontaires de Varsovie.
367 volontaires de Lowicz en partie.
69 hommes d'artillerie de Posen.
}

2.808 restent à habiller pour Varsovie. Ce qui, à 15 écus 4 bons gros par homme sans capotes et petit équipement, font la somme de 37.588 écus (environ 150.000 fr.).

Pour fournir à cette dépense, il reste dans la caisse du Conseil d'administration.......................... 1.888 écus 16 g.
dans la caisse centrale des dons volontaires. 5.430 —

7.318 écus 16 g.

Il reste, indépendamment de cela, dans le magasin de commissariat, diverses sortes d'effets provenant de magasins saisis sur des capitaines prussiens.

Mais il y a à fournir non seulement aux troupes de Varsovie, mais à celles des autres départements la presque totalité de gibernes, ceinturons, sabres, sacs de peau et sacs de distribution, bretelles de fusils, bonnets de police, fourreaux de baïonnettes, caisses et colliers de tambours.

Administration et comptabilité.

Il a été établi dans chaque département un commissariat qui était à proprement parler le Conseil d'administration des troupes. Ce commissariat était chargé de faire les fournitures aux troupes, il les a faites au moyen :

1° des effets qui sont provenus des magasins des capitaines prussiens;

2° des fonds représentatifs de l'habillement apporté par les recrues;

3° de ceux qui ont été fournis par les dons volontaires et les 10 p. 100 sur les revenus.

Il a été établi également dans chaque département une commission centrale pour recevoir les dons volontaires, l'argent que représente l'habillement et le 10e des revenus.

L'état des dépenses des commissariats et des caisses des recettes centrales n'a point encore été fourni par le département de Posen.

Le département de Kalisz fait connaître en résumé la situation de la caisse centrale comme il suit :

Recette...........	400.757 fl. de Pologne
Dépense..........	251.739 —
En caisse le 29 décembre......	149.018 fl. de Pologne

Laquelle somme est vraisemblablement représentative de l'habillement.

Le département de Varsovie a fourni l'état de la caisse des dons volontaires.

Recette...........	89.695 fl. de Pologne
Dépense..........	84.265 —
En caisse au 11 janvier.......	5.430 fl. de Pologne

Quant aux produits de la contribution volontaire sur les revenus il n'est connu pour aucun département.

Il y a déjà eu des rentrées dans ceux de Posen et Kalisz. Il n'y a pas eu dans le département de Varsovie, attendu que les payements ne doivent se faire que le 1er février pour moitié et le 1er mars pour l'autre moitié.

On estime néanmoins qu'il peut s'élever au delà de 400.000 florins de Pologne.

(*Arch. Nat.*, A. F., IV., 1687, dos. Pologne, n° 33.)

19. — Mémoire de J. Moszynski,

présenté à la Chambre Suprême, le 29 décembre 1806.

Malgré la meilleure volonté de ma part, me voyant à toute occasion contrecarré dans l'exécution de mes devoirs, je me vois obligé de demander à la Chambre des guerres qu'elle veuille bien enfin ou prescrire jusqu'on peut aller l'autorité de différentes magistratures ou leur abandonner toute responsabilité, jusqu'au moment où un Gouvernement stable en réunira tous les ressorts, car rien de plus facile que de prononcer ce mot sonore, il est vrai : « Tout est sous mon autorité », mais paralyser par là les efforts de chaque magistrat. Dans toute occasion, principalement dans les circonstances présentes, la police et la municipalité ne sauraient être actives selon l'exigence du cas si un fond tel quel n'est à leur disposition, puisque étant obligées de s'adresser toujours à la Chambre et ne recevant que des refus ou des retards, elles sont mises hors d'état de répondre à ce que l'activité de leur charge leur impose. Voilà entre autres encore l'affaire des 900 hommes qui doivent être remis au prince Poniatowski dans la journée, il faut les accompagner de la somme de dix mille ducats pour leur habillement. La volonté précise de Sa Majesté l'Empereur et Roi est qu'ils soient au complet, — l'affaire en reste là parce que la municipalité, pouvant tirer des moyens de ses sources pour en acquitter le payement, a reçu l'intimation de la Chambre de ne disposer d'aucun fond sans être autorisée par elle et de n'avoir aucun égard aux bons du chef de la police. Cette manière tortueuse me lie absolument les mains et décharge sur moi toute responsabilité devant Sa Majesté l'Empereur Roi, elle m'oblige

enfin d'en faire mon rapport à S. M., rapport accompagné des témoignages de MM. les généraux, officiers, commissaires, ordonnateurs et commissaires des guerres français que dans les moments les plus chauds, au premier instant où tout se commençait par la police, ce n'était que la police qui agissait et qui faisait face à toutes les réquisitions, à la satisfaction de l'armée entière et que je n'ai été que toujours entravé dans mes opérations. Mon rapport est fait. Loin de vouloir compromettre de quelque manière que ce soit mes compatriotes et moi, j'en préviens la Chambre suprême, j'attends tout de suite sa réponse, si elle ne daigne me la donner, j'envoie sur-le-champ un courrier à Sa Majesté et la responsabilité en pèsera tout à fait sur elle.

(Copie traduite envoyée à l'Empereur, *Arch. Nat.* A. F., IV, 1692 dos. 2, n° 108.)

20. — Plan d'organisation du Gouvernement,

présenté par Gutakowski le 16 janvier 1807.

Article premier. — La Commission de Gouvernement décrétée par S. M. I. et R. a des relations directes avec les directeurs des différentes branches de l'administration.

Art. 2. — Les directeurs composeront à volonté leurs bureaux, la Commission de Gouvernement ne voulant influer en rien sur leur choix, elle se réserve seulement à statuer sur le nombre des employés et leurs appointements. Les directeurs présenteront au moins deux candidats pour les places respectives à leur bureau dans les Chambres d'administration dont la Commission de Gouvernement fera le choix.

Art. 3. — Les Chambres d'administration seront conservées.

Le Président de chaque Chambre sera nommé par la Commission de Gouvernement.

Chaque Chambre sera divisée en quatre Départements correspondants aux quatre directions des bureaux.

Ces quatre Départements recevront directement les ordres des Directeurs et les exécuteront; ils auront également recours à ces Directeurs pour tous les objets dans lesquels ils auront besoin des avis et de l'appui du Gouvernement.

Art. 4. — Les Comités d'arrondissement auront les mêmes rapports avec leur Chambre respective que ceux de la Chambre avec les directions, et ils seront nommés par la Chambre. Ces Comités exécuteront dans leurs arrondissements les ordres qu'ils recevront de la Chambre.

Art. 5. — Quant aux villes, leurs magistrats s'adresseront direc-

tement à leur Chambre respective et exécuteront les ordres que celle-ci leur fera passer.

Telle est la chaîne que la Commission de Gouvernement se propose d'établir pour faciliter et accélérer la marche du pouvoir exécutif, en conservant autant qu'il est possible l'administration qu'elle a trouvée établie et lui donnant seulement une organisation conforme à celle que le Décret Impérial lui a prescrit.

Quant à l'administration de la Justice :

Les Chambres de justice auront des rapports directs avec la direction du Bureau de Justice.

Les Tribunaux d'arrondissement et ceux des magistrats des villes dépendront de leur Chambre de justice respective.

Il y aura des jugements patrimoniaux qui jugeront les différends survenus entre les paysans comme ceux qui s'élèveront entre les seigneurs, leurs administrateurs et les paysans, et leur recours sera à la Chambre de justice respective.

Il paraît nécessaire de modifier l'organisation actuelle des Chambres de justice, d'y rappeler quelques membres de l'ancien régime, mais ceci ne saurait être que l'effet d'une mûre délibération.

(*Arch. Nat.* A. F. IV, 1687, dos Pologne, n° 29.)

21. — L'affaire de Scipion.

a Stanislas Malachowski à Maret. Varsovie, 21 mars 1807.

La Commission de Gouvernement m'a chargé de communiquer à Votre Excellence le mémoire du Comte Scipion, domicilié dans le département de Plock, dont le frère a été emprisonné en Autriche et traduit par devant une Commission militaire. Le Gouvernement polonais, se regardant comme émané de l'autorité de Sa Majesté l'Empereur et Roi, et obligé sous ce rapport de veiller à tout ce qui peut la maintenir dans toute son étendue et dans toute son influence, croit qu'il est de son devoir de réclamer l'appui de Votre Excellence en faveur de ce gentilhomme polonais d'une famille distinguée, victime de son dévouement pour le monarque français et pour son armée. La même demande a été faite de la part du Gouvernement à S. A. S. Mgr. le Prince de Bénévent.

J'ai l'honneur etc.

b Scipion à la Commission de Gouvernement, le 21. III. (copie)

Le soussigné, propriétaire dans le Département de Plock, a l'honneur de s'adresser à la Commission de Gouvernement et la prier de vouloir bien intercéder auprès de Sa Majesté l'Empereur et Roi dans le fait ci-dessous énoncé.

Des déserteurs de l'armée française ayant passé la frontière autrichienne, furent conduits sous la garde d'un caporal autrichien sur les terres du comte Paul Scipion, frère du soussigné, situées en Galicie dans le cercle de Lublin. Celui-ci, après les avoir reçus

dans sa maison, a cru pouvoir leur reprocher leur défection, contraire à l'honneur de tout militaire. Ce qui sur leur dénonciation, ayant été regardé par le Gouvernement autrichien comme un délit contre l'Etat, servit de prétexte pour le faire enlever de sa maison, le faire mener à Léopol pour y être traduit devant une Commission militaire. Ce cas étant très urgent, le soussigné s'empresse de réclamer l'intervention de la Commission de Gouvernement auprès de Sa Majesté l'Empereur et Roi, convaincu que la magnanimité reconnue de ce Souverain ne se refusera pas d'accorder sa protection toute-puissante à son malheureux frère et le délivrera du danger imminent auquel son zèle l'a exposé.

(*Arch. Nat.* A. F. IV, 1692, dos. 2, nos 251 et 252)

22. — Poniatowski à Talleyrand.

a) Varsovie, 2 avril 1807, joint à la lettre de M. de Talleyrand du 3 avril 1807.

Monseigneur!

Je m'empresse de mettre sous les yeux de V. A. tout ce qui se présente pour expliquer les rapports qui sont parvenus à S. M. l'Empereur sur la désorganisation des troupes polonaises.

Le vice le plus positif de l'ancienne Constitution polonaise était la possibilité de mettre en mouvement une masse d'hommes qui, plus attachés à leurs privilèges qu'à leurs devoirs militaires, n'étaient utiles que pour les différents partis qu'ils voulaient soutenir et nullement propres à une défense régulière basée sur le bon ordre et la discipline. Le Gouvernement polonais, voulant obvier autant que possible au vice de cette formation première, publia un Universal par lequel, remerciant les généraux, les officiers et les propriétaires que leur physique ou leur moral rendait peu propres au service militaire et leur permettait de retourner dans leurs foyers, avec la condition expresse de fournir à leur place des suppléants, qui feraient le service de soldats. Des officiers de ligne et dans les grades, qu'autorisait l'organisation décrétée, devaient prendre leur place et le commandement de cette cavalerie, qui devait être subdivisée en 6 régiments. Il était ordonné par moi aux généraux de division commandant les légions de coopérer et de veiller à l'exécution de cette mesure. Ainsi si le désordre existe, c'est la faute de ceux qui étaient chargés des détails, puisque toutes les précautions ont été prises pour empêcher qu'il n'ait lieu. D'ailleurs les officiers commandants et détachés autorisés

souvent par des ordres que l'urgence des circonstances exige, ne suivent pas avec exactitude ce qui leur est prescrit pour l'organisation des corps. Cependant, vu le désordre qui a présidé aux premières levées de toute arme, ce n'est qu'en faisant passer tout par les voies que prescrit la discipline militaire, le service et le bon ordre, qu'on pourrait espérer de parvenir à des résultats satisfaisants.

Je ne manquerai pas, Monseigneur, selon l'injonction que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, de mettre sous les yeux du Gouvernement la lettre que vous avez bien voulu m'adresser. Je ne doute pas qu'il n'emploie toutes les mesures qui dépendent de lui pour remplir les intentions de S. M.

Les régiments de la 1re légion ne sont point portés au complet jusqu'à présent par les raisons que je vais déduire à V. A.

Je sais qu'ordinairement les dépôts ne sont point compris dans le complet des régiments ; mais en vertu de l'organisation dont S. M. l'Empereur a bien voulu communiquer les bases à la Commission de Gouvernement et qui a été arrêtée conformément à ses intentions, les dépôts ont dû faire partie du complet des régiments.

Quant aux malades, il a été toujours d'usage, dans le service polonais, de les compter dans le complet des corps, d'autant que leur nombre n'étant pas aisé à déterminer d'une manière fixe, celui des hommes de remplacement ne pouvait que difficilement suivre les variations journalières des listes d'hôpitaux. Je n'ai dans toute ma légion que 14 à 1.500 prisonniers russes. Si les maladies se sont étendues également sur tous les individus qui en font partie, c'est que le dénuement absolu de tout dans lequel ils se sont trouvés pendant la plus grande partie de l'hiver, le service actif qu'ils ont fait dans cet état, exposés aux rigueurs de la saison et l'irrégularité du service des vivres, ainsi que la mauvaise qualité qu'en fournissent très souvent les manutentions françaises, ont dû nécessairement entrainer cette conséquence.

Si la 1re légion en formation à Varsovie se complète difficilement malgré toute l'activité des soins qu'on y apporte, c'est : 1° qu'elle a commencé à s'organiser la dernière ; son quatrième régiment, par les raisons dont je n'ai pas manqué de rendre compte en son temps à S. A. S. le prince de Neufchâtel n'est en

formation que depuis peu de semaines; 2° que les départements qui composent son cantonnement, déjà très peu peuplés par eux-mêmes, épuisés par les transports, les réquisitions de tout genre et l'émigration des paysans, ont encore été privés du peu de ressources qui s'y trouvaient par les recrutements forcés pour l'armée prussienne; 3° que le département de Plock, qu'on regardait comme devant suppléer en moyens de toutes espèces, soit en hommes, chevaux de cavalerie et d'artillerie, à l'insuffisance des autres, se trouvant, à la suite de dispositions supérieures motivées par l'urgence des circonstances, obligé de les fournir ailleurs, il doit nécessairement en résulter pour la 1re légion un manque de ressources, dont sa prompte organisation se ressent.

Malgré toutes ces entraves, mes efforts seront constants pour porter au complet le corps qui m'est confié.

Je ne doute nullement que, de son côté, le Gouvernement n'emploie tout ce que la mesure bornée de ses moyens lui permettra pour effectuer l'augmentation nécessaire au complet dont V. A. m'a confié les principes.

Agréez, etc.

(*Arch. Nat.* A. F. IV. 1687, dos. Pologne, n° 51.)

b) Varsovie, le 10 avril 1807.

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'adresser en date d'hier. Je ne doute nullement que dès que le décret de S. M. l'Empereur relatif à la nouvelle levée de 15.000 hommes sera parvenu à la Commission de Gouvernement, elle ne s'empresse de prendre toutes les mesures qui seront en son pouvoir et que les circonstances rendront possibles, pour remplir les vues de S. M. De mon côté, je ferai usage, pour seconder ses efforts, de tous les moyens que pourra me suggérer mon zèle et mon désir de me conformer en tout aux volontés de S. M. Je ne manquerai pas de suivre les dispositions que V. A. m'a fait l'honneur de me transmettre, relativement au complètement tant du régiment des lanciers, que de la légion polonaise à pied, qui reviennent d'Italie, dès que ces corps seront arrivés. Je supplie V. A. de demander pour moi à S. M. l'Empereur les instructions dont j'aurai

besoin à cette époque, tant sur le mode de recrutement que sur les cantons où il doit être effectué. V. A. trouvera dans l'état de situation ci-joint de la 1re légion, ainsi que dans les copies de ceux qui m'ont été envoyés par les autres divisions, les détails nécessaires pour répondre aux questions qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser, relativement à l'emplacement, au complet, à l'effectif des différents corps qui composent l'armée polonaise ainsi qu'au nombre d'hommes qu'ils ont présents sous les drapeaux.

Si je me trouve hors d'état de présenter un tableau plus complet de la 2e et de la 3e légion, c'est que malgré les demandes réitérées que je ne cesse d'adresser à ce sujet aux généraux qui les commandent, ils croient pouvoir, en ceci comme en beaucoup d'autres dispositions relatives au bon ordre, se dispenser d'obéir en motivant leur résistance par les ordres qu'ils prétendent recevoir directement de la part de S. M. l'Empereur et l'inutilité de me faire parvenir des notions, qu'ils disent avoir déjà portées à sa connaissance (*c*). Il est impossible de déterminer avec précision l'époque depuis laquelle les différents corps sont à la solde du Gouvernement, ces corps étant tous de nouvelle formation, les individus qui les composent ont été payés à mesure de leur arrivée. Une partie des levées a apporté, d'après les ordres du Gouvernement, en joignant les corps, un mois de solde fournie par les propriétaires des terres formant les cantons.

La première légion a des fonds pour subvenir à la solde jusqu'au 15 d'avril. Si quelques corps ont des arrérages peu considérables à recevoir, cela vient de leurs fréquents déplacements et de la difficulté de leur faire parvenir les sommes nécessaires à mesure de leur rentrée.

La deuxième légion à laquelle, d'après les ordres de S. M. l'Empereur, il a dû être payé 200 mille francs, n'en ayant reçu que 30 mille n'a pu être payée que jusqu'au 15 février et a reçu depuis quelques acomptes pour le mois de mars.

La troisième légion est payée jusqu'au 1er d'avril.

Pour effectuer le complétement de la solde, le Directeur des finances attend de Breslau des fonds qui seront appliqués à cet objet.

Le Gouvernement n'a cessé de s'occuper, avec une activité à la-

quelle je dois rendre justice, de tous les moyens de pourvoir à la paye des troupes ; mais les rentrées de fonds n'étant que successives et les recouvrements se faisant lentement, vu l'état épuisé du pays, les payements doivent suivre nécessairement la mesure des fonds sur lesquels ils sont assignés.

Agréez, etc., [1].

1. Les lettres de Talleyrand à Poniatowski du 1 et 9 avril 1807. (en minute). *Aff. Etr. Pologne Corresp.* 324 f. 117 et 120-121.

Situation de la 1re Légion Polonaise

	Désignation des corps	Désignation des endroits où ils se trouvent actuellement	leur complet décrété	Présents sous les armes Hommes	Présents sous les armes Chevaux	Détachés Hommes	Détachés Chevaux	lieux où ils sont détachés	aux hôpitaux	Effectif	Manque au complet décrété	Manque en décomptant les malades et les dépôts	OBSERVATIONS
Infanterie	1 Rég.	Waly	2.538	1.303	»	82	»	Varsovie	346	1.731	807	1.235	Ces deux rég. se complètent journellement tant par des conscrits que par des enrôlements volontaires.
Infanterie	2 Rég.	Prague	2.538	1.220	»	201	»	Varsovie	586	2.007	531	1.318	
Infanterie	3 Rég.	Waly	2.538	897	»	147	»	Varsovie et Lenczyc	612	1.656	882	1.641	3. les 612 malades sont aux hôpitaux de Varsovie, Mlawa Debowice et Waly ; son canton suffira pour le porter au complet.
Infanterie	4 Rég.	Sierock et Modlin	2.538	1.178	»	221	»	Varsovie et Berlin	53	1.452	1.086	1.360	
Cavalerie	1 Rég.	Ianow	1.042	325	300	»	»	»	33	358	684	717	
Cavalerie	2 Rég.	Neidenbourg	1.042	307	307	807	505	Varsovie et ailleurs	31	1.145	»	379	4. Le canton de conscription a de quoi compléter l'état décrété du corps et fournit journellement des recrues.
	Artillerie Sapeurs et train	Varsovie	782	277	»	318	»	Prague et ailleurs	39	634	148	187	
			13.018	5.507	607	1.776	505		1.700	8.983	4.138	6.837	

Varsovie le 10 avril 1807. JOSEPH PRINCE PONIATOWSKI, Directeur de la guerre.

Grande armée 10e corps. — Situation de la 3e Légion Polonaise.

DÉSIGNATION		PRÉSENTS SOUS LES ARMES — Hommes. Officiers.	Hommes. sous-off. et sold.	Hommes. Total.	Chevaux. d'officiers.	Chevaux. des soldats.	Chevaux. du train.	Chevaux. réquisit.	LIEUX où ils sont détachés.	DÉTACHÉS — Hommes. Officiers.	Hommes. Soldats.	Chevaux. d'officiers.	Chevaux. des soldats.	Chevaux. du train	Aux hôpitaux. Officiers.	Aux hôpitaux. Soldats.	Prisonniers. Officiers.	Prisonniers. Soldats.	TOTAL. Hommes.	TOTAL. Chevaux des soldats.	TOTAL. Chevaux du train.
Infanterie. 1 Régim.	Wonneberg.	22	1.080	1.102	..	...	...	..	au dépôt. à Posen et Gniew.	3 4	8 ...	..	...	..	17	427	3	91	1.655	...	...
2 Régim. 1 Batail.	»	18	779	797	..	...	...	..	au dépôt.	1	16	..	...	..	1	213	..	3	1.031	...	...
2 Batail.	»	...	.....	.....	..	...	...	..	à Gniew et Dirschau.	13	512	..	...	..	1	53	..	..	579	...	...
3 Régim.	Schönfeld.	43	1.418	1.461	..	...	...	..	à Miedzyrzyc.	2	59	..	...	..	3	138	..	..	1.663	...	...
4 Régim. 1 Batail.	Reichenberg.	23	610	633	..	...	...	..	à Dirschau.	..	36	..	...	..	1	101	..	3	774	...	...
2 Batail.	Neufehr	24	817	841	..	...	...	..	à Dirschau.	..	12	..	...	..	5	43	..	..	901	...	...
TOTAL DE L'INFANTERIE.		130	4.704	4.834	..	...	...	..		23	643	..	...	..	28	975	3	97	6.603	...	...
Cavalerie. 2 Régim.	Schönfeld.	46	277	293	36	274	...	..	à l'île Nogat et ailleurs.	3 4	55 30 37	8	122	..	1	48	..	8	476	440	
Artillerie. y compris la Cie des sapeurs et du train.	Schonfeld	9	630	639	18	...	106		en réserve.	1	37	..	...	..	..	6	..	..	683	...	124

La cavalerie étant sous les ordres du Général Sokolnicki n'y est pas comprise faute de ses états.

Récapitulation : Infanterie 6.603
Cavalerie . . . 476
Artillerie . . . 683
TOTAL 7.762

Gielgud.

Arch. Nat. AF IV 1687 dos. Pologne N. 5254.

c) Corps d'observation Polonais commandé par le général de division Zayaczek

ÉTAT DE SITUATION DES TROUPES QUI LE COMPOSENT A L'ÉPOQUE DU 28 MARS 1807

DÉSIGNATION DES ARMES	DÉSIGNATION DE LA NATION des troupes	NUMÉROS des Régiments.	DÉSIGNATION des Batons, Escadons et Compagnies	Présents sous les armes: Officiers	Présents sous les armes: sous-officiers et soldats	TOTAL DES PRÉSENTS	CHEVAUX	LIEUX OU LES TROUPES sont cantonnées.	MATÉRIEL DE l'Artillerie	OBSERVATIONS
Infanterie	1re légion de Varsovie	1er régt.	1er baton.	12	406	418	2	Dembowitz	*Artillerie française.*	Une compagnie de cavalerie de la Légion de Kalisch a été envoyée de Roggen à Wallendorf. L'artillerie polonaise n'a que 45 chevaux du train français, le restant sont fournis (*sic*) par réquisition. Dans les 170 hommes sont compris 24 Français du train et 24 paysans. 326 cavaliers sont arrivés aujourd'hui de la levée de Cracovie, 162 de la levée de Kalisz.
			2e baton.	16	337	353	»	Waly		
		3e régt.	1er baton.	16	412	428	2	Malga	2 pièces de quatre	
			2e baton.	14	490	504	2	Waly	2 caissons de quatre	
	2e légion de Kalisch	3e régt.	1er baton.	23	934	957	4	Niepiwoden		
			2e baton.	28	975	983	3	Neidenbourg	*Artillerie hessoise*	
		4e régt.	1er baton.	22	880	902	4	Kot, Omulef		
			2e baton.	21	950	971	6	Babie, Orlow etc	4 canons de six	
Cavalerie	1re légion de Varsovie	1er régt.	»	18	280	298	300	Neidenbourg	6 caissons	
	2e — de Kalisch	2e régt.	3e escad.	20	560	580	604	Iagarzewo, Wichrowice Wallendorf, Janow, Kot,	*Artillerie polonaise*	
	3e — de Posen	chassrs	»	12	196	208	223	Wallendorf et dans la division Gazan.	4 pièces de six	
	légion de Plock	2e régt.	»	15	200	215	220	Wallendorf, Dembowitz	2 pièces de quatre	
Artillerie	Française	3e régt.	5 Cies	1	29	30	19	Neidenbourg	7 caissons d'artillerie	
	Hessoise.	»	»	2	59	61	44	Kot, Wallendorf	6 chariots de munition	
	Polonaise	1er régt.		3	139	142	48	Wallendorf, Neidenbourg	pour l'infanterie	
			TOTAUX	223	6847	7070	1472			

Certifié véritable à Neidenbourg le 28 mars, le général de division ZAYONCHEK.

23. — Brockhausen à Frédéric-Guillaume III.

Tœplitz, 4 août 1807 (lettre interceptée, extrait).

Pendant le travail pour régler la Constitution future du Duché de Varsovie les difficultés s'étaient accumulées sous chaque pas ; les députés polonais voyaient distinctement que différents points de l'acte constitutionnel rendraient le pays infiniment plus malheureux qu'il n'était précédemment et que le Roi de Saxe avait la plus grande répugnance de se charger du gouvernement d'un pays qui allait détruire son repos et la pratique de ses plus douces habitudes; ils trouvaient surtout que l'immense don de 30 millions de livres tout mis en fonds de terres aux Généraux français et polonais coupait la dernière ressource au pays qui, au lieu d'un État indépendant, ne présentait plus qu'un misérable squelette. Toutes ces circonstances et la crainte surtout de voir les paysans Polonais abuser de leur affranchissement ont fait naître l'idée, parmi cette députation de supplier l'Empereur Napoléon de rendre à Votre Majesté le Duché de Varsovie sous les mêmes conditions que le Roi de Saxe allait signer, puisque dans ce cas les Polonais profiteraient encore de tant d'excellentes institutions civiles et militaires auxquelles ils avaient applaudis (!), même pendant leur soumission sous le sceptre prussien.

Le secrétaire d'État Maret ayant été choisi de sonder les intentions de l'Empereur sur cette idée, il la proposa dans un moment où ce souverain se trouvait accablé de nouvelles représentations des députés Polonais ; il y ajouta l'offre qu'un des députés, le comte de Dzalinsky, venait de faire de parcourir dans le plus court délai possible tous les départements pour recueillir les vœux des habitants. L'Empereur a hésité quelque temps et puis il a dit : « C'est trop tard, il y a beaucoup de fait déjà. »

(Aff. Étr. Prusse, Corresp. 240, f. 144)

BIBLIOGRAPHIE

A. — JOURNAUX, PÉRIODIQUES, BROCHURES CONTEMPORAINES

1. *Bulletin des lois* (*Dziennik praw Xięstwa Warszawskiego*), 1808. I.
2. *Statut constitutionnel du Duché de Varsovie.* Ustawa Konstytucyjna Xięstwa Warszawskiego D. S. s. d. et l. p. 15.
3. *Journal de l'Empire,* 1806-1807.
4. *Moniteur universel,* 1806-1807.
5. *Le Publiciste,* 1806-1807.
6. *Gazette du correspondant de Varsovie* (*Gazeta korespondenta warszawskiego*) 1806-1807.
7. *Gazette de Posnanie* (*Gazeta poznanska*) 1806-1807.
8. *Gazette de Varsovie* (*Gazeta warszawska*) 1806-1807.
9. *Gazette de Varsovie* (journ. franç.) 1807.
10. *The annual register of view of the history, politics and literature for the year 1807*, London, 1809.
11. *The Sun*, 1807.
12. *Minerva* pub. par J. W. v. Archenholtz, 1807-1808.
13. *Der Rheinische Bund* pub. par P. A. Winkopp, 1807.
14. *Lettres confidentielles sur les relations intérieures de la Cour de Prusse depuis la mort de Frédéric II* (traduction d'une public. allem. Cölln), 1808.
15. *Tisons d'Hercule ou fragmens pour servir de supplément et de suite aux lettres confidentielles* (traduit de l'allem.), 1808.
16. *Les temps napoléoniens en Pologne 1806-9-13* (*Czasy napoleońskie w Polsce 1806-9-13*), un volume de proclamations à la bibl. de Krasiński à Varsovie.
17. *Les proclamations. Les diètes du duché de Varsovie* (*Pisma ulotne. Sejmy Księstwa warszawskiego 1809-11-12*) à la bibl. de Krasiński à Varsovie.
18. *Campagnes des armées françaises en Prusse, en Saxe et en Pologne, commandées en personne par S. M. l'Empereur Napoléon Ier en 1806 et 1807* ou Recueil complet des relations officielles suivi des traités de paix

de Tilsitt et d'une explication géographique de ces traités, Anvers 1807 (B. N. Z. Larrey 226).

19. *Essai sur la nouvelle constitution à donner à la Pologne.* Lettre à Monsieur le Général Kocziusko. Le 30 janvier 1807. Stoutgard, 1807. p. 118 (B. N. M. 25982).

20. *Die ehemaligen Beamten des abgetretenen preuss. Antheils von Pohlen, ihre Zahl, Geschichte, Lage und Rechte* geschildert von einem ihrer Unglücksgefährten. Ein Beitrag zur künftigen Geschichte unserer Zeiten. Gleiwiz-Ratibor-Hamburg (1809).

21. Bielawski (Grégoire). — *Projet d'une constitution pour la nation polonaise Projekt do Konstytucyi narodu polskiego* przez... w Wszechnicy Polskiej Filozofii, Teologii, Prawa Powszechnego, Kanonicznego i Narodowego ucznia, potym Adwokata i Sedziego napisany), Varsovie, 1807, p. 124.

22. Bröcker (A. B.) *Beyträge zur Kenntniss des pohlnischen Rechts.* Berlin. 1797.

23. v. C. (H.). — *Materialien zur Geschichte von Polen in den neuesten Zeiten*, Germanien, 1811.

24. (Cölln). *Polens neues Leben durch Napoleon den Allgewaltigen Marginalien zu der Geschichte des Tages in dem Herzogthum Warschau Zweyter Feuerbrand aus Polen*, Amsterdam, 1809, chez Peter Hammer, p. 71.

25. De Joux (Pierre). — *La Pologne renaissante. Te Deum* d'actions de grâces et de bénédictions, pour les avantages signalés que l'armée française a remportés sur les Russes, discours prononcé le 15 février 1807, d'après l'invitation du Gouvernement dans l'église réformée consistoriale de Nantes par M..., Nantes (1807), (B. N. L. b.⁹, 465).

26. Klewitz. — *Ueber Preussens Verwaltung seiner ehemaligen Polnischen Provinzen. Ein Versuch zur Darstellung der Gründe, die ihren Abfall vom Mutterlande veranlassten* Berlin, Leipsick, 1808.

27. Kollontay. — *Les remarques sur l'état actuel de cette partie de la Pologne, qu'on a commencé depuis le traité de Tilsit à appeler le duché de Varsovie (Uwagi nad terazniejszym polozeniem tej części ziemi Polskiej, ktora od pokoju Tylzyckiego zaczęto zwać Xięstwem Warszawskiem)*. Nil desperandum. Lpz. 1808.

28. Komarzewski. — *Coup d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne.* Paris, 1807.

29. Malte-Brun. — *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, Paris, 1807.

30. Monier (F. M.). — *Histoire de Pologne depuis son origine jusqu'en 1795*, Paris, 1807, 2 vol.

31. Pistor. — *Mémoires sur la révolution en Pologne, trouvés à Berlin* (avec une préface d'André d'Arbelles), Paris 1806.

32. Pradt. — *Histoire de l'Ambassade dans le Grand-Duché de Varsovie en 1812*, Paris 1815.

33. Rulhière. — *Histoire de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette République* (pub. par Daunou). Paris, 1807.

34. Staszic. — *Coup d'œil sur la statistique de la Pologne*, 1807.

35. (Staszic). — *O statystyce Polski, krotki rzut wiadomości potrzebnych tym, ktorzy ten kraj chcą oswobodzić i tym, którzy w nim chcą rządzić*, Varsovie, 1807, p. 36.

36. Surowiecki. — *Remarques sur les serfs en Pologne et un projet de*

leur délivrance (*Uwagi względem poddanych w Polszcze i projekt do ich uwolnienia*) Varsovie. 1807.

37. Szaniawski. — *Correspondances sur les matières, éclairant l'état du pays et de la nation polonaise* (*Korespondencia w materyach obraz kraju i narodu polskiego wyjasniajacych*) Varsovie dans l'Impr. de la Gazette de Varsovie, 1807.

38. Uklansky. — *Briefe über Polen, Oesterreich, Sachsen, Bayern, Italien, Etrurien, den Kirchenstaat und Neapel*, Nürnberg, 1808.

39. Vautrin. — *L'observateur en Pologne*. Paris 1807. p. 484.

40. Winkopp (P. A. et K. D. in G.). — *Darstellung der Preussischen Monarchie in ihrem Entstehen, Wachstum und Verluste nach Grösse und Volksmenge nebst einigen Bemerkungen über die Ursachen ihres Falles und Uebersichten der Grösse und Volksmenge der Königreiche Sachsen und Westphalen*. Francfort. Heidelberg, 1807.

41. Wilson (Robert). — *Brief remarks on the character and composition of the Russian Army*. London, 1810.

42. Wybicki. — *Kosciuszko au peuple français*. Paris, s. d.

B. — RECUEILS DES DOCUMENTS

43. — Adair. — *Historical memoir of a mission to the court of Vienna in 1806*. London 1844.

44. D'Angeberg. — *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques qui concernent la Pologne (1762-1862)*, Paris, 1862.

45. Bailleu (P.). — *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807* (Publicationen aus den preuss. Staatsarchiven. t. 29), 1887, t. II.

46. Bailleu (P.). — *Königin Luise in Tilsit* (Hohenzollern Jahrbuch. 1899, III, 221-240.

47. Bailleu (P.). — *Briefe der Königin Luise an ihren Bruder Erbprinz Georg von Mecklenburg Strelitz (1794-1810)*. Deutsche Rundschau, 1900, t. 105.

48. Bailleu (P.). *Die Verhandlungen in Tilsit (1807). Briefwechsel König Friedrich Wilhelm's III und der Königin Luise*. Deutsche Rundschau 1902, t. 110, p. 29-45; 199-221.

49. Bertrand, *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon*, 1800-1809, Paris 1889.

50. Brotonne. — *Dernières lettres inédites de Napoléon I*er, Paris, 1903. 2 vol.

51. Clercq. — *Recueil des traités de la France*, Paris, 1864, II.

52. Colbert (N. J.). — *Traditions et souvenirs ou mémoires touchant le temps et la vie du général Auguste Colbert*. Paris, 1873, t. IV.

53. *Opérations du 3e corps 1806-1807. Rapport du maréchal* Davout, *duc d'Auerstädt*, Paris, 1896.

54. Dumas (Mathieu). — *Précis des événements militaires ou essais historiques sur les campagnes de* 1799 à 1814. Paris, 1826, t. XVII-XIX.

55. *Correspondance et relations de* J. Fiévée *avec Bonaparte, premier consul et empereur pendant onze ans* (1802 à 1813). 1836, II.

56. Foucart (P.). — *Campagne de Pologne. Novembre-Décembre 1806-Janvier 1807*. (Pultusk et Golymin) Paris 1882. 2 vol.

57. *The diaries and letters of sir* Georges JACKSON. London, 1872, II.
58. LACROIX (Clém.). — *Mémoires diplomatiques de Montgaillard,* (1805-1819). Paris, 1896,
59. LISKENNE et SAUVAN. — *Bibliothèque historique et militaire* 1853, VII.
60. MAZADE (Ch.). — *Correspondance du Maréchal Davout,* Paris, 1885, t. I-II.
61. MAZADE (Ch.). — *Mémoires du prince Adam Czartoryski,* Paris, 1887, t. II.
62. *Mémorial du dépôt général de la guerre,* 1843, VIII.
63. *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince* DE METTERNICH, 1880, II.
64. *Correspondance de* NAPOLÉON Ier, t. XIII, XIV, XV, XXXII. (ed. in 4to).
65. (SKALKOWSKI). — *Supplément à la correspondance de* NAPOLÉON Ier. *L'Empereur et la Pologne*, Paris, 1908.
66. OMPTEDA. — *Politischer Nachlass des hannover. Staats-und Cabinets-ministers L. v. Ompteda aus den Jahren 1804 bis 1813.* Iena, 1869, t. I.
67. RANKE. — *Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg*, Lpz. 1877, t. III, IV, V.
68. *Recueil de la Société Impériale Russe d'histoire.* (*Sbornik Imperatorskavo Russkavo Istoritcheskavo Obstchestva*) Saint-Pétersbourg, 1892, t. 82-83 ; 1893, t. 88-89.
69. REMBOWSKI. — *Sources documentaires concernant l'histoire des régiments des chevau-légers de la garde de Napoléon Ier*, Varsovie, 1899.
70. SCHOTTMÜLLER. — *Der Polenaufstand 1806-1807.* Lissa 1907.
71. WASSILTCHIKOW. — *Le comte André Razoumowski,* édition franç par A. BRUCKNER, Halle, 1894, t. II, partie 3.

C. — MÉMOIRES

72. D'ABRANTÈS. — *Mémoires.* Paris, 1833, IX.
73. D'ALLONVILLE. — *Mémoires secrets de 1770 à 1830.* Paris, 1841, V.
74. BARANTE. — *Souvenirs,* Paris, 1890, I.
75. BENNIGSEN. — *Journal du comte ... sur la guerre avec Napoléon en 1807* (*Zapiski grafa ... o woïnie s Napoleonom*) Russkaïa Starina, 1897, t. I, éd. franç. pub. par CAZALAS, Paris, 1905.
76. BIALKOWSKI. — *Mémoires d'un vieux soldat* (*1809-1814*) (*Pamietniki starego zolnierza*) pub. par W. TOKARZ, Varsovie, 1903.
77. BIGNON. — *Souvenirs d'un diplomate. La Pologne* (1811-1813). Paris, 1864.
78, BOYEN. — *Erinnerungen aùs dem Leben von General Feldmarschall...* pub. par NIPPOLD. Lpz. 1889, I.
79. BOURRIENNE. — *Mémoires,* Paris, 1829, IX.
80. CHAPTAL. — *Mes souvenirs sur Napoléon,* 1893.
81. CHLAPOWSKI. — *Mémoires* (*Pamiętniki*), Poznan, 1899, I, éd. fran. Paris, 1908.
82. COIGNET. — *Les cahiers du capitaine...* (*1776-1856*) pub. par LOREDAN LARCHEY, 1888.
83. COMEAU. — *Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire,* 1900.

84. Daleki. — *Souvenirs de mon père, soldat du 9e régiment du duche de Varsovie (Wspomnienia mojego ojca, zolnierza dziewiatego pulku Ksiestwa Warszawskiego)* Poznan 1864.
85. Dawidof. — *Œuvres (Sotchinienia)* Moscou, 1866, II.
86. Dembowski. — *Mes souvenirs (Moje wspomnienia)*, Saint-Pétersbourg, 1898, I.
87. Delbrück. — *Die Jugend des Königs Friedrich Wilhelm IV von Preussen und des Kaisers und Königs Wilhelm I. Tagebuchblätter ihres Erziehers... 1800-1809* pub. par Schuster Berlin, 1907, II.
88. Edling (comtesse). — *Mémoires*, Moscou, 1888.
89. Ermolow. — *Journal (Zapiski)*, 1865, I.
90. Fézenzac. — *Souvenirs militaires*, 1870.
91. Gagern. — *Mein Antheil an der Politik* Stuttgart, 1823. I, Leips. 1841, V, partie 2.
92. Gley. — *Voyage en Allemagne et en Pologne, pendant les années 1806 à 1812.* Paris, 1816, II.
93. (Goetze). — *Ein Posener Tagebùch aùs der Franzosenzeit*, pub. par Prumers. Ztschr. der hist. Geselschaft für die Provinz Posen, 1906, XXI. 191-286.
94. Grolman. — *Tagebuch über den Feldzug des Erbgrossherzogs Karl von Baden 1806-1807*, pub. par v. Wenzen, Freiburg i. B. 1887.
95. Gutakowski. — *Journal (Z dzienniczka)*. Przeglad polski, 1884, tome 74.
96. (Jomini). — *Vie politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même*, Paris 1827, II.
97. (Jomini). — *De Pultusk à Eylau. Extrait des souvenirs inédits du gén. J...* Revue militaire suisse 1907, p. 1 et suiv.
98. Jackowski (Michel). — *Mémoires (Pamietniki), 1807-1809*. Pamietniki polskie Bronikowskiego, Paris, 1844, I.
99. Kierzkowski (J. F.). — *Mémoires* (Pamietniki), Varsovie, 1904.
100. Kozmian. — *Mémoires* (Pamietniki), 1858, II.
101. Lejeune. — *De Valmy à Wagram*, 1895.
102. Lubienski. — *Mémoires* (Pamietnik), par Chometowski, Varsovie, 1876.
103. Montgelas (Maximilian). — *Denkwürdigkeiten des bayerischen Staatsministers (1799-1817)*. Stuttgart, 1887.
104. Oginski. — *Mémoires*, 1826, II.
105. Ostrowskiego (Tomasza).—*Vie (Zywot... ministra Rzeczypospolitej* Paris, 1836.
106. Percy (baron).—*Journal des campagnes du... chirurgien en chef de la Grande Armée*, pub. par Longin, Paris, 1904.
107. Pion de Loches. — *Mes campagnes (1792-1815)*, 1885.
108. Potocka (comtesse). — *Mémoires de 1794-1820*, publiés par C. Stryienski, 1897.
109. Rémusat (Madame). — *Mémoires*, Paris, 1880, III.
110. Rovigo (duc de).—*Mémoires... pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon*, Paris, 1828, III
111. Saint-Chamans. — *Mémoires*, 1896.
112. (Schladen). — *Preùssen in den Jahren 1806 und 1807. Ein Tagebuch*, Mainz, 1845.
113. Segur. — *Histoire et Mémoires*, Paris, 1883, III.
114. Senfft. — *Mémoires du Comte de...* Leipsick. 1863.

115. Szymanowski. — *Mémoires du général ...* (*1806-1814*), Paris, 1900.
116. Talleyrand.—*Mémoires*, pub. par le duc de Broglie, Paris, 1891, I.
117. Weyssenhoff. — *Mémoires* (Pamiętnik), pub. par J. Weyssenhoff, Varsovie, 1904.
118. Węzyk. — *Œuvres* (Pisma), Cracovie, 1878, II.
119. Voss. — *Neùnündsechzig Jahre am Preùssischen Hofe*. Lps., 1876.
120. Wybicki. — *Mémoires* (Pamiętniki) Lwow, 1881.

D. — LIVRES ET ARTICLES

121. Askenazy. — *Les adieux au siècle* (*Pözegnanie stulecia*) Biblioteka Warszawska, 1901, t. I, p. 19-30.
122. Askenazy. *Récréations historiques* (*Wczasy history zne*), Varsovie, 1902, I.
123. Askenazy. — *Le Prince Joseph Poniatowski* (*Ksiąze Jozef Poniatowski*), 1763-1813, Varsovie, 1905.
124. (Bassewitz). — *Die Kurmark Brandenburg im Zusammenhang mit den Schicksalen des Gesammtstaats Preussen während der Zeit vom 22 oktober 1806 bis zür Ende des J. 1808.* Lpz. 1851, I.
125. Beer. — *Zehn Jahre österreichischer Politik 1801-1810*, Lpz. 1877.
126. Bernhardi. — *Geschichte Russlands ùnd der europäischen Politik in den Jahren 1814 bis 1831.* Lpz. 1875, t. II, part. 2.
127. Bignon. — *Histoire de France depuis le 18 Brumaire*, Paris, 1830, VI.
128. Blennerhassett. — *Talleyrand*, Berlin, 1894.
129. Blocqueville (de). — *Le maréchal Davout, prince d'Eckmülh*, 1879, II.
130. Bogdanovitch. — *L'Histoire du règne de l'Empereur Alexandre I*er, *et de la Russie dans son temps* (en russe), St. Ptrsbg. 1869.
131. Bonnefons. — *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste I*er, *roi de Saxe et grand-duc de Varsovie*, 1902.
132. Bourgeois. — *Manuel historique de politique étrangère*, 1898, II.
133. Buchholz. — *Die Napoleonische Weltpolitik und die Idee des französisch-russischen Bundes.* Preussische Jahrbücher 1896, t. 89, s. 385-402.
134. Cavaignac. — *La Formation de la Prusse contemporaine*, 1897, I.
135. Debicki. — *Pulawy*, (1762-1831). Lwow, 1887, II.
136. Denis. — *L'Allemagne* (*1789-1810*), 1896.
137. Driault E. — *Napoléon à Finckenstein* (avril-mai 1807), 1899.
138. Driault E. — *La politique orientale de Napoléon. Sebastiani et Gardane*, 1904.
139. Dubrowin. — *Avant Tilsit* (*Pered Tilzitom*, en russe). Russkaïa starina, 1899, t. 98.
140. Duncker. — *Preussen während der französischen Okkupation*, Jahrbücher für Preüss. Geschichte, 1871, VIII.
141. Eisner. — *Das Ende des Reichs*, Berlin, 1907.
142. Ernouf. — *Maret duc de Bassano*, 1878.
143. Falkowski. — *Récits de vie de plusieurs dernières générations en Pologne* (*Obrazy z zycia kilku ostatnich pokolen w Polsce*), Poznan, 1877, I.
144. Fournier. — *Napoléon I.* Wien, 1905, II. (2e édit.).
145. Gembarzewski. — *L'armée polonaise* (*Wojsko polskie. Księstwo Warszawskie*). Varsovie, 1903.

146. v. der Goltz. — *Die wahren Ursachen der Katastrophe von 1806*. Deutsche Rundschaü, 1906, t. III, 22-43.

147. v. der Goltz. — *Von Jena bis Pr. Eylau. Des alten preussischen Heeres Schmach ùnd Ehrenrettung*. Berlin. 1907.

148. Grabski. — *Précis de l'évolution des idées sociales et économiques en Pologne, depuis le premier partage jusqu'à 1831. Zarys rozwoju idei spoleczno-gospodarczych w Polsce od pierwszego rozbioru do r. 1831* Przeglad polski, 1904, t. 152, 153.

149. Handelsman. — *La constitution du 3 mai 1791* (en polon.). Varsovie, 1907.

150. Haüsser. — *Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Gründung des deutschen Bundes*, Berlin, 1863, III.

151. Hintze. — *Preussische Reformbestrebungen vor 1806*. Historische Zeitschrift, 1895, t. 76, p. 413-443.

152. Höniger. — *Die Kontinentalsperre und ihre Einwirkungen auf Deutschland*. Volkswirtschaftliche Zeitfragen, n° 211, 1905.

153. Höpfner. — *Der Krieg von 1806 und 1807*. Berlin. 1850. III.

154. Joachim. — *Napoleon in Finckenstein*, Berlin, 1906.

155. Konic. — *La Commission de gouvernement. Komisja rzadzaca*. Grande Encyclopedie (polon.), t. 37, p. 348-77.

156. K. — *Kosciuszko au peuple français*. Bull. polon., 1894, p. 27-33.

157. Korzon. — *Kościuszko* (en pol.), Varsovie, 1905.

158. Kutrzeba. — *La constitution de 1807 pour le Grand-Duché de Varsovie. comparée avec les autres constitutions de Napoléon*. Bull. de l'Ac. Sc. de Cracovie, 1906, p. 87-92.

159. Lanfrey. — *Histoire de Napoléon Ier*, 1880, IV.

160. Lannes. — *Le maréchal Lannes*, Tours, 1907.

161. Lecomte. — *Le général Jomini. Sa vie et ses écrits*, Lausanne. 1888

162. Lefebvre. — *Histoire des cabinets de l'Europe*, 1866, III.

163. Lehmann. — *Scharnhorst*. Lpz. 1886, I.

164. Lehmann. — *Preussen und Polen* Preussische Jahrbücher, 1894. t. 78, p. 453-468.

165. Lehmann. — *Freiherr vom Stein*. Lpz. 1902-3, I-II.

166. Lenz. — *Tilsit*. Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte. 1893, VI, 181-237.

167. Lenz. — *Napoleon I und Preussen*, Cosmopolis. 1898. IX. 581-595 859-874.

168. Lenz. — *Napoléon*, Lpz. 1905.

169. Lettow-Vorbeck. — *Der Krieg vom 1806 und 1807*. Berlin, 1893-6. III-IV.

170. Loret. — *Entre Iéna et Tilsit* (*Miedzy Jena a Tylza*). 1806-1807. Varsovie, 1902.

171. Mac Cabe. — *Talleyrand*, 1907.

172. Madelin. — *Napoléon nouveau*. Correspondant. 10 juin 1906.

173. Masson. — *Napoléon et sa famille*, 1893, IV.

174. Masson. — *Napoléon et les femmes*, 1894.

175. Montegut. — *Le Maréchal Davout*. Paris, 1882.

176. Morawski. — *L'histoire de la nation polonaise* (*Dzieje narodu polskiego*), Poznan, 1872, VI.

177. Morvan. — *Le soldat imperial (1800-1814)*, 1904, 2 vol.

178. Nicolas Mikhaïlovitch. — *Le comte Paul Stroganoff*. Paris. 1905, II.

179. Oncken. — *Das Zeitalter der Revolution, des Kaiserreichs und der Befreiungskriege*, Berlin, 1886, II.

180. Lorraine Petre. — *Napoleon's Compaign in Poland 1806-1807*, London, 1901.

181. Pflugk-Hartung. — *Napoléon I.* Berlin, 1900.

182. Pingaud. — *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire. Le comte d'Antraigues*, 1893.

183. Prümers. — *Die Erschiessung zweier preussischen Bürgermeister durch die Franzosen im J. 1806.* Ztsch. d'histor. Gesel. f. die Provinz Posen, 1891, VI, 25-34.

184. Rambaud. — *L'Allemagne sous Napoleon Ier (1804-1811)*, 3e édit.

185. Rambaud et Lavisse. — *Histoire générale*, 1897, IX.

186. Rembowski. — *La vie constitutionnelle dans le Duché de Varsovie (Z zycia konstytucyjnego w Księstwie Warszawskiem)* Varsovie, 1905

187. Roloff. — *Napoléon I*, Berlin, 1900.

188. H. Rose. — *The life of Napoléon I.* London 1902, 2 vol.

189. H. Rose. — *Canning and the secret intelligent from Tilsitt (July 16-23, 1807)*. Trans. of the Royal hist. Society, 1906, XI, 60-78.

190. — Rosenthal. — *Fürst Talleyrand und die auswärtige Politik Napoleons I.* Lpz. 1905.

191. Rüther. — *Napoléon I und Polen*, 1re partie, Hamburg, 1902.

192. Rühlmann. — *Die öffentliche Meinung in Sachsen während der Jahre 1806 bis 1812*, Gotha, 1902.

193. Schiemann. — *Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I.* Berlin, 1904, I.

194. Schilder. — *L'Empereur Alexandre Ier* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1897, II.

195. Schmidt. — *Le Grand-Duché de Berg (1806-1812)*. 1905.

196. Skalkowski. — *Pour l'honneur du nom polonais (O cześć imienia polskiego)*. Lwow 1908.

197. Skarbek. — *L'histoire du duche de Varsovie (Dzieje Księstwa Warszawskiego)*. Varsovie, 1897, I-II.

198. Smolka. — *Il y a cent ans (Przed stu laty)*. Przegląd polski 1907, t. 161, p. 187-202.

199. Sommerfeld. — *Die preussich-österreichische Politik des Jahres 1807 bis zur Entsendung Stutterheims nach Tilsit.* Forsch. zur brandenburg. u. preuss. Geschichte, 1905, t. XVIII, p. 539-573.

200. Sor. — *Le duc de Bassano*, 1845.

201. Sorel. — *L'Europe et la révolution française*, 1907, VII.

202. Tatistcheff. — *Alexandre Ier et Napoléon.* D'après leur correspondance inédite 1801-1812. Paris, 1891.

203. Thiers. — *Histoire de Consulat et de l'Empire*, 1847, VII.

204. Tokarz. *Les dernières années d'Hugues Kollontay (Ostatnie lata Hugona Kollątaja)*, 1794-1812. Cracovie, 1905, I.

205. Ulmann. — *Russisch-preussische Politik unter Alexander und Friedrich Wilhelm III bis 1806.* Lpz. 1899.

206. Vandal. — *Napoléon et Alexandre Ier. L'alliance russe sous le premier Empire*, 1893, I.

207. Wertheimer. — *Geschichte Oesterreichs und Ungarns im ersten Jahrzehnt des XIX Jahrhunderts.* Lpz. 1890, II.

208. Zółtowski. — *Die Finanzen des Herzogtums Warschau (1806-1815)*. Posen, 1890.

INDEX ALPHABÉTIQUE[1]

1. Les noms de lieux sont en italiques; l'*n* qui suit un chiffre indique la note de la page. Nous n'avons pas fait figurer dans cette table les noms qui reviennent pour ainsi dire à chaque page, Napoléon, France, Pologne, Russie, Prusse et Varsovie.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

NAPOLÉON EN POLOGNE

CHAPITRE IV

L'ATTENTE

CHAPITRE V

TILSIT

CHAPITRE VI

A DRESDE

ANNEXES

I. — MÉMOIRES

II. — RAPPORTS

III. — DOCUMENTS DIVERS

Paris. — Typ. Ph. Renouard. 19. rue des Saints-Pères. — 1886.

